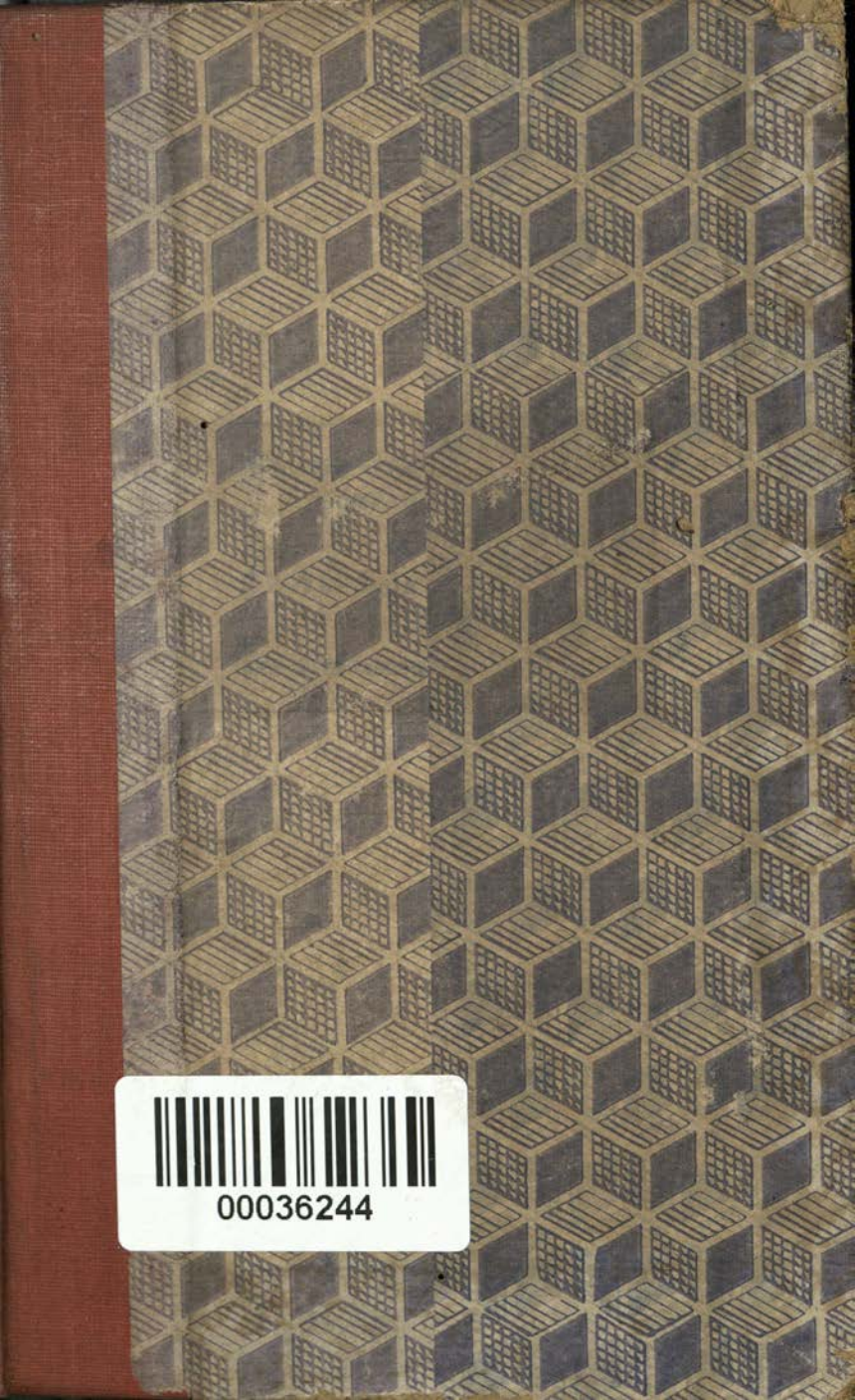
00036244

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 001.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015

UU, c. 1

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

PAR P. DARU,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TOME TROISIÈME.

36244

ac

A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT,

IMPRIMEUR DU ROI, ET DE L'INSTITUT,

RUE JACOB, N° 24.

1819.

36244

HISTOIRE

DE

LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE XIX.

Tableau du commerce des Vénitiens ; leurs manufactures ; leur marine.

I. Causes locales de la direction des Vénitiens vers le commerce.

Au moment où Venise va perdre l'empire du commerce, après l'avoir exercé pendant quatre ou cinq siècles, il est utile d'interrompre le récit des événements, pour voir avec quelle activité persévérante, avec quelle intelligence, elle sut fonder, développer, consolider ce moyen de puissance, qui assurait du travail à la population, répandait l'opulence des grandes familles, réparait les désastres publics, faisait la force de l'état dans la guerre, et augmentait sa splendeur dans la paix.

Ce fut à leur situation politique et territoriale que les Vénitiens durent cette direction vers les opérations commerciales, source de leur prospérité.

Fugitifs du continent de l'Italie, refugiés dans des îles étroites, incultes et stériles, sans communications sûres avec le continent dévasté par les barbares, ils ne voyaient autour d'eux que la mer, et dans leurs mains que quelques richesses mobilières, qu'ils avaient pu sauver de la dévastation générale, mais qui allaient bientôt s'épuiser, si le travail et l'industrie ne parvenaient à les faire fructifier.

Le sel était l'unique produit du sol qu'ils foulaient. La pêche ne pouvait que très-imparfaitement pourvoir à leur subsistance. Mais cette pêche, ce sel, devenaient des moyens d'échange pour se procurer les objets nécessaires à la vie. Ils manquaient de presque tous. Les habitants des lagunes étaient réduits à aller acheter des grains sur le continent voisin, du bois, des métaux, des pierres; il fallait même qu'ils y allassent chercher de l'eau.

Heureusement pour eux, leurs voisins ne pouvaient pas leur apporter toutes ces choses.

Ces peuples, désolés par des guerres continuelles, n'étaient point adonnés à la navigation. Si, à l'époque où tant de fugitifs se réfugièrent dans ces lagunes, il y avait eu près de là une ville maritime commerçante, qui se fût empressée de leur porter ce dont ils manquaient, cette ville leur aurait ouvert le port de richesses qu'ils avaient transportées dans leurs îles,

peu-à-peu ces fugitifs, au lieu de se créer une patrie sur ces plages incultes, seraient allés chercher la sûreté, l'aisance, ou de l'emploi chez l'étranger. Mais la rigueur de leur condition, la privation de tout secours, les condamna à de grands efforts; et des travaux héroïques firent leur bonheur en même temps que leur gloire.

Ce fut encore une faveur de la fortune que cette sévérité du sort qui les exilait au milieu des flots. Obligés d'aller continuellement chercher eux-mêmes ce qui leur manquait, ils prirent nécessairement l'habitude de braver la mer. Quand ils ne purent trouver sur la côte voisine ce que réclamaient leurs besoins, ils allèrent le chercher sur la côte opposée. Peu-à-peu ils observèrent quels étaient les points où ils pouvaient faire leurs achats, ou leurs échanges, avec le plus d'avantage. Ces fréquentes traversées, qu'ils faisaient pour leur compte, leur fournirent l'occasion de devenir les intermédiaires de toutes les communications des deux rives de l'Adriatique. Ces voyages n'avaient d'abord pour but que l'approvisionnement des îles; l'esprit de commerce en agrandit l'objet, en étendit les limites, en perfectionna les moyens. L'art et la cupidité essayèrent des routes moins timides, et l'on s'aperçut que cette ville nouvelle, placée dans une position

facile à défendre, presque sur la limite qui sépare l'Europe de l'Asie, était appelée à devenir, par l'industrie de ses habitants, le marché principal des peuples occidentaux. D'autres circonstances locales lui donnaient les moyens de communiquer facilement avec un grand nombre de consommateurs.

L'Italie était séparée de l'Allemagne par les Alpes, alors impraticables pour le commerce. Un port situé au fond de l'Adriatique et à l'embouchure du Pô, était l'entrepôt naturel des lames, des soies, du coton, du safran, de l'huile, de la manne, et de toutes les autres productions que l'Italie fournit à la Hongrie et à l'Allemagne.

Par la même raison, tout ce que le Nord avait à tirer du Levant, de l'Afrique, et de l'Espagne, devait passer par Venise. Les voyages au-delà du détroit de Gibraltar, pour remonter vers les côtes septentrionales de l'Europe, étaient alors les voyages de long cours. L'imperfection de la navigation était telle que les peuples septentrionaux n'avaient pas encore appris à venir eux-mêmes chercher les productions de la Méditerranée, et que les habitants de ces côtes ne tentaient que bien rarement des expéditions qui entraînaient tant de perte de temps, de frais, et de dangers. Il en résultait que le fond du golfe Adriatique était le seul point de com-

munication de l'Allemagne avec la mer navigable, et Venise était un magasin établi sur ce point de communication, offrant une égale sûreté contre tous les ennemis et contre les tempêtes.

Le Pô, la Brenta, l'Adige, semblaient venir se jeter dans le bassin des lagunes, pour offrir aux Vénitiens une route facile, par laquelle ils pouvaient conduire, sans danger et sans frais, toutes les productions que demandait l'Italie septentrionale. Aussi ce fut un des soins les plus constants de cette république naissante de s'assurer une libre navigation et toutes sortes de franchises sur ces fleuves et sur leurs nombreux affluents. Dès l'an 712, le premier doge de la république conclut un traité avec Luitprand, roi des Lombards, qui assurait aux Vénitiens tous les priviléges dont leur commerce avait joui dans les ports, et sur les terres de ce royaume. Non-seulement ils étaient exempts chez leurs voisins de toutes les redevances, mais ils affermaient les droits du souverain, et l'exercice de cette perception leur donnait les moyens de la rendre onéreuse à leurs rivaux et d'écarter toute concurrence. On les vit même, dans le xve siècle, offrir au duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, de lui entretenir dix mille hommes de pied et dix mille chevaux, s'il

II. Priviléges que les Vénitiens obtiennent pour commercer chez leurs voisins.

voulait leur laisser l'administration des douanes de sa capitale (1).

La république n'apporta pas moins d'attention à conserver le privilége exclusif de fournir ce continent des produits qu'elle pouvait tirer de son petit territoire. Elle perfectionna l'art d'extraire le sel. Elle s'appropria, autant qu'elle put, toutes le ssalines de ces côtes. Elle interdit à ses voisins la faculté d'exploiter celles qu'ils avaient. Les Vénitiens vendaient deux qualités de sel; celui qu'ils fabriquaient eux-mêmes dans leurs lagunes, et qu'ils appelaient sel de Chiozza, et celui qu'ils tiraient des salines de Cervia, de l'Istrie, de la Dalmatie, de la Sicile, des côtes d'Afrique, de la mer Noire et même d'Astracan. Tous ces sels étrangers étaient compris sous la dénomination de *sel de mer* ou *d'outre-mer*. Les premiers étaient d'une qualité supérieure, et par conséquent, d'un prix plus élevé.

Les salines de Cervia appartenaient aux Bo-

---

(1) Mediolanenses paratos illi decem millia equitum tantumdem peditum persolvere; hoc tantum sibi poscere mediolanensis urbis redditus administrandos permittat..., tanta erat hoc tempore unius urbis gens, tanta et domi et apud exteros negotiandi [illegible] (Billius, lib. 5, in fine R. I. tom. 19.)

lonais; les Vénitiens traitèrent avec eux, et, pour se réserver le commerce de tout le sel qui proviendrait de cette origine, ils déterminèrent la quantité qu'il serait permis d'en exploiter (1); et ils établirent des surveillants sur le lieu même de la fabrication.

La république obtint le droit de transporter même les sels fossiles que l'Allemagne méridionale et la Croatie tiraient de leurs mines. Elle força un roi de Hongrie à fermer les siennes. Les peuples riverains de l'Adriatique ne purent pas y faire naviguer leur sel; les habitants de l'Italie supérieure ne purent pas en consommer d'autre que celui de Venise. Pour tout sujet de la république, l'achat du sel étranger était puni comme un crime. On rasait la maison du délinquant, et on le bannissait à perpétuité. Mais en même temps que Venise faisait ce monopole, elle s'en assurait la conservation, en fournissant à tous ces peuples, devenus ses tributaires, du sel excellent et à très-bas prix. La vente s'en faisait par des compagnies, qui se chargeaient d'en approvisionner chacune tel ou tel pays. Il est incroyable combien de trésors cette seule branche de commerce a procuré aux Vénitiens pendant quatorze siècles.

(1) *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani* di Carlo Antonio Marin, tom. 5, lib. 1, cap. 4.

Ces priviléges leur coûtèrent du sang; mais la défense de ces prétentions, et les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les corsaires et contre des voisins jaloux, les mirent dans la nécessité de se former une marine militaire.

Après quelques siècles d'efforts, on vit le pavillon de Saint-Marc se déployer fièrement sur toute la Méditerranée. Les flottes vénitiennes, faire des conquêtes, la république fonder de riches colonies, étendre sa navigation et son commerce dans toutes les mers alors connues, et s'arroger la souveraineté du golfe Adriatique. Les guerres continuelles qui divisaient les autres peuples, leur grossière ignorance, leur éloignement presque général pour le commerce et la navigation, furent autant de circonstances favorables, qui donnèrent à la république le temps d'établir solidement la puissance de sa marine et la prospérité de son industrie.

La chûte de l'empire d'Orient, et la conquête qu'elle fit de presque tous les points maritimes de cet empire, lui donnèrent un avantage immense dans tous les marchés du Levant, où ses négocians jouissaient de tous les priviléges attachés à l'indigénat, et dans tous les ports, où ses vaisseaux trouvaient, non-seulement un asyle gratuit, mais encore une protection spéciale.

III. endance de la

Pendant huit siècles, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où les Vénitiens voulurent devenir con-

quérants sur la terre-ferme de l'Italie, la législation, la politique, eurent pour objet principal la prospérité du commerce. Priviléges chez l'étranger, sûreté chez eux, facilités pour le déplacement des hommes, des choses et des capitaux, établissement des banques, perfectionnement des monnaies, encouragements à l'industrie manufacturière, police vigilante sans être incommode, tolérance religieuse peu connue chez les autres nations, tout concourait à faire d'un Vénitien commerçant, et ils l'étaient tous, l'homme de l'univers qui avait le plus libre emploi de ses facultés pour augmenter son bien-être.

législation vénitienne à favoriser le commerce.

Si à ces avantages on ajoute la possibilité d'acquérir les droits de citoyen, et si on considère que la participation à la souveraineté était attachée à ce titre, on concevra quelle affluence d'étrangers devait augmenter la population de Venise et accroître sa prospérité, en lui portant des capitaux et une nouvelle industrie. On concevra combien les citoyens de cet état devaient être attachés à leur patrie, et quelles devaient être la force et les ressources de ce gouvernement. On sentira en même temps que cette république dut perdre, sous tous ces rapports, quand elle adopta, ou plutôt, quand elle subit le gouvernement aristocratique. On a dit que la portion de ses citoyens qui s'étaient arrogé toute l'autorité, avait voulu dédommager l'autre,

en lui abandonnant les avantages qui résultent de la profession du commerce. On a fait honneur de cette preuve de désintéressement à la modération de la classe aristocratique, c'est une erreur de fait; il est constant que les nobles continuèrent de faire le commerce jusqu'à l'époque où la république était déjà déchue de sa puissance et le commerce de sa splendeur. J'en ai cité quelques exemples, et on en trouve à chaque pas dans les historiens.

Si ensuite on réfléchit sur l'influence que l'habitude du travail, l'émulation, la richesse, les voyages, la fréquentation des étrangers, doivent nécessairement avoir sur les mœurs d'un peuple, et sur le développement de toutes les facultés intellectuelles, on devinera que les Vénitiens devaient être une nation déja polie, lorsque d'autres peuples, que la nature ne semblait pas avoir placés dans un rang inférieur, n'étaient encore que barbares; et l'on ne s'étonnera pas de lire dans l'histoire de Charlemagne, que les seigneurs qui composaient sa cour furent émerveillés de voir, à la foire de Pavie, les tapis précieux, les étoffes de soie, les tissus d'or, les perles et les pierreries que leur étalèrent des marchands Vénitiens. Je ne doute pas que les hauts barons ne méprisassent beaucoup la profession de ces commerçants; mais il fallut bien qu'ils rabattissent un peu de leur fierté,

lorsque Pepin fut battu par ces mêmes hommes, lorsque les rois de l'Europe se virent obligés de demander des vaisseaux aux Vénitiens, pour passer dans la Palestine, et lorsque les Baudoin, les Montmorency, les comtes de Champagne et de Montfort contractèrent alliance avec ces négociants, pour conquérir et partager l'empire de Constantinople.

Cette supériorité des Vénitiens sur les autres peuples de l'Europe, j'en excepte les Toscans, que leur gloire littéraire place infiniment au-dessus, se maintint jusques bien avant dans le quinzième siècle. Toutes les villes de France, d'Allemagne et d'Angleterre, étaient des amas informes de maisons sans architecture, sans monuments; les seigneurs de ces pays vivaient dans de tristes châteaux-forts, et ne connaissaient pas plus que les citadins le luxe et les arts. A cette époque, il n'y avait des lettres et de l'élégance qu'en Italie et dans la partie de l'Espagne occupée par les Maures.

Il ne serait pas juste de vouloir faire dériver tous ces avantages d'une cause unique. Venise fut sans doute en partie redevable de sa prospérité au bonheur d'avoir un gouvernement régulier long-temps avant les autres nations; mais ce gouvernement, qui veillait à la conservation de la fortune publique, n'était pas le principe de la richesse nationale; celle-ci était

due entièrement au commerce, dont les Vénitiens étaient en possession. Dès le huitième siècle, le commerce des Vénitiens avec l'Orient était assez important, pour les déterminer à rester dans l'alliance de l'empereur Nicéphore, malgré les menaces de Charlemagne.

En même temps qu'ils jouissaient de cette opulence, juste fruit du travail, les Vénitiens étaient contenus, par leurs lois somptuaires, dans les bornes de cette sage économie, seule conservatrice des capitaux qui alimentent le commerce, et seule modératrice du prix de la main-d'œuvre. « Le commerce a du rapport avec la constitution : dans le gouvernement d'un seul, il est fondé sur le luxe, et son objet unique est de procurer à la nation qui le fait, tout ce qui peut servir à son orgueil, à ses délices, à ses fantaisies : dans le gouvernement de plusieurs, il est ordinairement fondé sur l'économie (1). »

Intermédiaires entre les peuples voluptueux de l'Orient et les nations incultes de l'Europe, les Vénitiens avaient imité l'industrie des uns et conservé la simplicité des autres. Pour se faire une juste idée de l'état des relations commerciales à une époque donnée, il faut observer quels étaient alors les pays habités par le

(1) *Esprit des lois*, liv. 20, c. 4.

luxe qui consomme, ou par l'industrie qui produit, ou par la barbarie stupide qui ignore même ces sortes de jouissances.

IV. État des autres peuples à l'époque où les Vénitiens devinrent un peuple commerçant.

Pendant les premiers siécles de la république de Venise, toute l'Europe était barbare. Les arts avaient quitté l'ancienne Italie pour passer du côté de l'empire, et aller décorer la nouvelle capitale du monde. Mais quand les faveurs de la fortune arrivent subitement, elles ne trouvent pas les nations préparés à les recevoir. Les peuples chez lesquels Constantin avait transporté son trône, avaient plutôt des goûts voluptueux que du génie et de l'activité. Dans leur voisinage, un peuple d'une haute antiquité, éclairé long-temps avant les barbares de l'Occident, dut à ses traditions, à son activité, à ses conquêtes, cette variété de connaissances et de travaux qui distingue les nations civilisées. Les Vénitiens allèrent observer les procédés des arts chez les Grecs et chez les Arabes, en échangeant continuellement les denrées de l'Occident contre toutes les marchandises de l'Asie. C'était déja beaucoup pour une peuplade de pêcheurs, de former la chaîne de communication entre les peuples polis, et ceux qui ne l'étaient pas. Ils portèrent leur industrie plus loin; le soin d'approvisionner l'Europe, et de répandre toutes ses productions en Orient, ne suffisait pas à leur activité; ils

s'aperçurent que l'empire grec recevait des contrées lointaines, et qui alors nous étaient presque inconnues, non-seulement beaucoup de choses utiles, mais aussi une multitude de superfluités, qui deviennent un besoin pour la société perfectionnée. Ils allèrent s'établir le plus près qu'ils purent de la source de tous ces objets; et tel fut le succès de leur adresse et de leur courage, qu'ils devinrent les facteurs et puis les maîtres du commerce de la voluptueuse Constantinople.

La presqu'île de la Chersonèse Taurique, située au fond de la mer Noire, fut de tous temps pour les grandes villes de l'Hellespont et des mers de la Grèce, ce que la Sicile était pour Rome, un grenier inépuisable, qui assurait la subsistance de la population. Elle nourrissait Athènes; elle avait payé un tribut annuel de cent quatre-vingt mille mesures de froment à Mithridate; elle avait d'abondantes salines, et fournissait des laines et des pelleteries. Ces objets de première nécessité acquéraient un nouveau prix par le voisinage d'une ville comme Constantinople. Le Vénitien Marc-Pol parle déjà d'un voyage fait sur cette côte, vers le milieu du treizième siècle, par son père.

L'abondance des sequins de Venise dans tout l'Orient prouve, que ce peuple y faisait un grand commerce, que sa monnaie y jouissait d'une

grande confiance, et qu'il était obligé de payer une partie de ses achats en argent comptant. L'un des inconvénients du commerce de l'Asie pour les Occidentaux, c'est d'avoir à traiter avec des peuples qui n'ont presque aucun besoin des productions de l'Europe; il en résulte que les achats ne peuvent s'y faire qu'en métaux monnoyés, sur lesquels il n'y a rien à gagner. Pour les Vénitiens, ce désavantage était moindre; comme ils ne trafiquaient avec l'Inde que par l'intermédiaire de peuples qui avaient des besoins, ils pouvaient faire le commerce d'échanges, qui donne un double profit. Il y a un autre fait qui peut faire juger du grand nombre de Vénitiens répandus dans l'empire grec. Lorsque Emmanuel Comnène, imitant l'exemple de Mithridate, fit arrêter en un jour tous les Vénitiens qui se trouvaient dans ses états, les prisons ne purent suffire à les contenir; il fallut en remplir les églises et les monastères. La difficulté de protéger leurs établissements en Asie, la jalousie des Génois, et les révolutions de l'empire d'Orient, obligèrent vingt fois les Vénitiens de chercher de nouvelles routes, pour rétablir leurs relations commerciales sans cesse interrompues.

V. Diverses routes qu'a prises successive-

C'est une chose digne de l'attention de l'histoire, que les vicissitudes qui ont fait changer si souvent le cours du commerce, qui, comme

ment le commerce de l'Europe avec l'Asie.

un fleuve, porte sans cesse vers l'Occident, mais toujours par des routes différentes, les productions de l'Asie. Il semblerait que l'Europe ne peut se suffire à elle-même. L'activité de ses habitants se fatigue de mille travaux qui produisent des besoins étrangers à leur bien-être; de tout temps ils comptèrent au nombre des objets de première nécessité, les marchandises de l'Orient, et toujours ce commerce a occupé l'industrie de quelques peuples plus ou moins heureusement placés.

Tantôt les Phéniciens recevaient ces productions par l'Euphrate ou par la mer Rouge, et les répandaient sur les côtes de l'Europe par la Méditerrannée. Tantôt les Assyriens, les Chaldéens, communiquaient avec l'intérieur de l'Asie par la Bactriane : les marchandises de l'Inde remontaient l'Indus, faisaient un trajet de quelques journées sur des chameaux, on les embarquait ensuite sur l'Oxus qui les portait dans la mer Caspienne.

L'Egypte, sous les Ptolémées et sous les Romains (1), rappela le commerce sur la mer Rouge. Dans les temps postérieurs, la translation du siége de l'empire à Bysance fit sentir l'avantage d'une ligne plus directe. Les marchandises traversèrent le lac Aral ou descendi-

(1) Strabon, l. II, ver. in Polyb., cap. 6.

rent par l'Oxus dans la mer Caspienne. De cette mer elles entrèrent dans le Volga qui s'y jette, le remontèrent jusqu'à l'endroit où il s'approche à dix-huit milles du Tanaïs. La main des hommes avait même tenté de creuser un canal de communication entre ces deux fleuves (1). Arrivées dans le Tanaïs, les productions de l'Asie descendaient avec lui dans les Palus-Méotides, traversaient la mer Noire et venaient remplir les magasins de Constantinople, alors la ville la plus florissante de l'univers.

Un roi d'Arménie imagina d'abréger ce trajet, en évitant la navigation du Volga, du Tanaïs et des Palus-Méotides : il établit une communication directe entre le Cyrus, qui se jette dans la mer Caspienne, et le Phase, qui court vers l'extrémité du Pont-Euxin. Le trajet par terre

(1) Cette entreprise fut renouvelée sous Selim II, vers l'an 1570. «Aveva il bascià ricordato che tagliandosi uno stretto di miglia diciotto, in un luogo detto Asdragan posseduto dai Russi, potevasi facilmente congiungere insieme due grandi e famosi fiumi, cioè il Tanaï e la Volga, onde si sarebbe prestata commodità grandissima a diverse navigazioni e s'aumentarebbero le pescagioni del Tanaï, con grande e certo utile di datii del signore, ma con speranza di cose maggiori, aprendosi una facile navigazione dal mare Maggiore nel quale il Tanaï mette capo, al mare Caspio, ove sbocca il Volga. (*Historia della guerra di Cipro* da P. Paruta, lib. 1.)

n'était que de quinze lieues. Cent vingt ponts furent jetés entre les montagnes pour rendre cette route praticable au commerce et attestent encore la grandeur, l'utilité et les difficultés de l'entreprise.

Tant que le commerce suivait cette voie, il enrichissait les villes maritimes de la mer Noire, Caffa, Trésibonde, Sinope, Bysance. L'avidité des Tartares vint multiplier les dangers sur cette route; ils détournèrent vers le lac Aral, le Gihon et le Sihon, deux fleuves qui se déchargeaient dans la mer Noire, et détruisirent ainsi une des communications de l'Inde avec l'Europe. L'industrie des Sarrasins rouvrit la communication de la mer Rouge. L'Égypte, Alexandrie, et tous les ports de la Syrie devinrent les entrepôts des marchandises de l'Orient.

Ainsi les productions de l'Asie arrivaient tour-à-tour en Europe par l'embouchure du Nil ou celle du Tanaïs; mais, soit qu'il fallût aller les acheter en Égypte ou dans la Chersonèse, les Vénitiens furent toujours des premiers à se présenter pour en approvisionner l'Occident.

VI. Établissements des Vénitiens dans les pays étrangers.

Ils avaient des comptoirs sur toutes ces côtes, à Alexandrie, à Tyr, à Béryte, à Ptolémaïs, et sur tous les points intermédiaires, depuis l'embouchure du Tanaïs jusqu'en Italie; ils péné-

trèrent même, en remontant le Volga, jusqu'à Astracan (1).

L'importance de ce commerce leur donnait un grand intérêt de cultiver soigneusement la bienveillance des empereurs d'Orient. A la faveur de quelques formules de vassalité envers l'empire, ils y jouirent long-temps des avantages de l'indigénat, et ils s'en prévalurent pour écarter les autres Européens, jusqu'à ce que la rivalité de Gênes les brouillât eux-mêmes avec les empereurs de Constantinople; brouillerie qui fut suivie de la ruine de l'empire grec par les Vénitiens réunis aux Français.

En Égypte, ils firent et renouvelèrent souvent des traités avec le gouvernement du pays; ils se conformèrent à l'esprit du siècle, en sollicitant l'autorisation du pape pour trafiquer avec les mahométans; mais en même temps, ils ne se faisaient pas scrupule de condescendre aux erreurs des infidèles, en intitulant leurs traités : *Au nom du Seigneur et de Mahomet* (2). Leurs relations ne purent être dans cette contrée ni si étendues, ni si amicales qu'en Asie; aussi plus d'une fois conçurent-ils l'idée d'en faire

(1) *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani* di Carlo Ant. Marin, tom. 4, lib. 2, cap. 7.

(2) Acte rapporté par Marin, dans son *Histoire du commerce de Venise*, tom. 4, liv. 2, ch. 4.

la conquête; Marin Sanuto la leur conseillait (1) en leur disant que cette possession les rendrait maîtres de tout le commerce de l'Orient, que la communication de l'Inde avec la Méditerranée par la mer Rouge était la plus courte, la plus économique, et la plus sûre; qu'il n'était pas impossible d'établir une communication entre la mer Rouge et le Nil; qu'indépendamment du commerce de l'Inde, il y avait, sur la côte orientale de cette mer, un pays abondant en aromates et en parfums, (plus tard on y aurait ajouté le café); que l'Afrique elle-même offrait une riche matière au commerce par son or et son ivoire; qu'enfin la possession de l'Égypte, pour une puissance maritime de la Méditerranée, était préférable à la possession des Indes. Il ajoutait que les Vénitiens étaient alors la seule nation en état de tenter cette conquête, et un auteur fait à ce sujet cette réflexion : «Peut-être, s'ils l'eussent exécutée, le

---

(1) Secreta fidelium Crucis. Ouvrage qui fait partie du recueil intitulé : *Gesta dei per Francos.*

Histoire du commerce de Venise, par Marin, tome 4, liv. 3, ch. 3.

Ricerche storico-critiche sull'opportunità della laguna veneta pel commercio, sull' arti e sulla marina di questo stato. Venezia 1803, page 45.

Cet ouvrage est du comte Jacques Filiasi.

commerce des Indes n'aurait-il pas échappé de leurs mains (1).»

Il ne paraît pas que ce projet ait jamais été suivi par eux avec une intention sérieuse; si, de temps en temps, leurs flottes se présentaient sur la côte d'Égypte, c'était seulement pour déployer un appareil de forces qui accélérât leurs négociations avec les soudans. Une seule fois ils y firent une invasion, et, contre leur ordinaire, cette expédition ne fut qu'une étourderie : ils s'emparèrent, par un coup de main, d'Alexandrie, qu'il fallut évacuer au bout de vingt-quatre heures.

Mais s'ils ne furent pas conquérants en Afrique, ils y furent commerçants et voyageurs.

On juge que, puisque leur commerce avait pénétré dans l'intérieur de l'Afrique, ils devaient avoir des établissements sur les points plus facilement accessibles. On cite les familles Zuliani, Buoni, Soranzi, Contarini (2), pour s'être enrichies dans le commerce de Barca, de Tunis et de Tanger. Les villes de ces côtes, quand elles étaient habitées par les Arabes, n'étaient pas, comme aujourd'hui, d'immondes repaires de brigands situés au milieu de terres incultes;

(1) Se lo avessero fatto, il traffico dell' Indie orientali forse non sarebbe fuggito dalle loro mani. (*ibid.* p. 46.)

(2) *Ibid.* page 39.

c'étaient des cités opulentes remplies de manufactures (1). Les vaisseaux de Venise allaient, dès le VIIe et le VIIIe siècles, y charger des grains, des laines, des bois de teinture, des gommes, des parfums, des dents d'elephant, de la poudre d'or, des draps, des toiles, des étoffes de soie et de coton, même des huiles, quand l'Italie ou la Grèce en manquaient, et enfin des esclaves qu'ils vendaient à d'autres Africains ou aux Maures établis en Espagne.

VII. Commerce des esclaves.

Ce commerce des hommes fut long-temps en usage chez les Vénitiens, malgré les défenses de l'église. On cite l'humanité du pape saint Zacharie, pour avoir racheté beaucoup d'esclaves qu'ils se disposaient à vendre aux mahométans. Dès le neuvième siècle, la législation tendit à faire cesser cet odieux commerce; mais dans le principe, on ne le considérait que dans l'intérêt de la religion. Ce n'était pas le trafic des hommes qui indignait le législateur, et comme on trafiquait des chrétiens aussi-bien que des païens, c'était la vente des esclaves chrétiens aux infidèles que l'on s'efforçait de réprimer.

Vers l'an 840, l'empereur Lothaire promit d'empêcher ses sujets de faire des esclaves dans

(1) Furono esse una volta opulentissime e piene di manifatture. (*ibid.* p. 38.)

le duché de Venise (1), pour les garder ou pour les vendre aux païens. Sous le dogat d'Urse Participatio, c'est-à-dire vers l'an 880, ce genre de commerce fut interdit sous des peines sévères, mais avec les infidèles seulement, et cette prohibition fut peu respectée. On en a la certitude par les autres lois rendues postérieurement sur le même objet. Celle de 944 attribue les disgraces de la république au mépris qu'on avait fait de cette défense (2). On fut obligé de la renouveler dans le XIVe, et même dans le XVe siècle, et les actes publics attestent que les Vénitiens ont eu des esclaves à leur service jusqu'au temps dont je viens de parler. Ces esclaves ne pouvaient pas être vénitiens, mais on pouvait les acheter dans les colonies, c'est-à-dire en Istrie, en Dalmatie, etc. (3).

---

(1) Memorie storiche de' Veneti primi e secondi del conte Giacomo Filiasi. (Tom. 7, capo 4).

(2) In præcedentibus temporibus cum mancipiorum captivitas facerent nostri, ob hoc peccatum multæ tribulationes nobis venere, et D. Ursus bonus dux etc. hanc malitiam destruxerunt sed per malignitate invidi hostis etc. Cette loi est citée dans les *Ricerche storico-critiche*, etc. pag. 27.

(3) Lunga pezza durò un tale abuso, non ne' Veneziani, ma ne' sudditi loro oltremarini dell' Istria e della Dalmazia, leggi trovandosi del XIV e XV secolo, fatte per stirparlo. (*ibid.* page 27.)

Parmi les impôts que la guerre de Chiozza rendit nécessaires, il y en a un de trois livres d'argent par mois pour chaque esclave que posséderont les citoyens. En 1323, le célèbre voyageur Marc Pol donna, par son testament, la liberté à un de ses esclaves.

On rapporte un contrat de 1428 pour la vente d'une esclave russe de trente-trois ans, au prix de soixante sequins. Une loi de 1446 porte défense de vendre des esclaves aux Ragusains et aux Dalmates, par la raison qu'ils les vendaient aux Musulmans. Dans tous les livres qui parlent de leur commerce, l'achat et la vente des esclaves sont indiqués comme l'un des objets des spéculations des Vénitiens. Il est donc certain qu'ils achetaient et vendaient des esclaves en Orient et en Afrique, qu'ils avaient des esclaves chez eux, et que seulement il leur était interdit de vendre des esclaves chrétiens à des Musulmans.

Il était naturel que les Vénitiens contractassent quelque chose des usages des peuples qu'ils fréquentaient. L'esclavage existait d'ailleurs sous une autre dénomination et sous d'autres rapports dans presque toute l'Europe. Si les autres nations ne faisaient pas ce commerce, c'était parce qu'elles n'étaient pas commerçantes. L'avarice des Vénitiens, ou l'imitation des Orientaux, alla jusqu'à spéculer sur le prix que les

esclaves pouvaient acquérir par la mutilation ; il fallut que des lois réprimassent cette barbarie, et comme les hommes ne manquent jamais de passer de l'atrocité à l'absurdité, d'autres lois devinrent nécessaires pour défendre d'employer les esclaves à des maléfices (1). Les esclaves se vengèrent de leurs maîtres en les corrompant. Ils contribuèrent au moins autant que la fréquentation des Orientaux, à introduire dans Venise cette dépravation de mœurs, qui fut constamment un des caractères distinctifs de cette capitale. Je reviens à l'objet spécial de ce livre.

VIII. Commerce des Vénitiens avec l'Europe.

Ardents à saisir toutes les branches du commerce de l'Asie et de l'Afrique, les Vénitiens n'étaient pas moins jaloux de transporter eux-mêmes tout ce qui pouvait se vendre ou s'acheter dans les marchés de l'Occident. Les discordes qui régnaient en Europe, la servitude des peuples et le mépris des nobles pour toute profession étrangère aux armes, laissaient un champ libre aux voyageurs vénitiens qui ne trouvaient pour concurrents que les autres marchands venus de Toscane ou de Gênes.

(1) Elle est de 1410. Que' miserabili, dit l'écrivain que j'ai déjà cité, per farsi strada all' affetto de' padroni, servivanli in tali sciocchezze, pratici molto in esse, erano Orientali, o della Grecia. (*Ricerche storico-critiche* etc., page 28.)

Mais les désordres de la guerre, l'imperfection de l'administration publique, l'indépendance et la tyrannie des seigneurs, multipliaient les dangers sur les routes que le commerce avait à parcourir. C'était une précaution encore plus indispensable en Europe qu'en Asie de voyager par caravanes et avec des escortes. Les avanies y étaient encore plus fréquentes que chez les barbares. Les seigneurs, non contents d'établir arbitrairement des péages sur leurs terres, couraient le pays pour rançonner et piller les riches voyageurs. Il fallait à chaque pas se racheter de la cupidité de ceux dont le donjon gardait un défilé; il fallait leur rendre agréable et profitable l'arrivée des caravanes. Ce fut l'origine de l'usage que les marchands vénitiens conservèrent long-temps, de conduire avec eux des troupes de musiciens, de charlatans, de baladins et d'animaux curieux, pour amuser les grossiers barons qui voulaient bien leur donner asyle ou passage.

Malgré la difficulté de parcourir des contrées encore barbares, ces infatigables voyageurs se montraient dans toutes les villes un peu considérables, depuis la source du Danube jusqu'à son embouchure, et sur toute la surface de l'Allemagne et de la France. Ils longeaient toute la côte de l'Europe que baigne l'Atlantique. On nomme deux navigateurs, les frères Zeno, qui

en 13[illegible] ...itèrent l'Islande, et s'élevèrent près du p[illegible] ...qu'au Groënland (1). Mais c'était sur-t[illegible] ...avec les villes maritimes et commerçan[illegible] ...qu'ils avaient eu soin d'établir des rapports. Marseille, Aigues-mortes, toutes les villes de la Catalogne, Anvers, l'Écluse, Londres, étaient liées avec eux par des traités.

Dans plusieurs de ces anciens traités il y avait une clause remarquable: c'était celle qui exemptait le doge de tous droits pour le commerce qu'il faisait personnellement (2). Il faut bien se garder de croire que cette exemption fût accordée dans le temps où les doges, déchus de toute autorité personnelle, se trouvaient réduits à la représentation de la suprême magistrature; c'était à l'époque où les doges étaient de véritables princes, qu'ils faisaient le commerce pour leur propre compte. Ce qui est digne de quelque attention ici, ce n'est pas l'abus que le prince faisait de son crédit pour obtenir un privilége personnel, c'est de le voir exercer publiquement une profession, pour laquelle les autres nations affectaient un si ridicule mépris. Ce ne fut qu'en 1381, que la république interdit le négoce à son premier magistrat, mais elle ne s'interdit

(1) *Ricerche storico-critiche*, etc. p. 119.

(2) *Ricerche storico-critiche*, etc. p. 87.

pas de le choisir parmi les négocians. Elle exigea seulement qu'il liquidât ses affaires dans l'année de son élection (1).

J'ai exposé sommairement quelles étaient les relations des Vénitiens en Asie, en Afrique, et chez les principales nations de l'Europe. On ne s'étonnera pas qu'ils en eussent de plus intimes encore avec l'Italie; il est vrai qu'ils y trouvaient quelques rivaux; cependant le commerce qu'ils faisaient chez leurs voisins, était une source d'immenses bénéfices. On en a entendu le témoignage de la bouche même du doge Thomas Moncenigo.

IX. Obstacles que la cour de Rome oppose au commerce des Vénitiens avec les mahométans.

Ce vaste commerce que les Vénitiens entretenaient avec les mahométans dans tout l'Orient, éprouva une forte opposition de la part de la cour de Rome, qui ne tendait à rien moins qu'à se rendre maîtresse de cette source de richesse et de puissance. Le père Paul Sarpi rapporte (2) avec beaucoup de clarté, toute la suite de cette controverse, dans laquelle les

(1) *Ibid.* et l'*Histoire de Venise* de Paul Morosini, liv. 3 et celle de Monacis, liv. 4.

(2) Dans son *Écrit sur l'inquisition*, manuscrit de la bibliothèque du Roi, n° 21 et 9964–123. Voyez aussi l'*Histoire des inquisitions* par Marsollier, qui a à-peu-près traduit l'ouvrage de Frà Paolo, sans le citer.

intérêts mondains étaient mêlés avec les intérêts spirituels.

La cour de Rome, à l'occasion des croisades, défendit à tous les chrétiens de porter aux infidèles des armes ou autres munitions de guerre. Les Vénitiens eurent bien de la peine à se soumettre à cette prohibition. Ce fut bien pis lorsqu'en 1307, le pape Clément V l'étendit à tous les objets de commerce quelconques, et défendit, sous peine d'excommunication, d'avoir aucunes relations avec les mahométans; par conséquent de leur porter aucunes marchandises. Comme il jugea que les censures spirituelles pourraient être insuffisantes, pour effrayer les spéculateurs, il y ajouta une amende égale à la valeur des marchandises exportées, laquelle amende devait être perçue au profit de la chambre apostolique.

Le gouvernement vénitien ne se crut pas obligé de tenir la main à l'exécution d'une bulle qui paralysait son commerce; les négociants trouvèrent, dans leur avidité, des arguments pour se rassurer contre les censures de l'église; mais quelques-uns, au moment de mourir, se rappelèrent qu'ils les avaient encourues. Le confesseur leur refusait l'absolution, prétendait faire le calcul de toutes les marchandises qu'ils avaient vendues aux infidèles, et s'ils se trouvaient débiteurs envers la chambre

apostolique d'une somme qui excédait leur fortune. L'église voulut bien se contenter de tout ce qu'ils avaient, et devint leur héritière; de sorte qu'en moins de quinze ans, la chambre apostolique se trouvait créancière de tous les capitaux du commerce, dans la ville la plus riche de l'univers. Mais il fallait obtenir l'exécution de tous ces testaments signés par des mourants, au préjudice de leurs héritiers naturels. Le pape Jean XXII, successeur de Clément V, et l'un des pontifes les plus intéressés qui se soient assis dans la chaire de saint Pierre, envoya à Venise, en 1322, deux nonces, avec la mission de recueillir tous les héritages dévolus au saint-siége.

Ils avaient ordre d'user de l'excommunication, pour contraindre les prétendus héritiers à se dessaisir des successions, et les notaires à représenter les originaux des testaments. En peu de temps, plus de deux cents personnes, parmi lesquelles on comptait des magistrats revêtus des premières dignités de la république, se virent excommuniées.

Le gouvernement, après avoir consulté, avec sa gravité accoutumée, les théologiens de la république, qui désapprouvèrent cet abus du pouvoir spirituel, fit notifier aux nonces de sortir de Venise. Le saint-siége, reduit à négocier, se détermina, au bout de deux ans, à ré-

voquer les censures prononcées par ses nonces, mais en même temps, il nomma un nouveau commissaire pour faire exécuter la bulle, et exigea de tous ceux qui avaient été atteints par l'excommunication, le doge seul excepté, comparussent à Avignon, en personne, ou par procureur, pour voir régler la somme dont ils étaient débiteurs envers la chambre apostolique.

L'historien, dont j'abrège le récit, ajoute qu'on ne sait pas positivement quel fut le résultat de cette bulle; mais qu'il se trouva des esprits hardis, qui avancèrent hautement que ce n'était point un péché de trafiquer avec les infidèles, pourvu qu'on ne leur portât ni armes, ni munitions de guerre. Le pape s'empressa de condamner cette opinion par une nouvelle bulle de 1326, et déclara hérétiques ceux qui la professaient.

Malheureusement pour le pape, il était alors engagé dans un démêlé encore plus important avec l'empereur Louis de Bavière, qui prétendait que sa couronne était indépendante du saint-siége. Le pape Jean XXII mourut, sans avoir pu parvenir ni à faire plier les Vénitiens, ni à s'accommoder avec eux.

Son successeur Benoît XII, qui était un esprit moins porté à la violence, réduisit ses prétentions à exiger que ceux qui voudraient trafiquer avec les infidèles, en toute sûreté de

conscience, en obtinssent la permission du saint-siége.

Ces permissions n'étaient point gratuites, car on calcula que, dans une seule année, elles avaient rapporté à la chambre apostolique neuf mille ducats d'or.

Ce ne fut qu'au commencement du quinzième siècle, que cet usage d'acheter de la cour de Rome la permission de faire légitimer ce qui était auparavant un péché, c'est-à-dire de trafiquer avec les mahométans, tomba en désuétude.

Mais deux siècles après, Clément VIII imagina un autre réglement pour lever un impôt sur le commerce. Par une bulle de 1595, il défendit à tous les Italiens d'aller trafiquer dans les pays où le culte de la religion catholique ne s'exerçait pas publiquement, à moins qu'ils n'en eussent obtenu la permission du saint-office, et qu'ils ne se soumissent à justifier tous les ans de l'observation du devoir pascal; ceux qui se dispenseraient de l'une ou de l'autre de ces obligations, devaient être déférés à l'inquisition.

Le gouvernement vénitien détourna l'effet de cette bulle, en ajoutant, le 3 septembre 1610, à ses réglements sur le saint-office, un article qui défendait de citer à l'inquisition les sujets de la république, trafiquant au-delà des monts,

et les dégrait justiciables, seulement des tribunaux séculiers.

Telles furent les entreprises de la cour romaine sur le commerce de Venise.

X. L'étendue des possessions de la république favorisait son commerce.

Si, après avoir parcouru l'espace qu'embrassaient les spéculations des citoyens de cette république, on veut se rappeler toutes les colonies qu'elle a occupées : si on considère, qu'indépendamment de Constantinople, où elle a commandé en souveraine pendant un demi-siècle, elle a possédé en propre dans la mer Noire, Tana, Lazi et Nicopolis; dans le bassin de la Propontide Héraclée, Ægos-Potamos, Rodosto et Nicomédie; sur le détroit de Constantinople, Sestos, Abydos et Gallipoli; dans l'intérieur des terres, en remontant l'Hebre, Andrinople, la majeure partie du Peloponèse, c'est-à-dire Égine, Argos, Megalopolis, Moron, Coron, Colone, Méthone, Naples de Romanie, Salonique, l'Achaïe et Patras; les îles de Chio, de Ténédos et de Négrepont, dans l'Archipel, Candie, à l'entrée de cette mer, au-delà l'île de Chypre; dans les temps antérieurs, une partie des côtes de Syrie, et presque constamment toute la chaîne d'îles et de ports qui s'étendent depuis la pointe de la Morée jusqu'au fond de l'Adriatique : si on ajoute que des Vénitiens tenaient, comme feudataires de la république,

les îles de Lemnos, de Scopulo [illegible]esque toutes les Cyclades, Paros, Nio, N[illegible] Naxos, Tine, Andros, Micone et Stampa[illegible] : si l'on considère ce développement de côtes ouvert à l'activité de tant de navigateurs et de spéculateurs, dont le gouvernement encourageait l'ambition, on reconnaîtra qu'aucune des nations modernes n'avait eu jusqu'alors, ni autant d'hommes accoutumés par leur position à l'exercice de la mer, ni autant de terres à explorer, ni autant de ports pour abriter les vaisseaux, ni une si grande variété de productions pour en composer la cargaison.

Rien ne donne une plus haute idée de l'activité de ce peuple, de la vigilance de son gouvernement, que le soin et le succès avec lequel il occupait à-la-fois tant de points éloignés, contenait ses sujets dans l'obéissance, se faisait respecter chez les étrangers, et dominait sur les mers qui l'en séparaient.

La république avait cherché à s'assurer de la fidélité de ses colonies, en y envoyant ses citoyens qu'elle attachait au pays par des concessions de propriétés. Un tiers de l'île de Candie avait été donné aux Vénitiens, qui y avaient transporté leur domicile. On y trouvait le triple avantage de surveiller les indigènes, d'intéresser les principaux colons à la prospé-

rité de la métropole, et de procurer aux voyageurs vénitiens un accueil plus fraternel et une protection plus spéciale.

Dans le Péloponèse, il y eut une répartition des terres entre les anciens habitants et les nouveaux. Cent fiefs y furent créés pour les familles patriciennes. Cinquante familles d'artisans y furent transportées.

XI. Son système de conduite là où elle ne dominait pas.

Là où la république n'exerçait pas la souveraineté, elle n'épargnait aucun soin pour assurer à ses commerçants des facilités, des priviléges et, pour entourer ses agents de cette considération qui concilie les égards des étrangers. Ses consuls, choisis presque toujours dans la classe patricienne, étaient entretenus avec une sorte de pompe. On exigeait qu'ils eussent à leur suite un chapelain, un notaire, un médecin, sept serviteurs, deux écuyers, et dix chevaux (1). Aussi leur permettait-on de lever sur le commerce un droit qui allait jusqu'à deux pour cent.

Ces consuls n'étaient pas seulement les avocats de leurs compatriotes, lorsqu'ils avaient quelque faveur ou quelque réparation à demander au gouvernement du pays; ils étaient les juges de tous les nationaux, et même quelquefois ils décidaient dans les causes où des habitants

(1) Sandi *Storia civile.*

indigènes étaient intéressés : on en a vu un exemple dans l'affaire du vidame de Laodicée. Le podestat ou baile de Constantinople fut, pendant quelque temps, sur le pied d'un souverain. Il portait les brodequins d'écarlate, ce qui était la marque de la dignité impériale. Il commandait dans tout un quartier de la ville, faisait arborer l'étendard de St.-Marc sur les clochers, paraissait en public entouré de gardes, exerçait sur la colonie une pleine jurisdiction, et même, lorsqu'après l'invasion des Turcs il se vit réduit à n'être qu'un ambassadeur, il continuait de prendre sous sa protection beaucoup d'habitants étrangers à la république, notamment des Arméniens et des Juifs, qui payaient, par des tributs, l'avantage de n'obéir qu'à lui.

Enfin là où les circonstances locales exigeaient plus de modestie et de dextérité, les Vénitiens ne manquèrent ni de l'une ni de l'autre. Quand Louis XIV envoya un ministre et des jésuites pour convertir le roi de Siam, il se trouva que le premier visir de ce prince était un vénitien de Céphalonie, nommé Constance Falcon. En Égypte ils ménageaient leur crédit auprès des soudans. Lorsque les maîtres de cette contrée furent en état d'inimitié déclarée avec les Turcs, cette circonstance les rapprocha naturellement des Vénitiens. L'union devint tellement intime, grace à quelques libé-

ralités, que la république savait faire à propos, que les Vénitiens s'approprièrent le monopole du commerce de l'Égypte (1). Ailleurs, ils savaient se rendre si nécessaires, que lorsqu'ils interrompaient leurs expéditions, les habitants du pays les sollicitaient de les reprendre. On cite une ambassade envoyée pour cet objet à Venise par l'empereur de Trésibonde, en 1360 (2).

Il y avait dans l'Asie occidentale un peuple qui, vingt fois asservi, avait su conserver le maniement des affaires commerciales. Les Arméniens, sous le joug des Perses, des Parthes, des Grecs, des Romains, des Sarrasins, des Tartares et des Turcs, ont prouvé qu'ils savaient défendre leur fortune mieux que leur liberté. Ils avaient cependant, à la faveur des troubles du XIIe siècle, formé un état indépendant à l'extrémité de l'Asie mineure; et ils communiquaient, par l'Euphrate, avec Ormus et le golfe Persique. Les Vénitiens eurent l'art de s'emparer des affaires, même chez ce peuple dont elles étaient le patrimoine, l'élément. Ils se rendirent utiles, bientôt nécessaires; ils obtinrent des priviléges (3), s'établirent en grand nombre

(1) Smith *De la richesse des nations*, liv. 4, ch. 7.

(2) *Histoire de Venise* par Paul Morosini, liv. 20.

(3) Marin, rapporte le texte de plusieurs concessions de priviléges accordés aux Vénitiens en Arménie. *Histoire du commerce de Venise*, tom. 4, liv. 2, ch. 5.

dans le pays, envahirent toutes les professions lucratives, et montèrent toutes sortes de manufactures. La fabrication du camelot, par exemple, était un objet d'une grande importance pour les Arméniens; on y employait des poils de chèvres de Paphlagonie et d'Angora, dont l'exportation était sévèrement défendue. Non-seulement les Vénitiens fabriquèrent des camelots en Arménie, non-seulement ils exportèrent ces étoffes, après en avoir fourni tout le pays, mais encore ils obtinrent la faculté d'établir ces fabriques dans le leur, en faisant lever, pour eux seuls, la prohibition qui empêchait la sortie des matières premières.

On peut juger de la prospérité de leur colonie dans cette contrée, par la nécessité où ils se virent de construire des maisons, des magasins, d'élever des églises, d'avoir des juges de leur nation, et enfin par la confiance que le gouvernement du pays leur témoigna, en les chargeant de la fabrication de sa monnaie.

C'était en se multipliant eux-mêmes par leur activité, en se montrant par-tout, en prévenant tous les besoins des autres peuples, que les Vénitiens les entretenaient dans une ignorance barbare, ou dans une voluptueuse oisiveté, et qu'ils devenaient le lien nécessaire de toutes les nations. Toutes les marchandises passaient par leurs mains, et si parmi les objets d'échange

il en était quelques-uns qui pussent acquérir une augmentation de valeur, en recevant une modification, Venise ne négligeait pas de se réserver le bénéfice de la main-d'œuvre. Ainsi, par exemple, tous les Musulmans des côtes de la Méditerranée avaient besoin d'armes, et faisaient une grande consommation de meubles et d'ustenciles de bois plus ou moins soigneusement travaillés. Au lieu d'acheter ces objets chez d'autres nations, les Vénitiens eurent soin de les fabriquer eux-mêmes. Les noms des rues de Venise attestent que cette capitale, pendant le temps de sa splendeur, était un grand atelier, et le nombre des hommes que les diverses corporations de métiers mirent sous les armes, dans les dangers de la patrie, prouve l'immense quantité de bras que ces travaux occupaient. Ce soin de fabriquer eux-mêmes les objets manufacturés qu'ils devaient vendre, leur procura un autre avantage. En essayant les procédés des arts, ils les perfectionnèrent ; leurs manufactures acquirent bientôt une juste célébrité, et les Vénitiens devinrent les fournisseurs de ceux-là mêmes qui leur avaient fourni les premiers modèles.

XII. Influence du commerce sur la puissance

On se demande d'où on pouvait tirer assez d'hommes pour conduire tant de vaisseaux, soutenir tant de guerres sur terre et sur mer, contenir, administrer, exploiter de si grandes

de la république.

provinces et de si nombreuses colonies, élever des monuments, creuser des canaux, et monter tous les jours de nouveaux ateliers, qui exigeaient un grand nombre de bras. Au xve siècle, le seul arsenal de Venise occupait seize mille ouvriers et trente-six mille marins. Cependant cette capitale n'avait guère que deux cent mille habitants. Elle était l'unique source de la population véritablement vénitienne. Mais la société ne se compose pas toujours d'éléments homogènes, et telle est la diversité des passions et des intérêts des hommes, qu'on peut les employer à se comprimer les uns les autres, et que, par leurs travaux, ils fournissent eux-mêmes de nouveaux moyens de puissance à celui qui les gouverne (1).

Les Dalmates fournissaient des soldats à la métropole. Ces soldats gardaient et contenaient les colonies. Les îles fournissaient des matelots. Les matelots procuraient des richesses. Ces richesses servaient à soudoyer les compa-

(1) Le città marittime le quali agevolmente possono esercitare un gran commercio, impoverite di genti per qualche evento, non mancano mai di averne altre pronte, che bramano di sussistere e di lucrare, o coll' impiego della persona, o col mettere a censo i capitali, o con il risalto di carichi, e da se soli od uniti in società mercantile.

Storia civile e politica del commercio de' Veneziani di Carlo Antonio Marin, tom. 3, lib. 1, cap. 2.

gnies de stipendiaires qui conquéraient à la république les provinces sur le continent, et les stipendiaires, les milices provinciales et les marins s'employaient, à leur tour, à faire rentrer les Dalmates dans le devoir. Au milieu de cette réaction continuelle des diverses classes de la population l'une sur l'autre, toutes étaient plus ou moins attachées au gouvernement par les liens de l'intérêt. Un salaire très-avantageux attirait les soldats étrangers sous les drapeaux de Saint-Marc, et les meilleurs ouvriers dans les ateliers de Venise. Les glaces, les armes, les étoffes, sortaient de ces ateliers pour aller payer toutes les marchandises de l'Europe et de l'Asie. Ces marchandises n'étaient pas seulement une source de richesses, c'étaient encore des moyens de puissance. Par exemple, parmi les objets que le commerce tirait de l'embouchure du Tanaïs, le poisson, les cuirs, les tapis, les épiceries, les perles, étaient la matière d'un bénéfice considérable; mais un objet d'une toute autre importance pour une nation adonnée à la navigation, c'était le chanvre. Ce chanvre devenait aussitôt dans les mains des Vénitiens un aliment de leur marine, et un moyen de paralyser à leur gré celle des autres nations.

Ainsi le commerce vivifiait, agrandissait, consolidait Venise. Semblable à cette île fabuleuse de l'antiquité, dont elle nous explique

l'allégorie, incertaine, flottante, mal affermie en sortant des flots, elle acquit de la stabilité, dès qu'elle vit naître le dieu des arts.

XIII. Législation commerciale.

Quand on veut pénétrer dans les antiquités de l'histoire de Venise, pour y découvrir l'état de sa législation commerciale avant le treizième siècle, on ne trouve qu'incertitudes et obscurité. Le savant patricien Sandi (1) avoue l'inutilité de ses recherches sur cet objet. Il faut bien sans doute qu'il ait existé des règles pour la décision de tous les conflits d'intérêts auxquels le commerce peut donner lieu: mais ces lois n'ayant point été recueillies ni conservées, l'étude de la législation commerciale de ce peuple célèbre ne fournit que quelques observations détachées, et il faut que l'imagination se hasarde à suppléer ce que le temps a fait disparaître d'un édifice, qui sans doute n'avait pas un ensemble régulier. Venise adopta, dans le treizième siècle, le code qu'un roi d'Arragon avait fait compiler sous le titre de consulat de la mer. On rapporte que les marchands vénitiens, qui remplissaient Constantinople, à l'époque de la conquête de cette capitale sur les Grecs, jurèrent l'observation de ce code, dans l'église de Sainte-Sophie. Ce code a servi à établir, entre les nations civilisées, un

(1) *Storia civile veneziana*, lib. IV, cap. 7.

droit public de navigation et de commerce maritime. On sent bien que les Vénitiens eurent successivement un grand nombre de réglements à faire sur cette matière. On en fit une collection en 1275 (1). Des magistrats spéciaux furent institués, pour protéger les fabriques importantes, comme celles des étoffes de laine et de soie.

XIV. Envoi périodique de grandes escadres dans les ports principaux.

Le commerce n'était pas seulement à Venise la profession de tous les particuliers, il employait aussi la marine de l'état. Quoique l'exportation ou l'importation des marchandises occupassent plus de trois mille bâtiments (2), le gouvernement envoyait tous les ans, dans les ports principaux, des escadres de quatre ou six grosses galères, qui recevaient les marchandises que les particuliers avaient à envoyer ou à faire venir (3). Cet usage avait pour motif d'exercer la marine militaire, d'en tirer parti pendant la paix, de faire, par cet appareil, respecter le pavillon de Saint-Marc, de fournir des moyens de commerce à ceux qui n'étaient pas en état d'armer des vaisseaux pour leur compte. Mais cette méthode, au lieu

(1) On en peut voir l'extrait dans l'*Histoire du commerce de Venise*, tom. 5, lib. 2, cap. 2.

(2) *Ricerche storico-critiche* etc. p. 91. (au xve siècle.)

(3) *Storia civile di Venezia*, da Vittor Sandi, liv. 5.

de favoriser le commerce, l'aurait frappé de stérilité, si elle eût été conçue dans la vue du monopole. Ces galères ne trafiquaient point pour le compte du gouvernement; on les louait à des spéculateurs pour le voyage, et, probablement par cette raison, le commandement n'en était point donné à des patriciens (1). Mais ces escadres n'étaient confiées qu'à des marins habiles, que le gouvernement choisissait, et qu'il environnait de beaucoup de considération. Un grand nombre de jeunes nobles s'y embarquaient, pour acquérir l'expérience du commerce ou de la marine (2).

Dans la mer Noire.

Voici quelle était la destination de ces escadres. Celle qui faisait voile vers la mer Noire, se partageait en trois divisions : la première longeait toutes les côtes de la Grèce, et allait vendre à Constantinople ce que la Grèce avait à fournir à cette capitale, et les marchandises apportées de Venise : la seconde se dirigeait vers Sinope et Trébisonde, sur la côte méridionale du Pont-Euxin, pour y acheter les productions de l'Asie, arrivées par le Phase : la troisième s'élevait au nord, entrait dans la

(1) Non si dava tuttavia a queste galere pubblico comandante dell' ordine patrizio. Disponevansi per appalto. (*Storia civile di Venezia* da Vittor Sandi, lib. v, cap. 15.)

(2) *Ibid.* liv. 8, cap. 16.

mer d'Azof et allait, à l'embouchure du Tanaïs, acheter, dans le port de Caffa ou de Tana, et le poisson qu'on pêchait en grande abondance aux bouches de ce fleuve, et les marchandises de l'Orient, arrivées par la mer Caspienne, le Volga, le Tanaïs, et les divers objets que venaient vendre, sur cette côte, les caravanes de Russes ou de Tartares. Ces deux divisions, à leur retour, approvisionnaient Constantinople de ces divers objets, laissaient une partie de leurs cargaisons dans les ports de la Romanie, de la Grèce ou de l'Archipel, et venaient déposer, dans les magasins de Venise, ce qui était destiné à la consommation de l'Europe.

En Syrie.

Une autre escadre parcourait les ports de Syrie: elle touchait à Alep, dont le soudan était lié par un traité de commerce avec la république (1). Les Vénitiens avaient dans cette échelle un comptoir, un consul, une église, un four; ils y payaient six pour cent de droit d'entrée et de sortie, excepté pour les cotons qu'ils exportaient à meilleur marché: leurs vaisseaux allaient ensuite faire leur principal chargement à Berythe, qui était le port de Damas; là ils étaient exempts de tous droits (2). En revenant

(1) Il est rapporté dans l'*Histoire du commerce de Venise* tom. 4, liv. 3, ch. 2.

(2) *Ibid.*

ils s'arrêtaient à Famagouste en Chypre, puis à Candie, où ils embarquaient du sucre, car dès le quatorzième siècle, c'était un des produits de cette île (1). Puis enfin dans la Morée, approvisionnant ces colonies de toutes les denrées du Levant, et prenant en échange ce qu'elles avaient à fournir à l'Occident.

En Égypte. La troisième escadre allait chercher les productions de l'Égypte et les marchandises de l'Asie arrivées par la mer Rouge. Les marchandises que les Vénitiens importaient en Égypte, consistaient principalement en produits du commerce de la mer Noire, notamment en esclaves des deux sexes, et sur-tout en belles femmes de la Géorgie et de la Circassie (2).

Ports de l'Océan. On voit que les flottes vénitiennes se dirigeaient sur tous les points de communication, que l'Europe avait alors avec l'Orient; mais l'escadre destinée au plus long voyage, était

(1) Ho ritrovato ne' libri detti *mixtorum* dove sono registrati i decreti del senato ed altri corpi sovrani che nel secolo XIV° succedevano alla giornata questo che fa al proposito. 1334, 13 agosto.

Quod zuccarum natum et factum et quod nascetur et fiet in insulâ nostrâ Cretæ possit conduci Venetiis cum navigiis disarmatis solvendo quinque pro centenario, *ibid.*

(2) Les documents qui contiennent les concessions du soudan, sont dans l'*Histoire du commerce de Venise*, t. 4, liv. 3, ch. 3.

qu'on appellait la flotte de Flandre. L'équipage de chaque vaisseau partant pour cette destination, ne pouvait pas être de moins de deux cents hommes. La flotte touchait d'abord aux ports de Brindes, d'Otrante, de Manfredonia dans le royaume de Naples (1), puis elle devait aborder en Sicile: c'était là, qu'à la faveur des priviléges qu'ils avaient obtenus du roi Guillaume, les Vénitiens chargeaient leurs vaisseaux de tous les produits que cette île fournissait aux peuples du Nord, notamment de sucre.

L'escadre longeait ensuite toute la côte d'Afrique, en passant par Tripoli, Tunis, Alger, Oran et Tanger. Sur toute cette route, elle laissait les diverses marchandises dont les habitants de ces côtes avaient besoin; ceux-ci, accoutumés au retour périodique de cette flotte, apportaient, à l'époque ordinaire de son arrivée, toutes les productions de l'intérieur de l'Afrique. Tant que les Sarrasins furent maîtres de ces contrées, ces ports furent animés par un commerce considérable. Les Vénitiens qui y étaient établis dès le milieu du treizième siècle (2), avaient

(1) On peut voir dans la bibliothèque de Monsieur, sous le n° 60, un manuscrit qui est le recueil des priviléges dont le commerce vénitien jouissait dans le royaume de Naples.

(2) Voyez les documents des traités avec Tunis et Tripoli

de grands priviléges et formaient des caravanes qui allaient faire les achats dans l'intérieur de ce continent. Des foires célèbres se tenaient à Tunis, à Mogador, à Oran, à Tanger. C'était là que l'Afrique recevait les marchandises de l'Europe et de l'Asie, et livrait son froment, ses fruits secs, son sel, son ivoire, ses esclaves, et sa poudre d'or. En sortant du détroit de Gibraltar, la flotte allait continuer ses opérations sur la côte de Maroc, et après avoir approvisionné les Barbaresques et les Maroquins de fer, de cuivre, d'armes, de draps, de meubles, d'ustensiles, et de mille autres objets, elle prenait sa direction le long des côtes occidentales du Portugal, de l'Espagne et de la France, entrait dans les ports de Bruges, d'Anvers, de Londres, achetait en Angleterre des draps non teints, des laines fines, pour alimenter les manufactures vénitiennes, et faisait des échanges avec les navires des villes anséatiques, qui venaient prendre à ce rendez-vous les marchandises de l'Orient, destinées à la consommation des peuples septentrionaux. Les marchandises d'exportation, qui composaient le chargement des vaisseaux destinés à ce voyage, consistaient

---

dans l'*Histoire du commerce de Venise*, tom. 4, liv. 3, ch. 4. Il paraît que les Vénitiens payaient dans ces échelles un droit de dix pour cent.

cipalement en épiceries, drogues, aromates, vins, soies, laines et cotons filés, raisins et fruits secs, huile, borax, cinabre, minium, camphre, crême de tartre, et sucres, dont les Vénitiens étaient en possession d'approvisionner l'Angleterre depuis la fin du treizième siècle (1). Le lest des bâtiments se composait de terres colorantes, de fer, de cuivre, d'étain et de plomb. Mais la plupart de ces marchandises, n'étant que des matières premières, n'offraient au spéculateur que le bénéfice qu'il pouvait faire sur le prix d'achat, accru des frais de transport. La vente des marchandises fabriquées était bien autrement avantageuse; aussi les vaisseaux étaient-ils chargés en grande partie de glaces, de verre de toute espèce, de riches étoffes de laine, de soie et d'or. Chaque voyage procurait des échanges ou des ventes pour la valeur de plusieurs millions de ducats. Après s'être pourvues de tous les objets que la Flandre et l'Angleterre pouvaient fournir au midi de l'Europe, les galères redescendaient vers le détroit de Gibraltar, s'arrê-

(1) Marin, dans son *Histoire du commerce de Venise*, tom. 5, liv. 3, ch. 2, cite un décret de 1319 qui autorise le départ d'une escadre partant pour Londres, avec cent mille livres de sucre et dix mille livres de sucre candi valant trois mille cent quatre-vingt livres de gros.

taient en France, à Lisbone, à Cadix, entraient ensuite dans les ports d'Alicante et de Barcelonne, où elles prenaient des soies écrues, et revenaient à Venise, en cotoyant les provinces méridionales de la France et toute l'Italie; ce voyage durait un an.

On ne peut s'empêcher de reconnaître dans ces voyages de long cours, faits sur des vaisseaux de l'état, mais pour le compte du commerce, le modèle des compagnies que les Hollandais, les Anglais et les Français ont organisées dans des temps postérieurs, pour le commerce des Indes.

Ces sociétés avaient des priviléges. Les vaisseaux des particuliers ne pouvaient pas entrer en concurrence avec les leurs, ni même aller dans les ports principaux, où les grandes escadres devaient toucher (1). C'était une faveur importante que l'exclusion de toute concurrence dans les marchés où ces flottes allaient trafiquer. Mais ces compagnies n'étaient point permanentes; chaque galère était affermée séparément et il faut ajouter que le gouvernement mettait ce privilége à un prix si modéré

(1) Era pure vietato a vascelli privati, di trafficare ne' porti dove quelle galere andavano, anzi venendo sorpresi e fermati, il loro carico dichiaravasi buona preda come fossero stati nemici. (*Ricerche storico-critiche* etc

On ne pouvait attribuer l'adoption de ce système qu'à l'intérêt bien ou mal entendu du commerce, et non à un intérêt fiscal. D'ailleurs il faut remarquer que cette disposition, qui semblait interdire tout commerce aux armateurs particuliers dans les ports fréquentés par ces escadres marchandes, n'étaient peut-être que des lois temporaires. Un auteur qui vient de publier un livre sur le gouvernement de Venise, le soupçonne ainsi : Il faut observer, dit-il, que nous n'avons que des fragments de la législation de ces temps-là, et se garder de prendre cette prohibition, qui n'était peut-être qu'une mesure de circonstance motivée par une guerre, pour une loi constante et générale(1). »

Ainsi l'état expédiait annuellement vingt ou trente galères de mille, douze cents, deux mille tonneaux, dont la cargaison était évaluée à cent mille ducats d'or pour chacune (2); c'est-à-dire à plus de dix-sept cent mille francs.

On se demande quelle pouvait être la destination des bâtiments appartenant au commerce, lorsque les flottes de l'état se réser-

(1) *Memorie storico-civili delle successive forme del governo de' Veneziani*, da Sebastiano Crotta.

(2) Singulis annis longas naves hoc est triremes xxv diversas petere partes, quarum quælibet in urbem rediens, aurorum c. millium valorem offert. (Paulus Morosini, *de rebus ac formâ reipublicæ venetæ.*)

vaient le privilége de fréquenter tant de [illegible]. Les faits répondent à cela. Le commerce de Venise entretenait en activité trois ou quatre mille bâtiments. On encouragea toujours soigneusement et la construction et l'armement des vaisseaux. Cette multitude de bâtiments parcourait les deux rivages de l'Adriatique, tous les ports du Ponant, c'est-à-dire les côtes de Sicile, de Naples, de l'état romain, de la Toscane, de Gênes, les côtes méridionales de la France, et les côtes orientales de l'Espagne, enfin les échelles du Levant qui n'étaient pas réservées aux escadres armées par la république.

Beaucoup de ces vaisseaux appartenaient aux patriciens: les jeunes nobles étaient obligés de faire quelques voyages sur les vaisseaux de commerce, où, quand ils étaient pauvres, ils étaient reçus gratuitement; on leur fournissait même, s'ils en avaient besoin, les moyens de faire une pacotille; tant il entrait dans les vues de l'administration de les porter vers cette profession.

XV. Efforts des Vénitiens pour interdire les avantages du commerce aux étrangers.

Je laisse à penser si une nation, qui attachait tant d'intérêt à son commerce, était soigneuse d'exclure les étrangers de toute concurrence. Quoique à cette époque la jalousie commerciale n'eût pas encore réduit les prohibitions en système, l'intérêt des Véni[illegible] leur fit pratiquer tout ce que le génie f[illegible]

[illegible]té depuis. La guerre leur avait fait raison des Pisans, des Siciliens, et des Génois. L'Espagne, long-temps occupée par les Maures, n'avait pu se livrer au commerce, la France le dédaignait; quant aux Anglais, ils ne commencèrent à négocier en Turquie que fort tard, et sous le pavillon français. Ce ne fut qu'en 1577 qu'ils obtinrent la faculté de s'y présenter sous leur propre pavillon (1). La république

(1) On trouve dans la correspondance de M. De Maisse, ambassadeur de France à Venise (manuscrit de la bibliothèque du Roi, n° 1020 $^{H}_{265}$) des passages qui expriment l'étonnement avec lequel on voyait, en 1583, des bâtiments anglais arriver dans les échelles du Levant, sous leur propre pavillon. Cet ambassadeur écrivait au roi le 22 mai : « Ces seigneurs se sont informés de moi, si V. M. n'empêcheroit point l'échelle que la reine d'Angleterre veut « faire dresser en Constantinople, me disant qu'autrefois « les rois de France l'avoient fait en semblable cas, et pour « vous en dire la vérité, Sire, chacun a opinion ici que « V. M., pour son honneur et réputation, ne le doit permettre, ayant été reçu et accoutumé de tout temps que « tous les vaisseaux chrétiens qui passoient ez mers de deça, « devoient naviguer sous la bannière de France, et être sujets aux consuls et officiers, que pour cet effet V. M. tient « ez lieux nécessaires. Cela jusques ici à rendu V. M respectée et honorée seule, entre les princes chrétiens, « parmi les Barbares, et est un privilége que facilement « V. M. ne doit laisser perdre.

« Il déplaît aussi grandement à ces seigneurs, comme « eux qui y ont plus d'intérêt, que la reine d'Angleterre

de Hollande n'existait pas encore; la première capitulation des Provinces-Unies avec la Porte est de 1598.

A la faveur du droit de souveraineté qu'elle s'était arrogé sur le golfe, la république se

« s'établisse en ce quartier-là, d'autant que leur trafic en « diminuera de beaucoup, tant pour la quantité des mar- « chandises qu'ils y apporteront, que pour celles dont ils « se chargeront en retour, comme des drogueries et autres. « Vos sujets de Marseille, et ceux qui trafiquent de deçà, « y perdront et ne seront tellement respectés qu'ils étoient « auparavant. V. M. y saura bien pourvoir s'il lui plaît, « tant est que l'on trouve fort mauvais par deçà, que le « baile d'Angleterre soit descendu contre Péra le jour du « vendredi-saint, sans qu'il ait été accompagné d'autres « chrétiens, pour la révérence du jour, et est cet acte in- « terprété ici, avoir été faict en mépris de notre religion, « outre qu'il se trouve que ce vaisseau était chargé d'acier « et autres marchandises prohibées être portées aux infidèles. « Ces seigneurs essayeront, comme je crois, par tous moyens, « d'empêcher que cette négociation ne sorte son effet. »

Ailleurs il dit que les Anglais, en débarquant, s'étaient donnés pour ennemis des *idolâtres chrétiens*.

Voici encore l'extrait d'une lettre de 1547 de M. de Morvilliers, ambassadeur de France à Venise, qui prouve que ce privilége s'étendait aux autres échelles du Levant. « De « toute ancienneté, dit-il, les rois de France ont eu cette « prérogative et privilége en Alexandrie que toutes les na- « tions, fors et excepté la vénitienne et la génevoise, [illegible]té « comprises sous celle de France, et les marchands [illegible] « subjects à la jurisdiction des consuls de la nation fran- « çaise. » (Manuscrit de la bibl. du Roi, n° 8784.)

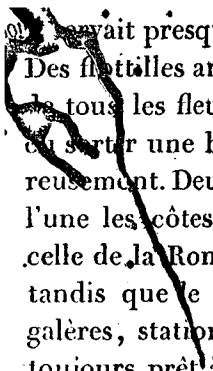

vait presque le droit exclusif d'y naviguer. Des flottilles armées gardaient les embouchures de tous les fleuves, et ne laissaient pas entrer ou sortir une barque sans l'avoir visitée rigoureusement. Deux escadres longeaient sans cesse, l'une les côtes d'Istrie et de Dalmatie, l'autre celle de la Romagne et du royaume de Naples, tandis que le capitaine du golfe, avec vingt galères, stationnées à Zara ou à Corfou, était toujours prêt à se porter là où les droits de la république auraient trouvé quelque résistance. Voici quelques exemples du soin qu'on apportait à les maintenir. A la suite d'un différend qu'ils avaient eu avec le patriarche d'Aquilée, en 1248, les Vénitiens l'obligèrent à fermer un de ses ports à ses propres sujets. On raconte que ce même prince, sollicitant la permission de faire venir, sur un bâtiment de sa nation, une provision de vin, qu'il avait achetée dans la marche d'Ancône, pour son usage personnel, les Vénitiens refusèrent cette permission, mais voulurent bien se charger eux-mêmes de ce transport.

XVI. Leur jalousie contre les Portugais, lorsque ceux-ci se furent établis dans les Indes.

On juge combien la jalousie des Vénitiens dut être alarmée, lorsqu'ils apprirent que les Portugais avaient découvert une nouvelle route des Indes. Ce fut par leur ambassadeur à Lisbonne, qu'ils en reçurent le premier avis : il mandait qu'on avait vu revenir de l'Asie des

vaisseaux chargés de poivre, de drogues [illegible] d'autres marchandises. A cette nouvelle, dit le cardinal Bembo (1), la république vit que la branche la plus importante de son commerce allait lui échapper. Lorsqu'elle apprit que les Portugais formaient des établissements sur ces côtes, qu'ils s'y rendaient maîtres de toutes les marchandises de l'Asie, et qu'ils pourraient bientôt les livrer à l'Europe à plus bas prix que celles qui arrivaient par la mer Rouge, par l'Euphrate, ou par le Tanaïs, cette jalousie se changea en fureur. Les Vénitiens s'empressèrent d'exciter celle du soudan d'Égypte, ils lui répétèrent que les nouveaux établissements de ces Européens allaient ruiner les siens, que

(1) Talibus jactata incommodis civitati malum etiam inopinatum ab longinquis gentibus et regionibus extitit. Petri enim Paschalici, apud Emmanuelem Lusitaniæ regem legati, litteris patres certiores facti sunt regem illum per Mauritaniæ, Getuliæque Oceanum convertendis ex Arabiâ Indiâque mercibus itinera suis tentata sæpe navibus, demum explorata compertaque habuisse, navesque aliquot eo missas pipere et cinnamis ejusque modi rebus onustas Olysipponem revertisse, itaque futurum ut ejus rei facultate Hispanis hominibus tradita nostri in posterum cives parcius angustiusque mercarentur, magnique illi proventus qui urbem opulentam reddidissent toti pene terrarum orbi rebus indigit tradendis civitatem deficerent. Eo nuntio patres cepto non parvam animi ægritudinem contraxerunt.

pays ne serait plus l'entrepôt du commerce de l'Europe et de l'Asie. Ils le pressèrent de faire des efforts, pour chasser les Portugais des points où ils ne pouvaient être encore solidement établis : ils lui en offrirent les moyens, lui envoyèrent des canons, des métaux pour en faire, des fondeurs, des constructeurs de navires, des matériaux; l'engagèrent même à en faire passer aux princes indiens, pour les aider à repousser ces étrangers. Ils proposèrent, dit-on, d'ouvrir à leurs frais une communication entre la Méditerranée et la mer Rouge à travers l'isthme de Suez.

Le soudan d'Égypte était peu en état de consommer une entreprise si fort au-dessus du génie de sa nation. Il commença par menacer de dévaster le peu d'établissements que la piété chrétienne conservait dans la Terre-Sainte, si le pape et les Espagnols n'obligeaient les Portugais à se retirer des côtes d'Asie. Cette négociation entreprise par un moine du Saint-Sépulcre, n'eut aucun résultat.

Ensuite le soudan s'étant concerté avec les rois de Cambaye et de Calicut, envoya une dixaine de bâtiments, montés par huit cents mamelucks, lesquels après avoir descendu la mer Rouge et traversé la mer des Indes, allèrent attaquer la flotte portugaise, qui partait

de Cochin pour l'Europe; ils la détruisirent (1).

Mais ce n'était là qu'un succès passager. Peu de temps après, les vaisseaux du soudan furent pris ou brûlés à leur tour; il aurait fallu une marine et de la persévérance pour obliger les Portugais à lâcher prise.

Les Vénitiens, perdant toute espérance de ce côté, tâchèrent de traiter avec ceux-ci pour entrer en partage des bénéfices de ce nouveau commerce. Il n'y avait pas moyen de composer entre l'avarice et l'avidité. Le pape avait tracé sur le globe une ligne, au-delà de laquelle tout ce qui serait découvert devait appartenir aux Portugais. Munis de ce titre, ils ne voulurent rien céder de leurs droits a une nation qui les enviait, sans être en état de les leur disputer. En 1521, les Vénitiens firent une nouvelle tentative. Ils proposèrent

(1) L'abbé Tentori, dans son *Essai sur l'histoire de Venise*, tom. 11, dissertat. 19, traite cette anecdote des secours fournis par les Vénitiens au soudan contre les Portugais de *falsa falsissima*, et il en donne pour preuve la constance de la république à ne jamais sacrifier les intérêts de la religion à ceux de son commerce, et à ne jamais accepter l'alliance des infidèles. Ces preuves sont peu concluantes contre le témoignage de Mariana, *Histoire d'Espagne*, tom. 2, liv. 28, ch. 10, de Huet, histoires du commerce des anciens, et de plusieurs autres.

[illegible] de Portugal de lui acheter à un prix fixé toutes les épiceries qui arriveraient dans ses ports. Le roi ne voulut point affermer le monopole à ces étrangers, et il ne resta au gouvernement de Venise, pour se venger de tant de refus, que la ressource d'exempter de tous droits d'entrée les épiceries qui arrivaient dans leur port par la voie d'Égypte, et de soumettre à une douane rigoureuse, celles qui viendraient des Portugais (1).

La législation vénitienne, relativement aux étrangers, pour tout ce qui concernait leur commerce, était dure, comme chez tous les peuples puissants et jaloux de leurs avantages. Les lois défendaient même de recevoir aucun négociant étranger sur les vaisseaux vénitiens. Les étrangers payaient des droits de douanes deux fois plus forts que les nationaux. Dans les discussions avec les indigènes, il fallait qu'ils se consumassent en frais, pour obtenir une lente justice. Ils ne pouvaient ni faire construire, ni acheter des vaisseaux dans les ports de la république. Les vaisseaux, les patrons, les propriétaires de la marchandise, tout devait être vénitien (2). Toute société entre les

(1) Sandi *Storia civile de' Veneziani*, lib. IX, cap. 12.

(2) *Principi di storia civile della repubblica di Venezia* di Vittor Sandi, lib. VII, cap. 1.

nationaux et les étrangers était interdit; il n'y avait de priviléges, de protection et par conséquent de bénéfices que pour les Vénitiens et spécialement pour les citadins; car ce furent les droits attachés à la qualité de citoyen de Venise, qui devinrent l'origine de cette espèce de condition, désignée par la dénomination de citadinance (1).

Pour jouir des faveurs que le gouvernement accordait au commerce, il fallait avoir acquis ce titre; aussi voyait-on un grand nombre de riches négociants des autres nations, se faire inscrire sur la liste des citoyens de Venise. On cite même à ce sujet un roi de Servie, qui, à son départ de Venise, fut si effrayé de la somme à laquelle furent taxés les objets qu'il emportait, qu'il sollicita le titre de Vénitien pour être dispensé de payer ces droits (2). Les sujets mêmes de la république étaient l'objet de la jalousie de la capitale; les marchandises de luxe, et jusqu'aux choses de première nécessité ne pouvaient leur être fournies que par les Vénitiens. Pour établir une fabrique hors du dogado, il fallait obtenir un privilége, et pendant long-temps les villes de la terre-ferme ne purent expédier leurs marchandises à l'é-

(1) *Ibid.*

(2) *Ricerche istorico-critiche* etc., p. 111.

trànger qu'en les faisant passer par Venise, où ils payaient un droit.

On n'était que dans Venise même qu'il était permis de traiter avec les Allemands, les Bohémiens et les Hongrois. On juge avec quelle sévérité étaient prohibées les marchandises qui pouvaient entrer en concurrence avec celles que produisait l'industrie nationale. Dans le dix-septième siècle, les Vénitiens demandèrent à plusieurs reprises (1), que le port de la capitale fût érigé en port franc; on en fit l'essai, mais le gouvernement revint bientôt après à ses inflexibles douanes.

En privant presque tous les peuples de l'Italie de l'avantage de faire le commerce, et en leur livrant, à un prix modéré, tout ce qu'ils ne leur permettaient pas de se procurer par eux-mêmes, les Vénitiens s'étaient rendus tellement nécessaires, que souvent, pour faire plier leurs voisins, ils n'eurent qu'à cesser toutes relations avec eux. Le roi de Naples, Robert, qui était en guerre avec la république, fut obligé de faire la paix, parce que ses sujets ne lui payaient plus aucun impôt, alléguant qu'ils n'avaient plus d'argent depuis que les Vénitiens avaient cessé de fréquenter le pays. Pendant la guerre, où la république fut engagée contre les Turcs, au com-

(1) En 1658, 1662, 1689, 1702, 1717, 1730, 1733.

mencement du seizième siècle, l'envoi des flottes dans le Levant et sur les côtes de Barbarie se trouva nécessairement interrompu. A peine la paix eut-elle été conclue, que Venise vit arriver un ambassadeur de Tunis, pour la solliciter de reprendre ses relations commerciales avec l'Afrique.

La jalousie que les Vénitiens témoignaient contre tous les étrangers, ne devait pas ménager les Juifs. Ils étaient tolérés à Venise, mais leur trafic y était gêné par mille entraves. Ils ne pouvaient s'y établir que pour un temps; ils étaient assujettis à porter un signe distinctif; on leur imposait des taxes particulières, qui ne les dispensaient d'aucune autre; un quartier séparé leur était assigné, et ils y étaient renfermés depuis le coucher du soleil jusqu'au jour; ils ne pouvaient posséder des immeubles; on les obligea à tenir leur banque publiquement; le nombre de ces établissements fut limité; l'intérêt de l'argent fut fixé tantôt à dix, tantôt à douze pour cent, même sur gages, intérêt qui parait énorme, et qui prouve seulement qu'à cette époque, les fonds placés dans le commerce rendaient davantage (1); on leur

(1) Le taux de l'intérêt dépend de trois choses, l'abondance des capitaux disponibles, la sûreté du prêt, et le meilleur emploi qu'on peut faire de son argent.

interdisait plusieurs métiers, plusieurs arts; il fut défendu de faire rien imprimer; mais malgré les rigueurs d'une police soupçonneuse, les Juifs affluèrent à Venise, sur-tout lorsqu'ils furent expulsés de l'Espagne et du Portugal, parceque le gouvernement vénitien les avait soustraits à la jurisdiction de l'inquisition ecclésiastique (1).

Parmi les lois des Vénitiens qui réglaient leurs rapports commerciaux avec les étrangers, il faut en remarquer une qui tenait à des considérations d'un autre ordre. Venise faisait un commerce considérable avec les pays Transalpins, c'est-à-dire avec l'Allemagne. Un décret de 1475, défendit aux sujets de la république, d'aller eux-mêmes conduire leurs marchandises au-delà des monts; de sorte que les Allemands furent obligés de venir les chercher. Cette disposition particulière est une exception, une véritable anomalie dans le système commercial de Venise: pour se l'expliquer, il faut considérer que la capitale voulait empêcher toute relation entre ses provinces de terre-ferme et l'Allemagne, que ce commerce ne pouvait se faire que par terre, et qu'apparemment le

(1) On peut voir dans l'*Histoire civile* de Sandi, liv. IX. un long chapitre sur les lois de Venise, relatives aux Juifs, aux Turcs, aux Arméniens, aux Grecs.

gouvernement voulut interdire tout ce qui pouvait détourner les Vénitiens du commerce maritime (1). Il serait plus difficile de trouver la raison d'un autre usage, qui laissait presque entièrement aux Napolitains l'exploitation de la pêche du corail, si abondante sur les côtes de la Dalmatie. A cette exception près, le gouvernement se montra constamment fidèle à la maxime fondamentale qui conseille, dans le commerce comme dans la guerre, de ne pas attendre l'étranger chez soi; encore faut-il remarquer que les Allemands ne pouvaient importer leurs marchandises à Venise, qu'à une époque déterminée, qu'ils ne pouvaient les vendre qu'à des Vénitiens, qu'ils ne pouvaient acheter que des Vénitiens ce qu'ils exportaient en retour (2).

XVII. Causes de l'accroissement du commerce de Venise.

Jamais peuple destiné à s'élever aux grandes entreprises commerciales, ne commença avec des moyens plus bornés. Les Vénitiens n'avaient point de territoire; tributaires de leurs voisins pour tous les besoins de la vie, ils ne pou-

(1) C'est la raison qu'en donne Sandi, liv. VIII, chap. 16, et il la repète dans ses *Principes de l'Histoire civile*, liv. VII, chap. 1.

(2) *Principi di storia civile della repubblica di Venezia* di Vittor Sandi, liv. VIII, cap. 1. Cet ordre de choses fut établi par un décret du 26 juillet 1385.

vaient leur offrir en échange que le poisson et le sel, productions spontanées de la nature, dont la main de l'homme ne saurait augmenter considérablement la valeur; mais plus les profits de ce commerce étaient modiques, plus il importait de l'étendre. Pour augmenter la consommation du poisson, il fallut lui donner une préparation qui permît de le conserver: pour n'avoir point de concurrents dans la vente du sel, il fallut d'abord le livrer au plus bas prix.

Les bénéfices très-médiocres que les insulaires purent faire sur ces deux objets, leur fournirent les moyens d'acheter quelques produits grossiers, que leur offrirent les côtes environnantes. Les bois de la Dalmatie devinrent dans leurs mains des barques, et leurs îles le chantier de construction qui fournissait à la navigation des fleuves et des ports voisins. Plus les villes d'Aquilée, de Padoue, de Ravenne, avaient de moyens de prospérité, plus la main-d'œuvre devait y être chère, et plus leurs habitants devaient dédaigner ce genre de travaux. Il en résulta pour les Vénitiens, outre l'avantage de vendre des objets, dont leur industrie avait considérablement augmenté la valeur, l'avantage plus grand encore de se perfectionner dans l'art des constructions navales, tandis que les autres peuples ne faisaient pas les

mêmes progrès, et de se trouver toujours approvisionnés de matériaux, par ce moyen en état d'augmenter leur marine.

Leur commerce devenant plus profitable, ils transportèrent dans leurs îles d'autres produits bruts d'un prix plus élevé, et susceptibles de recevoir un plus grand accroissement de valeur, le lin et le chanvre pour faire des agrès, le fer pour forger des ancres et des armes.

Plus riches, ils s'exercèrent sur des matières plus précieuses, la laine, le coton, la soie, l'argent, l'or : plus habiles, ils parvinrent à transformer en marchandises d'un grand prix, une vile matière comme celle des glaces.

Chacune de ces branches de commerce faisait entrer dans Venise quelques fonds de l'étranger. Ces capitaux devenaient une nouvelle matière première, sur laquelle l'industrie vénitienne s'exerçait encore. Les négociants les plaçaient sur eux-mêmes, et leur faisaient produire un gros intérêt, en les employant à acheter des marchandises brutes, qui au sortir de leurs ateliers doublaient, triplaient, décuplaient la mise de fonds.

L'activité de l'industrie augmentait la population ; l'accroissement de la population augmentait les consommations de tout genre, et cette consommation plus étendue, devenait une nouvelle cause de spéculations et de béné-

fices. On ne se contentait plus d'aller acheter à l'étranger les matières premières dont on manquait, on tâchait de forcer le pays à les produire. On élevait des troupeaux dans la Polésine, on en envoyait dans les montagnes de l'Istrie autrichienne. La côte de Frioul se couvrait de mûriers. On essayait de naturaliser la canne à sucre dans les îles du Levant. La richesse du commerce augmentait la puissance de l'état; la puissance de l'état donnait de nouveaux moyens de prospérité au commerce. Le droit du monopole sur le sel, l'empire de l'Adriatique, les conquêtes dans l'Orient, l'abaissement des Pisans et des Génois, garantirent aux Vénitiens la jouissance non contestée et exclusive de leurs avantages commerciaux.

L'aisance générale de la population, l'affluence des capitaux étrangers, les tributs de l'Orient, les progrès du luxe, le mouvement intérieur et extérieur, la consommation des troupes, l'armement des flottes, tout devenait une occasion de travail pour le pauvre, une nouvelle source de richesse pour le spéculateur et pour l'état, et cette source grossissait de jour en jour, parceque chaque effet devenait cause.

XVIII. Cause de sa décadence.

Cette progression ne devait pas s'arrêter, si les circonstances extérieures n'eussent changé. Mais on vit tout-à-coup diminuer la masse des consommations, et le nombre des objets sur

lesquels l'industrie vénitienne s'éta jusqu'alors.

Les autres peuples de l'Europe commerçants et cessèrent de se p Venise de ce qu'ils purent se procurer eux-mêmes. Ils entrèrent en concurrence avec les Vénitiens, dans tous les marchés des peuples qui ne font qu'un commerce passif.

Les marchandises de l'Asie changèrent de cours et n'affluèrent plus dans l'Adriatique.

Enfin les arts, qui contribuent au perfectionnement de l'industrie, firent chez les autres nations des progrès que les Vénitiens ne surent pas suivre d'un pas égal.

Telles furent les principales causes de l'accroissement et de la décadence de la prospérité commerciale de Venise.

Je termine ici ce tableau du commerce des Vénitiens : il fut dans son apogée au xve siècle; passé cette époque, plusieurs causes le firent décheoir rapidement.

La première fut la conquête de Constantinople par les Turcs, et la politique du sultan Soliman, qui, en 1530, entreprit de faire passer par Constantinople toutes les marchandises de l'Asie, même celles qui arrivaient en Europe par la Syrie et par l'Égypte. On parvint à faire comprendre au divan qu'il n'y avait point d'avantage à faire faire aux marchandises un détour,

dont l'unique résultat était d'en augmenter le prix sans profit pour le vendeur. La communication directe avec l'Égypte et la Syrie fut permise; cependant quand les Turcs furent maîtres de presque toute la Grèce et des côtes de l'Albanie, ils s'accoutumèrent à y faire arriver par des caravanes les diverses productions de l'Orient. Alors les Vénitiens, toujours attentifs à saisir ces marchandises sur le point où elles venaient déboucher, établirent à Spalato, qui leur offrait un port commode et sûr, un comptoir, un lazareth, et une foire. Spalato devint, au XVIIe siècle, une ville de commerce plus abondamment fournie qu'aucune des échelles du Levant; elle était particulièrement bien située pour recevoir les productions de la Perse et de la mer Noire (1).

La seconde cause de décadence, fut dans les mauvais traitements que les Turcs firent éprouver aux négociants européens, et qui firent cesser les voyages des grandes flottes vénitiennes.

La troisième fut la découverte de l'Amérique et celle du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance.

La quatrième fut l'excès de puissance de Charles-Quint, qui, dès le commencement de

(1) *Storia civile veneziana* di Vittor Sandi, lib. x, cap. 13.

son régne, en 1517, doubla les droits [illegible] que les Vénitiens payaient dans ses [illegible] les porta à vingt pour cent sur tou[illegible] chandises d'importation ou d'exportation. C'était leur interdire l'entrée de ses ports. Il fit plus, il la leur défendit formellement, s'ils ne se soumettaient *à cesser leur commerce direct avec l'Afrique, et à porter dans sa ville d'Oran*, toutes *les marchandises qu'ils avaient à vendre aux* Maures. Le nouveau roi d'Espagne voulait faire de cette ville, où il y avait déja des foires célèbres, le centre et l'entrepôt général de tout le commerce de la Barbarie. On eut beau représenter qu'on n'avait pas le droit d'exiger des Maures, ni des Vénitiens, qu'ils se résignassent à ne trafiquer les uns avec les autres qu'à Oran, chez les Espagnols; les ministres de Charles-Quint persistèrent dans leur système; les Vénitiens ne s'y soumirent pas; mais il fallut opter entre le commerce d'Afrique ou celui d'Espagne. Sous le règne de Philippe II, fils de Charles-Quint, la jalousie des ministres espagnols contre le commerce des Vénitiens continua de se manifester. Beaucoup de négociants de Venise furent troublés dans leurs opérations; beaucoup de leurs vaisseaux furent retenus dans les ports, ou saisis en pleine mer sous divers prétextes. Il fallut en venir à embarquer des gens de guerre sur les navires marchands, pour

les défendre contre cette espèce de piraterie (1).

Enfin, une cinquième cause de la décadence de la prospérité commerciale de Venise, fut la perte des îles de Chypre et de Candie.

On sera peut-être surpris de ce qu'au nombre des circonstances, qui durent faire décheoir le commerce de Venise, je ne compte point la rivalité des villes anséatiques, liguées vers la fin du XIIe siècle. Leur ambition se bornait à faire le commerce du Nord, et celle de Venise à rester en possession de celui du Midi. La nature des choses ne permettait ni à l'une ni aux autres de porter leurs vues plus loin. L'état de l'art de la navigation était tel, que l'on ne pouvait faire le voyage de la Baltique dans la Méditerranée et le retour en un an : voilà pourquoi la ville de Bruges avait été choisie pour dépôt intermédiaire, où se faisait l'échange des marchandises du Nord et de celles du Midi.

XIX. De la banque de Venise

Il me reste à dire quelques mots de la banque de Venise ; son ancienneté, qui remonte au XIIe siècle, c'est-à-dire bien au-delà de l'origine de toutes les banques connues, prouve la priorité des Vénitiens dans tous les établissements qui appartiennent au commerce. Cette banque était un dépôt qui ouvrait un crédit aux bailleurs de fonds pour faciliter les payements et les revire-

(1) *Storia civile veneziana* di Vittor Sandi, lib. x, cap. 13.

ments, c'est-à-dire qu'au lieu de payer en argent effectif, on payait en délégations sur la banque. Les créances sur cet établissement étaient payables à vue, et il a toujours justifié la confiance publique. Je n'entrerai pas dans les détails de l'organisation de cet établissement, qui d'ailleurs ne furent réglés définitivement qu'en 1587; ces détails n'appartiennent point à l'histoire.

Jusques-là il y avait eu beaucoup de banques particulières, dont la confiance publique était le seul soutien, elles étaient tenues principalement par des nobles. Le gouvernement profita, pour les supprimer, de la loi qui interdisait le commerce aux patriciens; créa une banque unique, nationale, la plaça sous la surveillance du prince, et se rendit caution des fonds qui y seraient déposés.

C'était un dépôt pur et simple. La caisse ne retenait aucun droit de garde ni de commission, et ne payait aucun intérêt. Pour que les propriétaires des capitaux se déterminassent à les y verser, il fallait que le crédit de cette caisse fût tel, que les créances sur la banque fissent dans le commerce absolument la même fonction que le numéraire. Voici les mesures que l'on prit pour leur donner cette faveur.

D'abord on institua une caisse dite du comptant, dont la destination était de payer à l'instant, et en valeurs métalliques, tous les effets

qui s'étaient présentés. En se mettant en état de rembourser à point nommé, on se mit dans le cas de rembourser moins.

Il y avait à Venise plusieurs sortes de monnaies; on choisit la meilleure pour être celle de la banque. Il fut réglé qu'elle ne compterait et ne paierait qu'en ducats effectifs, dont le titre était plus fin et l'altération moins commune que celle des autres espèces. Il en résulta que les porteurs d'un effet sur des particuliers avaient à courir le risque d'être payés en monnaie de bas aloi, tandis que le propriétaire d'une créance sur la banque était sûr de recevoir les meilleures valeurs. Ce système mérita à l'argent de banque une préférence sur l'argent courant, et augmenta le crédit de cet établissement.

Peu-à-peu le gouvernement introduisit l'usage de faire certains paiements en valeur sur la banque, au lieu de les effectuer en espèces; il commença par admettre ces valeurs dans les caisses publiques sans difficulté, et quand cet usage fut établi, une loi régla qu'on pourrait acquitter en argent de banque les lettres-de-change tirées soit du dedans, soit du dehors, quand elles s'élèveraient à plus de trois cents ducats, et défendu de refuser ces valeurs lorsqu'il n'y aurait pas de convention contraire. C'était presque leur donner un cours forcé,

et cependant on ne faisait aucune violence à la confiance.

Afin de donner à la rotation de ces valeurs une rapidité extraordinaire, on ouvrit à chaque propriétaire de fonds un compte de débit et de crédit, qui leur permettait de transmettre leurs créances; et pour que l'on pût effectuer ces transmissions facilement, et les accepter avec sûreté, il fallut commencer par déclarer que les créances sur la banque ne pourraient être soumises ni à la saisie, ni à l'hypothèque.

Ainsi on multiplia les espèces en en faisant faire les fonctions par les valeurs de banque, et on soutint le crédit de ces valeurs, par l'exactitude rigoureuse du remboursement quand il était demandé, par la bonté des monnaies qu'on y employait, par la commodité que ces valeurs offraient aux porteurs, et par le privilége dont elles jouissaient. C'était au prix de tous ces avantages que le gouvernement se trouvait avoir entre les mains une masse considérable de fonds, qu'il pouvait faire valoir pour son compte, sans en payer aucun intérêt. Il devint le banquier universel, il connut toutes les affaires des particuliers, et il sut si bien établir son crédit que, dans la suite, quoiqu'on n'ignorât pas qu'il employait les fonds de la banque, et malgré les nécessités qui l'obligèrent à fermer deux fois la caisse au comptant (en 1690 et en 1717), quoiqu'enfin la

des paiements se prolongeât pendant [illegible] années, les valeurs de banque continuèrent de circuler sans défaveur, parce qu'on était sur qu'elles seraient réalisées, et que le gouvernement donnait l'exemple de les recevoir sans difficulté (1). Enfin le gouvernement se trouva si sûr du crédit de ces effets, qu'il put grever les actions de banque de deux dispositions onéreuses : la première était une retenue de dix pour cent sur les actions qui passaient d'un propriétaire mort sans enfants à ses collatéraux ; par la seconde, l'état se déclarait héritier des actions appartenant à un propriétaire mort *ab intestat* et sans héritiers naturels. Il serait fort difficile de dire quel était le montant des fonds déposés dans cette caisse centrale du commerce ; ils variaient nécessairement : on les évaluait, vers le milieu du XVIIIe siècle, à cinq millions de ducats effectifs, et à la fin du même siècle, à quatorze ou quinze millions.

Le gouvernement vénitien avait été obligé, dans diverses circonstances, de recourir à des emprunts, et les créances qui en résultaient étaient [illegible] des effets négociables, dont la

(1) Les détails ci-dessus sont empruntés en partie d'un mémoire sur la banque de Venise, sous la date du 30 juin 1755, et trouvé dans la correspondance de l'abbé de Bernis, ambassadeur de France.

valeur éprouva quelquefois de grandes variations. Il y avait deux sortes d'emprunts : les uns remboursables en vingt-cinq ou trente ans, et dont l'intérêt était de trois, quatre, cinq pour cent, les autres à fonds perdu, à huit pour cent d'intérêt payables pendant dix-huit ans.

XX. Des monnaies de Venise.

Si j'entreprenais de faire connaître les monnaies de Vénise, il faudrait, pour que cette digression fût de quelque utilité, suivre toutes les variations du système monétaire, et établir le rapport de la valeur des espèces vénitiennes, avec celle des monnaies étrangères à diverses époques. Dans l'impossibilité d'entreprendre un pareil examen, je me borne à donner une notice sur les monnaies de la république, à la fin du XVIIIe siècle. Ce qui prouve, mieux que tous les raisonnements, la bonté du système monétaire des Vénitiens, c'est la faveur dont leurs espèces ont joui constamment chez l'étranger.

Il y en avait de cuivre, de billon, d'argent, et d'or.

La seule pièce en cuivre pur était le bezzon, qu'on divisait idéalement en six deniers, car cette dernière monnaie était imaginaire. Le sol et le demi-sol étaient une monnaie de cuivre contenant un peu d'argent.

La monnaie nouvelle en billon, ou le traero, de 5, de 10, de 15, de 30 sols, valait intrin-

à-peu-près le tiers de sa valeur nominale.

Les monnaies d'argent étaient l'écu, pesant 23 karats 2 grains, poids de marc, valant en monnaie de compte 12 livres, 8 sols.

La justine ou le ducaton, pesant 135 karats 3 grains, et valant 11 livres;

Le ducat effectif (pour le distinguer du ducat de compte, monnaie idéale), pesant 110 karats 1 grain, valant 8 livres;

Ces trois monnaies se divisaient en fractions de moitié, du quart et du huitième.

Il y avait en outre une petite pièce, nommée l'oselle, qui valait 3 livres 18 sols; et une autre monnaie d'argent, uniquement destinée au commerce du Levant, où elle était fort connue sous le nom de talaro. Elle valait un peu moins que la justine.

Les monnaies d'or étaient :

Le sequin, pesant 16 karats 3 grains $\frac{1}{2}$ et valant 22 livres;

Le demi-sequin;

Le [illegible] d'or, pesant 10 karats 2 grains, et valant [illegible] livres;

Le [illegible]tole pesant 72 karats $\frac{2}{3}$, et valant 38 livres;

[illegible] d'or, valant 88 livres.

[illegible] pièce était une médaille plutôt qu'une monnaie.

Et enfin l'écu d'or, ayant une valeur triple de celle de l'oselle d'or.

Ces monnaies d'or, étaient composées de neuf cent quatre-vingt-dix-sept parties d'or fin sur trois parties de cuivre. De là venait la faveur dont les sequins de Venise ont toujours joui dans le commerce, comme étant de l'or le plus fin, ce qui en effet était vrai, puisqu'ils ne contenaient d'alliage qu'une quantité égale à $\frac{3}{1000}$ de leur poids, mais ce qui n'empêche pas qu'une monnaie alliée d'une plus grande quantité de cuivre ne soit également bonne, pourvu qu'elle contienne le poids de métal fin qui est annoncé.

Les poids que je viens d'énoncer, étaient ceux qui sont connus en France sous le nom de poids de marc. Le marc contenant 4808 grains se divisait en 8 onces, l'once en 144 karats, le karat en 4 grains, la fraction des deniers n'était pas usitée, mais 24 grains la représentaient (1).

Je viens de parler des monnaies réelles : dans les calculs de banque on avait un autre langage, on y distinguait les valeurs en monnaies de banque et monnaies courantes.

(1) Ceux qui desireraient des renseignements sur la monnaie de Venise, les trouveront dans la 18e dissertation de l'abbé Tentori, tom. 2 de son *Essai sur l'Histoire civile, politique et ecclésiastique de Venise.*

Le ducat de banque, qui se subdivisait en 124 gros ou 124 marchettis, valait 9 livres courant $\frac{3}{4}$.

Le ducat courant avait les mêmes subdivisions, mais ne valait que 6 livres courant $\frac{1}{4}$.

La livre se subdivisait en 20 sols, et chaque sol en 12 deniers; mais il y avait la livre courante, et la livre de banque ou de gros, et celle-ci valait 96 fois la première.

Enfin, pour avoir une idée de la valeur qu'on attachait à toutes ces dénominations, il suffit de savoir que le ducat de banque (en supposant le change au pair) valait en monnaie de France 5 francs ; d'où il suit que le ducat courant valait 3 francs 18 centimes, la livre courante 51 centimes et la livre de gros 48 francs 96 centimes (1).

---

(1) Ces rapports avaient un peu changé dans les derniers temps. Je joins ici la dernière évaluation, faite par le bureau des longitudes.

OR.

Sequin	12 fr. 00 c.
Demi sequin	6 — 00
[illegible]	47 — 07
[illegible] d'or	7 — 49
[illegible]le	21 — 36

ARGENT.

Ducat effectif de 8 livres piccoli	4 — 18

XXI. Des poids et mesures.

Quant au système général des poids et mesures, les Vénitiens n'en eurent jamais aucun. Ils conservèrent les coutumes des pays, qui entrèrent successivement dans leurs domaines. A Venise même il y avait plusieurs sortes de mesures. L'esprit mercantile s'accommode fort bien de cette confusion (1). Seulement il peut

---

Ecu à la croix.....	6 fr.	70 c.
Justine ou ducaton.....	5 —	91
Talaro.....	5 —	32
Oselle.....	2 —	07
Ducat courant.....	3 —	33
Livre.....	o —	52

(1) Voici une notice des principales mesures en usage.

Mesures linéaires.

Le pied d'Aquilée.....	o mètres	343 millim.
id. de Bergame.....	o —	436
La brasse de Brescia.....	o —	475
Le pied de Crème.....	o —	467
id. de Padoue.....	o —	428
id. de Rovigo.....	o —	464
id. de Trévise.....	o —	408
id. de Venise.....	o —	348
id. de Vérone.....	o —	340
id. de Vicence.....	o —	346

Mesures pour les étoffes.

La brasse de Bergame.....	o mètres	662 mil m.
L'aune de Brescia.....	o —	578
Le pied de Chypre.....	o —	671
La brasse de Crème.....	o —	665

n'être pas inutile d'ajouter qu'à Venise on distinguait deux sortes de poids, le poids gros et

L'aune de Trieste.....o — 673 millim.
La brasse de Venise...o — 673
id. de Vérone...o — 640

Mesures agraires.

La pertica de Bergame .o hectar. 065
Le pio de Brescia.....o — 325
La pertica de Crème....o — 075
La vaneza de Legnano..o — 012
Le campo de Padoue...o — 554
Le campo de Rovigo...o — 643
Le campo de Trévise..o — 520
Le passo de Venise....o — 030
La vaneza de Vérone...o — 012
Le campo de Vicence..o — 362

Mesures itinéraires.

Le mille d'Italie.....1 kilom. 489 mètres.
Le mille de Venise....1 — 835

Mesure de capacité pour les grains.

				kilog.
Le staro de Bergame. .20	litres 66	ou environ en froment		15-54
La charge de Candie .152	— 34	ou		114-59
Le staro de Venise...84	— 96	ou		63-90

Mesure de capacité pour les liquides.

La pinte de Bergame... 1 — 23 litres
Le bocali de Brescia...o — 71
L'anghistera de Venise .o — 62
L'aquitara de Vérone..1 — 10
Le mezze de Vicence...o — 59

le poids subtil. 100 livres de poids gros étaient égales à 158 livres de poids subtil.

Considérées dans leur rapport avec la livre poids de marc, 100 livres poids de marc équivalaient à 182 livres poids subtil, et à 114 livres poids de gros.

30 livres faisaient une mirrhe, et 40 mirrhes un migliaro.

En décroissant, la livre se divisait en 11 onces, l'once contenait 6 sagii, et le sagio 24 karats.

XXII. Influence du commerce sur l'activité industrielle.

On a vu quelle était l'importance du commerce des Vénitiens et le système d'administration qui le régissait. Je ne saurais entrer dans le détail des objets qui, autrefois, composaient la masse des exportations et des importations. On y suppléera facilement, pour peu que l'on connaisse quelles sont les productions que l'Europe tire ordinairement de l'Afrique et de l'Asie. D'ailleurs, pour que l'énumération de ces objets fût de quelque utilité, il faudrait y ajouter sur les quantités, le prix et le bénéfice de chaque marchandise, des renseignements qui nous manquent. Quand nous pourrions

---

* *Mesure de pesanteur.*

	kilog.
La livre de Bergame.... 0	— 324
Idem de Venise..... 0	— 477
Le peso sottile de Vérone 0	— 331
La livre de Vicence.... 0	— 445

un grand nombre de faits, il serait fort difficile d'en tirer des conséquences justes, à cause des variations continuelles que les circonstances devaient amener. Je pourrai indiquer, mais pour les temps modernes seulement, les objets que Venise achetait et vendait à l'étranger. Nous ne considérons point ici le commerce dans ses effets sur l'existence des particuliers, mais dans son influence sur la prospérité de l'état. Cette influence peut se réduire à trois points principaux; l'abondance des fonds que le commerce procurait au trésor public; l'occupation qu'il fournissait à un grand nombre d'hommes, la facilité qu'il donnait au gouvernement pour entretenir des forces maritimes respectables.

Sous le premier rapport, un discours du doge Thomas Moncenigo, que j'ai rapporté textuellement, contient les renseignements les plus authentiques, et les plus détaillés que nous ayons (1).

Il me reste donc à faire connaître l'influence du commerce sur l'activité industrielle du peuple et sur la marine de l'état.

Je n'ai pas besoin de dire que la multitude

(1) Charles Marin qui a fait une histoire spéciale du commerce de Venise, lorsqu'il arrive au tableau du commerce dans le XVe siècle (tom. 7, liv. 2, ch. 3), se borne à l'analyse du discours de Th. Moncenigo.

des affaires devait occuper beaucoup de citoyens, mais il est curieux et utile de connaître sur quels objets s'exerçait plus particulièrement l'industrie manufacturière des Vénitiens, à une époque où les procédés des arts étaient encore inconnus à tant d'autres peuples.

Celui-ci touchait à la partie de l'Europe qui eut la gloire de sortir la première des ténèbres de la barbarie, et il contribua lui-même à cette révolution, par ses fréquentes communications avec l'Orient. Aussi les arts industriels étaient-ils exercés à Venise depuis une époque très-reculée.

La construction et la conduite des vaisseaux, les travaux hydrauliques, que la position de Venise rendait nécessaires, les digues, les ponts, les édifices sur pilotis, supposent des connaissances mathématiques, l'usage de la mécanique et l'art de traiter les métaux. Aussi n'est-il pas difficile de croire que Charlemagne, comme le racontent quelques historiens, avait cherché à attirer des ouvriers vénitiens dans ses états, et qu'il était vêtu d'un sayon de Venise (1).

Les Vénitiens, à leur tour, appelaient des architectes, des peintres de Constantinople. Cependant on cite un présent de douze grosses cloches, envoyées par un doge, dans le IXe siè-

(1) Sago veneto amictus. Eginhard *Annale*[illegible]

le, à l'empereur d'Orient; ce qui permet de penser que l'art de la fonderie était, à cette époque, moins familier aux Grecs qu'aux Vénitiens. Un autre doge, voulant décorer d'un autel d'argent l'église de Saint-Marc, le fit faire à Constantinople; ce qui prouve qu'on y était plus habile dans l'orfévrerie qu'à Venise. Mais les Vénitiens avaient trop d'émulation pour ne pas surpasser leurs maîtres. Ils excellèrent bientôt dans cet art, comme dans plusieurs autres, et parvinrent à fabriquer des chaînes d'or d'une extrême ténuité, qui furent à la mode dans toute l'Europe. Quelques siècles après, cette branche de commerce devint très-considérable pour les Vénitiens, lorsque Louis XII, par une loi somptuaire peu conforme aux principes d'une administration éclairée, défendit l'orfévrerie dans ses états. Il était plus facile de proscrire le métier que la chose; aussi la vanité irritée par la défense, alla-t-elle se pourvoir à Venise des objets que les ateliers de France ne pouvaient plus fabriquer. L'opulence n'en dépensa pas moins, mais son argent, au lieu d'entretenir des ouvriers français, alla enrichir des Vénitiens. Il paraît que déja les Français avaient fait des progrès dans ce genre d'industrie; car je trouve dans un historien du xve siècle, qu'en 1473 la république de Venise envoya en présent au roi de Perse, une cré-

dence de vases d'or et d'argent *travaillés à la française* (1). Les Arméniens leur apprirent à faire le camelot.

XXIII. Manufactures. Etoffes de soie.

On sait que les œufs de vers à soie avaient été apportés par des moines du fond de l'Asie à Constantinople, avec l'art de les faire éclore, d'élever les vers, de filer les cocons et de mettre la soie en œuvre. Les trois premières fabriques de tissus, qu'on avait vues en Europe, avaient été établies par l'empereur Justinien à Corinthe, à Thèbes, et à Athènes, et sans doute il fallait qu'elles eussent acquis un certain degré de perfection, car les empereurs de Constantinople payaient un tribut de quatre cents vestes de soie de Thèbes aux rois de Perse (2). Lorsque les Vénitiens prirent l'île d'Arbo sous leur domination, ou sous leur protection, ils l'obligèrent à payer annuellement un tribut de quelques livres de soie. Le titre où cette redevance était stipulée se montre encore dans les Archives de l'église d'Arbo (3). Il porte la date de 1018, et on y lit que, si les redevables n'acquittent pas le tribut en soie, ils seront tenus de le remplacer par un poids égal d'or pur.

(1) Lavorati nobilmente alla francese. *Delle guerre de' Veneziani nell'Asia*, libri trè di Coriolano Cippico.

(2) Nicétas *Histoire de l'empereur Alexis Comnène*, liv. 1er chap. 4.

(3) *Voyage en Dalmatie* par l'abbé Fortis, tom

Ce fut à Constantinople que les Vénitiens prirent les premiers modèles de leurs manufactures, mais dans le principe ils n'étaient que les facteurs des marchandises fabriquées dans les trois villes de la Grèce que j'ai nommées. Pour conserver ce trafic, ils firent la guerre à Roger, roi de Sicile qui, vers le commencement du XIIe siècle, avait établi à Palerme une manufacture de ces étoffes. Lorsque Roger fit la paix avec l'empereur Manuel, il s'obligea à lui rendre tous les prisonniers grecs, à l'exception des Corinthiens, des Thébains non nobles, et des femmes qui savaient l'art de fabriquer la soie et le lin. Les habitants de Thèbes et de Corinthe furent retenus en Sicile, comme autrefois les Erétriens l'avaient été en Perse, pour y travailler à des tissus (1).

On en a conclu qu'il était probable que les Vénitiens n'avaient pas négligé ce moyen de naturaliser cet art dans leur pays (2), mais on n'en apporte aucune preuve positive; quoi qu'il en soit, leur guerre contre le roi fut suivie d'un accommodement, par lequel les Vénitiens obtinrent des priviléges pour l'exportation du sucre, de la manne et des soieries

(1) Nicétas *Histoire de Manuel Comnène*, liv. 2, ch. 8.

(2) *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani* di Carlo Ant. Marin, tom. 3, lib. 3, cap. 5.

de la Sicile. Ils furent traversés par les Génois dans la jouissance de ces avantages. L'ambition de Venise tendait toujours à se rendre maîtresse de ce commerce, des soieries, en s'appropriant les manufactures; mais elle avait bien des difficultés à surmonter pour réaliser ce projet. Elle ne pouvait avoir la matière première au même prix que les Siciliens et les Grecs, parce que son territoire était peu propre à la culture des mûriers; de sorte que ses étoffes n'auraient pu soutenir la concurrence avec celles des Grecs et de Palerme, ni pour la qualité, ni pour le prix.

Le partage de l'empire grec, au commencement du XIIIe siècle, fournit l'occasion d'applanir une partie de ces obstacles: la république se trouva maîtresse de plusieurs places dans la Morée; elle commença par attirer des ouvriers des manufactures de Thèbes, d'Athènes, et de Corinthe. Peu de temps après, elle devint la protectrice des seigneurs qui avaient obtenu des principautés dans son voisinage, et notamment de Geoffroy de Villehardouin, qui avait été revêtu du titre de prince d'Achaïe. Pour prix de cette protection, elle se fit céder le privilége d'extraire des soies du pays, et dès-lors, ayant la matière première, et les ouvriers, les Vénitiens transportèrent [illegible] d'industrie dans leur capitale, où bientôt des [illegible]

de Lucques vinrent perfectionner les métiers.

On raconte que trente-une familles, chassées de cette ville par des discordes intestines, vinrent chercher un asyle à Venise vers l'an 1310.

C'était une émigration d'environ trois cents ouvriers, ils y trouvèrent un accueil favorable, des encouragements, le droit de citadinance, un quartier qu'on leur assigna pour leurs ateliers, enfin une nouvelle patrie (1).

Cette sage conduite attira dans cette capitale un grand nombre d'étrangers industrieux. Quelque temps après, la fabrique des soieries produisait aux Vénitiens un bénéfice an-

---

(1) Les fabriques de soieries, de velours et de brocards, dit Smith, florissaient à Lucques, durant le XIIIe siècle, elles en furent bannies par la tyrannie de l'un des héros de Machiavel, Castruccio Castracani, en 1310. Neuf cents familles furent chassées de Lucques, trente-une desquelles se retirèrent à Venise, et offrirent d'y introduire les manufactures de soie. Ces offres furent acceptées, plusieurs priviléges leur furent accordés, et ces étrangers, au nombre d'environ trois cents, établirent leurs ateliers. Dans le principe, la matière leur était apportée de la Sicile et du Levant. La culture du mûrier et celle des vers à soie, ne paraît pas avoir été communément répandue dans le nord de l'Italie, avant le XVIe siècle. (Liv. 3, ch. 3.)

On a fait remarquer que ce récit de Smith était susceptible de quelques modifications, et que les Lucquois ne pouvaient pas être arrivés à temps pour donner aux Vénitiens la première idée des fabriques de soieries.

nuel de cinq cent mille ducats. En perfectionnant les métiers des Grecs et des Lucquois, ils ajoutèrent à ces tissus l'or et l'argent, qu'ils parvinrent à filer.

On voit avec quel soin le gouvernement de Venise attirait les ouvriers étrangers. Veut-on avoir une idée de ses moyens pour empêcher l'industrie de passer chez les autres nations? qu'on lise l'article 26 des statuts de l'inquisition d'état.

« Si quelqu'ouvrier ou artiste transporte son « art en pays étranger, au détriment de la ré- « publique, il lui sera envoyé l'ordre de reve- « nir; s'il n'obéit pas, on mettra en prison les « personnes qui lui appartiennent de plus près, « afin de le déterminer à l'obéissance par l'in- « térêt qu'il leur porte; s'il revient, le passé « lui sera pardonné, et on lui procurera un « établissement à Venise; si malgré l'emprison- « nement de ses parents, il s'obstine à vouloir « demeurer chez l'étranger, on chargera quel- « que émissaire de le tuer, et après sa mort « ses parents seront mis en liberté (1). »

(1) Dans un *Mémoire sur les manufactures de Venise*, en date du 18 nivose an VI, et existant aux Archives des affaires étrangères, on cite deux exemples de l'application de cette peine à des ouvriers en verroterie, que l'empereur Léopold avait attirés dans ses états.

C'était beaucoup de s'être approprié les manufactures de soie ; il restait à s'emparer du commerce exclusif de leurs produits. La législation et la politique tendirent de concert à ce but. D'abord l'usage des soieries fut interdit à la population de la république, ce qui était nécessaire pour rendre cette manufacture de luxe réellement profitable à l'état; mais en même temps les étoffes de soie devinrent la marque distinctive des nobles, et des principaux magistrats de la république, ce qui recommandait ces étoffes à la vanité des étrangers. On pourvut par de sages réglements à la bonté de la fabrication : la qualité et la quantité de matières furent soigneusement déterminées : la sagacité des Vénitiens leur fit apercevoir de loin le principe de la division du travail ; il fut ordonné aux ouvriers de ne s'attacher qu'à une espèce d'ouvrage ; enfin l'acquisition des colonies procura des soies de toutes sortes de qualités, les Génois furent vaincus, et les Vénitiens devinrent maîtres de cette branche de commerce, parce qu'ils étaient à-la-fois les plus habiles, les plus économes, et les plus forts.

Draps, toiles, tissus de coton.

Les fabriques de draps (pour lesquelles ils tiraient, comme on l'a vu, les laines de l'Espagne et de l'Angleterre) fournissaient à la consommation de tous les Levantins. Les matières pre-

mières de cette sorte de manufacture, étaient exemptes de tous droits d'entrée, et ses produits de tous droits de sortie.

Le commerce et la fabrique des toiles, étaient un objet encore plus important (1); parce que la matière première, le lin, était plus à la portée des Vénitiens. Indépendamment de ce qu'ils en exportaient beaucoup de l'Égypte et de la mer Noire, la Lombardie leur en fournissait en abondance.

La fabrication des tissus de coton était connue à Venise, dès le commencement du XIVe siècle (2).

Teintures.

Les Vénitiens n'excellaient pas moins dans l'art de la teinture; ils avaient des laboratoires pour préparer l'alun, le borax, le cinabre.

Cuirs.

Ils préparaient les cuirs, et savaient les dorer avec une perfection telle, que la vente de ces cuirs dorés leur procurait un bénéfice évalué à cent mille ducats par an.

J'ai parlé ailleurs de la réputation de leurs manufactures d'armes, tant offensives que défensives.

Produits chimiques.

Les préparations pharmaceutiques étaient de-

(1) Il y avait un proverbe, *la camicia preme assai più del giubbone*; la chemise avant le pourpoint.

(2) *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani* di Carlo Ant. Marin, tom. 5, lib. 2, cap. 4.

venues pour eux la matière d'un grand commerce extérieur, et ils furent long-temps en possession d'approvisionner de thériaque, non-seulement tous les Levantins, mais encore une partie de l'Europe.

Ils fournissaient aussi du tartre à la Hollande, de la térébenthine à la France, et faisaient un grand commerce de ce sel connu sous le nom de borax, qui est d'un si grand usage dans la chimie, et sur-tout dans la métallurgie, parce qu'il a la propriété de faciliter la fonte des métaux. Cette substance que l'on tire de l'Égypte et de la Chine, a besoin d'une préparation dont les Vénitiens ont long-temps possédé seuls le secret.

Immédiatement après que l'imprimerie eut été découverte, les presses vénitiennes devinrent célèbres dans tout le monde savant, et quoique d'autres nations aient ensuite perfectionné cet art, la librairie de Venise ne laissait pas de faire des envois considérables à Gènes, dans toute la Lombardie, dans la Romagne et dans la Toscane. On citait dans la ville de Bassano, une imprimerie qui occupait jusqu'à quinze cents et dix-huit cents ouvriers (1). Imprimerie.

C'est sur-tout par la qualité du papier, que les imprimeurs italiens, en général, ont eu con-

(1) Ceux de Remondini (*Voyage de Lalande.*

stamment du désavantage dans leur concurrence avec les imprimeurs français; cependant les papeteries du Frioul, de Brescia, de Bergame, où il y en avait plus de trente, se sont maintenues jusqu'à ces derniers temps dans une heureuse activité.

Autres objets.

Les autres objets sur lesquels s'exerçait l'industrie manufacturière des Vénitiens, étaient les dentelles, connues sous le nom de point de Venise et fort recherchées, le fil d'or, les bougies, dont ils étaient en possession d'approvisionner toute l'Espagne, les liqueurs, la quincaillerie, le savon, et les raffineries de sucre, qui alimentaient toute l'Italie, et qui conservèrent toujours une grande supériorité sur celles qu'on éleva depuis à Trieste.

Glaces et verrerie.

Enfin l'art de la verrerie, que les Vénitiens avaient apporté de l'Orient, fut bientôt une des branches les plus importantes de leur commerce. Cet art nouveau, fit abandonner l'usage des miroirs de métal, qui étaient à-peu-près les seuls que l'Europe connût jusqu'au xve siècle. Ce ne fut que dans le xviie que les autres nations s'avisèrent de se livrer à un genre d'industrie dont la matière première se trouve par-tout. L'historien du commerce de Venise (1), cite un manuscrit de la bibliothè-

(1) Tom. 3, lib. 3, cap. 5.

que Nani, où étaient expliqués les procédés de l'art de polir le verre, de le dorer, et de le peindre à l'huile. Il ajoute que dans l'église des dominicains de Trévise, il y avait un crucifix peint sur verre, et qui portait la date de 1177; ce qui prouverait que cet art était connu des Vénitiens trois cents ans avant l'époque où les Allemands se vantent de l'avoir inventé. On juge quels bénéfices immenses les Vénitiens durent faire dans cet intervalle, sur un commerce où l'objet vendu tire toute sa valeur de la main d'œuvre, où la consommation s'accroît encore par la fragilité des objets, et où il est également facile de donner à une vile matière un prix de luxe, et de la convertir en ustensiles de première nécessité, dont le bas prix soit à la portée de l'indigent. Aussi la ville de Murano devint-elle en peu d'années, un brillant magasin de glaces, et de toutes sortes d'ouvrages de crystal, et depuis les plus grands rois, jusqu'à la pauvre négresse, tout fut tributaire de cette manufacture.

Pendant que le commerce des produits de toutes ces manufactures enrichissait la capitale, l'industrie des colonies s'exerçait péniblement sur des objets infructueux. A Perasto, dans la province de Cattaro, on faisait des cordes d'instrumens de musique. Dans la petite île de Morter, sur les côtes de la Dalmatie, les habitants,

faute de lin, étaient parvenus à rouir, filer et tisser le genêt. Ils en faisaient une toile grossière, qui attestait du moins leurs efforts.

Une preuve évidente que les sujets Grecs et Dalmates de la république n'étaient pas éloignés des occupations du commerce par leur paresse naturelle, mais par les lois jalouses de la métropole, c'est l'ardeur avec laquelle nous les avons vus s'y livrer, aussitôt que, dans ces derniers temps, ils eurent changé de maîtres. En moins d'un an, le nombre des bâtiments destinés à la pêche ou au cabotage, se trouva doublé.

XXIV. Stagnation de l'industrie.

Mais un tort encore plus grave des Vénitiens fut que leur industrie s'arrêta pendant que celle de leurs rivaux faisait des progrès. A force de faire un mystère, un secret d'état de leurs procédés, ils se persuadèrent à eux-mêmes qu'ils avaient réellement un secret, et qu'il ne leur restait plus rien à apprendre: ils auraient fait pendre l'ouvrier qui aurait révélé les arcanes de sa manufacture; mais en interdisant à ces hommes toute excursion chez l'étranger, ils les privèrent du plus sûr moyen de se perfectionner. Aussi les produits de leurs fabriques ne conservèrent-ils quelque débit chez eux, qu'à la faveur des lois prohibitives, [illegible] térieur que chez les peuples encore grossiers,

et à cause de la modicité de leur prix. Les lois prohibitives, toujours si vivement sollicitées par le fabricant, si elles écartent la concurrence, éteignent l'émulation, et sont peu propres à exciter l'essor et le développement de l'industrie manufacturière. Elles assurent tout au plus aux manufactures nationales le privilége de fournir à la consommation intérieure : une partie de la population paie le travail de l'autre, mais on ne suit pas les progrès de l'étranger. Pour rendre l'étranger tributaire, il faut fabriquer mieux que lui, ou plus économiquement que lui, se procurer les matières premières de la meilleure qualité, favoriser l'exportation par tous les moyens et employer sa puissance ou son adresse à faire recevoir ses marchandises au-dehors. C'est alors seulement qu'une partie de votre population vit aux dépens des autres nations.

Lorsqu'à la fin du dix-huitième siècle, la France se trouva momentanément maîtresse de Venise, on voulut profiter de cet intervalle, pour exporter les procédés qui pouvaient contribuer aux progrès de l'industrie nationale. Des observateurs furent envoyés, des hommes experts, des savants furent chargés de comparer les produits et les moyens des manufactures vénitiennes et françaises: il résulta de leur

rapport, auquel le nom d'un homme célèbre (1) donne une grande autorité, que l'industrie des Vénitiens comme celle des Chinois, avait été précoce, mais était restée stationnaire.

La fabrication des draps avait atteint chez les Vénitiens un degré de perfection remarquable, lorsqu'ils se trouvèrent en concurrence, dans le Levant, avec les Français, qui y apportaient les draps provenant des fabriques du Languedoc, connus sous le nom de Londrins. Ils cherchèrent à les imiter, et ce ne fut pas sans quelque succès; c'est je crois la seule innovation qu'ils aient empruntée de l'étranger dans les temps modernes, encore ne s'en avisèrent-ils que dans le dix-huitième siècle. Le gouvernement, pour encourager cette émulation, accorda à ceux qui exporteraient de cette espèce de draps, une diminution des droits d'entrée sur les marchandises importées en retour. Mais un tel commerce est borné de sa nature, puisque ses produits dépendent de la quantité des matières premières qui sont à la disposition du fabricant. Or, dans tout le territoire vénitien, il n'y avait que le Padouan et la Polésine de Rovigo qui nourrissent des troupeaux, et ces deux provinces ne fournissaient des laines que

(1) M. Berthollet.

pour la fabrication de trois mille pièces de draps, défalcation faite de ce qui en était employé pour d'autres usages. On en tirait bien de l'Espagne, mais ce n'était pas avec le même avantage que les fabriques françaises, le transport en étant plus cher, à cause de la plus grande distance. Le gouvernement vénitien avait d'ailleurs fait la faute de soumettre les laines d'Espagne à un droit d'entrée exorbitant, mesure impolitique, obtenue par le crédit des grands propriétaires de troupeaux, qui n'avaient pas besoin d'encouragement, puisque les laines indigènes ne suffisaient pas aux besoins de la population. Aussi Venise, tandis qu'elle vendait des draps rouges dans le Levant et des draps noirs à Milan, à Rome, à Naples, achetait-elle des étoffes de laine en Angleterre.

Vers les derniers temps de l'existence de la république, les toiles étaient un objet beaucoup moins important dans la balance de son commerce. Les Vénitiens n'y réussissaient que médiocrement et n'en exportaient que dans le Levant: encore n'était-ce pas une quantité notable; il n'y avait que la ville de Salo qui sût filer le lin avec assez de perfection pour en trouver un grand débit en Allemagne.

L'industrie des Vénitiens ne s'était point appliquée à perfectionner la filature du coton ni les tissus de cette matière, quoiqu'ils fussent

assez avantageusement placés pour la tirer à peu de frais du Levant et du royaume de Naples.

Il n'en était pas de même des soieries. Cette espèce de manufactures occupait une grande quantité de bras. Considérée dans ses trois états de matière première, de fil et d'étoffe, la soie était une des principales branches du commerce des Vénitiens. On a déja vu tous les soins qu'ils s'étaient donnés pour naturaliser le mûrier dans leurs provinces. Quoique cette culture eût fort bien réussi, ses produits ne suffisaient pas pour entretenir l'activité des fabriques ; il fallait y suppléer par des extractions de la Turquie, de l'Italie, et même de l'Espagne. Il résultait de cette nécessité d'importer, que la sortie des soies brutes devait être prohibée. Au contraire, l'exportation des soies filées et notamment des organsins, c'est-à-dire des fils à plusieurs brins, était encouragée. Venise en envoyait en Angleterre, en Hollande, et même en France, mais en médiocre quantité ; car sur environ quinze cents balles de soies-organsins, que Lyon tirait annuellement de l'Italie, il n'y en avait guères que cent provenant des moulins de Vérone, de Vicence, de Bassano, de Bergame et du Frioul ; parcequ'on y filait moins bien qu'à Milan et à Turin. C'était principalement à Venise qu'on fabriquait les étoffes. Après avoir

joui long-temps d'une grande réputation, elles avaient fini par ne pouvoir plus soutenir la concurrence ni même la comparaison avec les produits des manufactures françaises, et ce qui le prouvait, c'était la grande quantité de ceux-ci, qui se vendaient à Venise même, quoiqu'ils y fussent sévèrement prohibés. Il y avait cependant une étoffe appelée damasquinette, que les étrangers n'ont jamais pu imiter parfaitement et qui était à elle seule la matière d'un commerce immense, car elle formait la moitié des valeurs que les Vénitiens exportaient dans le Levant.

Leurs armes, qui se fabriquaient principalement à Brescia, avaient fini par perdre leur réputation, après avoir été long-temps fort estimées. Cela tenait à l'infériorité du fer que les Vénitiens avaient à leur disposition et qui était moins bon que celui de France et de Suède. Cependant ils continuèrent de vendre à l'Europe leur acier, qui passait pour très-fin. Les dentelles d'Alençon avaient fait tomber la vogue du point de Venise. Les savonneries de Marseille avaient acquis une grande supériorité ; et nos manufactures de glaces ne permettaient pas à celles de Murano la moindre concurrence.

Ici on est en droit de reprocher aux Vénitiens leur attachement aux anciennes méthodes. Tandis que les glaces françaises, coulées sur

36244

des tables de bronze, étaient portées à des dimensions long-temps inconnues par-tout ailleurs, les Vénitiens s'obstinèrent à fabriquer les leurs en manchon, c'est-à-dire en masses cylindriques, qu'il fallait ensuite dérouler, étendre, amollir par l'action du feu, et qui, dans cette seconde opération, ne pouvaient acquérir ni la pureté, ni le parfait niveau, ni les grandes proportions des nôtres.

Leurs instruments d'optique n'avaient quelque débit, que grace à la modicité de leur prix; ils n'étaient comparables ni à ceux de France, ni à ceux d'Angleterre. La fabrique de Murano attestait l'ancienneté de l'art, sans en montrer la perfection; aussi était-ce par ses ouvrages de moindre valeur qu'elle continuait d'être profitable. On y exécutait toutes sortes de verroteries, comme miroirs, glaces soufflées, perles fausses, fils de toutes couleurs, en un mot ce genre de bijouterie en verre, qui sert d'objet d'échange chez divers peuples grossiers. Le bas prix de ces objets en procurait le débouché; mais comme les Vénitiens n'étaient pas en rapport direct avec les consommateurs, ils vendaient ces produits de leurs manufactures aux nations dont le commerce était plus étendu, principalement à la France, qui en approvisionnait ensuite l'Espagne: et il est remarquable, que ces mêmes Vénitiens, qui

faisaient un si grand mystère de leur art de fabriquer les perles fausses, en achetaient en France pour aller les vendre dans le Levant.

XXV. Répartition des manufactures sur le territoire.

Voici comment ces manufactures étaient réparties sur le territoire vénitien.

Dans le Frioul, il y avait beaucoup de métiers à soie, des papeteries, et des fabriques de laine.

A Bassano, on filait la soie et on faisait des draps.

Les montagnards de Salo faisaient des toiles et du fil.

L'industrie de la province de Bergame consistait à filer des organsins, à fabriquer du papier et des étoffes de laine légères. Il y avait aussi des forges, de même que dans la province de Brescia.

Celle-ci était le pays des armuriers; on y comptait aussi quelque tisserands, et on évaluait les produits des manufactures de cette province, en lin, à trois cent soixante mille livres de France, et en soie à deux millions et demi.

Vérone, Vicence, Padoue, étaient remplies de moulins à soie et de métiers pour la fabrication des étoffes de soie et de laine. Padoue avait de plus une industrie particulière, c'était la fabrique des chapeaux. Murano jouissait du privilége de fabriquer exclusivement les glaces et tous les objets en verre.

Les soieries de toute espece, les dentelles,

les chapeaux, l'orfévrerie, les savonneries, les raffineries, et la préparation des produits chimiques, occupaient la population manufacturière de la capitale.

On voit que les colonies étaient absolument exclues de toute participation à ces avantages.

XXVI. Importation et exportation.

Nous allons maintenant considérer le commerce des Vénitiens dans ses rapports avec les autres nations. Mais, ainsi que j'en ai prévenu le lecteur, ces notions ne s'appliquent point à une époque reculée, parce que les historiens du vieux temps ne croyaient pas ces détails dignes de l'histoire.

Au reste, on peut juger que la république de Venise n'ayant jamais possédé qu'un territoire médiocrement étendu, montagneux dans quelques parties, et couvert par-tout d'une population nombreuse; cette population devait consommer à-peu-près tous les produits du sol, et ne laisser au commerce qu'une matière d'exportation de peu d'importance. Les seuls objets que la nature fournît aux Vénitiens en assez grande quantité, pour pouvoir en vendre habituellement à l'étranger, étaient l'huile, le sel, le poisson salé, les fruits secs, le cuivre, le fer, et le mercure, et par intervalles, des blés, et des bois de construction.

Le commerce des objets manufacturés est bien autrement lucratif, mais il est en même temps

le moins certain de tous, parce que les nations peuvent se l'enlever l'une à l'autre. Les Vénitiens firent cette double épreuve. Enrichis, pendant plusieurs siècles, des tributs de l'Europe et de l'Orient, ils virent successivement les branches de ce commerce leur échapper; et ils eurent lieu de regretter, dans les temps modernes, que la nature de leur gouvernement fût peu favorable au développement de l'industrie.

Il fallut chercher un dédommagement dans un autre genre de commerce moins lucratif, mais fort important, parce qu'il occupe l'activité d'un grand nombre d'hommes; je veux dire dans le transport et la distribution des objets nécessaires à d'autres peuples, moins à portée d'aller les chercher à leur source, ou moins diligents.

Les marchés du Levant étaient ceux où Venise trafiquait avec le plus d'avantage. Elle y envoyait des draps, quelques toiles, beaucoup d'objets de verre et de quincaillerie, et sur-tout des étoffes de soie, qui formaient à elles seules plus de la moitié de la somme de l'exportation. Les objets qu'elle en retirait étaient la soie brute, le coton, la laine, le tabac, la cire, le café, les cuirs, les drogueries de toute espèce, et les vins de Chypre ou de l'Archipel. La valeur de ces objets s'élevait, année commune, à quatre ou cinq millions, qui

donnaient un bénéfice d'à-peu-près un quart.

Venise vendait à l'Angleterre, à la Hollande, des huiles, des soies-organsins, et une grande quantité de raisins de Corinthe, produit très-abondant de l'île de Céphalonie, et sur-tout de celle de Zante (1). Elle achetait aux Anglais des étoffes de laine grossière, de la morue, de l'étain, et aux Hollandais, ces épiceries, ces tissus des Indes, qu'elle même vendait autrefois à toute l'Europe.

Mais, ce qui était un grand désavantage pour elle, elle ne faisait pas ce commerce sur ses propres vaisseaux. Les navigateurs vénitiens avaient perdu l'habitude des courses lointaines. Ils ne se montraient que rarement dans l'Océan, où leur république ne possédait aucune colonie, et où leurs vaisseaux n'avaient d'autre protection que le droit des gens.

Leur pavillon paraissait plus souvent sur les côtes de France, tandis qu'au contraire peu de vaisseaux français abordaient dans les ports vénitiens. J'ai vu dans les registres du consulat de Venise, un relevé des bâtiments français

(1) Céphalonie recueille annuellement 10 à 12 mille barils d'huile et 4 ou 5 millions de livres pesant de raisins de Corinthe.

Zante, 25 à 30 mille barils d'huile et 7 à 8 millions de livres de raisins.

Corfou, 120 à 150 mille barils d'huile.

entrés dans ce port pendant quatorze ans : le nombre ne s'en élevait qu'à cent deux (1); c'était sept ou huit vaisseaux par an. La matière de ce commerce consistait, pour les Vénitiens, en soies-organsins, acier, térébenthine, thériaque, liqueurs et mercure. Les objets de retour étaient des étoffes, de l'indigo, des ouvrages de mode; du café d'Amérique, mais en très petite quantité; car il était assujetti, en entrant à Venise, à un droit de quarante pour cent, tandis que le café venant d'Alexandrie ne payait que quinze pour cent. L'objet le plus considérable des envois de la France était le sucre terré, pour alimenter les raffineries vénitiennes. Pendant long-temps les sucres bruts venant de France avaient été assujettis, on ne voit pas pourquoi, à des droits beaucoup plus forts que ceux venant de Livourne ou du Portugal. Cette distinction onereuse cessa en 1753. Ce fut une obligation que le commerce français eut au cardinal de Bernis, alors ambassadeur.

En comparant la valeur des marchandises que Venise achetait et vendait à la France, il paraissait certain que le commerce entre ces deux nations, était tout à l'avantage de la pre-

(1) *Mémoire sur le commerce de Venise*, sous la date de 1755 (Archives des aff. étr.)

mière. Cependant le change était presque constamment favorable à la seconde, et cela ne pouvait s'expliquer que par l'introduction en fraude d'une grande quantité d'objets de manufactures françaises, qui, graces à leur supériorité et au luxe, triomphaient de toutes les lois prohibitives.

Les produits de l'industrie vénitienne conservaient des débouchés chez les voisins, et même en Espagne; mais son bénéfice principal consistait à leur vendre les marchandises de la Méditerranée et à être l'intermédiaire du commerce réciproque de l'Allemagne et de l'Italie.

Tel était l'état auquel était réduit, au XVIIIe siècle, ce commerce des Vénitiens, presque universel avant la découverte du cap de Bonne-Espérance. Indépendamment de cette grande révolution, plusieurs causes avaient contribué à sa décadence;

L'ensablement des ports des lagunes.

L'affaiblissement de la marine militaire.

Les guerres avec les Turcs, qui avaient amené, pour les Vénitiens, la perte de leurs priviléges; et, pour les Levantins, l'habitude de commercer avec d'autres nations.

Les progrès des manufactures françaises et allemandes.

L'importance qu'avaient acquise les ports de Trieste et d'Ancône.

Les avanies des Turcs, et les insultes des Barbaresques.

Les Vénitiens eurent à s'imputer d'avoir accéléré leur ruine par plusieurs fautes. La principale fut de ne pas profiter des inventions étrangères, et de ne pas savoir imiter ceux qui pendant long-temps les avaient reconnus pour leurs maîtres.

Mais il faut compter aussi, parmi ces causes fatales, l'avidité des nobles, qui, négociants, envahissaient les branches les plus lucratives du commerce; et fermiers du fisc, maintenaient la législation des douanes dans toute sa rigueur.

Les détails dans lesquels je viens d'entrer, prouvent la décadence du commerce et des manufactures de Venise; cependant, lorsqu'en 1762, on fit le dénombrement des artisans de cette capitale, il s'y trouva cent douze sortes de métiers, qui occupaient trente-trois mille neuf cent trente-une personnes (1), dont quatre mille étaient employées à Murano dans des ateliers de glaces et de verrerie. Qu'on juge d'après cela de ce que ce commerce devait être à l'époque de sa plus grande prospérité.

Je termine cette digression par quelques mots sur la marine des Vénitiens.

(1) *Essai sur l'histoire de Venise*, par l'abbé Tentori, tome 2, pag. 241.

XXVII. De la marine des Vénitiens.

La marine est une arme. Comme elle exige un long usage et comme il faut la réunion de beaucoup de circonstances pour avoir à sa disposition les matériaux, les ports et les hommes, c'est presque toujours une arme inégale. Aussi les peuples tellement situés qu'elle leur suffise pour leur défense, sont-ils ordinairement inexpugnables. Mais pour entretenir une marine militaire, il faut une marine commerçante. Les Vénitiens jouissaient de tous ces avantages. Ils avaient des ports excellents. Les côtes de l'Adriatique leur fournissaient des matériaux de construction. Leur capitale n'était accessible que par mer. Presque tous leurs sujets étaient nécessairement marins. Un commerce florissant les entretenait dans une activité continuelle. Enfin il n'y avait dans tout le contour de la Méditerranée, qu'un peuple qui pût leur en disputer l'empire; et ce peuple, qui leur était inférieur en forces, en richesses, était encore plus affaibli par les vices et l'instabilité de son gouvernement.

Les Génois situés au pied des Apennins, comme les Phéniciens l'étaient au pied du Mont-Liban, avaient, par leur position géographique, quelques avantages sur les Vénitiens. Le port de Gênes était mieux placé, pour communiquer avec la France, avec l'Espagne, avec l'Afrique; on en pouvait sortir facilement. Le port de Ve-

nise au contraire, était d'un accès dangereux ; la mer qu'il fallait traverser pour y parvenir, était orageuse, semée d'écueils ; pour la parcourir dans toute sa longueur, il fallait attendre certains vents, qui, s'ils étaient favorables à ceux qui voulaient sortir du golfe, étaient nécessairement contraires à ceux qui voulaient y entrer. C'étaient de grands inconvénients ; mais ces désavantages mêmes faisaient la sûreté de Venise : elle occupait tous les bons ports de cette mer, dont la navigation était si difficile et si périlleuse. Elle n'était pas, comme Gênes, accessible par terre. Au lieu d'être séparée de l'Italie par une chaîne de montagnes, elle se trouvait à l'embouchure de beaucoup de fleuves, qui offraient une communication facile avec l'intérieur. Enfin elle était plus à portée des matériaux de construction.

On a vu quel fut le résultat de la longue lutte entre Gênes et Venise. Huit ou neuf guerres n'éteignirent point la haine des deux nations. Venise courut de grands dangers, mais elle finit par écraser sa rivale.

XXVIII. Progrès de leur puissance navale.

Je n'ai pas besoin de rappeler les combats qu'elles se livrèrent, je ne veux ici que donner une idée de la marine des Vénitiens, et de la puissance qu'elle supposait.

Nous les avons vus soumettre d'abord les pirates qui gênaient leur commerce. Cette guerre

dura plus de cent cinquante ans. Ensuite ils attaquèrent tour-à-tour les diverses côtes qui sont au fond du golfe Adriatique. Dès le IXe siècle, ils livrèrent plusieurs batailles navales aux Sarrasins établis dans la Pouille. En 840 ils perdirent contre eux dans le golfe de Tarente, une flotte de soixante bâtiments, qui portait douze mille hommes. Ce désastre ne les empêcha pas de renouveler le combat dès l'année suivante.

Quand les Normands eurent chassé les Sarrasins du royaume de Naples, les guerres de la république contre ces nouveaux voisins, exigèrent les mêmes efforts. Une flotte de soixante-trois galères alla les attaquer, en 1084, sur la côte d'Albanie. En 1085, on équipa une autre armée de quatorze galères, neuf bâtiments légers, et trente-six gros vaisseaux, portant treize mille hommes. Deux gros navires furent coulés bas : les Vénitiens perdirent deux mille cinq cents prisonniers et trois mille morts. Peu de mois après, ils mirent en mer une flotte encore plus formidable.

Dans leurs expéditions de Syrie, ils armèrent deux cent voiles en 1095, cent en 1111, quarante galères et cent quatre-vingt-dix bâtiments en 1117, et dans le même temps que des armements si dispendieux semblaient devoir épuiser leurs finances, ils prêtaient aux croisés, cent

mille ducats d'or (1); qu'un historien moderne évalue à six cent mille sequins (2).

Sur les côtes de l'empire grec, ils se présentèrent en 1164, avec cent galères et vingt gros vaisseaux équipés en trois mois.

Dans leur guerre contre Emmanuel Comnène, ils armèrent cent galères, à deux rangs de rames, vingt légers voiliers et trente bâtiments de transport. L'équipement de cette flotte fut l'ouvrage de cent jours.

Lorsqu'ils devinrent les alliés de l'empereur de Constantinople, ils s'engagèrent à lui fournir, à sa requisition, cent galères de cent quarante rameurs chacune; et on ajoute que ces cent galères devaient être armées par les sujets de la république établis dans l'empire grec; d'où il faudrait conclure que la population de cette colonie vénitienne s'élevait à soixante ou quatre-vingt mille ames. Et quand on considère que l'entretien d'une galère de moyenne grandeur, pendant un an, était évalué à quatre mille deux cents ducats d'or, et son approvisionnement de vivres à sept mille deux cents (3);

(1) *Chronique de Dandolo*, lib. IX, cap. 12, page 10, note 2.

(2) *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani* di Carlo Ant. Marin tom. 3. lib. 3, cap. 3.

(3) Voyez dans le recueil intitulé : *Gesta dei per Francos*

quand on y ajoute ce que devaient coûter, la construction ou la réparation du bâtiment, les armes, les munitions de guerre, on voit que l'armement d'une galère ne revenait pas à moins de vingt mille ducats, pendant une campagne, et que par conséquent la sortie d'une flotte de cent galères, était une dépense de trente et quelques millions de notre monnaie.

Lorsque les Vénitiens attaquèrent la capitale de l'empire d'Orient, en 1201, de concert avec les Français, ils couvrirent la Propontide de plusieurs centaines de vaisseaux, qui portaient les chevaux, les machines, et près de quarante mille hommes de débarquement.

Pendant tout le XIIIe et le XIVe siècle, l'animosité des Génois ne fut vaincue que par d'incroyables efforts, et enfin (comme nous le verons bientôt), après une guerre malheureuse contre les forces réunies de la France, de l'Empire, de l'Espagne et de l'Italie; Venise eut la gloire d'opposer une longue résistance à toute la puissance de l'empire ottoman. Aucun état n'aurait pu soutenir, dans une guerre de terre, une lutte si longue et quelquefois si inégale.

XXIX. Constructions navales.

La supériorité de la marine vénitienne compensait cette inégalité. De très-bonne heure

l'ouvrage de Marin Sanuto, *secreta fidelium crucis*, où il donne les détails de la dépense d'une flotte.

les Vénitiens surent construire de grands vaisseaux, qui, outre les rameurs et les hommes nécessaires à la manœuvre, portaient deux cents soldats. On dit que leurs grosses galères avaient jusqu'à cent soixante-quinze pieds de quille (1); la longueur des galères légères était de cent trente-cinq pieds; les premières, qui étaient destinées au transport, n'avaient que deux voiles: les secondes, destinées au combat, étaient gréées de manière à exécuter les évolutions avec plus de promptitude et de facilité. Elles avaient trois voiles, celle du milieu, celle d'artimon et celle d'étai. Les bâtiments qui devaient naviguer dans la mer Noire en portaient quatre: mais les unes et les autres allaient aussi à la rame. Vers le milieu du quatorzième siècle (2), quelques navires sortis du port de Baïonne, se hasardèrent à faire le tour de l'Espagne et entrèrent dans la Méditerranée. Les Vénitiens reconnurent aussitôt que ces bâtiments, construits pour naviguer dans une autre mer, avaient une coupe différente et quelques qualités supérieures. Attentifs alors, plus qu'ils ne le furent dans la suite, à saisir tous

(1) Le pied de Venise est plus long de 10 lignes que la mesure connue en France sous le nom de pied-de-roi.

(2) En 1344, ce fait est rapporté par Jean Villani dans son *Histoire de Florence*.

les moyens de perfectionnement, ils s'empressèrent de construire des vaisseaux sur le modèle des Baïonnais. On voit, par le témoignage des historiens, que sur les galères vénitiennes il y avait cent quatre-vingt, deux cents, trois cents hommes d'équipage. Ils parlent de galères à cent rames, ce qui suppose une chiourme encore plus nombreuse. Enfin ils assurent que les coques, ou gros vaisseaux de transport, contenaient jusqu'à sept cents, huit cents et mille hommes. Cela explique comment, dans le traité que la république fit avec saint Louis pour le passer en Afrique avec son armée, elle s'obligea à lui fournir quinze gros bâtiments pour le transport de quatre mille chevaux, et de dix mille fantassins. Aujourd'hui, quinze vaisseaux quelconques ne suffiraient pas à ce transport : ceux-ci avaient quatre-vingts, cent, cent dix pieds de quille (1). Les Vénitiens avaient une si haute idée de leurs grands bâtiments de guerre ou galéasses, que ceux qui en prenaient le commandement étaient

(1) *Ricerche storico-critiche* etc. p. 236, et *Saggio sulla nautica antica de' Veneziani* di Vincenzo Formaleoni, Venezia 1783 in-8°, pages 17, 18, 23 et 24. On peut aussi trouver des renseignements sur les dimensions de ces bâtiments dans l'*Histoire du commerce de Venise* par Marin, tom. v; liv. 2, ch. 3, et en général sur l'organisation de la marine vénitienne.

obligés de s'engager, par serment, à ne pas refuser le combat contre vingt-cinq galères ennemies. Les galères légères étaient armées à leur proue d'un rostre ou éperon de fer; les plus grandes portaient suspendue à leur grand mât une grosse poutre garnie aussi de fer des deux côtés, qu'on lançait sur le pont des navires ennemis, et qui quelquefois les entr'ouvrait. Sur le pont de ces gros navires, on élevait des tours, pour attaquer les remparts dont on pouvait approcher. Outre les armes de jet, comme l'arc, les javelots et la fronde, les équipages combattaient avec la lance, le sabre, et la hache; ils étaient pourvus contre les traits de l'ennemi de casques, de cuirasses et de boucliers.

Je ne parlerai point ici du feu grégeois, parce que nous manquons totalement de connaissances positives sur cette matière. L'historien Nicétas, qui écrivait dans les premières années du XIIIe siècle, rapporte qu'à cette époque, ce moyen de destruction était depuis long-temps abandonné; mais il n'est pas douteux que les Vénitiens n'en eussent connu et adopté l'usage; car l'empereur Léon, antérieur à Nicétas de trois cents ans, dit dans sa tactique, que, pour lancer ce combustible, qui faisait explosion, leurs navires étaient armés de deux ou trois siphons à la poupe et à la proue.

Il y a des écrivains qui veulent même que les Vénitiens aient fait usage de la poudre à canon long-temps avant les autres peuples de l'Europe; il faudrait pour cela qu'ils l'eussent appris des Sarrasins, et ceux-ci de quelques peuples de l'Asie. Mais si les traditions aussi anciennes ne sont nécessairement que des faits fort douteux, il ne l'est pas que les Vénitiens employèrent l'artillerie sur leurs vaisseaux, immédiatement après que cet art eut été découvert ou introduit en Europe, ce qui occasionna une révolution dans l'architecture navale elle-même, et amena la construction à ce que nous voyons aujourd'hui. Les galères vénitiennes de moyenne grandeur portaient, vers la fin du XVIe siècle, quinze pièces d'artillerie, savoir un canon de chasse de vingt-cinq livres de balle, deux de douze, six fauconneaux de deux et six autres petites pièces appelées *smerigli*. On voit les historiens turcs se plaindre de la supériorité que l'artillerie donnait à la marine vénitienne.

XXX. Personnel de la marine.

Ces flottes, que montaient vingt, trente mille hommes, et quelquefois davantage, étaient toujours commandées par des nationaux. Le système du gouvernement était de confier ses armées de terre à des généraux étrangers, et de n'en admettre aucun dans sa marine. La jeune noblesse, élevée de bonne heure pour cette der-

nière destination, trouvait dans ce service des encouragements, de l'instruction, et des occasions de servir la patrie.

Les trois principaux officiers de la marine vénitienne étaient : le généralissime de mer, chargé du commandement de l'armée navale, et revêtu d'une grande autorité sur toutes les colonies; son pouvoir s'étendait jusqu'à condamner souverainement aux galères tous les individus non nobles, qui lui étaient subordonnés, et même à faire mettre un patricien à la chaîne, en attendant le jugement de son procès : le provéditeur de la flotte, dont l'emploi était biennal; ses fonctions consistaient dans l'administration des dépenses et la punition des officiers qui manquaient à leur devoir; on pouvait le considérer aussi comme un surveillant que le gouvernement plaçait auprès de l'amiral ; enfin le capitaine du golfe, c'est-à-dire le général de l'escadre, destinée spécialement à la garde et à la police de l'Adriatique.

Le commandement des vaisseaux était toujours donné à des patriciens, même dans les grades inférieurs; mais quand le perfectionnement de l'art de la navigation amena l'usage des vaisseaux de guerre, tels qu'on les construit aujourd'hui, le service des galères, devenu le moins utile, resta le plus favorisé, parce qu'il était le plus ancien.

Pour s'assurer les moyens d'armer une flotte avec diligence, un réglement existait, qui déterminait le contingent de chacune des provinces qui composaient le domaine de la république (1).

La capitale devait fournir des hommes pour l'armement de.....50 galères.

Les villes de la terre-ferme.....	12.
Capo d'Istria.....	2.
L'île de Veglia.....	2.
L'île de Biazza.....	2.
Zara.....	2.
Lesina.....	1.
Spalato.....	1.
Trau.....	1.
Cursola.....	1.
Cattaro.....	1.
L'île de Candie.....	10.

Ainsi une flotte de quatre-vingt-cinq galères, pouvait sortir en peu de temps des ports de la république, et dans les circonstances extraordinaires, on en armait souvent une plus grande quantité.

Il y avait outre cela un nombre déterminé de galères, dont la chiourme était composée

(1) Rapport du marquis de Bedemar au roi d'Espagne, après son ambassade de Venise, dont le manuscrit se trouve à la bibl. du Roi; à Paris, n° 10130.

de forçats. Il paraît que quelquefois le commandement des galères armées dans les colonies, était confié à des nobles du pays.

XXXI. Arsenal de Venise.

Le matériel de la marine militaire de Venise était conservé et entretenu dans un arsenal, qui fut long-temps l'admiration des étrangers. A l'entrée, deux énormes lions de marbre, conquis jadis au Pirée, attestaient que Venise avait succédé à Athènes dans l'empire des mers. Une forte muraille en formait l'enceinte; trois bassins y recevaient les vaisseaux. L'administration de cet établissement était dirigée avec autant de soin que de magnificence. Des magistratures furent instituées pour y présider. La surveillance en fut confiée aux principaux fonctionnaires de la république; le doge lui-même et son conseil étaient obligés d'y faire des inspections périodiques.

La législation assurait avec la même prévoyance la conservation des bois de l'état, qui approvisionnaient cet établissement (1). Enfin

(1) M. Forfait dans son *Mémoire sur la marine des Vénitiens*, expose avec beaucoup de détails leur système d'administration forestière. Il consistait à la confier à l'autorité qui administrait la marine, c'est-à-dire qu'au lieu de considérer les bois sous le rapport de leur utilité pour le besoin de la population, ou comme une des branches du revenu de l'état, on avait subordonné tous ces intérêts à celui des constructions navales. Le savant que je cite, approuve

des réglements de police maintenaient une exacte discipline dans la classe très-nombreuse des ouvriers qui y étaient employés, leur accordaient des priviléges, et leur défendaient de sortir de la capitale sans y être autorisés;

---

fort un système dans lequel on considérait uniquement les forêts comme le magasin de la marine. Mais on sait que dans tout il y a de justes proportions à garder. Si les Vénitiens sacrifiaient tous les intérêts à un seul, c'est parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement. Leurs forêts n'étaient que d'une médiocre étendue; on va en juger. « J'ai fait faire, dit l'auteur, un martelage dans les provinces de Trévise, du Frioul et de Carniole, j'y ai trouvé en somme les deux tiers des bois nécessaires pour faire un vaisseau et environ de quoi faire deux frégates. Certes, c'était un grand état de pénurie. La totalité des forêts du territoire vénitien ne fournirait pas, si on les mettait en coupes réglées et sans anticipation, de quoi faire trois vaisseaux de 74 canons par an, avec l'entretien ordinaire de la marine. Il faudrait donc, suivant l'usage de Venise, ajoute-t-il, tenir la flotte en réserve sous des hangars, si l'on voulait avoir une flotte. Il semblerait donc qu'il suffise aujourd'hui et qu'il doive suffire toujours, pour détruire toutes les ressources navales de l'empereur, de le forcer à tenir sans cesse sa marine en activité; parce qu'en peu d'années elle serait anéantie par une trop grande consommation, ainsi que la totalité des forêts. Mais le voisinage de l'Albanie lui fournira d'autres moyens, et, ce qu'il y a de plus fâcheux, il les lui fournira aux dépends de notre port de Toulon, si nous ne parvenons à reprendre Corfou. » Ces réflexions que le patriotisme de l'auteur lui dictait il y a près de vingt ans, sont d'une bien autre importance aujourd'hui.

mais on les gouvernait avec tant d'équité, on était si exact à les payer, on assurait avec tant de soin leur existence et celle de leurs enfants, que, dans tous les temps, le gouvernement compta les ouvriers de l'arsenal pour ses gardes les plus [illegible].

Ce fut dans cet immense atelier que la république donna au roi de France, Henri III, une fête digne d'elle; en moins de deux heures, on construisit devant lui une galère, ou, pour être plus exact, on en assembla les pièces et on la lança à la mer.

Cet arsenal était un vaste dépôt, où se tenaient en réserve plusieurs assortiments complets de toutes les pièces qui entrent dans la composition d'un vaisseau. On en fabriquait sur le lieu même toutes les parties. Des fonderies dirigées depuis plusieurs générations par la famille des Alberghetti, qui y avaient introduit la machine à forer; une corderie superbe où se faisaient les meilleurs câbles connus (1); des ateliers de

(1) L'administration ne faisait aucun approvisionnement de chanvre; mais elle obligeait tous les particuliers, qui faisaient le commerce de cette marchandise, à emmagasiner dans l'arsenal [illegible] chanvres qu'ils faisaient venir. Cette obligation n'avait rien d'onéreux, car les emplacements étaient fournis gratuitement. De son côté, le gouvernement y trouvait le triple avantage de connaître toujours ses ressources, de pouvoir choisir les matières, de ne les

toute espèce, onze salles d'armes et des approvisionnements immenses de bois et d'autres matériaux, fournissaient au gouvernement les moyens d'armer une flotte avec une prodigieuse célérité (1). On avait vu cet arsenal dévoré par un incendie en 1569; l'année suivante, on en vit sortir cette flotte qui détruisit la marine des Turcs dans le golfe de Lépante.

Les vaisseaux vénitiens passaient pour durer deux fois plus que ceux des autres nations,

---

acheter qu'à mesure qu'il en avait besoin, et de se trouver approvisionné sans avoir fait des avances de fonds, et sans s'exposer à des pertes. Une preuve de la bonté des cordages qui se fabriquaient à Venise, c'était l'usage pratiqué par l'administration vénitienne d'approvisionner en ce genre ses vaisseaux, moins que les autres nations; ainsi, quand les Anglais, les Français, donnaient à un vaisseau six câbles de rechange, les Vénitiens n'en donnaient que quatre.

Les toiles à voile des Vénitiens ne méritaient pas les mêmes éloges, elles passaient pour très-inférieures à celles de France; aussi dans les derniers temps avait-on fait venir un Hollandais, pour indiquer les moyens de perfectionner cette manufacture.

(1) On a cité quelques exemples de la célérité avec laquelle la république de Venise armait ses escadres, notamment une flotte de cent galères en moins de cent jours; mais ce serait encore bien peu en comparaison de l'activité des Génois, s'il est vrai, comme ils s'en vantent, qu'ils aient équipé, en 1284, soixante-dix galères en trois jours, et dans une autre occasion soixante-six en une journée.

soit parce que les matériaux en étaient meilleurs et employés à temps, soit parce qu'il y avait dans l'arsenal près de cent formes couvertes ou hangars, dans lesquels les bâtiments étaient à l'abri de la pluie et du soleil; et sur ce nombre il y en avait huit où ils pouvaient être tenus à flot. On reprochait à ces hangars d'être obscurs, étroits, contigus les uns aux autres. Faute de jour, les ouvriers étaient obligés d'allumer des torches, et ne pouvaient faire de bon ouvrage; faute d'espace, ils se gênaient mutuellement, et les brasiers pour chauffer les bois ou les matières résineuses, étaient établis sous les vaisseaux; de sorte que les chances d'accidents se multipliaient à l'infini.

Cet arsenal, dans les temps des grandes guerres maritimes de la république, occupait seize mille ouvriers; deux siècles après, on n'y en entretenait que quelques centaines.

XXXII. Difficultés que la nature opposait aux Vénitiens pour la construction des grands vaisseaux.

Si la découverte de l'Amérique et celle du cap de Bonne-Espérance portèrent un coup fatal au commerce de Venise, les progrès de l'art des constructions navales, n'ont pas été moins funestes à la marine militaire de cette république. Ce n'est pas que les Vénitiens n'eussent pu imiter tout ce que les autres peuples avaient fait pour augmenter la force et les autres propriétés de leurs vaisseaux; mais la nature leur avait opposé des obstacles. La dif-

ficulté de naviguer par tous les vents dans le golfe étroit et long de l'Adriatique, les avait obligés de conserver l'usage des bâtiments à rames, abandonnés trop généralement, dit-on, par les autres nations, et ces bâtiments à rames n'osaient guères naviguer la nuit, à moins d'une circonstance extraordinaire; ce qu'il faut attribuer en partie à la sévérité des lois vénitiennes, contre les capitaines qui avaient le malheur de perdre le bâtiment qui leur avait été confié (1).

Les sables encombraient continuellement le bassin des lagunes; de grands travaux furent entrepris pour vaincre la nature. La main des Vénitiens creusa un nouvean lit à la Piave, au Silé, à la Brenta, pour les forcer d'aller décharger leur limon hors du bassin; mais les efforts de ce peuple, pour entretenir une profondeur convenable dans les passes, qui communiquaient avec la haute mer, n'eurent pas le même succès. Ces passes avaient été ob-

(1) Il loro navigare è molto timido, e se navigano il giorno, la sera a buon ora sono in porto, e non navigano mai di notte, se non fosse alcuna gran cagione che gli costringesse, e tale che non navigano in tutto l'anno dieci notte.

Rapport du marquis de Bedemar au roi d'Espagne après son ambassade de Venise, dont le manuscrit se trouve à la bibl. du Roi à Paris, n° 10130.

struées par les Vénitiens eux-mêmes, lorsqu'un péril extrême les avait forcés d'en interdire l'accès aux Génois victorieux. On y avait coulé des carcasses de gros bâtiments, on y avait jeté des pierres, pour former des bancs artificiels. Dans la suite, on n'avait pu parvenir à détruire complètement ces digues que le limon des fleuves venait tous les jours consolider. Les vagues de la haute mer travaillaient continuellement à bouleverser les passes, les caps aigus s'éboulaient. L'inconstance des vents et des courants favorisait alternativement le port de Malamoco et celui de Saint-Nicolas du Lido, creusait l'un, fermait l'autre. Pendant plus de deux cents ans on délibéra sur le projet de sacrifier la commodité qui résultait de ces divers passages, pour n'en conserver qu'un. On se flattait qu'en ne laissant qu'une seule issue aux courants, ils y entretiendraient une profondeur suffisante. Chaque tempête d'hiver venait démentir ces espérances, changer l'état de la question, décourager les partisans d'un projet, et faire naître un nouveau système.

Les îles qui forment les cinq passes, avaient été enveloppées de pieux, qui contenaient une digue de fascines, de pierres. Ce revêtement factice fut enlevé par les vagues, en 1661. Le gouvernement vénitien appela à son secours la population de la terre-ferme, pour réparer ce

désastre, et construire dans l'intervalle d'un été des épis plus solides. Ils ne tinrent pas contre les tempêtes de l'année suivante. Il fallut recommencer ces immenses travaux. On revêtit les îles à leur extrémité d'un rempart de pierres et de briques; on prolongea des digues dans la mer, pour garantir ce rempart, en brisant les vagues. Ce fut encore en vain : toutes ces dépenses, toutes ces fatigues furent perdues. La mer, en 1708, renversa tout, et menaça d'envahir les lagunes. Les Vénitiens ne se découragèrent pas : les revêtements furent recommencés; et, dans la partie la plus exposée aux tempêtes, un mur, composé d'énormes blocs de marbre et fondé sur pilotis, s'éleva de dix pieds au-dessus de la haute mer, dans une longueur de huit cents toises. Ce grand ouvrage, que n'effacent point les monuments qui attestent la puissance et la constance des peuples de l'antiquité, a préservé jusqu'ici les lagunes d'une irruption qui les aurait bouleversées; mais il n'a point empêché que toutes les passes au nord et au sud de Malamoco ne fussent à-peu-près encombrées, de manière à n'être navigables que pour les vaisseaux marchands d'une médiocre grandeur.

Le port de Malamoco reste donc le seul passage accessible aux bâtiments de guerre; mais ce port ne communiquait avec Venise que par un canal étroit, sinueux, sans profondeur. On

y avait coulé quatre gros bâtiments pendant la guerre de Chiozza. Ce ne fut qu'au commencement du XVIIIe siècle que les Vénitiens entreprirent de rétablir cette communication, en tâchant de la rendre un peu moins incommode. Il leur en coûta dix ans de travail pour creuser un canal de quatorze à quinze pieds de profondeur, dans lequel les vaisseaux, construits à l'arsenal de Venise, étaient traînés plutôt qu'ils ne naviguaient, sillonnant sans cesse la vase, s'échouant à la moindre dérivation, et obligés d'attendre, pour se remettre à flot, une marée, qui n'élève jamais la surface de l'eau que de deux ou trois pieds. Veut-on se faire une idée de la difficulté de ce trajet? Il suffit de dire qu'en 1783, un vaisseau de soixante-quatorze canons y périt, et qu'il faut jusqu'à quinze jours, jusqu'à trois semaines, pour franchir un intervalle de trois lieues.

Arrivés à Malamoco, les vaisseaux rencontrent un autre obstacle; un banc, qui ne laisse, dans la saison la plus favorable, que quinze ou seize pieds de profondeur, barre le port, et ce banc de sable, aussi mobile que les vagues, trompe chaque jour l'expérience du pilote, qui, en retirant sa sonde, ne trouve plus le même fond que la veille: les vaisseaux sont obligés de chercher une nouvelle issue, et quelquefois de s'arrêter pendant plusieurs mois.

Il était réservé à une administration tout autrement active, de vaincre ces obstacles, et de donner à la marine vénitienne les mêmes éléments de force qu'à celle des meilleurs ports de l'Océan, à l'aide de ces puissantes machines, inventées par les Hollandais vers la fin du XVIIe siècle, qui soulèvent les plus grands vaisseaux, et les portent sur les bas-fonds; mais au-delà de ces périlleux passages, qu'un art nouveau permettait de franchir avec moins de danger, les bâtiments vénitiens ne trouvaient point de rade.

Conduits à quelques lieues de la côte, dans un mouillage sans abri, ils y restaient à la merci des vents et de l'ennemi, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu leur chargement et leur artillerie; aussi les envoyait-on quelquefois sur la côte de Dalmatie pour y compléter leur armement. Les embouchures des lagunes n'ayant pas la profondeur d'eau nécessaire pour porter de gros vaisseaux de guerre, il en était résulté qu'il avait fallu s'écarter des règles ordinaires de la construction, applatir le fond des bâtiments, et qu'à la mer ces vaisseaux se trouvaient moins propres à la marche, aux évolutions, au combat, que ceux à qui la profondeur de leur quille donne plus de stabilité. Lorsque la république fit construire des vaisseaux de cent canons, ce ne fut qu'une affaire de vanité.

De tout temps les peuples riverains de l'Adria-

tique ont joui de la réputation d'intrépides marins, et d'habiles constructeurs. Les anciens vantaient les vaisseaux liburniens, et lorsque, vingt siècles après, Pierre-le-Grand voulut créer une marine, ce fut par la main de quelques Vénitiens que furent construits les deux premiers vaisseaux qu'il lança sur la mer Noire. Ce fut à Venise qu'il envoya, en 1697, soixante jeunes officiers, qu'il destinait à être le noyau de sa marine militaire. Il voulait s'y rendre lui-même, après son séjour à Vienne; mais une révolte le rappela dans ses états.

On voit que la force des choses décida du sort de Venise; tant qu'elle eut à sa disposition une arme que les autres n'avaient pas, elle domina; dès que le désavantage des armes fut de son côté, elle perdit sa prépondérance; et il ne faut pas s'étonner que cette marine, en devenant un appareil d'ostentation, fût devenue aussi le patrimoine d'une administration déprédatrice. Le soupçon de malversation ne pouvait manquer d'atteindre des capitaines, que la loi constituait entrepreneurs de la subsistance de leur équipage.

On s'est étonné que les Vénitiens, après s'être aperçus que l'infériorité de leur marine militaire tenait aux inconvénients de leur port, n'eussent pas, à l'époque de la révolution opérée dans l'art des constructions navales, trans-

porté leurs forces maritimes et leurs chantiers sur la côte orientale de l'Adriatique, où ils avaient des ports excellents. Mais l'arsenal de Venise existait; il fallait sacrifier un établissement renommé, qui avait coûté, pendant une longue suite de siècles, des sommes immenses, pour le transporter ailleurs; il fallait se résoudre à des dépenses qui excédaient de beaucoup les moyens de l'état; placer ces forces hors de l'enceinte inexpugnable que leur offrait Venise; c'était désarmer, dépeupler cette capitale, accroître imprudemment l'importance des colonies, et s'exposer à voir une puissance jalouse, comme les Turcs, les Autrichiens, les Anglais, les Français, anéantir en un instant, par un coup-de-main, toute la puissance de la république.

XXXIII. Enrôlement des marins.

Les changements survenus dans l'art lui-même rendirent inutiles une institution dont il ne reste à parler. Venise vit plusieurs fois l'ennemi à ses portes. Elle avait vu flotter le pavillon génois à Chiozza; elle entendit le canon des Français, tirant sur le bord des lagunes. Ces événements l'avertissaient que ses galères étaient son dernier rempart. Pendant la guerre qui eut lieu contre les Turcs, depuis l'an 1538 jusqu'en 1540, pour n'être point pris au dépourvu, pour être toujours en état d'armer une flotte, dont le matériel était soigneusement entretenu dans l'arsenal, on classa tous les arti-

sans dont la capitale était remplie. Les divers corps de métiers désignaient, parmi leurs ouvriers, et par la voie du sort, quatre mille hommes, qu'on exerçait plusieurs fois par an à la manœuvre des galères. Cet exercice se nommait la régate; et, comme le gouvernement, fidèle aux principes des anciens, ne manquait jamais de procurer des spectacles et des fêtes à ses peuples, on avait institué des jeux publics, où cette chiourme civique disputait les prix de l'adresse et de la vigueur. La jeune noblesse elle-même ne dédaignait pas de les encourager, et d'y prendre part (1). Tous les riverains des lagunes contribuèrent ensuite à former cette milice de mer, dont la force s'éleva jusqu'à dix mille hommes. On comprenait sur les contrôles depuis les jeunes gens de seize ans jusqu'aux hommes de cinquante. Cette inscription maritime de la population vénitienne était divisée en deux classes, celle des artisans et celle des pêcheurs et gondoliers. Chacune de ces deux classes devait fournir la chiourme de vingt-cinq galères; mais dans le fait celles qui étaient montées par les artisans, ne formaient qu'une escadre d'évolution; on les désignait même par

(1) *La ville et la république de Venise* par S. Didier, 3e partie.

la dénomination de galères d'école (1). Cette inscription maritime offrait à l'état une ressource importante, et il eut la sagesse de n'en user que dans les grands dangers. Pour les armements ordinaires on se procurait des hommes par l'enrôlement volontaire; c'était le moyen de ménager le zèle patriotique, et de pouvoir doubler les flottes au besoin. Il existait cependant un usage, qui prouvait que ces matelots enrôlés volontairement étaient fort sujets à la désertion; c'était celui de les tenir à la chaîne jusqu'au moment de l'embarquement.

On pouvait reprocher au gouvernement l'oubli, assez impolitique, des soins qui sont dus aux militaires vieillis ou estropiés au service. Aucune loi ne leur assurait des récompenses; seulement il y avait un méchant hôpital, où l'on admettait quelques invalides; mais on ne leur fournissait que le coucher et quatre sols six deniers par jour, pour leur entretien.

Les forçats, envers qui on n'est point dispensé des soins que l'humanité réclame, étaient traités cruellement et même rançonnés. Il n'y avait point d'infirmerie pour eux [illegible] il [illegible] au dé- [illegible] mer une

(1) *Rapport du marquis de Bedemar au roi d'Espagne après son ambassade de Venise*, dont le manuscrit se trouve à la bibl. du Roi à Paris, n° 1013[illegible].

fallait guérir ou mourir sur les galères ; il fallait que sur une solde de trois livres quinze sols par mois, ils payassent le chirurgien et les remèdes. On imaginait toutes sortes de retenues pour les obliger à s'endetter ; quand ils approchaient du terme de leur détention, on leur faisait assez facilement quelques avances, afin qu'au moment où ils devaient être mis en liberté, ils se trouvassent débiteurs de l'état, et dans l'impossibilité de s'acquitter autrement qu'en contractant un engagement comme rameurs volontaires.

La prestation de service qui, dans le principe, était pour tous les populaires une obligation personnelle, se convertit, au commencement du XVIIe siècle, en une charge pécuniaire (1). Dès-lors l'institution fut détruite, il ne resta plus qu'un impôt, et un impôt injuste, parce qu'il ne pesait pas sur tous. Au reste on conçoit que des citadins, des artisans, nés dans une ville assise au milieu de la mer, peuvent acquérir facilement et sans perdre beaucoup de temps l'habitude de manier la rame ; mais il n'en était pas de même pour la manœuvre d'autres, tels que l'architecture navale les

(1) Il più certo punto di questa commutazione da personale peso in reale, fu l'anno 1565. (*Storia civile veneziana* di Vittor Sandi, lib. x, cap. 2, art. 11.)

construit aujourd'hui ; le métier de matelot veut une longue pratique, et une expérience commencée dès l'enfance. Toutes ces institutions des Vénitiens cessèrent donc d'être applicables au nouvel art de la marine. La république ne pouvait plus attendre des marins que de ses colonies, et quand elle eut perdu ses îles, il ne lui resta plus qu'une population médiocre, fournissant peu d'hommes propres au service de la mer, et des vaisseaux peu susceptibles de rendre de grands services dans les bas-fonds qui environnent la capitale. Cette révolution dut faire perdre à Venise le nom fastueux qu'elle avait pris de *la dominante*.

LIVRE XX.

Expédition de Charles VIII à Naples, 1494 – 1498 (1).

I. Le pape, les Florentins, et les Vénitiens, éloignés de favoriser les projets du roi de France.

Charles VIII n'était pas encore parti pour l'Italie, que déja un des princes qui l'y avaient attiré, avait changé de parti. Le roi de Naples, Ferdinand, justement effrayé de l'orage prêt à fondre sur lui, avait tenté de faire partager ses craintes au pape, et y avait réussi. Pour se rapprocher de lui insensiblement, il avait accommodé d'abord quelques différends avec la cour de Rome. Ensuite il avait conclu le mariage de sa fille naturelle, avec l'un des enfants illégitimes, que le pape avait l'impudeur d'avouer. La réconciliation était consommée; il y avait même des promesses secrètes de se secourir mutuellement; mais il restait à détacher décidément Alexandre VI de l'alliance de la France. La mort surprit le roi de Naples

(1) Sur toute cette guerre, on peut consulter la longue histoire qu'en a écrite Marin Sanuto, et dont une copie se trouve parmi les manuscrits de la bibl. du Roi, n° 689.

avant qu'il eut accompli ce dessein. Son fils Alphonse en suivit l'exécution avec la résolution de n'épargner aucuns sacrifices pour se rendre le pape favorable. De riches établissements dans le royaume, de grandes charges à la cour, furent assurés à deux autres enfants d'Alexandre : à ce prix le pontife promit de donner l'investiture au nouveau roi, et de se déclarer son allié.

Ce traité venait d'être conclu, lorsque les ambassadeurs de France arrivèrent à Rome, pour solliciter ou réclamer l'investiture au nom de leur maître. La réponse du pape ne fut ni un refus, ni une promesse. Il allégua que ses prédécesseurs avaient accordé successivement l'investiture à trois princes de la maison d'Arragon; que le roi actuel, Alphonse, avait même été désigné nominativement dans l'investiture accordée à son père; qu'au reste les souverains pontifes n'avaient jamais prétendu nuire aux droits d'autrui, mais qu'il n'était pas juste qu'ils se dépouillassent des leurs; qu'on ne pouvait oublier que Naples relevait du saint-siége; qu'ainsi donc, si le roi de France avait quelques prétentions à faire valoir sur cet état, il devait les soumettre avec confiance à la décision du seigneur suzerain, au lieu de recourir aux armes, pour se mettre en possession d'un fief de l'église,

ce qui était peu convenable au roi très-chrétien (1).

Les Florentins, quoiqu'ils eussent des ménagements à garder envers la France, se déclarèrent pour la maison d'Arragon, autant que le pouvait un état faible comme le leur.

Les Vénitiens, à qui le roi fit demander leurs conseils, afin d'avoir au moins leur aveu pour son entreprise, répondirent en termes très-respectueux, qu'ils n'avaient pas la présomption d'éclairer de leurs avis un prince si sage, et entouré de si habiles conseillers; que le dévouement de la république à la France était connu, et qu'elle ferait toujours des vœux pour sa prospérité; mais qu'il lui était impossible de prendre part à cette guerre, à cause des Turcs qui pourraient prendre ce moment, où ses forces seraient occupées ailleurs, pour attaquer ses possessions (2). Cette réponse ne promettait pas le secours qu'on avait espéré. Le roi essaya de tenter les Vénitiens par des offres positives, et leur envoya son chambellan Philippe de Commines, qui leur proposa de leur céder les villes de Brindes et d'Otrante, qu'on échangerait ensuite contre de meilleures possessions dans la Grèce, que le roi se propo-

(1) *Histoire des guerres d'Italie* par Guichardin, liv. 1.

(2) *Mémoires de Commines*, liv. 7. ch. 4.

sait aussi de conquérir; mais, ajoute le négociateur dans ses mémoires (1), « Ils me tindrent les « meilleures paroles du monde du roi et de « toutes les affaires, car ils ne croyoient point « qu'il allast guères loin. Quant à l'offre que je « leur fis, ils me firent dire qu'ils estoient ses « amis et serviteurs, et qu'ils ne vouloient point « qu'il achetast leur amour : (Aussi le roi ne « tenoit pas encore ces places.) »

II. Préparatifs de Charles VIII.

Ainsi Charles VIII allait entreprendre une conquête lointaine sur la foi très-décriée du duc de Milan, tandis que le pape et les Florentins s'étaient déja déclarés pour Alphonse, et que la neutralité des Vénitiens devait paraître très-suspecte. Il n'avait pas encore passé les monts, qu'il prenait les titres de roi des Deux-Siciles et de Jérusalem (2). La flotte qu'il fit armer à Gênes lui coûta trois cent mille livres qui étaient tout le trésor qu'il avait amassé pour cette guerre (3). Il fallut emprunter, avant l'ouverture de la campagne. Un banquier génois prêta cent mille livres, qui coûtèrent en trois mois quatorze mille livres d'intérêt, et un marchand de Milan fournit cinquante mille ducats

(1) *Ibid*, ch. 15.

(2) Guichardin, liv. 1.

(3) *Mémoires de Commines* liv. 7, ch. 4.

au roi de France, en exigeant bonne caution (1). En passant à Turin, on emprunta les joyaux de la veuve du duc Charles de Savoie, et on les mit en gage pour douze mille ducats (2). Il en fut de même à Casal de l'écrin de la marquise de Montferrat. On ne saurait dénoncer trop hautement à l'indignation publique les ministres imprévoyants et corrompus, qui entraînaient un roi sans expérience dans une entreprise aussi témérairement conçue et aussi follement conduite. L'histoire en accuse Étienne de Vesc, d'abord valet-de-chambre du roi, puis sénéchal de Beaucaire, et le général des finances Briçonnet, depuis évêque de Saint-Malo et cardinal.

III. Mesures défensives du roi de Naples. 1494.

Le roi de Naples, homme ardent, voulut prévenir les ennemis, et envoyer son fils dans la Romagne avec son armée composée de cent escadrons de vingt hommes d'armes chacun, et qui devait être renforcée de toutes les troupes du pape. On était alors au mois de juillet 1494. C'était un dessein habilement conçu que de porter la guerre dans le nord de l'Italie, pour inquiéter le duc de Milan, et pour obliger l'armée française de passer l'hiver sur le territoire de son allié (3).

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) Je sais que Machiavel, dans le discours où il examine

Mais les instances d'Alexandre VI déterminèrent Alphonse à retenir une partie de ses troupes sur ses frontières, pour être à portée de défendre l'état de l'église.

En même temps il tenta avec sa flotte de surprendre Gênes, où il y avait toujours un parti nombreux opposé à la France et au duc de Milan. Cette tentative n'eut aucun succès.

Le prince héréditaire de Naples, arrivé dans la Romagne avec la moitié de l'armée de son père, ne put avancer que jusqu'à Imola. Il y trouva les premiers détachements de l'armée française.

IV. Le pape défend au roi de France d'entrer en Italie, et appelle le secours des Turcs.

Le pape adressa au roi Charles un bref, par lequel il lui défendait d'avancer davantage en Italie sous peine des censures ecclésiastiques. A quoi « Charles fist response gentiment, que dès « long-temps il avait fait un vœu (eh! quelle « gentille invention et feintise de vœu!) à « monsieur saint Pierre de Rome, et que né- « cessairement il fallait qu'il l'accomplît au pé- « ril de sa vie (1). »

---

s'il faut attendre l'ennemi chez soi, ou le prévenir (*Discours sur Tite-Live*, liv. 2, chap. 12), dit que cette conduite du roi de Naples fut regardée, par quelques-uns, comme une faute; mais lui-même n'en jugeait pas ainsi; car il décide que, dans un pays, où toute la population n'est pas aguerrie et armée, on ne doit rien attendre aucun effort, et qu'on ne saurait tenir l'ennemi trop éloigné.

(1) Brantôme *Éloge de Charles VIII*.

Le pape toujours violent, s'emporta jusqu'à vouloir appeler les Turcs en Italie, pour en chasser le fils aîné de l'église, que lui-même y avait attiré : et ce n'est point ici une accusation hasardée contre sa mémoire ; les vices de ce pontife ont dispensé ses ennemis de rien inventer. Nous avons encore les réponses de Bajazet aux lettres d'Alexandre, et les instructions que celui-ci avait données à l'agent chargé de cette négociation (1). Mais on a peine à comprendre quel moyen d'influence le pape pouvait avoir sur l'empereur ottoman ; le voici. Bajazet II avait un frère qui lui avait disputé le trône. Trompé dans son ambition, ce prince, qui se nommait Zizim, s'était refugié en Occident, et avait fini par tomber entre les mains du pape, qui avait tiré parti de cette circonstance, pour se faire payer par le sultan une pension de quarante mille ducats (2).

Le prince ottoman fut être étonné de voir le chef de la chrétienté lui dénoncer le roi de France, comme voulant s'emparer de ce précieux ôtage (3). Cette plainte équivalait à une

(1) Elles sont notamment dans les traités, contrats, testaments et autres actes et observations, servant de preuves et d'illustrations aux *Mémoires de Phil. de Commines*, p. 434 et suivantes.

(2) Guichardin, liv. 1.

(3) Rex Franciæ properat cum maximâ potentiâ veniens

offre de le livrer, et Bajazet ne pouvait s'y méprendre, aux protestations d'amitié que le pape lui prodiguait. Il faut convenir que l'étourderie de Charles, et de ses ministres, n'avait rien négligé pour donner des inquiétudes, ou au moins des sujets de plainte, aux Turcs. La politique ou la flatterie avaient répandu vingt prédictions qui lui promettaient cette conquête (1). Charles prenait le titre de roi de Jérusalem, ses ambassadeurs offraient aux Vénitiens des provinces dans la Grèce, et ses courtisans parlaient de la conquête de la Terre-Sainte et de Constantinople, de manière à faire encore mieux juger de leur ignorance, que de leur valeur.

---

eripere è manibus nostris Gem sultan, fratrem celsitudinis suæ, et dicunt quod mittant dictum Gem sultan cum classe in Turquiam.

(1) Voyez un mémoire de M. de Foncemagne sur ce sujet, dans le 17e volume de la collection de l'académie des inscriptions. Il cite entre autres le *Vergier d'honneur*, la *Vision divine*, et la *Prophétie de maître Guillaume de Bordeaux*, où on lit :

Il fera de si grant batailles
Qu'il subjuguera les Ytailles,
Ce fait d'ilec il s'en ira
Et passera delà la mer.....
Entrera puis dedans la Grèce
Où, par sa vaillante prouesse,
Sera nommé le roi des Grecs.....,
En Jérusalem entrera
Et mont Olivet montera, etc.

Le pape avertissait Bajazet de ces projets, à l'exécution desquels lui-même ne croyait pas. Il disait que Charles voulait se rendre maître de Zizim, pour lui fournir une flotte avec laquelle ce compétiteur passerait en Turquie, comme si le roi de France eût eu une flotte à donner. Il se plaignait au sultan de l'indifférence des Vénitiens, et le priait de leur envoyer un ambassadeur, avec ordre de les stimuler, et de ne pas quitter Venise qu'il n'eût déterminé la république à armer pour la défense du saint-siége. Enfin il demandait sérieusement au sultan de lui faire payer le plutôt possible quarante mille ducats d'or, pour les annates de l'année courante (1). C'était le prix que le sultan avait mis à la détention de Zizim; et, pour s'assurer de la fidélité du pape dans cette odieuse commission, Bajazet lui avait envoyé le fer de la lance qui avait servi à la passion de Jésus-Christ. Il est vrai que cette relique, qu'Alexandre VI reconnaît pour chef de la loi musulmane, était d'une

(1) Cùm jam fecerimus, opusque sit facere maximas impensas, cogimur ad subsidium præfati sultan Bajazet recurrere, ... antes ... amicitiâ bonâ quam ad invicem habemus, quod in tali necessitate juvabit nos, quem rogabis et nomine nostro exhortaberis ac ex te persuadebis cum omni instantiâ, ut placeat sibi quàm citius mittere nobis ducatos quadraginta millia in auro venetos, pro annatâ anni præsentis, quæ finiet ultimo die novembris.

authenticité douteuse, car l'empereur et le roi de France croyaient avoir la véritable : l'une à Nuremberg, l'autre à Paris (1).

V. Lettre du sultan Bajazet au pape.

Bajazet répondit à Alexandre : « Votre nonce « nous a rapporté comment le roi de France a « formé le dessein de s'emparer de notre frère « Zizim, qui est en votre possession. Cela serait « contraire à notre volonté, et fatal à votre gran- « deur, ainsi qu'à tous les chrétiens. Nous en « avons conféré avec votre nonce, et nous « avons pensé que, pour votre repos, pour votre « utilité, pour votre honneur, comme pour « notre satisfaction, il était bon que vous fissiez « périr ledit Zizim notre frère, qui est sujet « à la mort, et qui est entre les mains de votre « grandeur. Sa mort serait utile à votre puis- « sance, à votre tranquillité, et nous serait très- « agréable (2). Nous ne doutons point que votre

(1) Raynaldus an 1492, n° 15.
Bosius de cruce, lib. 1, ch. 11.
Sponde, an 1492. n° 8.
Histoire ecclésiastique, liv. 117.

(2) Je rapporte cette lettre mot-à-mot, d'après la traduction latine, dont l'authenticité est attestée par l'ambassadeur apostolique.

Inter alia mihi retulit quomodo rex Franciæ animam est habere Gem fratrem nostrum, qui est in manibus vestræ potentiæ, quod esset multum contra voluntatem nostram, et vestræ magnitudinis sequeretur maximum damnum,

« grandeur ne soit jalouse de nous complaire ;
« en cela, nous nous en rapportons à sa pru-

---

et omnes Christiani paterentur detrimentum : idcirco unà cum præfato Georgio cogitare cœpimus pro quiete, utilitate et honore vestræ potentiæ, et adhuc pro meâ satisfactione, bonum esset quod dictum Gem meum fratrem, qui subjectus est morti, et detentus in manibus vestræ magnitudinis, omnino mori faceretis : quòd, si vitâ careret, esset et vestræ potentiæ utile et quieti commodissimum, mihique gratissimum, et si in hoc magnitudo vestra contenta sit complacere nobis, prout in suâ prudentiâ confidimus facere velle, debet pro meliori suæ potentiæ et pro majori nostrâ satisfactione, quanto citius poterit, cum illo meliori modo placebit vestræ magnitudini, dictum Gem levare facere ex angustiis istius mundi et transferri ejus animam in alterum sœculum ubi meliorem habebit quietem : et si hoc adimplere faciet vestra potentia et mandabit nobis corpus suum in qualicumque loco esse citra mare, promittimus nos sultan Bajazet supradictus in quocumque loco placuerit vestræ magnitudini ducatorum trecenta millia, ad emenda filiis suis aliqua dominia ; quæ ducatorum trecenta millia consignare faciemus illi cui ordinabit vestra magnitudo, antequam sit nobis dictum corpus datum et per vestros meis assignatum. Adhuc promitto vestræ potentiæ quod vitâ mea comite et quamdiu vixero habebimus semper bonam et magnam amicitiam cum eâdem vestrâ magnitudine, sine ullâ deceptione et eidem faciemus omnes beneplacitas et gratias nobiles. Insuper promitto vestræ potentiæ. pro meliori suâ satisfactione, quod neque per me aut per meos servos, neque etiam per aliquem ex patriis meis erit datum aliquod impedimentum aut damnum dominio Christianorum, cujuscumque qualitatis aut conditionis fuerit,

« dence ; vous devez, pour votre propre intérêt, « et pour notre plus grande satisfaction, prendre

---

sive in terrâ, sive in mari, nisi essent aliqui qui nobis aut subditis nostris damnum, facere vellent, et pro majori adhuc satisfactione vestræ magnitudinis, ut sit secura, sine aliquâ dubitatione, de omnibus his quæ supra promitto, juravi et affirmavi omnia in præsentiâ præfati Georgii, per verum Deum quem adoramu et super evangelia vestra observare vestræ potentiæ omnia usque ad complementum, nec in aliquâ re deficere, sine defectu, aut aliquâ deceptione, et adhuc pro majori securitate vestræ magnitudinis, ne ejus animus in aliquâ dubitatione remaneat, imo sit certissimus de novo, ego supradictus sultan Bajazet Cham juro per Deum verum qui creavit cœlum et terram, et omnia quæ in eis sunt, et in quem credimus et adoramus, quod faciendo adimplere ea quæ supra eidem requiro, promitto per dictum juramentum servare omnia quæ supra continentur, et in aliquâ nunquam contra facere, neque contravenire vestræ magnitudini. Scriptum Constantinopoli in palatio nostro, secundum adventum Christi, die 15ª septembris 1494.

Et ego Philippus de patriarchis clericus [illegible] apostolicâ et imperiali auctoritate notarius publicus i. scriptus, litteras ex originali, quod erat scriptum litteris tinis, in sermone italico, in chartâ oblon[illegible]â Turcarum qu habebat in capite signum magni Turcæ aureum, in calce nigrum, transumpsi fideliter de verbo ad verbum manu propriâ requisitus et rogatus scripsi, subscripsi, signumque meum in fidem et testimonium consuetum apposui. Florentiæ die 15ª novembris 1494, in conventu crucis ord. minorum.

On voit bien que le traducteur a employé quelques for-

« le plutôt possible les moyens que vous jugerez « convenables, pour tirer ledit Zizim des em- « bûches et des peines de ce monde, et pour « l'envoyer dans un autre jouir d'un plus parfait « repos. Si vous accomplissez cela, et si vous « nous envoyez son corps en-deça de la mer, « nous promettons de faire consigner entre les « mains de qui il vous plaira, et jusqu'à ce que « le corps ait été remis à nos commissaires par « les vôtres, la somme de trois cent mille « ducats, pour en acheter des domaines à vos « enfants. Nous promettons de plus à votre « puissance, que, tant que nous vivrons, nous « conserverons pour elle une bonne et grande « amitié, que nous lui prouverons par toutes « sortes de bons offices. En outre, nous au- « rons soin qu'il ne soit causé, ni par nous, ni « par nos sujets, ni par qui que ce soit de « notre empire, aucun dommage aux chrétiens, « de quelque qualité et condition qu'ils puis- sent être, soit sur terre, soit sur mer, bien entendu qu'ils n'apporteront aucun préju- dice à nous ou à nos sujets, et pour votre entière satisfaction; et afin que vous preniez

---

mes qui ne sont pas celles des musulmans, notamment pour la date; mais il n'a pas pris soin d'adoucir ce qu'avait d'étrange le marché proposé par Bajazet. Cette lettre est rapporté dans les preuves *de Commines*, pag. 443.

« une pleine confiance dans ces promesses, nous « avons, en présence de votre nonce, promis et « juré par le vrai Dieu que nous adorons, et par « vos évangiles, d'observer toutes ces choses « jusqu'à leur parfait accomplissement, sans « faute ni restriction quelconque; et pour que « vous en soyez encore plus certain, nous, sus- « dit sultan Bajaset Cham, nous vous le jurons « par le vrai Dieu, qui a fait le ciel et la terre et « tout ce qu'ils contiennent, que nous croyons « et que nous adorons. Nous promettons d'ob- « server fidèlement tout ce que nous vous « avons annoncé ci-dessus, et de n'y contreve- « nir en rien, si, de votre côté, vous accom- « plissez ce que nous requérons de vous. »

C'était sans doute une assez grande honte pour un pape de recevoir une pareille proposition; et, après cette lettre, on ne s'étonnera pas que le sultan lui demandât un chapeau de cardinal pour un évêque de ses protégés (1). Alexandre montra que le sultan le l'avait pas mal jugé; car il s'engagea, disent plusieurs historiens (2), à faire périr son ôtage s'il lui devenait impossible de le garder.

(1) *Ibid.* pag. 442.

(2) Notamment Garnier *Histoire de France, règne de Charles VIII.*

Cependant Bajazet qui, dans toute cette affaire, ne voyait pour lui que le danger de laisser vivre son compétiteur, et qui d'ailleurs n'était pas un prince guerrier (1), ne parlait point de se liguer contre le roi de France, et ne prépara pas même un armement pour repousser l'invasion dont on le menaçait. Il fut sourd aux instances du pape et d'Alphonse; seulement, il envoya des ambassadeurs à Rome pour demander la tête de Zizim, et aux Vénitiens pour presser ceux-ci de se déclarer contre le roi.

VI. Marche de Charles VIII en Italie. 1494.

La petite-vérole, qui surprit Charles VIII après son passage des Alpes, le retint à Asti jusqu'au mois d'octobre. Pendant ce temps-là ses troupes avaient battu les Napolitains, à Rapallo sur la côte de Gênes, et arrêté l'armée combinée de Naples et de l'église dans la Romagne.

Cependant le défaut d'argent, les obstacles divers qui retardaient l'exécution de cette téméraire entreprise avaient fait faire quelques réflexions aux courtisans et à Charles lui-même. Il montra plus d'une fois de l'hésitation et il aurait peut-être renoncé à un projet si légèrement conçu, sans un cardinal génois nommé Ju-

(1) Encore un sultan pacifique comme celui-là, et on ne parlait plus du nouvel empire ottoman.

Machiavel *Discours sur Tite-Live*, liv. 1, ch. 19.

lien de la Rovère, ardent ennemi d'Alexandre VI, et qui, connaissant trop bien ce pontife pour se fier à une réconciliation jurée, avait cherché un asyle à la cour de France. Ce cardinal ne cessait de presser le roi de poursuivre sa marche en Italie; il lui représentait que la conquête de Naples pouvait seule le dédommager et l'absoudre de l'abandon qu'il avait fait du Roussillon et de l'Artois (1). Louis Sforce vint contribuer par sa présence à faire cesser les irrésolutions du roi. Enfin Charles se mit en marche, avec seize cents hommes d'armes, qui menaient chacun deux archers et six chevaux, six mille Suisses et six mille hommes d'infanterie française, dont la moitié était composée de Gascons. Son artillerie, au nombre de cent cinquante pièces, était sur-tout remarquable par sa légèreté, qui permettait de la faire tirer par des chevaux, au lieu d'être obligé d'y atteler un grand nombre de bœufs. Les Français avaient substitué des boulets de fer coulé aux projectiles de pierre jusqu'alors en usage (2); cet art destructeur avait déja fait des progrès

(1) Guichardin liv. 1.

(2) Il y avait peu de temps que les boulets de fer avaient été inventés, car dans la dernière guerre de Ferrare les Vénitiens s'étaient plaints de ce qu'on en avait tiré sur eux. (*Hist. de Venise* de Thomas de Fougasses, 4e décad., liv. 1.)

Les hommes d'armes n'étaient point rassemblés au hasard, pour servir sous la bannière de chefs disposés à mettre leurs compagnies aux gages du souverain qui les payait le mieux; c'étaient tous des nationaux; les officiers étaient des gentilshommes; ils n'avaient pour maîtres que le roi. L'infanterie suisse et l'infanterie gasconne avaient adopté, pour se former et pour combattre, certaines méthodes, qui devaient bientôt faire connaître toute l'importance de cette arme et changer l'art de la guerre.

En passant à Pavie, le roi vit dans la citadelle le véritable duc de Milan, depuis quelque temps malade, et que Louis Sforce y retenait prisonnier. Charles ne lui témoigna que cette espèce d'intérêt que pouvaient permettre ses liaisons avec l'usurpateur. A peine était-il parti de Pavie, qu'il apprit la mort de ce prince. L'usurpation de Louis Sforce devait naturellement l'exposer au soupçon d'avoir abrégé les jours de son neveu (1). Il ne prit aucun soin

---

Voyez aussi, sur la nouvelle artillerie et la gendarmerie française, le passage de l'*Histoire de Charles VIII*, 2e partie. (Manuscrit de la bibl. du Roi, n° 745, de la collection de Dupuy.)

(1) L'auteur de l'*Histoire manuscrite de Charles VIII*, citée ci-dessus, dit formellement que Galeas fut empoisonné par son oncle « et pour ce que cette coustume d'empoi-

de s'en laver; seulement, il se fit prier quelques moments, par le conseil de Milan, de prendre le titre de duc, au préjudice de l'héritier légitime, qui n'avait que cinq ans. C'était une vaine hypocrisie, puisqu'il s'était déja fait donner l'investiture du duché par l'empereur.

Les bruits qui se répandirent à cette occasion, n'étaient pas propres à inspirer au roi des sentiments de confiance pour Louis Sforce. Il prenait même, pour sa sûreté, lorsqu'il se trouvait avec lui, des précautions injurieuses au duc. Celui-ci n'était pas en effet un allié sur la fidélité duquel on pût compter; le pape et le roi de Naples sollicitaient Sforce depuis long-temps de concourir à faire repasser les Alpes aux Français, en lui offrant toutes les garanties qu'il pouvait desirer pour la possession de Milan. Ce fut donc avec un allié, dont la puissance était usurpée, et dont le crime lui faisait horreur, que Charles s'engagea à pénétrer au fond de l'Italie.

VII. Son entrée en Toscane, dont Pierre de Médicis lui livre les principales places.

L'armée française prit sa route à travers la Toscane. Les troupes napolitaines, qui étaient dans la Romagne, furent contraintes, en criant plier pour aller couvrir la frontière de [illegible]re

sonner originaire et commune en Italie, n'estoit encore connue des François; ils eurent tous le nom de Loys en horreur. »

vinces plus méridionales. « En ce voyage, dit « Philippe de Commines, tout estoit désordre et « pillerie. Les ennemis preschoient le peuple « en tous quartiers, nous chargeant de pren- « dre femmes à force, et l'argent et autres biens « où nous le pouvions trouver. Quant aux « femmes, ils mentoient, mais du demeurant il « en estoit quelque chose » (1).

Les Français en s'avançant, égorgèrent la première garnison qui leur fit résistance, et même quelques habitants. Pierre de Medicis, effrayé, vint au quartier général, mit le genou en terre devant le roi (2), se confondit en soumissions, lui livra les principales places de la Toscane, et promit de lui faire prêter deux cent mille ducats par les Florentins; mais ceux-ci, indignés de la conduite d'un magistrat, qui, n'étant que le chef de la république, ne pouvait de son autorité disposer des villes et des finances de l'état, le déclarèrent rebelle, le chassèrent de leur ville à son retour, et confisquèrent ses biens. Il méritait davantage: les Français auraient pu prendre quelques villes; [illegible], voleur armée avait eu à faire des siéges, [illegible] perdue et n'aurait peut-être pas re- [illegible]sé les monts. Médicis se refugia à Venise.

(1) *Mémoires de Commines*, liv. 7, ch. 6.

(2) Machiavel *Fragments historiques de* 1494 *à* 1498.

Le roi se dirigea d'abord vers Pise, l'ennemie naturelle des Florentins; on lui avait élevé un arc de triomphe sur le pont de l'Arno, où il était représenté à cheval, foulant le lion de Florence et la couleuvre de Milan, et montrant de son épée la route de Naples. Les Pisans se précipitèrent au-devant de lui, et lui demandèrent à genoux de les affranchir du joug des Florentins. Charles leur promit la liberté, leur donna une garnison française et, pour gouverneur, un de ses officiers nommé d'Entragues, « homme mal conditionné, dit Commines. »

Après avoir fait cette espèce d'alliance avec Pise, il marcha sur Florence où il entra à la tête de son armée. Un accueil bien différent lui était préparé; tous les bourgeois avaient fait venir dans leurs maisons les paysans dont ils pouvaient disposer, et on n'attendait que le signal de la grosse cloche pour attaquer les Français. Ceux-ci voulurent dicter des conditions si dures, que, devant le roi même, un des magistrats, nommé Pierre Capponi, arracha le papier des mains du secrétaire qui en faisait la lecture, et le déchira en s'écriant: « Eh bien! faites sonner de la trompette, et « nous allons sonner les cloches; voilà notre « réponse à de pareilles propositions (1). » Cette

(1) Car comme Capponi eust ouy lire au secrétaire du roy

hardiesse détermina le roi à proposer des conditions plus raisonnables; il se contenta de cent vingt mille ducats, jura de restituer les places, et quoique les dispositions des Florentins dussent l'engager à ne s'avancer qu'avec précaution, il se hâta de marcher sur Rome (1).

VIII. Il arrive à Rome; son traité avec le pape. 1495.

Les approches n'en furent point défendues; le prince de Naples s'y était bien jeté avec son armée, mais le pape, quoiqu'il eût violemment offensé le roi, redoutait moins sa colère que la haine du cardinal de la Rovère et de quelques autres prélats. Il sentit que, si les Français entraient en vainqueurs dans Rome, le parti de ses ennemis aurait trop d'avantage, et que la haine pourrait aller jusqu'à lui ravir la tiare; au lieu que s'il négociait, Charles n'aurait plus de prétexte pour le déposer, après avoir traité avec lui, ni même d'intérêt à le faire.

---

les derniers articles, sans lesquels le roy n'entendoit accorder; après les avoir prins, les rompit devant tous, et dit tout haut: puisque vous nous demandez choses si déraisonnables, vous sonnerez vos trompettes et nous nos cloches. (*Histoire de Charles VIII*, 2e partie, manuscrit de la bibl. du Roi, n° 7455.)

(1) Sur cette expédition de Charles VIII, on peut trouver quelques détails et quelques pièces dans la 2e partie de l'*Historia di Venezia dall' anno* 1457 *al* 1500. (Manuscrit de la bibl. du Roi, n° 9960.)

Il fut confirmé dans cette disposition par les premières paroles qui lui vinrent de la part de Charles. Les négociateurs l'assurèrent que le roi n'en voulait ni à sa personne, ni à sa dignité; qu'il exigeait seulement qu'on lui ouvrît le passage dans Rome et qu'on fournît des vivres à son armée.

Par une suite de la violence et par conséquent de l'inconstance de son caractère, Alexandre fut plusieurs fois sur le point de rompre la négociation qu'il avait entamée. Il reçut et envoya des ambassadeurs; ensuite il fit arrêter les plénipotentiaires français; puis il fit relâcher ceux que gardaient les Napolitains, et retint cependant ceux qu'il avait fait arrêter lui-même. Il reprit, rompit, renoua la négociation; enfin il s'avisa d'un expédient pour acquérir l'amitié du roi, à un prix également indigne de l'un et de l'autre.

Il se souvint du frère de Bajazet qu'il s'était bien gardé de sacrifier, tant que le prisonnier pouvait lui être utile. Le pape profitant de l'ambition follement avouée par Charles d'entreprendre la conquête de la Turquie, lui offrir de lui livrer Zizim, et de mettre ainsi à sa disposition un compétiteur qu'il pourrait opposer à Bajazet.

Cette offre et les séductions qu'Alexandre

sut pratiquer dans le conseil même du roi (1), applanirent toutes les difficultés. L'armée française entra dans Rome par une porte le 31 décembre 1494, tandis que les troupes napolitaines en sortaient par une autre.

Charles s'était mis à la tête de sa gendarmerie ; il marchait « la lance sur la cuisse, comme « s'il eût voulu aller à la charge, dit Bran« tôme (2), ce qui étoit beau et à donner à « entendre, s'il y a rien qui branle, me voici « prêt avec mes armes et mes gens pour char« ger et foudroyer tout. A donc marchant en « ce bel et furieux ordre de bataille, trompet« tes sonnantes et tambours battants, entre et « loge par mains de ses fourriers là où il lui « plaît, fait asseoir son corps-de-garde et pose « ses sentinelles par les places et quartiers de « la noble ville, avec force rondes et patrouil« les, planter les justices, potences et estra« pades en cinq ou six endroits (3), ses bandons

(1) Nel consiglio del rè più intimo potevano quelli, i quali, Alessandro con doni e con speranze s'haveva fatti benevoli. (Guicciardino, lib. 10.)

(2) Eloge de Charles VIII.

(3) Pierre Desrey, auteur de la grande *Chronique de Charles VIII*, ajoute : « et Mesmement fit pendre, estrangler et décapiter aucuns larrons ; il feit semblablement, battre, fustiger, noyer et essoreiller autres délinquants, pour demonstrer que, comme vrai fils de l'église, et roy

« faits en son nom, ses édits et ordonnances « publiés et criés à son de trompe comme dans « Paris. Allez-moi trouver roi de France qui « ait jamais fait de ces coups, fors que Char- « lemagne; encore pensé-je qu'il n'y procéda « d'une autorité si superbe et si impérieuse (1). »

---

très-chrestien, il avait haute justice, moyenne et basse dedans Rome comme dedans la ville de Paris. »

(1) Paul Jove (liv. 2.) décrit la marche de cette armée, je transcris ce passage, parce qu'il donne une idée assez juste de l'organisation militaire et des armes alors en usage. « Triduo post Carolus armatis distinctisque peditum et equitum ordinibus Flumentanâ portâ urbem invectus est. Præcesserant longa Helvetiorum Germanorumque agmina, justis passibus ad tympanorum pulsum, dignitate quâdam militari atque incredibili ordine sub signis incedentia. Veste omnes variâ ac brevi et singulos artus exprimente utebantur. Fortissimus quisque plumeis cristis pileo surgentibus insignis super cæteros eminebat. Arma eorum erant breves gladii, atque hastæ fraxineæ denum pedum, angusto præfixæ ferro. Quarta fere eorum pars ingentibus securibus, quarum è summo quadrata cuspis prominebat, erat instructa, has cæsim punctimque feriendo ambabus manibus regebant, alabardæque eorum lingua vocabantur. Singula autem peditum milia, sclopettariorum centuriam habebant, qui parvis tormentis plumbeas globulos in hostem emittunt. Milites in universum quum densatis ordinibus conferti prælium ineant, thoracem, galeam, scutumque ita despiciunt, ut solis centurionibus atque his qui phalangis principia explere, et in prima agminis fronte pugnare consueverint, galeæ, et ferrea pectoralia conspi-

N'en déplaise à Brantôme, il n'y avait que la jeunesse de Charles VIII qui pût rendre excu-

---

ciantur. Hos quinque Vasconum millia sequebantur, balistarii ferme omnes, qui scorpionibus arcuferreis, puncto temporis tendendo sagittandoque peritè admodum utebantur : quod genus hominum cultu aspectuque admodum deforme. Helvetiorum comparatione videbatur, quum illi capitum ornatu et armis splendidis ipsâque proceritate plurimum eminerent. Peditum vestigiis equitatus institit, ex omni totius Galliæ nobilitate conscriptus. Is sagulis sericis, cristis, torquibusque aureis perornatus longo turmarum alarumque ordine procedebat. Erant cataphracti bis mille et quingenti : et bis totidem levis armaturæ equites. Illi crassiore striatâque hastâ, solido mucrone, clavâque ferreâ, uti nostri consuevere utebantur. Equi eorum robore ac magnitudine præstantes, jubis auribusque desectis, quòd ita decere Galli existiment, ferociores apparebant, verum ex eo minus erant conspicui quod tegumentis recocto è corio confectis, uti nostris mos est, magnâ ex parte carebant. Singuli cataphracti ternos habebant equos, puerum armigerum et ministros duos, quos subsidiarios laterones appellabant. Levis quingenti ligneo arcu, Britannorum more, majores sagittas emittit, thorace, galeâque contentus est. Aliqui eorum tragulas gestant, quibus stratos à cataphractis hostes in præliis impressâ cuspide humi congere consueverant. His omnibus sagula erant, acu, bracteis aureis picta; in queis specioso opere ad notandam in prælio equitum virtutem vel ignaviam, propria ducum insignia prætextis imaginibus exprimebantur. Quadringenti hippotoxotæ, in quibus centum erant è Scotorum gente, virtute fideque præstantes, regis latera stipabant. Sed ante hos ducenti equites Galli a spectatâ virtute,

sable la vanité d'un prince qui, sans avoir encore vu une bataille, passait en triomphateur

---

nobilitateque delecti, clavas ferreas magnis securibus pares, in humeris gestantes; cultu insigni circa regem pedibus euntem versabantur, porrò quum equitate; cataphractorum more eximiis in equis, auro purpuràque spectabiles prodibant. Juxta eum primo in loco comites aderant Ascanius ipse et Julianus : secundum eos Columna atque Sabellus cardinales. Præterea Prosper atque Fabritius, cæterique Itali duces Gallorum procerum turbæ immixti. Parata erat ad regem hospitio excipiendum Divi Marci templo conjuncta domus, Pauli secundi pontificis sumptu ex amphitheatri lapidibus structa. Civium quoque ædes Trajani foro proximæ proceribus patebant, ad quas multâ jam nocte luminibus accensis perventum est. Erant tot equitum peditumque agmina, non pompæ modo ad speciem decoremque ostentandum exornata, sed instructa bellico more omnibus armis, tanquam in ipsa urbe foret dimicandum : ita ut omnium mentes eo spectaculo facilè terrerentur. Id quoque metum stupentibus addebat, quod viri, equi, vexilla, arma, tot passim funalibus inæquali splendore, incertam præbentibus lucem, ampliora ac majora vero videbantur. Plurimum autem admirationis atque pavoris omnibus intulerunt tormenta curulia supra triginta sex, quæ equorum jugis per æqua pariter atque iniqua loca incredibili celeritate ducebantur : maxima eorum longitudine octonum pedum, pondere vero sex millium librarum æris, cannones appellabantur; quæ æquali tubo humani capitis magnitudine ferream pilam emittebant. Secundum cannones erant colubrinæ, sexquialtera longiores, angustiore tamen fistula, pilæque minoris. Sequebantur falcones adeo certa proportione majores ac minores ut minimis tormentis, pilæ

devant les grands monuments dont cette ville était remplie. Il est fort difficile de passer sans baisser les yeux sous l'arc de triomphe élevé pour un autre. Il est vrai que ces monuments ne pouvaient pas rappeler grand'chose à ce malheureux prince, dont l'éducation avait été tellement négligée qu'à quinze ans, et déjà parvenu au trône, il ne savait pas encore lire.

Le pape, quoique déjà réconcilié avec le roi, s'était jeté dans le château Saint-Ange. Il fallut pointer le canon pour l'obliger à en sortir; les cardinaux ennemis d'Alexandre, et sur-tout Julien de la Rovère, sollicitaient le roi de faire déposer ce pontife, également scandaleux par ses mœurs et odieux par sa tyrannie. « Mais « le roi était jeune et mal accompagné pour « conduire un si grand œuvre que réformer « l'église » (1). Son ministre, l'évêque de Saint-Malo, ne voulant pas faire déposer un pape

medico malo persimiles emitterentur. Ea omnia binis crassis asseribus superinductis fibulis erant inserta, suisque suspensa ansis, ad dirigendos ictus medio in axe librabantur. Minoribus rotæ binæ erant subjectæ, majoribus autem quaternæ; quarum posteriores ad cursum incitandum aut sistendum exemptiles erant. Tanta autem celeritate eorum magistri atque aurigæ hujusmodi cursus circumagebant, ut suppositi equi flagellis ac vocibus concitati, expeditorum equitum cursum, æquioribus in locis adæquarent. »

(1) *Mémoires de Commines*, liv. VII, ch. 12.

qui lui avait promis la pourpre romaine (1), détermina son maître à ratifier le traité conclu avec Alexandre, et celui-ci revint au Vatican. Ce traité portait que les places de Civita-Vecchia, de Terracine et de Spolette seraient remises au roi, pour les garder jusqu'après la conquête de Naples; que le pape donnerait à Charles l'investiture de ce royaume, et qu'enfin il lui livrerait Zizim, frère de l'empereur Bajazet. Il le livra en effet, mais empoisonné: du moins la prompte mort de ce prince donna lieu à ce soupçon, et comme dit Guichardin (2), la scélératesse d'Alexandre rend tout croyable. Lui seul avait intérêt à cette mort, elle l'acquittait également envers Bajazet et envers Charles. Ce qui pourrait être encore une preuve contre lui, c'est le soin qu'il prit de faire tomber le soupçon de ce crime sur les Vénitiens; mais un histo-

(1) *Histoire ecclésiastique*, liv. 118.

(2) La natura pessima del pontefice, faceva credibile in lui qualunque iniquità. (liv. 2.)

Le continuateur de Fleury (*Histoire ecclésiastique*, liv. 118) dit que. « L'opinion la plus commune était que le pape avait « livré Zizim tout empoisonné, et que sa sainteté avait pour « cet effet reçu de Bajazet, une grande somme d'argent. » L'historien turc Saadud-din-Mehemed Hassan (manuscrit de la bibl. du Roi n° 10528), dit positivement que le pape envoya à Zizim un barbier, qui lui fit la barbe avec un rasoir empoisonné.

rien ecclésiastique (1) fait à ce sujet cette réflexion : « Il serait injuste de faire tomber sur « eux ce soupçon, tandis que Zizim était entre « les mains d'un pape tel qu'Alexandre VI. »

Après avoir traité le pape si militairement et envahi sa capitale, le roi ne fit point difficulté de lui rendre hommage et de lui jurer obéissance comme au chef de l'église. Il se mit à genoux devant Alexandre, lui baisa les pieds et la main, prit place dans le consistoire au-dessous du doyen des cardinaux, et lorsque le pape officia pontificalement, le roi de France, sans épée et sans gardes, lui donna à laver (2).

IX. Le roi de Naples abdique en faveur de son fils, qui est obligé d'abandonner sa capitale.

Pendant que le roi séjournait à Rome, il s'opérait dans le royaume de Naples de grands changements. Le retour de l'armée avait découragé tout le monde, excepté les mécontents; des partis se formaient. Alphonse qui avait régné avec dureté, et qui n'en avait pas moins

(1) L'abbé Laugier *Hist. de Venise*, liv. 29.

(2) *Hist. ecclésiastique* liv. 118. Voyez aussi le *Journal* de Jean Burchard, maître des cérémonies du pape Alexandre VI. Il a été imprimé deux fois, je crois, mais il paraît, au jugement de M. de Foncemagne, (*Mémoire de l'académie des inscriptions*, tom. 17.), que ces éditions sont loin d'être complètes. Au reste il y en a cinq ou six copies manuscrites à la bibl. du Roi, et plusieurs à Rome, notamment une qui paraît plus volumineuse que les autres, dans la bibliothèque Chigi.

été célébré par tous les poètes illustres de son temps, crut prévenir la dissolution de sa puissance, en l'abdiquant en faveur de son fils, et devint aussitôt l'objet des satires de tous ces beaux-esprits, non moins inconstants que la fortune.

Le nouveau roi Ferdinand II prit avec activité et résolution des mesures pour disputer aux Français l'entrée de ses états. Il munit ses places, il se porta lui-même dans une position bien choisie près de sa frontière; mais une sédition, qui éclata dans sa capitale, l'obligea d'y revenir précipitamment. Après avoir rétabli l'ordre, il accourait vers son camp, il trouva ses soldats débandés, ses généraux infidèles; Capoue qui, à l'approche des Français, venait d'arborer le drapeau blanc, refusa de lui ouvrir ses portes; les gouverneurs de ses forteresses les rendirent lâchement; la capitale, soulevée une seconde fois, envoyait des députés au vainqueur. Ferdinand se jeta dans l'île d'Ischia, et Charles entra dans Naples le 21 février 1495. Ce beau royaume ne lui avait coûté qu'un siége de quelques heures, ce qui fit dire au pape, que le roi de France avait traversé l'Italie, non pas l'épée, mais la craie à la main.

X. Entrée de Charles dans Naples. 1495.

Son inexpérience lui laissait ignorer qu'une invasion non disputée n'est pas une conquête, et qu'une conquête n'est pas un établissement.

L'illusion dut s'accroître encore quand il entendit les cris de joie, d'enthousiasme, d'amour, qui l'accueillirent à son entrée chez le peuple le plus mobile et le plus démonstratif peut-être de l'univers.

Les rues de Naples étaient tapissées, les places couvertes d'une immense population, les fenêtres remplies de femmes magnifiquement parées, qui jetaient sous les pas du roi des rameaux, des fleurs, et répandaient des parfums devant lui (1). Au milieu de toutes ces acclamations le roi s'avançait, à cheval, la couronne sur la tête, le sceptre dans une main et le globe dans l'autre, distribuant l'ordre de chevalerie aux enfants que les dames lui présentaient, et se faisant proclamer empereur très-auguste.

Et si l'on veut savoir sur quel fondement ce jeune prince affectait de se revêtir des habits impériaux et de se faire saluer empereur, on ne trouvera d'autre titre qu'un marché fait l'année d'auparavant avec un despote de Morée, chassé de sa province par les Turcs, depuis trente ans refugié en France, et qui, se prétendant issu des anciens empereurs de Constantinople, avait vendu à Charles [illegible]s-droits sur l'empire d'Orient pour une pension de quatre

(1) Il y a une pompeuse description de cette entrée dans le *Cérémonial français*, tom. 1, p. 982.

mille trois cents ducats. Cette ambition puérile de se déclarer empereur de Constantinople, prouvait que Charles n'avait ni une connaissance exacte de ses forces, ni un juste sentiment de la dignité de sa couronne (1).

XI. Son administration dans le royaume.

Pendant qu'il mettait sur sa tête la couronne impériale, l'acte d'investiture du royaume de Naples, tant promis par Alexandre VI, n'arrivait point. Les châteaux de Naples avaient différé de se rendre; on fut obligé d'en faire le siége, et il est juste de dire, à la gloire de Charles VIII, qu'il eut soin de s'y montrer de fort près aux ennemis. Ils finirent par capituler; mais plusieurs villes du royaume, entre lesquelles Brindes, Otrante, Gallipoli, Reggio, étaient les plus considérables, n'avaient pas envoyé leur soumission, et tenaient encore pour la maison d'Arragon. La petite armée française, qui s'était trouvée suffisante pour traverser l'Italie, ne l'était plus pour occuper tous les points d'un état d'une médiocre étendue; d'ail-

(1) M. de Foncemagne cite plusieurs auteurs contemporains, qui racontent que le pape avait reconnu Charles, empereur de Constantinople. Cela est possible, mais comme le témoignage des historiens n'est pas unanime sur ce fait, ce savant paraît en douter. Quant à la cession du despote de Morée, elle est constante; le traité dont elle fut l'objet, est à Paris, à la bibl. du Roi, et se trouve imprimé dans les *Mémoires de l'académie des inscriptions*, tom. 17.)

leurs, les soldats, les chefs, le roi lui-même, étaient occupés d'autres soins.

Toutes les ambitions étaient exaltées, et ne permettaient plus au roi de s'occuper d'autre chose que des intérêts privés. Son ancien valet-de-chambre, Etienne de Vesc, devenu son ministre, et qui, à la cérémonie du couronnement, avait rempli les fonctions de connétable du royaume, au grand scandale de toute la noblesse, se faisait constituer un duché : d'autres courtisans obtenaient des villes. De telles faveurs devaient mécontenter les grands du pays, et le mécontentement en détermina quelques-uns à rétracter leur serment de soumission, et à se jeter dans le parti du roi d'Arragon. Presque toutes les charges du royaume furent conférées à des Français ; on aliéna en leur faveur beaucoup de domaines : enfin Charles ne sachant plus que donner à ses courtisans, leur permettait de vendre à leur profit les approvisionnements des places conquises et même des châteaux de Naples (1).

C'est une vieille maxime que, dans les conquêtes où on veut s'établir, il faut exterminer, déporter ou gagner la population. Et comme les deux premiers moyens, toujours odieux, sont heureusement presque toujours imprati-

(1) Guichardin liv. II ; et Commines liv. VII, ch. 14.

cables, il s'ensuit que le troisième devient une règle générale. On ne peut établir dans un pays une autorité dispensée de la violence que de l'aveu de la population. La guerre d'invasion peut être faite seulement pour l'intérêt du conquérant; mais un gouvernement, qui veut acquérir quelque stabilité, ne peut séparer son intérêt de celui des peuples.

Le nouveau gouvernement de Naples avait oublié totalement cette maxime. Sa conduite trompait les espérances des Napolitains, qui avaient embrassé le parti du roi. L'orgueil et l'avidité des conquérants excitaient l'indignation des peuples. Les tournois, les fêtes, les libéralités inconsidérées, la remise même de plusieurs impôts, ne compensaient point le mauvais effet d'une administration déprédatrice, et il y avait à peine deux mois que Charles était entré dans Naples que déjà on n'y comptait plus que des mécontents.

XII. Ligue contre Charles conclue à Venise. 1495.

Cependant un orage se formait dans le lointain. Tous les princes italiens, sans en excepter le duc de Milan, avaient été alarmés de la présence d'une armée française dans la péninsule. Les communications, pour se faire part de leurs craintes et pour concerter les mesures que nécessitait leur sûreté, avaient commencé en même temps que la marche du roi, et chaque pas qu'il avait fait leur donnant à connaître de

plus en plus son ambition et son imprudence, ils avaient tous conçu la nécessité de le punir de cette invasion.

Par une suite de cette circonspection, qui était un des caractères de leur politique, ils avaient d'abord voulu laisser à la fortune le soin de les débarrasser de cet ennemi. Mais les Français avaient eu beau tenter son inconstance, elle leur avait été fidèle jusqu'à ce moment. Les Vénitiens, qui n'avaient eu garde de s'engager dans les intérêts du roi, le suivaient d'un œil attentif. Les ambassadeurs, qu'ils entretenaient à sa suite, rendaient un compte exact de toutes ses fautes. C'en était une de manifester de vains projets contre l'empire turc, lorsqu'on n'avait ni flotte ni argent pour faire une expédition d'outre-mer, et de nouer quelques intrigues en Albanie, pour y préparer des soulèvements, lorsqu'on était hors d'état de les protéger. Les Vénitiens, qui en furent instruits, saisirent cette occasion d'acquérir la bienveillance de Bajazet. La révélation qu'ils lui firent coûta, dit-on, la vie à quarante ou cinquante mille chrétiens.

Dans cette disposition, la seigneurie prêtait une oreille favorable aux plaintes des autres puissances d'Italie, et travaillait à se mettre d'accord avec le roi d'Espagne et l'empereur. Le roi d'Espagne, Ferdinand d'Arragon, outre

qu'il ne pouvait voir sans regret la branche bâtarde de sa maison, chassée du trône de Naples, craignait, comme roi de Sicile, le voisinage d'un prince aussi puissant que Charles VIII. L'empereur, dès-long-temps jaloux de la France, en avait éprouvé récemment un double affront. Le roi venait de répudier et de lui renvoyer sa fille, et cela pour lui enlever Anne de Bretagne sa fiancée.

Les ambassadeurs de toutes ces puissances, réunis à Venise sous différents prétextes, tenaient des conférences, qui ne purent être tellement secrètes que l'ambassadeur de France, Philippe de Commines, ne parvînt à en pénétrer l'objet. Il en porta des plaintes à la seigneurie: on chercha à le rassurer; mais on lui avoua les inquiétudes que les prospérités du roi donnaient à la république: on lui dit qu'elle ne pouvait voir, sans en prendre de l'ombrage, les troupes françaises occuper les places fortes de l'état de l'église et de la Toscane (1); que, quant aux conférences dont il croyait avoir à se plaindre, il avait été induit en erreur: que la république avait principalement deux objets en vue; l'un de se maintenir dans la bienveillance et l'amitié du roi; l'autre de prémuni-

(1) *Histoire de Charles VIII*, 3e partie. (Manuscrit de la bibl. du Roi, n° 745.)

l'Italie contre les entreprises des Turcs : que, puisque le roi paraissait avoir aussi des desseins contre les ennemis de la chrétienté, on le verrait avec joie entrer dans une ligue qui devait assurer la défense de l'Italie ; que pour cela les Vénitiens s'empresseraient d'offrir leurs vaisseaux et d'avancer leur argent, à condition qu'on leur remettrait quelques ports du royaume de Naples, à titre de garantie ; que, quant à ce royaume, la paix de l'Italie leur faisait desirer que le roi voulût bien se borner à en être le suzerain, à y tenir trois places, et à recevoir un tribut de Ferdinand; qu'ils se faisaient fort de déterminer le pape à agréer cet accommodement ; mais que sur-tout ils ne pouvaient voir, sans inquiétude, le roi garder une chaîne de places depuis la frontière de Naples jusqu'au Piémont, après la déclaration solennelle qu'il avait faite que ses prétentions se bornaient à ce royaume.

Cette réponse, plus ou moins sincère, contenait des propositions d'accommodement que Philippe de Commines s'empressa de transmettre au roi, mais il en reçut *maigre réponse*, ce sont ses expressions (1).

Tout cela se passait avant qu'on eût reçu la nouvelle de l'entrée des troupes françaises à

(1) *Mémoires de Commines* liv. VII, ch. 15.

Naples; il y avait encore des charges pour qu'elles en fussent repoussées. Venise était le point d'où l'on observait les événements, et où on préparait les mesures pour écraser Charles dans le malheur, ou pour l'arrêter dans ses prospérités.

Quand le sénat eut appris la prise de Naples, l'ambassadeur fut invité à se rendre au lieu des séances de la seigneurie. Là, le doge lui dit cette nouvelle avec beaucoup de démonstrations de joie, que les sénateurs présents ne surent pas si bien imiter. Cependant ils eurent soin d'ajouter que les châteaux n'étaient pas encore rendus, et leur malveillance, que cette observation décelait, fut encore plus manifeste, par la permission qu'ils donnèrent à l'ambassadeur napolitain de lever dans leur ville quelques gendarmes, destinés à renforcer les garnisons des places qui tenaient pour Ferdinand.

Commines proteste qu'il ne cessait d'écrire aux gouverneurs français de se tenir sur leurs gardes, au lieutenant-général du royaume d'envoyer des renforts, et au roi de prendre le parti de s'accommoder.

La prise de Naples et la soumission de presque tout le royaume, en faisant perdre aux Vénitiens l'espérance que les armes françaises éprouveraient quelques revers, les tirèrent d'incertitude. La ligue, qu'on méditait depuis si long-

temps. Elle fut conclue le dernier jour de mars 1495, entre l'empereur, le roi d'Espagne, le pape, le duc de Milan, et les Vénitiens (1).

L'objet avoué de cette ligue était la garantie réciproque que ces puissances se donnaient de leurs états; mais l'intervention de l'empereur, qui n'avait rien à démêler en Italie, décelait évidemment un autre objet. Les confédérés convinrent de rassembler une armée de trente-quatre mille chevaux, et de vingt mille hommes d'infanterie. Chacun des alliés devait fournir quatre mille fantassins. Quant à la cavalerie, le contingent du pape était de quatre mille; celui de l'empereur de six mille; celui du roi d'Espagne, du duc de Milan et de la république, de huit mille pour chacun (2).

XIII. Notification de cette ligue à l'ambassadeur de France, Philippe de Commines.

Le lendemain de la signature de ce traité, l'ambassadeur de France fut invité à se rendre au sénat, où plus de cent sénateurs, la tête haute et l'air riant, se trouvaient réunis. Là, le doge lui déclara que la république venait de conclure un traité pour la défense de la chrétienté contre les Turcs et pour la sûreté de ses propres états et de toute l'Italie; ajoutant qu'on le priait d'en informer le roi, la seigneurie ayant jugé à propos de rappeler les ambas-

(1) *Codex Italiæ diplomaticus. Lunig.* tom. I, pars I, sectio I XXXV.

(2) *Hist. veneziana* da Gio. Nicolo Doglioni, liv. IX.

sadeurs qu'elle avait auprès de lui. Commines, quoiqu'il fût troublé de cette nouvelle, ne voulut pas avoir l'air de l'apprendre dans l'instant, et répondit que dès la veille il l'avait mandée au roi.

Là-dessus le doge lui dit que les intentions des confédérés n'avaient rien dont le roi dût prendre de l'ombrage ; mais que seulement ils avaient cru se devoir à eux-mêmes de rassurer l'Italie alarmée par l'occupation de tant de places que le roi retenait, quoiqu'il eût pris l'engagement de les évacuer après la conquête de Naples : qu'au lieu de s'en tenir à cette conquête, comme il l'avait annoncé, il commandait en maître dans la Toscane, occupait le territoire de l'église, et paraissait menacer le duché de Milan. A ces reproches Commines répliqua que les rois de France avaient toujours favorisé l'accroissement de la puissance du saint-siége, au lieu d'y porter atteinte ; et qu'il prévoyait que la ligue, que la seigneurie venait de lui notifier, apporterait plutôt le trouble que la paix dans l'Italie. Après ces mots il se leva, mais on le pria de se rasseoir, en lui demandant s'il n'avait aucunes propositions à faire pour la paix ; à quoi il répondit qu'il n'y était pas autorisé.

Commines n'en ajoute pas davantage dans son récit ; mais les autres historiens racontent qu'il

s'écria qu'à ce qu'il voyait on voulait fermer le passage au roi, pour l'empêcher de retourner dans ses états. « Il le pourra, reprit le doge, « s'il se conduit en ami, et, à cette condition, « il ne recevra de nous que de bons offices (1). » L'ambassadeur se retira, mais si troublé qu'il ne se souvenait plus au bas de l'escalier des paroles du doge, et qu'il pria l'officier, qui le reconduisait, de les lui rappeler.

Il aurait été bien plus effrayé, s'il avait su que, par les articles secrets du traité, le roi d'Espagne devait fournir des troupes au roi de Naples, afin de le remettre en possession de ses états, et que les Vénitiens devaient attaquer par mer les places qui s'étaient soumises à Charles, tandis que le duc de Milan et l'empereur opéreraient une diversion, l'un en Piémont, l'autre sur les frontières de France.

XIV. Le roi se décide à partir de Naples.

Il n'y avait pas un moment à perdre. Charles se détermina à quitter sa conquête. Cinq cents hommes d'armes, quelque infanterie française, et deux mille cinq cents Suisses furent tout ce qu'il laissa à Gilbert comte de Montpensier, prince du sang, pour défendre et contenir le royaume. Ces faibles moyens n'auraient pas suffi à un homme de tête; qu'en espérer dans

(1) *Historia veneziana* da Giov. Nicolo Doglioni, liv. 9.

les mains d'un prince brave, mais intriqué, et qui ne se levait jamais qu'à midi?

Le roi nomma pour toutes les places des gouverneurs qu'il combla de bienfaits; mais cela ne suffisait pas pour s'assurer de leur fidélité. Il aurait fallu leur donner de fortes garnisons et des places bien approvisionnées. De deux choses l'une : ou le roi, avec une armée réduite à douze ou quinze mille hommes, se croyait en état de soutenir la guerre en Italie, ou bien il ne jugeait pas pouvoir se dispenser de repasser les Alpes. Dans le premier cas, au lieu de perdre le temps à Naples en vaines cérémonies, il fallait en partir avec toutes ses forces, tomber sur la coalition, avant qu'elle eût réuni ses armées, et détacher de la ligue, par la terreur, le pape et le duc de Milan; leur défaite lui répondait assez de la fidélité de Naples. Dans le second cas, il fallait abandonner tout-à-fait ce royaume, et marcher à grandes journées vers les Alpes. Il voulut faire les deux choses à-la-fois, ce qui prouve beaucoup moins l'étendue de ses vues et de son courage, que l'irrésolution d'un esprit, qui ne sait à quel projet s'arrêter. Il lui restait neuf cents hommes d'armes, y compris sa maison militaire, deux mille cinq cents Suisses, deux mille hommes d'infanterie française, et environ quinze cents hommes en état de porter les armes, qui étaient

à la suite de l'armée. Cela formait un corps de neuf mille hommes tout au plus, avec lequel il s'agissait de traverser l'Italie.

Cette petite armée n'était pas encore partie de Naples, que déja Ferdinand avait opéré son débarquement dans la Calabre, à la tête de quelques troupes espagnoles. Charles se mit en marche le 20 mai, peu de jours après la cérémonie de son couronnement. Il arriva sans difficulté dans l'état de l'église, traversa Rome, d'où le pape s'était enfui, et se renforça des garnisons qui avaient occupé jusqu'alors les places intermédiaires. Chemin faisant on saccagea la petite ville de Toscanella, qui avait refusé de loger les troupes.

Quand Charles fut arrivé en Toscane, il s'arrêta sept jours à Sienne et autant à Pise, sans nécessité, et demanda en riant à Commines, qui était venu l'attendre en Toscane, s'il croyait que les Vénitiens envoyassent au-devant de lui. Commines lui répondit par l'énumération des troupes de la ligue, et le pressa de continuer sa marche; mais il n'y eut pas moyen d'éviter ce retard. On discutait sur les démêlés des Pisans et des Florentins; on délibérait si on rendrait les places appartenant à ceux-ci; ils offraient de l'argent, et un renfort de deux mille hommes, si le roi voulait évacuer les forteresses; rien n'était plus précieux que ces se-

cours, rien n'était plus urgent que ce départ. On ne put déterminer le roi à faire évacuer Pise ni quelques autres châteaux. La ville de Pontremoli avait ouvert ses portes; il y survint une rixe entre les Suisses et les bourgeois; ceux-ci furent passés au fil de l'épée. Dans ce tumulte le feu prit à quelques maisons, et les magasins de subsistances, dont cette ville était remplie, et dont l'armée avait grand besoin, furent consumés.

XV. Passage de l'Apennin.

Il restait à franchir l'Apennin et à donner la main au duc d'Orléans, qui tenait Asti, et qui s'était avancé jusqu'à Novarre avec trois cents lances et six mille hommes de pied; mais l'armée combinée de Venise et du duc de Milan, forte de plus de trente mille hommes, était postée au pied de la montagne. Tout cela n'empêcha point le roi d'affaiblir encore son armée, en envoyant un détachement faire une tentative inutile pour surprendre Gênes. Ce détachement vit de loin les réjouissances qu'on y faisait pour la défaite de la flotte française, que les Génois venaient de battre à Rapallo.

L'armée, qui allait s'opposer au passage du roi, était presque toute composée de troupes de Venise, parce que celles du duc de Milan faisaient face au corps du duc d'Orléans. Cette armée était commandée par François de Gonzague, marquis de Mantoue, pour les Vénitiens,

et par le comte de Gajazzo, pour les Milanais. On y comptait deux mille cinq cents hommes d'armes, deux mille chevau-légers albanais, et huit mille fantassins.

En descendant l'Apennin, on vit cette armée déployée dans la plaine, à trois milles en arrière de la ville de Fornoue. Les Français n'étaient guère plus de sept mille hommes; mais toutes leurs imprudences, leurs retards, la faute qu'ils avaient faite, en laissant des garnisons sur leur chemin, le détachement envoyé sur Gênes, le parti audacieux qu'ils avaient pris d'arriver par la route directe, quand il y avait des défilés plus sûrs, tout cela, joint au souvenir de leur impétuosité, et de la fermeté des Suisses, jeta les troupes italiennes dans un étonnement d'autant plus dangereux qu'il succédait à l'espoir d'une victoire facile.

Cependant le commandant de l'avant-garde française était arrivé trois jours avant le roi de l'autre côté de la montagne, afin de garder l'entrée du défilé. Les ennemis ne l'attaquèrent pas vivement, et il se maintint dans cette position, donnant au reste des troupes le temps de le joindre. La marche était retardée par la difficulté de faire passer l'artillerie par des sentiers escarpés. Quelques généraux avaient proposé de l'abandonner au pied de la montagne, mais Charles ne le voulut pas. Les Suisses s'of-

frirent à passer les pièces : ils se mirent deux cents sur chacune, et parvinrent à les faire arriver dans la plaine de l'autre côté de l'Apennin.

Depuis deux jours on parlementait avec les chefs de l'armée ennemie pour obtenir un libre passage. Après beaucoup d'allées et de venues, de conseils tenus dans les deux camps, de courriers envoyés à Milan par les généraux ennemis pour obtenir des ordres; les uns sentirent qu'il y avait de la honte à laisser échapper une poignée de Français qui avaient traversé l'Italie en conquérants, et ceux-ci comprirent que plus ils perdaient de temps plus l'armée ennemie se renforçait.

La pénurie de l'armée royale était extrême. Ce n'était pas une situation convenable pour continuer des pourparlers qui traînaient en longueur. Les paysans des environs, attirés par l'appât du gain, apportèrent quelques vivres au camp; mais on n'osait y toucher, car « on « avoit grand soupçon, dit Commines (1), qu'ils « eussent laissé là les vivres pour empoisonner « l'ost, et n'y toucha-t-on point de prime face; « et se tuèrent deux Suisses à force de boire, « ou prindrent froid et moururent et une « cave, qui mit les gens en plus grand soup-

(1) Liv. VIII, ch. 5.

« ço[illegible]ais avant qu'il fût minuit, les che-
« vaux commencèrent les premiers et puis les
« gens, et se tint-on bien aise. »

XVI. Composition de l'armée des alliés.

« La crainte, dit le même historien, commen-
« çoit à venir aux plus sages. » Malgré l'esprit de suffisance dont on pouvait justement accuser beaucoup d'officiers français, tous devaient sentir que l'armée vénitienne n'était point à mépriser. Elle était formée de trois éléments divers. Le premier était la gendarmerie composée des compagnies d'ordonnance : la forte solde que donnait la république, lui procurait l'avantage d'avoir les meilleures. Le second était l'infanterie, composée pour la plupart de nationaux; c'est-à-dire d'Italiens et de Dalmates, et renforcée par des milices qu'on appelait cernides. Quant à la troisième espèce de troupes, c'était une cavalerie légère dont les autres nations n'avaient pas encore adopté l'usage. C'étaient des Stradiots ou Albanais, « vaillants hommes, dit Commines, qui fort tra-
« vaillent un ost quand ils s'y mettent. » Aussi étaient-ils fort incommodes à l'armée ennemie. Cette milice, qui couchait toujours en plein air, s'était formée dans les guerres que les Vénitiens avaient eues à soutenir contre les Turcs. Elle en avait adopté les usages, ne faisait point de quartier, et emportait les têtes des

ennemis vaincus, qui lui étaient payé fidèlement par les provéditeurs à raison d'un ducat chacune; c'était le tarif.

Les hommes d'armes de l'armée vénitienne presque tous étrangers et rassemblés au hasard, ne valaient certainement pas la gendarmerie française: l'infanterie n'avait ni la fermeté des Suisses, ni l'impétuosité des Gascons; l'artillerie vénitienne était moins perfectionnée que celle des Français; mais d'un autre côté la cavalerie légère était une arme encore inconnue chez ceux-ci. Le matériel des armées de la république était toujours soigné comme il devait l'être par un gouvernement opulent. L'abondance régnait dans les camps, grace à la présence des provéditeurs, personnages d'un rang éminent, revêtus d'une grande autorité, qui avaient la charge de surveiller le général, et qui devaient prendre soin que les troupes ne manquassent de rien.

XVII. Bataille de Fornoue. 1495.

C'était en présence d'une armée de trente-quatre mille hommes ainsi organisée, que se trouvaient, le 6 juillet 1495, sept à huit mille (1) Français ou Suisses manquant de tout, ils n'avaient point de retraite, et il ne leur restait

(1) Au rapport de Commines, cette armée avait 6000 chevaux, ânes ou mulets de bagage.

qu'une ressource, celle de passer sur le ventre des ennemis.

Le roi, à qui son inexpérience ne permettait pas de diriger lui-même le combat, faisait du moins fort bonne contenance; le témoignage que lui rend Commines, n'a point les caractères de la flatterie. « Je le trouvai, dit-il, armé de « toutes pièces, et monté sur le plus beau cheval « que j'aie vu de mon temps; et sembloit que « ce jeune homme fût tout autre que sa na- « ture ne portoit, ne sa taille, ne sa complexion; « il étoit fort craintif à parler, et est encores « aujourd'hi: aussi avoit-il été nourri en grande « crainte, et avec petites personnes, et le cheval « le montroit grand, et avoit le visage bon et « bonne couleur, et la parole audacieuse et « sage (1). »

Il prouva en effet que, dans l'occasion, il savait parler aux soldats. Le défaut d'instruction, et la timidité de l'orateur, pourraient faire douter de l'authencité de ce discours; mais on vient de voir qu'il avait ce jour-là la parole audacieuse.

« Or d'autant que Jacques de Bergame, au « supplément de ses chroniques, a mis par écrit « la harangue que le roi fit ce jour-là à ceux « de son armée avant de commencer la charge,

(1) Liv. VIII, chap. 6.

« et qu'elle me semble très-belle et [illegible] tille,
« j'ai avisé de la mettre ici. Elle est donc telle
« sans la changer (1).

« Certes, dit-il, très-forts et hardis cheva-
« liers, jamais je n'eusse entrepris de si grandes
« choses comme ce voyage, n'eust été la fiance
« que j'ai toujours eue en votre vertu et
« prouesse, pareillement les sollicitations et
« promesses de Sforce, duc de Milan, lequel
« nous eust bien gardés d'estre en nécessité
« de combattre s'il m'eust tenu sa foy. Mais,
« comme ainsi soit que la nature des traîtres
« se délecte plus en trahison qu'en foy et vertu,
« nous devons combattre, afin de vaincre mau-
« vaistié; et soyés certains qu'autant ou plus
« nous est facile de vaincre la bataille que de
« la commencer (2); car nos ennemis sont sou-
« doyés et mercenaires, qui combattent plus
« par crainte, que par amour qu'ils ayent à
« leur prince, par quoi nous ne les devons pas
« redouter. Songés que nos ancêtres, en com-
« battant vaillamment, ont passé par tout le
« monde, et de leurs ennemis ont emporté
« grandes dépouilles et triomphes, et à nous,
« qui sommes leurs successeurs, échapera
« cette troupe imbécille que n'en rapportions

(1) Brantôme *Éloge de Charles VIII*, liv. VIII [illegible] 76.

(2) Brantôme met ici en parenthèse, (gentille remontade de mot!)

« victe[illegible] Regardés, pour l'honneur de Dieu, « ce que c'est que fortune vous offre à-présent, « ô preux chevaliers : considérés que vous estes « François, desquels la nature et propriété est « de faire et souffrir force choses, comme les « Gaulois, ayant toujours tenu estre plus glo- « rieuse chose de mourir en bataille, que d'estre « pris. Nos ennemis se confient en leur mul- « titude, et nous en notre force et vertu ; si « nous vainquons, tous les Italiens sont à nous « et nous obéissent, et si nous sommes vaincus, « ne vous chaille ; France nous recevra, qui « défendra assés son pays : bref notre cas est « seurement. Mais je vous avertis que, pour « cette heure, n'ayés soin ni sollicitude de vos « femmes et enfants, ne pensés qu'à vaillament « combattre : et si vous avés autre courage, et « qu'aimés mieux honteusement par fuite vous « retirer, et voir votre roi et naturel seigneur « dolent et captif ès mains de ses ennemis, dé- « clarés-le de bonne heure. » Voilà certes, dit Brantôme, de belles paroles d'un brave et gentil roi pour n'avoir jamais étudié.

Les deux armées campaient à une demi-lieue l'une de l'autre, près du village de Fornoue, dans la vallée du Taro, toutes deux sur la rive droite de cette rivière, qui, dans ce moment, était guéable par-tout, même pour les gens de pied. Il s'agissait, pour les Français, de passer sur la rive

gauche, non pas en face, mais sous les yeux de l'ennemi, de la suivre jusqu'à l'endroit où la vallée du Pô commence, et ensuite de remonter cette vallée, ayant le Pô à droite et les montagnes de Gènes à gauche, et par conséquent, en traversant toutes les rivières qui, de ce côté, descendent de l'Apennin dans le Pô, c'est-à-dire le Strono, l'Ongina, la Larda, la Chiavena, la Nura, la Trebbia, la Staffora, la Bormida, et enfin le Tanaro, pour arriver à Asti, où était le premier poste des Français stationnés en Piémont.

Le roi s'était attendu que les efforts des ennemis se porteraient principalement sur son avant-garde. Il avait en conséquence mis sous les ordres du maréchal de Gié, qui la commandait, l'élite et la plus grande partie de ses troupes. Le corps de bataille et l'arrière-garde étaient si faibles, qu'ils étaient obligés de se tenir fort près l'un de l'autre, pour être à portée de se secourir mutuellement; on n'avait pas assez de troupes pour laisser une garde au camp et une escorte aux bagages.

Il arriva tout autre chose que ce qu'on avait prévu. Les ennemis n'attaquèrent point l'armée française pendant qu'elle passait la rivière, ce qui leur aurait donné nécessairement quelque avantage. Ils passèrent immédiatement après elle. Au lieu de tenter d'arrêter l'avant-garde,

ce fut [illegible]ière-garde qu'ils attaquèrent. Comme elle était incomparablement plus faible que le corps nombreux que le général en chef des Vénitiens menait contre elle, Charles, qui était au centre de la colonne, fut obligé de s'arrêter pour porter du secours à cette arrière-garde. Ce fut là qu'un combat fort vif s'engagea, pendant que la cavalerie légère albanaise pillait le camp, et s'emparait des tentes du roi. D'abord, la gendarmerie française fut sur le point d'être écrasée, mais, quand le corps de bataille et l'arrière garde furent réunis, on tint ferme. Le roi, au milieu du danger, donna le meilleur exemple, et une charge faite à-propos, culbuta les hommes d'armes italiens, qui ne furent secourus, ni par leur infanterie, dans laquelle le passage de la rivière avait mis quelque désordre, ni par leur cavalerie légère uniquement occupée du partage du butin. A la tête de la colonne, le combat fut beaucoup moins vivement engagé; les troupes du maréchal de Gié se présentèrent avec une telle résolution, que les ennemis s'arrêtèrent d'eux-mêmes dans la charge, et se retirèrent avec une perte assez médiocre. On peut juger de la vivacité du combat qui eut lieu à l'arrière-garde, par le nombre des morts. En moins d'une demi-heure, les Vénitiens eurent à-peu-près trois mille hommes hors de combat. La perte des Français fut in-

finiment moindre. Mais on n'osa pour[illegible]re les Vénitiens, qui présentaient en avant de leur camp, de l'autre côté de la rivière, une énorme ligne rangée en bataille, derrière laquelle les troupes repoussées allaient se rallier.

Au lieu de continuer sa marche, l'armée royale s'arrêta tout le reste du jour, sur le terrain où elle avait combattu: elle y coucha sans tentes, et sans vivres. Le roi fut obligé d'emprunter un manteau, et l'on recommença le lendemain avec les chefs de l'armée ennemie d'inutiles pourparlers. Enfin on se remit en marche. On fut suivi, mais faiblement inquiété par les ennemis, et après avoir côtoyé Plaisance et traversé Vogherre, le roi rejoignit le duc d'Orléans à Asti, le huitième jour qui suivit la bataille de Fornoue.

Les Vénitiens firent des réjouissances de cette bataille, comme si elle eût été pour eux une victoire. Ils se fondaient sur ce qu'ils avaient pris tous les bagages de l'armée royale! mais une telle circonstance ne prouve rien, sinon que l'ennemi n'a pas su garder ses équipages, ou n'a pas voulu s'en occuper. Peut-être même, le pillage du camp fut-il le salut de l'armée française, puisqu'il empêcha la cavalerie albanaise de combattre (1).

(1) L'auteur de l'*Historia di Venetia*, *dall' anno* 1457 *al*

D'une autre part, l'armée royale, après avoir repoussé l'ennemi, ne présentait pas l'attitude d'une armée victorieuse. « Nous n'étions point « tant en gloire, dit Commines, comme peu avant « la bataille, parce que nous voyions les ennemis « près de nous (1). Les prisonniers détenus par « nous, étaient bien aisés à panser, car il n'y « en avait point, ce qui n'advint par aventure « jamais en bataille (2). » Le roi ne prit ni le parti de poursuivre les confédérés, ni celui de continuer sa marche. Il resta sur le champ de bataille, pendant vingt-quatre heures, pour parlementer. L'armée décampa le lendemain, une heure avant le jour, sans que les trompettes sonnassent : « Et croi aussi, ajoute le témoin ocu- « laire que j'ai eu souvent occasion de citer (3), « qu'il n'en étoit aucun besoin, et puis nous « tournions le dos à nos ennemis, et prenions « le chemin de sauveté, qui est chose bien « épouvantable pour un ost. » Ces réflexions

---

1500 (Manuscrit de la bibl. du Roi, n° 9960), rapporte dans la 2e partie de cet ouvrage, plusieurs lettres contenant la relation de cette bataille. Une de ces lettres dit : *Se i Stradiotti e le fanterie attendevano a combattere, come hanno atteso alla preda, i Francesi, i quali erano tutti in fuga, restavano del tutto vinti.*

(1) Liv. VIII, ch. 6.

(2) Liv. VIII, ch. 7.

(3) *Ibid.*

naïves donnent une juste idée de l'état de l'armée française après ce combat. Cependant les alliés avaient trois ou quatre mille morts, les Français n'en avaient guère que deux cents, et, ce qui est décisif, ils achevèrent leur marche jusque vers Asti, sans être entamés. Le signe le plus caractéristique d'une bataille gagnée, c'est d'avoir atteint le but qu'on s'était proposé.

Cette journée couvrit de gloire l'armée française, et le roi en mérita une grande part. La bataille de Fornoue était gagnée; mais l'Italie était perdue.

XVIII. Suites de la bataille; perte du royaume de Naples.

Il en était de même dans le royaume de Naples. Les Français remportaient un avantage considérable sur les troupes espagnoles débarquées; mais la capitale se révoltait, la garnison française se retirait dans les forts, et le roi Ferdinand faisait son entrée dans la ville, le lendemain de la bataille de Fornoue. Plusieurs places se déclarèrent pour lui. Les Vénitiens accourus sur les côtes avec trente vaisseaux, se présentèrent devant Monopoli. Cette ville qu'ils venaient conquérir pour le roi de Naples, lui fut rendue, mais dépeuplée; on put à peine sauver la vie à une partie des femmes et des enfants refugiés aux pieds des autels (1).

(1) Vix templa in quæ feminæ puerique confugerant

Pulig[illegible]o, Mola, et quelques autres places maritimes, qui avaient encore garnison française, se rendirent successivement. Ferdinand achetait de la république un secours de trois mille chevaux, en lui remettant les villes de Trani, d'Otrante, et de Brindes, pour sûreté du remboursement des dépenses que l'entretien de cette troupe occasionnait. Les Vénitiens occupaient les côtes : les Espagnols, la révolte, et la défection, faisaient des progrès dans l'intérieur. Le peu de Français qui restaient se virent réduits à capituler, et à acheter la permission de se retirer par le sacrifice de toute leur artillerie(1).

Ceux qui tenaient encore quelques places dans le Piémont, étaient bloqués par l'armée combinée de Milan et de Venise. Le pape ordonnait au roi d'évacuer l'Italie, et défendait aux Vénitiens de se prêter à aucun accommodement. Le duc d'Orléans, assiégé dans Novarre,

summo Germani labore a militum libidine atque avaritiâ defenduntur. Pauli Jovii, hist. lib. III.

(1) Composition de la rendition du royaume de Naples par M. de Montpensier, chapitres faicts entre don Fernand soy-disant roy de Sicile, d'une part, et Gilibert de Bourbon, vicaire et lieutenant-général du très-chrestien roy de France, soy-disant roy de Sicile, et de Jehrusalem, 4 octobre 14[illegible]. (Manuscrit de la bibl. du Roi, provenant de la bibl. de Brienne, n° 14.)

avait perdu la moitié de sa garnison, était pressé par la famine; il n'y avait plus ni moyen de se défendre, ni espoir d'être secouru. La reddition de cette ville fut l'occasion d'un traité. Novarre fut remise au duc de Milan, qui fit sa paix avec le roi, sans s'occuper des intérêts des Vénitiens, et même sans observer, à leur égard, tous les ménagements que leur devait un allié et un voisin.

Le mécontentement de ceux-ci éclata au point que l'un de leurs officiers, Bernardin Contarini (1), chef de la cavalerie albanaise, dit qu'il savait un moyen de n'avoir plus à redouter les infidélités du duc; et, lorsqu'on lui demanda de s'expliquer, il offrit de fendre la tête à Louis Sforce dans la première conférence. C'était une proposition digne du chef d'une horde barbare. Le gouvernement vénitien, à qui les provéditeurs envoyèrent demander des ordres sur cette proposition, ne jugea pas que les maximes d'état s'étendissent jusqu'à permettre un crime commis ouvertement.

Cette brouillerie, qui commençait entre le duc de Milan et la république, détermina la seigneurie à former d'autres liaisons. Elle appuya les Pisans qui voulaient échapper à la domination des Florentins, en leur fournissant

(1) *Historia veneziana* di Gio. Nicolo Doglioni, lib. 9.

de l'argent, des munitions, et des troupes. Pendant trois ans, les Vénitiens soutinrent cette ville, moins par intérêt pour elle que par inimitié pour Florence, sa rivale. Pise, désespérant de sa liberté, offrit de se donner à Saint-Marc; mais la république ne crut pas pouvoir faire une acquisition non contiguë à ses états, fort difficile à conserver, et qui aurait mis son ambition trop à découvert. Elle se borna à prendre Pise sous sa protection. Quelque temps après, les circonstances appelèrent ailleurs l'attention du sénat. Le sort des Pisans fut mis en arbitrage, et, abandonnés de leurs protecteurs, ils se virent condamnés à rentrer sous la domination des Florentins.

Cependant Charles VIII, au moment où il quittait l'Italie, avait reçu des renforts suffisants pour s'y maintenir, et annonçait le projet de recommencer la conquête de Naples. Tout était croyable de la part d'une cour qui montrait une si grande légèreté dans la conduite des affaires. Le duc de Milan et les Vénitiens alarmés offrirent un subside à l'empereur, pour l'engager à venir au secours de l'Italie. Maximilien, à qui le mauvais état de ses finances ne permit jamais de refuser une proposition d'argent, prit l'engagement qu'on sollicitait, en acceptant un à-compte sur le subside.

Pendant qu'on était dans les appréhensions

de cette nouvelle invasion, un seigneur du Frioul, nommé Tristan, comte de Savorgnano, offrit, dit-on (1), au conseil des dix de se charger d'empoisonner le roi. Il faut dire encore à la gloire du gouvernement vénitien, qu'il rejeta hautement cette odieuse proposition, et cet exemple mérite d'autant plus d'être remarqué que, dans ce siècle, plusieurs princes, et notamment le chef de l'église, s'étaient montrés fort au-dessus de pareils scrupules. Quelque temps après, la mort de Charles VIII, qui fut incontestablement la suite d'un accident, délivra les Vénitiens de toutes les inquiétudes que l'ambition de ce prince leur avait inspirées.

Ils ne devaient pas s'attendre à en éprouver de bien plus vives sous Louis XII, son successeur.

(1) *Historia veneziana* di Gio. Nicolo Doglioni, lib. 9.

LIVRE XXI.

Guerre contre les Turcs. — Conquête de l'île de Céphalonie. — Alliance de la république avec Louis XII; elle acquiert le pays de Crémone. — Louis Sforce chassé du trône, 1499-1501. — Expédition des Français à Naples, sous Louis XII; conquête, partage et perte de ce royaume. — Efforts du cardinal d'Amboise pour parvenir au pontificat. — Sujets de mécontentement du roi de France, contre les Vénitiens, 1501-1504. — Occupation de la Romagne par les Vénitiens. — Traité de Blois, entre Louis XII et l'empereur. — Guerre de la république contre l'Autriche, 1504-1508.

I. Guerre de la république contre les Turcs. 1499

La protection donnée par Venise aux Pisans contre les Florentins avait prolongé pendant quatre ans la guerre en Italie. Malgré le soin que les Vénitiens avaient pris de sauver les apparences, on soupçonnait cette protection de n'être pas désintéressée, et, pour les empêcher d'établir leur domination au sein de la Toscane, on chercha à leur susciter ailleurs des affaires qui les empêchassent de suivre celle-ci.

Les Florentins, le duc de Milan et le pape excitèrent contre la république le ressentiment des Turcs, à qui les relations de commerce et de voisinage fournissaient de fréquentes occa-

sions de se brouiller avec les Vénitiens. Quoique le pape fût un des chefs de cette intrigue, qui avait pour objet d'appeler les Turcs, il n'en publia pas moins une croisade contre ces infidèles; c'était une manière de lever un impôt sur les peuples. Il fit distribuer les indulgences avec une telle profusion, que, dans les états de Venise seulement, il s'en vendit pour seize cents marcs d'or. Un accident, comme il en arrive souvent à la mer, vint offrir un prétexte à la rupture qu'on provoquait. Un vaisseau marchand ottoman, qui appartenait à un pacha, avait refusé le salut à une escadre de la république, et même, dit-on, lâché sa bordée contre la galère détachée pour le semoncer. Les Vénitiens l'avaient coulé bas. Bajazet arma sur-le-champ: les Vénitiens se hâtèrent de lui offrir des explications : il dissimula ses projets de vengeance, protesta de sa résolution de rester en paix avec la république, et renouvela même ses anciens traités avec elle.

Toutes ces démonstrations n'inspirèrent point de sécurité au sénat: il fit de son côté des préparatifs de défense. En effet, en 1499, Bajazet, après une tentative infructueuse sur Corfou, que des traîtres avaient promis de lui livrer, s'avança avec son armée pour attaquer toutes les possessions vénitiennes dans la Morée, et envoya des corps détachés, pour opérer des di-

versions sur les côtes de la Dalmatie et dans le Frioul (1). Une flotte turque, de trois cents voiles, secondait ces opérations. La république ne pouvait présenter un développement de forces proportionné à cet armement. Réduite à la défensive sur presque tous les points, elle n'avait, pour porter des coups à son ennemi, qu'une flotte inférieure à celle de Bajazet, et commandée malheureusement par un général sans résolution, citoyen zélé d'ailleurs, car il avait envoyé vingt mille ducats pour contribuer aux frais de cet armement. Il y avait cependant alors dans la marine vénitienne un homme de mer, qui jouissait d'une grande réputation, c'était André Lorédan ; mais sa présence sur la flotte, où il ne commandait point en chef, fut plus nuisible qu'utile. Antoine Grimani, l'amiral, était jaloux de la gloire de son lieutenant.

Il arriva qu'un jour que la flotte turque était en vue, on aperçut un de ses plus gros bâtimens à une assez grande distance des autres, pour ne pouvoir pas en être secouru. Aussitôt une galère vénitienne se détacha pour l'assaillir, et Loredan courut avec la sienne pour seconder cette attaque. Le capitaine turc se voyant pressé

(1) Cette guerre est racontée dans l'*Histoire turque* de Saadud-din-Mehemed Hassan, règne de Bajazet II, traduite par Galland. (Manuscrit de la bibl. du Roi. n° 10528.)

de tous côtés, mit le feu aux deux vaisseaux qui l'abordaient (1); tous trois sautèrent, et presque tous les équipages périrent sans que l'amiral vénitien eût fait aucun mouvement pour les sauver, ni mis une chaloupe à la mer pour recueillir les malheureux qui, après l'explosion, se soutenaient encore sur les vagues. Il suivit, mais avec timidité, la flotte ottomane, et laissa prendre la ville de Lépante, presque sous ses yeux. Cette conduite excita une indignation générale. Grimani fut mis aux fers, dépouillé de ses dignités, et relégué dans l'île de Cherzo. Il en sortit ensuite, soit qu'on eût adouci son exil, soit qu'on voulût bien fermer les yeux sur son évasion, et se retira à Rome chez un de ses fils, qui était cardinal, et dont la

Ils prennent Lépante.

(1) L'historien turc, dans le récit de cette guerre, dit que les Vénitiens avaient dans les combats de mer un grand avantage, parce qu'ils avaient armé leurs vaisseaux de canons, dont jusques-là on n'avait su faire usage que sur terre. Cela semblerait indiquer bien positivement que les bâtiments ottomans n'avaient point d'artillerie; cependant, un instant après, l'écrivain ajoute, que le capitaine turc, dont il s'agit ici, venait de couler bas une galeasse et un vaisseau vénitien. Comment cela lui aurait-il été possible s'il n'eût point eu d'artillerie? Il y a des historiens qui disent que ce vaisseau turc était du port de 4000 tonneaux; cela n'est pas croyable, car un vaisseau de 120 canons ne jauge que 1500 tonneaux.

piété s'était manifestée en partageant la captivité de son père, pendant qu'il était dans les prisons du conseil des dix. On lui donna pour successeur dans le commandement, Melchior Trevisani.

Et de Modone.

Les Turcs, maîtres de Lépante, s'étaient portés devant Modone qu'ils assiégeaient par terre et bloquaient par mer. Leurs premiers assauts avaient été repoussés. Trevisani s'approcha pour secourir la place. Il détacha quatre vaisseaux qui traversèrent à pleines voiles toute l'escadre ennemie. Arrivés à l'entrée du port, ils la trouvèrent fermée par une chaîne. Aussitôt les gens de la ville accoururent pour ouvrir un passage à ces navires, qui leur apportaient du renfort ; mais les Turcs prirent ce moment pour livrer un nouvel assaut. Tous les soldats ne se trouvaient pas à leur poste, la place fut emportée, et un massacre horrible la dépeupla de la moitié de ses habitants. Cet exemple effraya tellement les garnisons de Coron et de Zonchio qu'elles capitulèrent. Trevisani en mourut de chagrin.

Conquête de Céphalonie par les Vénitiens.

Après lui, Benoît Pesaro, ayant pris le commandement, suivit la flotte turque à sa rentrée dans les Dardanelles, lui enleva une vingtaine de galères, saccagea les îles de Metelin et de Tenedos, fit la conquête de Samos et de Céphalonie, surprit et enleva onze galères ottomanes dans le golfe de Patras. Dans le cours

de cette brillante campagne, il avait chassé les Turcs de Zonchio, mais à son retour il apprit que cette place venait d'être perdue une seconde fois, par l'impéritie ou la lâcheté du commandant; il le fit décapiter.

Secours fournis à la république.

Ces succès ranimèrent les espérances des puissances qui étaient plus particulièrement intéressées à arrêter les progrès des Ottomans. Déja les chevaliers de Rhodes avaient fourni un renfort de trois galères à la flotte vénitienne. Le roi d'Espagne, Ferdinand, y avait joint une escadre que commandait le fameux Gonsalve de Cordoue, et pendant les campagnes de 1499 et de 1500, on vit à côté du lion de Saint-Marc flotter le pavillon de France sur vingt-deux bâtiments, faible commencement de la marine française. Louis XII avait fourni ce secours aux Vénitiens, dont il était devenu l'allié, comme on le verra ci-après.

Les rois de Pologne et de Hongrie consentirent à concourir, par une utile diversion, à la guerre que la république soutenait contre les Turcs. Le roi de Perse saisit ce moment pour faire une attaque sur les frontières orientales de l'empire ottoman.

Durazzo prise par les Turcs.

Alessio et Ste-Maure occupées

Bajazet, attaqué de plusieurs côtés, faisait face par-tout. Ses troupes surprirent la place de Durazzo, en Albanie; mais la ville d'Alessio se révolta et se donna à la république. Pesaro

enleva l'île de Sainte-Maure après un combat meurtrier, et parcourut en vainqueur la mer de l'Archipel, où il ruinait le commerce des ennemis. Mais cette guerre ne pouvait promettre des avantages solides. Les Vénitiens, qui avaient en Italie des affaires d'un intérêt plus pressant, profitèrent de ce moment, où la fortune leur était favorable, pour proposer la paix. Ils chargèrent de cette négociation un de leurs patriciens, qui, se trouvant à Constantinople, pour les affaires de son commerce, au moment où la guerre avait éclaté, y avait été jeté dans les fers avec tous ses compatriotes. Ce négociateur était André Gritti, que nous verrons rendre d'éminents services à sa patrie dans la guerre, dans la captivité, et sur le trône. La paix fut signée en 1501. Bajazet céda aux Vénitiens l'île de Céphalonie, reprit Sainte-Maure, et garda toutes ses autres conquêtes (1).

par les Vénitiens.

Négociation.

Paix. 1501.

(1) Ce n'est pas ainsi que les historiens vénitiens, et l'abbé Laugier, rapportent ce traité : ils disent que la république ne céda que Sainte-Maure ; mais je dois ajouter que, suivant Guichardin, ce traité fut beaucoup moins favorable, car il dit (liv. 6) qu'elle ne garda que Céphalonie, tandis que Bajazet recouvra Sainte-Maure et retint toutes les places qu'il avait conquises. Pierre Giustiniani (liv. 10) ne parle que de Céphalonie et de Sainte-Maure. Vedizzotti (liv. 32) ne fait mention aussi que de la cession de Sainte-Maure ; mais l'orateur qu'il suppose

II. Politique des Vénitiens depuis leurs conquêtes en Italie.

Les établissements de commerce, les conquêtes au-delà de la mer, n'étaient plus que l'objet secondaire de l'ambition des Vénitiens. Depuis qu'ils étaient devenus puissance territoriale en Italie, ils dirigeaient toutes leurs pensées, toute leur politique, sur les moyens de s'agrandir. La ruine de leurs voisins était l'objet qu'ils avaient le plus constamment suivi; leurs intrigues et leurs armes avaient fait disparaître la famille de la Scala qui régnait à Vérone, puis les Carrare, seigneurs de Padoue. Les princes de Ravenne et de Ferrare s'étaient vus dépouiller d'une partie de leurs états. Le patriarche d'Aquilée avait perdu avec le Frioul toute sa puissance temporelle, et la maison de Visconti avait été chassée du duché de Milan, après en avoir cédé la moitié à la république. Les Sforce, qui avaient succédé aux Visconti, étaient devenus l'objet de son inimitié actuelle. C'était contre les Sforce qu'on invectivait dans les conseils, et qu'on intriguait auprès des gouvernements étrangers.

On avait à reprocher à Louis Sforce, qui dans ce moment était en possession du trône, d'avoir attiré sur l'Italie le fléau d'une armée

---

avoir harangué dans le sénat à l'occasion de ce traité, s'exprime en termes si lamentables, qu'on voit bien que les conditions devaient en être douloureuses pour les Vénitiens.

française ; et, quoiqu'il eût contribué à l'en chasser, on ne lui pardonnait pas d'avoir accoutumé le plus puissant roi de l'Europe à s'entremêler dans les affaires de la péninsule. Mais le mal était fait. Les Français avaient appris le chemin de l'Italie ; ils avaient conçu une haute idée de leur supériorité. Leurs revers, qu'ils attribuaient avec raison à l'imprévoyance de leur gouvernement, étaient pour eux un motif d'y revenir, et il était facile de prévoir que désormais là où on ne voudrait pas les avoir pour ennemis, il faudrait les accepter pour arbitres.

Les Vénitiens avaient pris trop de soin de donner de justes inquiétudes à Louis Sforce, pour pouvoir douter de son empressement à réclamer contre eux l'appui de la France. De là la nécessité de le prévenir dans cette alliance, tant il est vrai que les leçons de l'expérience sont presque toujours perdues, parce que les hommes consultent leurs passions plutôt que leurs intérêts.

Ce qui frappe le plus dans les événements que nous allons avoir à retracer, ce n'est pas la mobilité de la fortune, c'est celle des hommes : c'est de voir des politiques habiles, sages même, s'écarter des conseils d'une prudence ordinaire, embrasser des partis extrêmes dont ils ne pouvaient se dissimuler le danger, changer d'amis,

d'ennemis et de vues, comme si cette versatilité n'eût été que de la dextérité, et au milieu des soins les plus vigilants, oublier leurs plus grands intérêts ou les compromettre au hasard. Mais en général notre esprit est bien moins responsable de nos fautes que notre caractère. Presque toujours c'est aux passions des hommes qu'il faut avoir recours, pour trouver l'explication de leurs erreurs.

III. Avènement de Louis XII au trône de France.

Louis XII, qui venait de monter sur le trône de France, ne s'était pas montré, sous les deux règnes précédents, sujet soumis et prince désintéressé. Il se trouve presque toujours à la suite des princes mécontents quelques conseillers qui les encouragent dans leurs prétentions, et les poussent fort loin, sur-tout quand ils parviennent à les dominer. Un évêque, attaché à celui-ci, trama, de l'aveu du prince, une conspiration pour enlever Charles VIII, encore mineur, aux tuteurs désignés par le feu roi (1). La découverte de ce projet avait coûté la liberté à ce prélat, et le prince s'était refugié à la cour du duc de Bretagne. Là, tandis qu'il se ménageait les moyens de se faire craindre de la cour de Charles, il avait conçu pour l'héritière de Bretagne une passion qui paraissait payée de retour; mais ses armes ne furent pas heureuses:

Anne de Bretagne.

(1) *Hist. de France* par Garnier. Louis XII.

poursuivi devant le parlement comme rebelle, prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, il expia, par une détention dans une cage de fer (1), les troubles qu'il avait excités dans le royaume.

Les désordres de la Bretagne n'étaient pas moindres, la princesse avait été tour-à-tour demandée par le duc d'Orléans, depuis Louis XII, promise au sire d'Albret, et épousée au nom de Maximilien, roi des Romains. Après la cérémonie on avait couché la princesse, et l'ambassadeur, en présence de toute la cour, avait introduit sa jambe, nue jusqu'au genou, dans le lit de la nouvelle épouse. Mais tant de mariages commencés n'avaient pu fixer sa destinée. Les progrès des armes du roi dans le duché de Bretagne furent si rapides, qu'on jugea qu'il n'y avait qu'un moyen de l'arrêter, c'était de lui offrir à-la-fois la province et la duchesse. Cette négociation présentait de grandes difficultés.

D'une part la duchesse était mariée par pro-

(2) Voltaire se moque (*Essai sur les mœurs*) des cages de fer de Bajazet et de Louis Sforce, mais il est certain que, vers la fin du xve siècle, on en fit plusieurs fois usage. On peut en croire Philippe de Commines, qui, suivant son expression, en *avait tasté huit mois*. Quant au duc d'Orléans, Louis XII, il était en prison dans la tour de Bourges et le soir, par précaution, on l'enfermait dans une cage de fer.

cureur avec Maximilien, et conservait pour son amant un sentiment d'autant plus vif, qu'il n'était accompagné d'aucune espérance, car le duc d'Orléans était marié. D'un autre côté le jeune Charles VIII l'était aussi avec une petite-fille de ce même Maximilien, amenée depuis long-temps en France, mais non encore nubile. On négocia avec du canon. Les troupes françaises pénétrèrent en Bretagne de toutes parts. La duchesse sentit qu'elle allait perdre ses états. Elle se détermina à accepter la main de Charles; celui-ci renvoya la jeune princesse d'Autriche et épousa Anne de Bretagne. La liberté du duc d'Orléans fut une des concessions qui amenèrent cet arrangement.

Il fut stipulé dans le contrat que, si Anne donnait des enfants au roi, ou si elle mourait ayant lui sans enfants, la Bretagne resterait réunie à la France : que, si le roi prédécédait sans enfants, Anne ne pourrait se remarier qu'au successeur de Charles, et que, si ce successeur était déja marié, elle épouserait le plus proche héritier de la couronne de France.

A la mort de Charles VIII, l'ancien amant de la duchesse devint roi; mais il n'était pas libre. Sa femme, Jeanne, fille de Louis XI, était une princesse à qui on ne pouvait reprocher que la difformité du corps.

Divorce de Louis XII.

La passion de Louis XII se réveilla dès qu'il

entrevit la possibilité de la satisfaire. La conservation de la Bretagne lui parut une raison d'état suffisante pour excuser aux yeux du public ce que pouvait avoir d'odieux la rupture des liens qui l'unissaient avec Jeanne. Mais on ne pouvait [illegible] ce premier mariage sans recourir [illegible] du saint-siége. Il ne s'agissait pas de [illegible] les scrupules d'un pontife tel que Borgia, le difficile était de satisfaire son avidité dans une occasion où l'on avait besoin de lui.

Son traité avec les Borgia.

On sait quel pape était Alexandre VI. Parmi ses nombreux enfants, le second, César Borgia, déja archevêque de Valence et cardinal, était un homme plus vicieux encore que son père; on lui reprochait d'avoir fait assassiner son frère aîné, dont il était jaloux. Ennuyé de l'état ecclésiastique, quoique assurément il ne crût devoir s'imposer aucune retenue, il ne trouvait pas dans les honneurs de l'église de quoi satisfaire son ambition. Sa passion était d'être prince souverain. Déja son père, dont la faiblesse pour un tel fils était suffisamment expliquée par la conformité de leurs vices, s'était adressé à plusieurs princes, pour former à César Borgia un établissement tel que celui-ci le désirait. Il avait demandé au roi de Naples, une de ses filles et la principauté de Tarente; mais le roi n'avait osé accepter pour gendre un

homme si dangereux. Le ressentiment du pape (1), l'ambition de son fils, et la passion de Louis XII furent une source de malheurs pour l'Italie.

Le conseil du roi, à la tête duquel se trouvait Georges d'Amboise, ce [illegible] qui avait partagé ses disgraces et [illegible] toute sa confiance, le conseil du roi, [illegible], profita de l'avidité de César Borgia, pour obtenir du pape la dissolution du mariage de Louis XII.

On donna à César une pension de vingt mille francs, une compagnie de cent lances, le duché de Valentinois en Dauphiné, et on lui promit de l'aider à conquérir la Romagne.

Ce n'était pas à beaucoup près de quoi satisfaire un scélérat, qui avait pris pour devise, *aut Cæsar, aut nihil*; mais ce politique habile vit, dans l'avantage d'unir ses intérêts à ceux d'un roi de France, une perspective illimitée d'agrandissement.

Il ne fut pas difficile d'exciter dans l'esprit du roi le desir de reproduire toutes les prétentions qu'il pouvait avoir en Italie. Il succédait à celles de Charles VIII sur le royaume de Naples, et de son chef il avait des droits sur le duché de

(1) « Il voulait beaucoup de mal à Frédéric, roi de Naples, parce qu'il avait refusé sa fille à César Borgia, fils naturel de sa sainteté. » (*Hist. ecclésiastique* liv. 119.)

Milan, par Valentine Visconti sa grand-mère, à qui la reversibilité de cette principauté avait été promise, à défaut d'enfants mâles. La ligne masculine des Visconti était éteinte, et par conséquent il y avait lieu à réclamer cette reversibilité.

Il est vrai qu'il avait trois opposants à cette prétention. L'empereur soutenait que ce duché était un fief mâle de l'empire; le roi de Naples le réclamait, parce que Philippe-Marie Visconti l'avait institué son héritier, et enfin la maison de Sforce s'en était mise en possession.

Tout cela n'empêcha pas Louis XII de prendre, à la cérémonie de son sacre, les titres de roi de France, de Jérusalem, de Naples, de Sicile et de duc de Milan; mais ces titres ne sont le plus souvent qu'une protestation, et il y avait loin de là à l'intention arrêtée de soutenir toutes ces prétentions par les armes.

Plus le roi avait d'affaires en Italie, plus l'alliance du pape lui devenait nécessaire, plus celui-ci pouvait espérer que son fils s'agrandirait sous la protection d'un prince si puissant.

On vantait fort la modération et le désintéressement du premier ministre; mais un homme, qui était évêque depuis l'âge de quatorze ans, ne pouvait guère se croire parvenu au terme de sa fortune ecclésiastique. Louis XII ne crut pas avoir suffisamment récompensé la fidélité

de Georges d'Amboise en lui donnant l'archevêché de Rouen, et en le plaçant à la tête de ses conseils; il demanda pour ce ministre la pourpre romaine qu'Alexandre VI s'empressa d'accorder, comme si elle eût été [illegible] de l'élévation de César Bor[illegible]

Cassation du mariage du roi.

Une commission de t[illegible]ut nommée par le pape, pou[illegible] moyens sur lesquels on fondait la nullité du mariage du roi. Ces moyens étaient 1° la parenté, parce qu'en effet le mari et la femme descendaient de Charles V; Louis XI et son gendre étaient cousins issus de germains: 2° l'affinité spirituelle, c'est-à-dire que Louis XII avait été tenu sur les fonts baptismaux par son beau-père; mais l'un et l'autre empêchement avaient été levés, lors du mariage, par une dispense du légat du pape: 3° La violence qui avait été faite au roi pour contracter cette union: il est bien certain qu'il ne l'avait pas contractée sans répugnance; mais le fait de la violence n'était nullement établi: 4° La difformité de la princesse qui la rendait inhabile au mariage.

Les commissaires firent une information juridique. Ils ordonnèrent une visite de matrones, à laquelle la reine indignée se refusa fermement. Ils lui firent subir un interrogatoire; ils interrogèrent même le roi; et si la reine, comme épouse outragée, eut à rougir de cette procé-

dure, Louis XII ne dut pas comparaître avec moins de honte devant trois évêques, qui exigeaient de lui le serment de dire la vérité (1).

[illegible] commissaires n'était pas [illegible] Louis avait sollicité et [illegible] y avait pape pour son second mariage. Enfin, cette scandaleuse procédure se termina par un jugement, qui portait que le mariage du roi était et avait toujours été nul, et on y ajouta cette clause dérisoire, que quant aux dommages et intérêts, la reine en demeurerait exempte.

Si la raison d'état avait exigé réellement le second mariage de Louis XII, on devait au moins éviter le scandale public, la honte du roi, l'humiliation d'une femme irréprochable. Ce fut le sentiment que manifesta sur cette affaire le peuple, qui s'est toujours montré le plus délicat sur les convenances. On en murmura, et des orateurs populaires firent retentir la

(1) On peut voir au Trésor des Chartes, cette singulière procédure, pour dissoudre un mariage formé depuis vingt-cinq ans. Le procureur du roi y déclare : « que le roi « Louis XI avait, par terreur, même par contrainte, forcé « Louis non pubère de faire ce mariage, le menaçant de « mort et de le noyer, que ledit roi en usait ainsi envers « ses sujets, qui ne faisaient pas ce qu'il voulait. »

Tome 8 de l'*inventaire*, *miscellanea*, f° 447.

chaire évangélique de leurs déclamations (1).

Son second mariage.

Mais il était si vrai que Louis XII était entraîné par l'impatience de s'unir à Anne de Bretagne, que, dans son contrat de mariage, il oublia totalement les intérêts de la France. Il y fut stipulé que la reine, pendant [illegible] conserverait la jouissance pleine [illegible] duché; que si elle avait plusieurs [illegible] duché passerait, après elle, au second de ses fils, et même, à défaut de mâles, à l'aînée des filles: que si elle n'avait qu'un fils, la Bretagne appartiendrait après lui au puîné des enfants de celui-ci; et qu'enfin si la reine mourait sans enfants, le roi, en lui survivant, n'aurait que la jouissance viagère du duché, qui reviendrait ensuite au plus proche parent de la reine.

De sorte que le second mariage de la duchesse Anne détruisait l'effet du premier, c'est-à-dire la réunion de la Bretagne à la France.

Ainsi un roi, digne des bénédictions du peuple par plusieurs qualités respectables, mais entraîné par une passion que tant d'obstacles avaient irritée, se trouvait avoir besoin de l'autorisation d'un prêtre dissolu, pour répudier une épouse légitime et vertueuse, se livrait, sur la foi de deux

(1) L'historien du chevalier Bayard, Jean Nicolas, se contente de dire: « Si ce feut bien ou mal faict, Dieu est tout seul qui le cognoist. » ch. 12.

scélérats, aux rêves de l'ambition, entrait en communauté d'intérêts avec un César Borgia, et promettait de l'aider à devenir souverain.

Un ministre recommandable par la sagesse de son caractère et de son administration, ne put encore [illegible] illusion que se font toujours [illegible] ont partagé la mauvaise fortune. Ministre. Il oublia sa modération au point de porter ses vues jusqu'à la tiare. Les Borgia eurent l'adresse de lui faire entrevoir combien la présence d'une armée française serait utile, pour appuyer ses prétentions, au moment où le saint-siége viendrait à vaquer, et dès-lors le conseil jugea unanimement qu'il n'y avait rien de si convenable aux intérêts de la France que de tenter la conquête de Naples et de Milan.

IV. Alarmes des Vénitiens en apprenant l'alliance de Louis XII avec le pape.

Dès que les Italiens purent soupçonner cette espèce de ligue, ils en furent tous alarmés, le duc de Milan sur-tout. Il se hâta de négocier auprès du roi, pour obtenir d'être reconnu de lui, comme il l'avait été par Louis XI et par Charles VIII; en même temps il ne négligea pas d'exciter le ressentiment de l'empereur Maximilien et de son fils l'archiduc d'Autriche. Celui-ci réclamait les villes d'Aire, de Béthune et d'Hesdin, que le roi devait lui restituer. Louis XII, pour être tranquille de ce côté, remit ces trois places, abandonnant, comme Charles VIII, ce

qui était dans ses mains et à sa convenance pour courir après des conquêtes incertaines et éloignées.

Ils font un traité avec le roi pour partager les états du duc de Milan. 1499.

Les Vénitiens furent plus alarmés peut-être de la possibilité d'une réconciliation entre Louis XII et le duc de Milan, [illegible] de voir revenir les Français en Italie, l'avaient hâtèrent d'envoyer des ambassadeurs au roi, sous prétexte de le féliciter sur son avénement; ils le trouvèrent très-disposé à se lier avec eux, pourvu qu'ils prêtassent les mains à ses projets sur les états de Milan et de Naples. Des plénipotentiaires français vinrent bientôt à Venise faire des propositions séduisantes à la seigneurie : ils offraient, si la république voulait concourir à la conquête du Milanais, de partager avec elle les dépouilles des Sforce et de lui abandonner, outre ce qu'elle possédait déjà, la province de Crémone et tout le pays situé entre l'Adda, l'Oglio et le Pô.

Quelle que fût l'ambition de ce gouvernement, quelle que fût sa haine contre un voisin dangereux, il devait craindre d'en attirer un plus dangereux encore; mais la question n'était pas de savoir si on empêcherait l'entrée des Français en Italie. Louis XII ne demandait pas aux Vénitiens leur agrément, mais leur concours. Les Vénitiens n'étaient pas assez puissants pour s'opposer seuls et ouvertement à ce que

le roi de France avait résolu. Déja il avait traité avec le duc de Savoie, qui lui livrait passage dans ses états. Il avait conclu avec les Suisses une alliance offensive et défensive. Par conséquent il n'agissait plus pour les Vénitiens, que toutes, mais s'ils accepteraient Louis XII pour Sforce, leur ennemi, ou bien s'ils tâcheraient de garder une neutralité nécessairement suspecte. Aider le roi de France à conquérir le Milanais, c'était reconnaître la justice de ses prétentions, et faciliter à un prince, déja trop puissant, les moyens de s'établir sur les frontières de la république, c'était enfin donner un maître à l'Italie. Rester spectateurs de cette conquête, c'était manquer une belle occasion de s'agrandir, et laisser à ce redoutable voisin des pays qui ajouteraient encore à ses forces.

Délibération sur cet objet.

Lorsqu'on agita cette affaire dans le conseil, Antoine Grimani, celui qui, quelques mois après, eut, si malheureusement pour lui, le commandement de la flotte contre les Turcs, fut l'orateur de ceux qui voulaient que la république se liguât avec le roi de France pour se partager les états du duc de Milan (1).

(1) Il y a quelques historiens qui ont rapporté les harangues qui furent prononcées à cette occasion; notamment Verdizzotti, liv. 30., et Guichardin liv. 4. Celle de Guichardin est beaucoup meilleure, d'où il faut conclure

Il s'adressa aux passions, réveilla toute la haine qu'on avait contre Louis Sforce, peignit les dangers que la politique de ce voisin perfide faisait courir à la république, fit valoir l'importance des acquisitions qui étaient offertes, une augmentation de revenu de [illegible] ducats, la possession de Crém[illegible]ntage d'avoir l'Adda et le Pô pour limites; et, comme il fallait bien parler aussi du danger qu'il y avait à appeler un roi de France en Italie, l'orateur s'attacha à rassurer l'assemblée par la considération de l'inconstance des Français, de leur peu d'habileté à conserver leurs conquêtes, et de la jalousie que celles-ci ne manqueraient pas d'exciter.

Melchior Trevisano s'éleva contre cette proposition. Il n'était pas difficile d'établir qu'un roi de France était un voisin plus dangereux que le duc de Milan; mais il fallait prouver que la neutralité seule de la république empêcherait Louis XII de persister dans ses projets de conquête. Or, c'est ce qui n'était nullement probable. D'un autre côté, l'union des Vénitiens avec la France ne pouvait manquer d'exciter le ressentiment de l'empereur et des princes

que ni l'une ni l'autre ne sont authentiques. On sait d'ailleurs que Guichardin aimait à donner à l'histoire la parure de l'éloquence.

italiens, et ce ressentiment pourrait éclater dans un moment où la France ne serait plus disposée à secourir la république. Ainsi on allait se faire des ennemis pour se donner un allié dangereux. Cette raison était la meilleure de toutes, mais la passion de se venger de Louis Sforce, l'ambition de s'agrandir (1) et l'espoir d'intimider l'empereur ottoman, alors en guerre avec la république, par une alliance avec le plus puissant roi de l'Europe, déterminèrent le conseil à accepter les propositions du roi. Machiavel a jugé cette faute : « On ne doit jamais, à moins d'y être forcé, dit-il, prendre parti pour un voisin plus puissant que soi, sous peine de se voir à sa discrétion s'il est vainqueur. Les Vénitiens se perdirent pour s'être alliés, sans nécessité, à la France contre le duc de Milan (2). »

Ce traité fut signé à Blois le 15 avril 1499 (3).

Le duc de Milan n'avait d'alliés que le roi

(1) È ancora nel senato un poco d'ambizione d'accrescere il dominio loro. *Hist. de Venise* de P. Justiniani, liv. 10.

(2) Le Prince ch. 21.

(3) On peut le voir en latin dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi, provenant de la bibl. de Brienne n°14, et dans un autre manuscrit n°9690. L'original est au Trésor des Chartes, tom. 8 de l'*inventaire, miscellanea*. Ce traité est imprimé par-tout, notamment dans la collection de Lunig, *Codex Italiæ diplomaticus*, tom. 11, pars. 2, sect. 6 xxvi.

V. Invasion du Milanais. 1499.

de Naples, qui était obligé de réserver toutes ses forces pour la défense de ses propres états.

L'armée française, composée de seize cents lances, huit mille hommes d'infanterie française et cinq mille Suisses, commença les hostilités au mois d'août. Louis Sforce lui opposa le même nombre d'hommes d'armes, quinze cents chevau-légers, dix mille hommes d'infanterie italienne, et cinq cents allemands. On voit que les deux armées étaient à-peu-près égales. Voltaire fait remarquer avec raison, « qu'il doit paraître étrange que le duc de « Milan eût une armée tout aussi considérable « que le roi de France (1). »

Malgré cette égalité du nombre, le Milanais fut envahi en quelques jours. On a beaucoup exalté la rapidité de cette conquête. On en a fait honneur à cette impétuosité que les Italiens appelaient la *furia francese*. Il est vrai que l'armée du roi prit coup sur coup Arazzo, Anon, Valence, Bassignano, Vogherra, Castel-Nuovo, Ponte-Corona, Tortone; mais si les deux premières de ces places furent emportées d'assaut, Valence fut livrée par la trahison, Tortone évacuée par lâcheté, les autres places enlevées sans résistance. Alexandrie succomba par la mésintelligence des généraux milanais, et Pavie ca-

(1) *Essai sur les mœurs*, ch. cx.

pitula après un investissement de quelques jours.

La république conquiert le pays entre l'Oglio et l'Adda.

Pendant ce temps-là, les troupes vénitiennes avaient attaqué la frontière orientale du duché et pris, avec non moins de facilité, toutes les places entre l'Oglio et l'Adda, c'est-à-dire Soncino, Caravaggio, Castiglione; il ne restait à conquérir que Crémone et Milan.

Fuite du duc de Milan. Les Français entrent dans cette capitale.

Dès que le duc vit toutes ses espérances détruites et le danger s'approcher, il fit comme tous les princes qui ne comptent pas sur l'amour de leurs sujets, il prodigua les protestations de dévouement à leurs intérêts; il les excita à des efforts dont il garantissait la réussite, promit de mourir à leur tête, et se sauva le lendemain avec le peu de troupes qui lui restaient fidèles, emmenant avec lui son trésor réduit à deux cent mille ducats, reste de quinze cent mille, qu'il avait peu de temps auparavant (1).

---

(1) Ainsi parla Sforce, comme espris de somme litargieux, enclins le chief vers la terre, et sans un seul mot dire, ainsy pensif moult long-temps demoura. Toutes fois ne fut de dueil tant perturbé, que ce jour ne fist trousser son bagage, charger son charroy, bien ferrer ses chevaux, encoffrer ses ducatz, dont il avoit plus de trente muletz chargés, et en somme son train apprester, pour le lendemain au plus matin desloger.

Histoire de la conquête du duché de Milan, faite l'an 1499. (Manuscrit de la bibliothèque du Roi, n° 122, de la collection de Dupuy.)

Ce prince, au moment de quitter sa capitale, dit aux ambassadeurs vénitiens un mot prophétique qui condamnait la politique de leur gouvernement: « Vous m'avez amené le roi de France à dîner, je vous prédis qu'il ira souper chez vous (1).

Aussitôt qu'il fut parti, la capitale envoya des députés, pour se soumettre au roi et solliciter l'exemption du pillage. Le gouverneur du château de Milan vendit cette forteresse, qui passait pour imprenable. Gênes affecta de se soumettre avec joie : c'était la quatrième ou cinquième fois qu'elle passait sous le joug des Français. Quant à Crémone, la reddition de cette place ne fut différée de quelques jours que parce que les habitants avaient en horreur le gouvernement vénitien. Ils se bornaient à solliciter le roi de les recevoir sous son obéissance, mais Louis voulut tenir les engagements qu'il avait pris avec la république. Il exigea que Crémone se soumît (2). Le gouverneur du château n'attendit pas même, pour se rendre, qu'on lui fît l'honneur de l'attaquer, et sa trahison fut

Crémone remise aux Vénitiens.

(1) Diarium J. Burchardi.

(2) On trouve dans la 2e partie de l'*Historia di Venetia dall'anno* 1457 *all'anno* 1500, la copie des priviléges que la république concéda aux habitants de Crémone. (Manuscrit de la bibl. du Roi n° 9960.)

récompensée par le don que lui fit la république de propriétés considérables, et par l'inscription de son nom sur le livre d'or. Ce nom était Pierre Antoine Bretolea.

VI. César Borgia occupe la Romagne.

Louis XII s'était avancé jusqu'à Lyon pendant que son armée faisait la conquête, ou plutôt l'invasion de la Lombardie. Dès qu'il eut appris les succès de ses armes, il vint prendre possession de ce duché, et se prépara à porter ses forces dans le royaume de Naples, dont il méditait la conquête pour l'année suivante. Afin d'entretenir le pape dans de favorables dispositions, il lui prêta quatre mille Suisses, avec lesquels César Borgia entreprit de soumettre Faenza, Forli, Imola, Rimini, et quelques autres villes de la Romagne, qui appartenaient à divers seigneurs, vassaux ou vicaires de l'église. Ce n'était pas pour accroître le domaine du saint-siége, que le pape entreprenait cette conquête; c'était dans la vue de former une principauté pour son insatiable fils.

Les Vénitiens tenaient Ravenne et Cervia dans la Romagne. Leurs droits sur ces deux places n'étaient rien moins que légitimes, ni même anciens. Ils sentaient bien que si les prétentions de César Borgia ne s'étendaient pas encore jusque-là, c'était uniquement parce qu'il était forcé de garder des ménagements avec la république; mais il pouvait devenir un voisin dan-

gereux, et, à tous égards, il convenait bien mieux aux Vénitiens de voir les places de la Romagne dans la main de plusieurs seigneurs faibles, jaloux l'un de l'autre, inquiets de l'ambition du pape, et, par conséquent toujours disposés à se mettre sous la protection de la république.

La seigneurie était donc intéressée à s'opposer à l'entreprise de César Borgia; mais ses forces se trouvaient occupées ailleurs. L'armée de terre prenait possession de Crémone et de la partie du Milanais cédée à la république par le traité de Blois. Toutes les autres troupes avaient à défendre les places de la Morée, car on était alors dans le fort de la guerre contre les Turcs. Il fallut donc que les Vénitiens se résignassent à demeurer spectateurs des conquêtes qu'allait faire le fils du pape. Je n'ai garde d'entreprendre le récit de la guerre par laquelle César Borgia soumit la Romagne. Ce monstre a trouvé un historien qui a pris soin d'exalter beaucoup son habileté (1), mais qui rapporte quelquefois des horreurs avec cette froide indifférence aux yeux de laquelle il n'y aurait d'odieux que les crimes qui ne réussissent pas.

VII. Les Français perdent la Lombardie.

Le roi, après avoir fait ses dispositions pour la campagne prochaine, retourna en France,

(1) Machiavel.

laissant le gouvernement de son nouveau duché à Jean Jacques Trivulce, général milanais, qui, quelques années auparavant, avait passé du service de Naples à celui de France. C'était un homme de guerre d'une grande réputation; mais ce fut une faute de lui confier l'autorité dans son propre pays. Il l'exerça avec passion, et excita bientôt un mécontentement si général que Louis Sforce fut regretté. Ce prince, averti par ses partisans de la disposition des esprits, passa rapidement les Alpes, avec huit mille Suisses et cinq cents gendarmes, qu'il était parvenu à réunir, surprit le ville de Côme, et s'avança vers Milan. Trivulce, se jugeant trop faible pour lui résister et pour contenir à-la-fois une population prête à se révolter, se retira sur Novarre. Il fut, dans sa retraite, poursuivi par le peuple jusqu'au Tésin. Parme, Pavie, Tortone, rentrèrent sous l'obéissance du duc. Il n'avait fallu que trois semaines aux Français pour conquérir la Lombardie, il ne leur en fallut pas davantage pour la perdre. Quelques villes éloignées, comme Alexandrie, furent les seules qu'ils purent conserver.

Quant aux Vénitiens, ils se maintinrent en possession de celles dont ils s'étaient rendus maîtres, et même de Plaisance et de Lodi, où ils avaient jeté garnison à l'approche du duc. Louis Sforce leur envoya demander la paix, en

les priant d'en dicter les conditions; mais ils ne voulurent point s'écarter du traité qui les liait avec la France. On peut cependant présumer que, maîtres de la partie du duché qui leur avait été promise, ils auraient pu voir sans regret les Français perdre l'autre; aussi les accusa-t-on de n'avoir secouru Trivulce que lentement. On remarqua même que, sous prétexte de garder le passage de l'Adda, ils se jetèrent dans Pizzighitone, dont ils se hâtèrent de démolir les fortifications, pour ne la rendre que démantelée quand ils seraient obligés de s'en dessaisir.

VIII. Le duc de Milan est pris.

A la nouvelle de ces événements, le roi renforça son armée d'Italie de quinze cents gendarmes et de seize mille hommes d'infanterie, parmi lesquels il y avait dix mille Suisses. Le duc avait emporté Novarre, et s'y était jeté avec les huit mille hommes de la même nation qu'il avait à sa solde. Il y fut bientôt investi. Séduits par l'argent des Français, ces mercénaires le trahirent ou l'abandonnèrent au moins. Ils refusèrent d'abord de combattre, parce qu'il y avait de leurs compatriotes dans l'armée ennemie; ensuite, sous prétexte que le paiement de leur solde était différé d'un jour, ils voulurent sortir de Novarre, pour s'en retourner chez eux; tout ce que Louis Sforce put en obtenir, ce fut de sortir avec eux, à pied, mêlé dans leurs rangs, déguisé en soldat, d'autres disent en moine.

Mais il est rare que, dans une telle situation, les princes ne conservent que des serviteurs fidèles. En défilant devant les Français, il fut reconnu, arrêté, et envoyé en France, où il passa dix ans dans une prison de quelques pieds de large, pour mourir de joie, le jour qu'on lui rendit sa liberté. C'était ce même prince de qui, peu de temps auparavant, ses courtisans disaient, qu'il avait les Vénitiens pour trésoriers, le roi de France pour général, et pour courrier l'empereur (1).

Son frère, le cardinal Ascanio, tomba entre les mains des Vénitiens. Le roi, qui était mécontent de la conduite équivoque de ses alliés, le réclama avec beaucoup de hauteur, la république fut forcée de livrer son prisonnier. Elle poussa même la déférence, jusqu'à rendre l'épée, et la tente de Charles VIII, trophées de la bataille de Fornoue, et jusqu'à livrer quelques fugitifs de Milan, à qui elle avait accordé un asyle. On attribua la demande que le roi avait faite du prisonnier, à l'importance qu'il attachait à avoir en sa puissance le frère du duc de Milan; mais on vit bientôt le premier ministre de Louis XII visiter le cardinal dans sa prison, adoucir sa captivité, et profiter de cette occasion pour se faire un mérite auprès du sacré collége, en

(1) Machiavel *Fragments historiques*, de 1494 à 1498.

procurant la liberté à un de ses membres (1).

Louis XII maître de son compétiteur, envoya le cardinal d'Amboise prendre possession de Milan. Les habitants le reçurent à genoux : il ne répondit à leurs larmes que par un regard sévère, et au lieu d'aller habiter le palais, comme on l'en suppliait, il se rendit au château, fit braquer le canon sur la ville, et ordonna que tel jour le peuple s'assemblât pour entendre sa sentence. Ce fut le vendredi-saint, que, du haut d'un trône, le cardinal annonça leur pardon à tous les habitants prosternés devant lui. Après cette cérémonie fastueuse, d'Amboise honora son administration, par la modération avec laquelle il traita ces peuples, dont la seconde soumission n'était pas plus sincère que la première.

Ceci se passait au mois d'avril de l'an 1500.

La république était en possession de ses nouvelles conquêtes dans le Milanais. Elle terminait par des sacrifices, et non sans quelque gloire, la guerre dans laquelle elle avait été engagée contre les Turcs; mais les Français étaient maîtres de Gênes, et de la Lombardie.

Leonard Loredan doge. 1500.

Ce fut dans ces circonstances que mourut le doge Augustin Barbarigo. Son règne avait été

(1) Guichardin dit positivement (liv. 6.) que le cardinal d'Amboise avait rendu la liberté au cardinal Ascanio dans la vue de se servir de son crédit au conclave.

marqué par des événements importants, et la fermeté de son caractère lui avait procuré une autorité plus grande, que celle dont ses prédécesseurs avaient joui, depuis que la jalousie du sénat avait dépouillé cette dignité de ses anciennes prérogatives. Le successeur d'Augustin Barbarigo, fut Léonard Loredan

IX. Ambition du cardinal d'Amboise, premier ministre.

Louis XII n'était pas, comme Charles VIII, un prince parvenu, sans savoir encore lire, à l'âge de gouverner, et réduit à être un instrument aveugle dans la main de deux ministres corrompus. Le nouveau roi avait à-peu-près quarante ans. Rien ne lui manquait, ni l'habitude des hommes et des affaires, ni l'expérience de la guerre, ni même les leçons de l'adversité. A ces avantages il joignait beaucoup de vertus, et le bonheur de posséder un ministre habile. Sa bonté, sa modération, son économie, ont mérité à ce prince le surnom de Père-du-Peuple. Ce titre est si auguste, et l'on a tant de plaisir à admirer en tout ceux qu'on doit respecter, qu'il en coûte à notre propre vanité de faire l'aveu de leurs erreurs.

Celles de Louis XII paraissent avoir eu pour principe sa passion pour Anne de Bretagne, et sa confiance trop aveugle dans le cardinal d'Amboise. Le désir de rompre son premier mariage le mit dans la dépendance du pape, et lui fit contracter une alliance avec deux infâmes scé-

lérats. Dans son second mariage il se laissa dicter, par la duchesse, des conditions qui détruisaient le seul bien qu'eût fait le conseil de Charles VIII. « Le premier contrat d'Anne de « Bretagne, dit l'historien de France (1), fut ce- « lui d'un souverain avec sa vassale; le second « celui d'une reine, qui consent à donner sa « main à son amant. »

Quant à sa confiance pour Georges d'Amboise, elle était méritée à beaucoup d'égards; mais elle devint de la faiblesse. Ce cardinal était archevêque et premier ministre. On vantait sa modération et son désintéressement, parce qu'on le jugeait par comparaison avec Briçonet; mais il n'avait pu se défendre de l'ambition commune à tous les hommes de son état, et celle d'un cardinal, premier ministre, ne pouvait avoir que la tiare pour objet. On peut ajouter qu'il en était digne, et que son tort fut, non pas d'y prétendre, mais d'employer, pour y parvenir, les moyens que son maître lui avait confiés. Il avait partagé la disgrace du roi pendant le règne précédent. Jamais l'ambition n'est plus effrénée que lorsqu'elle peut s'attacher à un pareil prétexte. La mitre, la pourpre, le ministère, de riches bénéfices, trois évêchés, sept gouvernements, la pairie, la grande maîtrise

(1) Garnier, Louis XII.

le Rhodes, toutes sortes de dignités ecclésiastiques, militaires et civiles accumulées sur ses sept frères (1), rien ne pouvait payer le dévouement du cardinal, et acquitter à ses yeux Louis XII. Lorsqu'il eut conçu l'idée de devenir pape, il se fit illusion jusqu'à croire qu'il était juste que la France tout entière concourût à ce dessein. Cet homme respectable ne vit pas que, de toutes les prévarications, dont un dépositaire du pouvoir puisse se rendre coupable, la plus funeste c'est de le faire servir à son ambition personnelle, quelque noble que puisse en être l'objet. Il s'était persuadé facilement que l'intérêt de l'église était le même que le sien, et dès-lors les richesses et le sang de la France ne

(1) L'aîné, Charles d'Amboise, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Champagne, de Bourgogne et enfin de l'île de France. Il est vrai que celui-ci était mort avant le règne de Louis XII.

Le 2e, Jean, évêque de Langres, pair, lieutenant-général en Bourgogne.

Le 3e, Aimery, grand-prieur de France et ensuite grand-maître de Rhodes.

Le 4e, Louis, évêque d'Alby, lieutenant du roi, dans les provinces de Languedoc, de Guienne, et de Roussillon, ministre et général d'armée.

Le 5e, Jean, lieutenant-général en Normandie.

Le 6e, Pierre, évêque de Poitiers et abbé de Cluny.

Le 7e, Hugues, capitaine de deux-cents gentilshommes de la maison du roi.

lui parurent pas d'un trop grand prix pour assurer cet intérêt. Tous les prétextes, pour porter des troupes françaises en Italie, devinrent raisonnables : point de sacrifices qui parussent trop durs pour pouvoir le faire de l'aveu des puissances qui auraient pu être tentées de s'y opposer.

Sacrifices de la France.

On commença par remettre à l'archiduc d'Autriche Aire, Bethune et Hesdin, pour obtenir que l'empereur Maximilien demeurât spectateur indifférent de la conquête du Milanais. On s'obligea à payer un subside aux Suisses ; on donna trente mille ducats au pape ; on assura un établissement à son fils, et ce premier établissement fut formé aux dépens de la France. Le roi reçut à sa cour le nouveau duc de Valentinois, qui fit une entrée solennelle, dans laquelle il déploya un faste insultant, à force d'être ridicule (1). Il fallut que Louis XII se

(1) Il y a dans un historien presque contemporain, un récit naïf de l'entrée de César Borgia. « Après avoir décrit « l'équipage, les vingt-quatre mulets chargés de bahuts, coffres et valises, couverts de tapis aux armes du duc, vingt-quatre autres qui portoient la livrée du Roi, les chevaux couverts de drap d'or etc., il ajoute : après cela venoient dix-huit pages, chacun sur un beau coursier, dont seize étoient vêtus de velours cramoisi et les deux autres de drap d'or frisé. Pensés que c'étoient, disoit le monde, ses deux mignons, pour être ainsi plus braves que les

chargeât lui-même de solliciter la fille du roi de Naples d'épouser cet ex-archevêque, bâtard du pape, et qu'après le refus de cette princesse, il lui donnât la sœur du roi de Navarre, dont la France paya la dot. Enfin, il fallut trouver bon que Borgia crût s'acquitter de la reconnaissance qu'il devait au roi, en prenant le titre de *César-de-France*.

Ce fut à ce prix que le roi put entreprendre, sans contradiction, la conquête du Milanais, dont on abandonnait une partie à la république de Venise.

Pour subvenir aux dépenses de cette guerre, on n'établit point de nouveaux impôts; mais le ministre proposa de vendre les offices, et fit adopter cette mesure, malgré la répugnance du roi qui s'y refusait.

« autres; et après venoient deux mulets portant coffres, « et tout couverts de drap d'or; pensés, disoit le monde, « que ces deux-là portoient quelque chose de plus exquis « que les autres, ou de ses belles et riches pierreries pour « sa maîtresse et pour d'autres, ou quelques bulles et belles « indulgences de Rome, ou quelques saintes reliques, disoit « ainsi le monde, etc. etc. » C'est bien pis lorsque l'historien peint César Borgia « brillant de pierreries, sur un cheval « couvert de bonne orfévrerie, avec force perles, et ferré d'or. » Au reste cette description donne une idée de ce qu'était le luxe de l'Italie à une époque où Louis XII défendait en France, par ses lois somptuaires, l'orfévrerie et la soie.

On a vu avec quelle facilité Louis avait fait, perdu et recouvré sa conquête. A peine était-il maître de Milan pour la seconde fois, qu'il eut à remplir les engagements qu'il avait pris envers le pape, c'est-à-dire à fournir des troupes à César Borgia, pour le mettre en état de dépouiller les seigneurs de la Romagne.

L'historien de France, Garnier, fait ici une singulière réflexion. Après avoir discuté fort au long l'origine de la puissance temporelle des papes, et montré qu'il était fort impolitique de servir l'ambition d'Alexandre VI, il ajoute: « on ne peut excuser la faute que Louis « commit en cette occasion, qu'en disant que, « dans l'arrangement qu'il prit alors avec le « pape, il n'était point question des intérêts « du saint-siége, mais uniquement de ceux de « César Borgia. » Comme si quelques raisons d'équité, de politique ou de morale, eussent pu faire préférer celui-ci aux princes qu'on allait dépouiller, pour lui former une souveraineté arrosée de sang français. Le roi mit un prix à cette complaisance, et ce prix fut un accroissement de dignité pour son premier ministre. Le cardinal d'Amboise fut revêtu du caractère de légat *à latere* dans le royaume, et reçut, en traversant la France, les honneurs réservés aux souverains.

Cette faiblesse du ministre explique la faute

la roi; et ce n'était pas que Georges d'Amboise n'en fût bien averti, car Machiavel raconte (1), l'ayant été envoyé à la cour de Louis XII par la république, le cardinal lui dit un jour que les Italiens n'entendaient rien à la guerre; à quoi le secrétaire de Florence répondit : « Comme les Français aux affaires d'état, depuis qu'ils travaillent à l'aggrandissement du pape ».

Les troupes françaises occupaient Gênes, le Milanais; il y en avait dans la Romagne. Il importait aux desseins du cardinal d'Amboise de les porter encore plus près de Rome. Dans cette vue, il envoya un corps d'armée aux Florentins, pour les aider à soumettre la ville de Pise; cette expédition n'eut aucun succès.

Mais on ne manquait pas de prétextes pour répandre des troupes sur la surface de l'Italie. Il y avait encore un royaume à conquérir.

X. Traité de partage du royaume de Naples entre Louis XII et Ferdinand d'Arragon. 1502.

Pour pouvoir entreprendre cette conquête avec sûreté il fallait se mettre d'accord avec l'empereur, et avec le roi de Sicile, qui était en même temps roi d'Arragon, et mari d'Isabelle reine de Castille.

On était avec l'empereur dans un état de paix fort équivoque. Ce prince n'était pas très-puissant, comme chef de l'empire; mais il possédait l'Autriche, et il avait acquis à sa

(1) Le Prince, ch. 3.

maison, par son mariage, les états de la maison de Bourgogne, dont son fils était déjà en possession. Heureusement pour le roi de France, cet empereur était d'un caractère peu entreprenant. Le prêtre Luc, un de ses ministres, disait de ce prince, qu'il ne savait prendre ni parti, ni conseil. Ses finances étaient tellement dérangées que les Italiens l'appelaient Maximilien le nécessiteux (1). Il avait reçu quarante mille ducats du roi de Naples, pour le secourir, en faisant une diversion dans le Milanais. On employa le même moyen pour le détacher de cette alliance (2).

Quant à Ferdinand, roi d'Arragon et de Sicile, ce fut par un traité de partage qu'on l'amena à consentir à la spoliation du roi de Naples, son parent. Ce traité (3) fut négocié par un frère du cardinal d'Amboise. On régla que Ferdinand, comme héritier de la branche légitime de la maison d'Arragon, et Louis XII, comme succédant aux droits de la maison d'Anjou, s'uniraient pour conquérir les états

(1) Massimiliano pochi danari.

(2) On lui donna cinquante mille écus, par un article secret du traité conclu au mois de mai 1501.

(3) Traité fait entre le roy Louis XIIe de ce nom, et le roy Frédéric d'Arragon, touchant le royaume de Naples. M. 1502. (Manuscrit de la bib. du Roi, provenant de la bibl. de Brienne, n° 14.)

de Frédéric. Ce royaume était divisé en quatre provinces : la Pouille et la Calabre, qui étaient à la convenance de Ferdinand, à cause de la proximité de la Sicile, lui furent assignées avec le titre de duché : les deux autres, c'est-à-dire l'Abruzze et la terre de Labour devaient former le royaume de Naples, et le partage du roi Louis. On se rappelle que les Vénitiens tenaient quatre places maritimes sur cette côte à titre de nantissement. Ces places devaient revenir à Ferdinand, lorsqu'il rembourserait la somme pour laquelle elles avaient été engagées.

Il est inutile de faire remarquer combien ce partage avec un prince puissant et perfide était impolitique. On ne peut pas comprendre comment Louis XII, à qui le roi de Naples avait fait faire toutes sortes de soumissions, et avait offert un hommage, un tribut, des places, put s'obstiner à vouloir conquérir un royaume qu'on lui soumettait, et cela pour le partager avec un allié très-dangereux.

Les intérêts et l'indépendance de l'Italie étaient évidemment menacés par ce traité; aussi le tint-on fort secret. Le roi d'Arragon avait envoyé une armée à Frédéric, pour l'aider à défendre ses états; mais à l'approche de l'armée française, les troupes espagnoles se joigni-

Fuite du roi de Naples.

rent à elle, et le roi de Naples n'eut plus que le choix de se mettre à la discrétion d'un parent qui l'avait trahi, ou du roi de France; il n'hésita pas, il fit demander un sauf-conduit à Louis XII, et alla en France recevoir une modique pension.

L'invasion du royaume de Naples n'eut de remarquable que l'enlèvement de Capoue, pendant qu'on négociait sa capitulation, le massacre des habitants, le partage et la vente des femmes, entre lesquelles le duc de Valentinois en eut quarante des plus belles pour sa part(1). On croit lire l'histoire des mahométans et non pas celle des chrétiens. Un autre fait également indigne de la chrétienté et de toutes les nations, ce fut le parjure de Gonsalve de Cordoue, qui, après avoir promis, la main étendue sur l'hostie consacrée, d'observer la capitulation de Manfredonia, qui assurait au fils aîné de Frédéric la faculté de se retirer librement, retint ce prince prisonnier. Le père en sortant de Naples, s'était jeté dans l'île d'Ischia, où Guichardin (2) fait remarquer que la fortune avait rassemblé trois têtes dépouillées de leurs couronnes; savoir : le roi de Naples,

(1) Guichardin liv. 6, et Verdizzotti liv. 32.

(2) Liv. 5.

Béatrix, femme répudiée d'Uladislas, roi de Bohême et de Hongrie; et la veuve du dernier duc de Milan.

Une conquête si injuste, faite par des moyens si odieux, n'avait rien qui pût scandaliser un pape tel qu'Alexandre VI. Il ne fut question que de marchander sur le prix de l'investiture. Le roi attachait aussi beaucoup d'importance à obtenir de l'empereur Maximilien l'investiture du Milanais. Il était mécontent des Vénitiens qui sans doute avaient mal dissimulé leurs regrets de voir les Français répandus dans toute l'Italie. Il se repentait de leur avoir laissé prendre possession de Crémone, et se proposait de faire valoir toutes les prétentions qu'un duc de Milan pouvait avoir sur diverses provinces de la république; ainsi, non-seulement il méditait de leur reprendre Crémone et la rive gauche de l'Adda qu'il leur avait abandonnées par le traité de partage; mais encore Crème, Bergame et Brescia, dont ils étaient en possession long-temps auparavant (1). Mais telle est l'inconséquence des hommes, ou plutôt telles étaient les vues détournées du premier ministre, que la première chose dont on demeura d'accord, dans les conférences qui

XI. Traité entre Louis XII, et l'empereur Maximilien Ier.

(1) Guichardin, liv. 5.

eurent lieu à Trente, avec l'empereur, fut d'abandonner ce même duché de Milan, que le roi venait de reconquérir, et dont il se préparait à réclamer les provinces détachées.

Le roi n'avait qu'une fille encore en bas âge. L'empereur avait un petit-fils, à peine âgé de quinze mois. Cet enfant devait hériter des états de la maison d'Autriche, qui appartenaient à son père et à son grand-père; des états de la maison de Bourgogne, par sa grand'mère, Marie de Bourgogne, femme de Maximilien; de l'Espagne, de la Sicile et de la moitié du royaume de Naples, par Jeanne, sa mère, fille de Ferdinand d'Arragon et d'Isabelle de Castille. Cet enfant fut depuis le célèbre Charles-Quint.

Le cardinal d'Amboise proposa de marier l'héritier de tant de couronnes, avec la fille de Louis XII, à qui on assurait pour dot le duché de Milan. C'était sans doute une faute de préparer d'avance l'agrandissement d'un prince qui devait être si redoutable. Maximilien accueillit avec empressement une proposition qui procurait à sa maison deux trônes en Italie. Il ne pouvait faire aucune difficulté de consentir à laisser dépouiller les Vénitiens de tout ce qu'ils avaient acquis dans le Milanais; mais il disputa tellement sur les termes de l'investiture sollicitée par Louis XII, et il

se refusa si opiniâtrément à consentir à ce que le duché de Milan passât aux enfants du roi, dans le cas où le mariage du prince d'Autriche et de la princesse de France serait stérile, que, malgré toute l'impatience et toutes les concessions du négociateur, qui était le cardinal d'Amboise, le traité ne put être conclu pour cette fois.

L'impatience du cardinal provenait de ce qu'il y avait, dans ce projet de traité, une clause qui rapprochait le terme où tendait son ambition. L'empereur, qui n'en ignorait pas l'objet, lui avait proposé la convocation d'un concile général, pour réformer l'église, dont le chef était, depuis long-temps, un sujet de scandale et un objet d'horreur. Ce concile devait faire vaquer le trône pontifical, et quoique Alexandre VI fût déja septuagénaire, l'ardeur de Georges d'Amboise ne lui permettait pas d'attendre la mort du pape pour ceindre la tiare.

XII. Brouillerie Louis XII et Ferdinand d'Arragon.

Les Français et les Espagnols étaient à peine en possession des provinces qu'ils s'étaient distribuées dans l'Italie méridionale, que des contestations s'élevèrent pour la fixation des limites, et chacune des deux puissances déployant l'appareil des armes pour soutenir ses droits, on ne tarda pas à commettre des hostilités.

Pendant que cet orage se formait dans le midi, les affaires se compliquaient dans le nord

Brouillerie avec les Suisses.

de l'Italie. Les Suisses, qu'on avait congédiés, après la conquête du Milanais, avaient réclamé inutilement un supplément de paye, qu'on prétendait ne leur être pas dû. En retournant dans leurs montagnes, ils passèrent à Belinzona, ville dépendante du duché de Milan, et s'en emparèrent, à titre de nantissement de la somme qu'ils exigeaient. Quelque temps après, ils revinrent au nombre de quinze mille, et attaquèrent la frontière du duché. On parvint cependant à les arrêter, mais on leur céda Belinzona, et on remarqua, dans cette circonstance, que les troupes vénitiennes, dont on avait réclamé le concours, en vertu du traité d'alliance subsistant entre la France et la république, avaient eu soin d'arriver assez lentement pour ne prendre aucune part à cette guerre.

XIII. Le roi favorise l'ambition de César Borgia.

L'ambitieux César Borgia n'était pas satisfait d'avoir ajouté le titre de duc de Romagne à celui de duc de Valentinois. Beaucoup de courage, d'habileté et de scélératesse lui avaient acquis, en peu de temps, un état déja considérable. Il se jetait sur tout ce qui était à sa convenance; Bologne, Sienne, Florence, l'avaient vu à leurs portes. Il s'était emparé du duché d'Urbin par une perfidie. Le roi, pour qui c'était déja une honte d'avoir reçu César Borgia dans son alliance, ne put consentir à se déshonorer,

en lui permettant de continuer ses brigandages. Il témoigna une vive indignation contre le père et le fils. Aussitôt tous les princes, et toutes les villes d'Italie, se hâtèrent de profiter de cette disposition, pour former une ligue, à la tête de laquelle on suppliait le roi de se placer. Mais la politique du cardinal d'Amboise ne permit pas à Louis XII de réaliser ses menaces. Ce ministre, quelque impatient qu'il fût de supplanter le pape, sentait qu'il n'avançait point ses propres affaires en le renversant à main armée; il voulait être maintenu dans sa mission de légat *à latere*; il voulait se faire des créatures dans le sacré collége, en faisant nommer quelques cardinaux dévoués à ses intérêts, et en se constituant le protecteur du saint-siége (1). En conséquence, lorsque César Borgia arriva à Milan, pour s'excuser auprès du roi des usurpations qu'on lui reprochait, Louis le reçut avec des démonstrations de joie et lui fit rendre des honneurs extraordinaires ; « ce « qui lui attira, dit Mezerai, la haine de toute « l'Italie; et peut-être la malédiction de Dieu, « avec lequel on ne peut être bien, quand on « est en société avec les méchants. »

On avait été étonné de cette réconciliation,

(1) Guichardin, liv. 5, et le continuateur de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, liv. 119.

on fut indigné quand on apprit que le roi venait de conclure avec Borgia un traité, par lequel il approuvait qu'il s'emparât de Bologne. Cette résolution fut notifiée aux Bolonais eux-mêmes de la part du roi, mais il est bon d'ajouter, que ce fut contre l'avis de tout son conseil, et uniquement par l'influence du premier ministre, à qui le duc de Valentinois avait persuadé qu'il pouvait le servir très-utilement, et lui procurer le pontificat, après la mort d'Alexandre VI.

Ce fut à la faveur du titre d'alliés de Louis XII, que Borgia et son père purent impunément continuer leurs rapines, attirer leurs ennemis dans un piége, et se délivrer de presque tous, par le poignard ou par le poison.

XIV. Les Vénitiens donnent des sujets de mécontentement à Louis XII.

Les Vénitiens crurent devoir adresser au roi quelques représentations, motivées uniquement sur l'intérêt qu'ils prenaient à sa gloire, contre la protection trop éclatante qu'il accordait au duc de Valentinois. Ces représentations demeurèrent sans effet. Le roi leur fit une réponse menaçante, où il descendait jusqu'à entreprendre la justification de son indigne allié. Ses ministres, pour faire leur cour à César Borgia, lui envoyèrent copie de cette réponse, et celui-ci ne manqua pas d'en faire trophée. Il la montra à Machiavel, qui en rendit compte à la seigneurie de Florence, dans

une de ses dépêches (1). Louis XII était déja, comme on voit, assez froidement avec la république. Il eut une nouvelle occasion de s'en plaindre dans sa guerre de Naples.

Pendant que ses troupes assiégeaient par terre Barletta, où Gonsalve de Cordoue s'était jeté, avec peu de vivres et de munitions, les Vénitiens ravitaillèrent la place par mer, et lorsque le roi fit porter des plaintes de ce secours donné à ses ennemis, le sénat répondit que la chose s'était faite à son insu, que Venise était une république de commerçants, que des particuliers avaient bien pu vendre des vivres aux Espagnols, avec qui on était en paix, sans qu'on fût autorisé à en conclure que la république avait manqué à ses engagements envers la France. On ne pouvait guères prendre moins de soin de dissimuler la connivence et la partialité du gouvernement.

Mais Louis XII, ayant une armée occupée à Naples, obligé d'en rassembler une autre sur les frontières de la province de Languedoc menacée d'une invasion, et inquiet du côté du Milanais, ne voulut pas s'attirer de nouveaux ennemis, et feignit de trouver suffisantes les explications que le sénat voulait bien lui donner.

Quelque temps après, quatre galères françai-

(1) Légation auprès du duc de Valentinois, lett. 13.

ses, chassées par une escadre espagnole supérieure, se présentèrent devant le port d'Otrante qu'occupaient les Vénitiens. Cette fois, ceux-ci alléguèrent leur neutralité pour refuser un asyle à l'escadre française, à laquelle le commandant fut obligé de mettre le feu, pour qu'elle ne tombât pas entre les mains de l'ennemi.

XV. Guerre dans le royaume de Naples.

Cependant l'armée du roi, dans le royaume de Naples, avait eu d'abord de grands succès. Gonsalve de Cordoue s'était vu réduit à ne pouvoir tenir la campagne. Cette prospérité ne dura pas long-temps; il n'entre pas dans mon sujet de rapporter les détails de cette guerre, ni les exploits du duc de Nemours, de Daubigny Stuart, de la Palisse, et du chevalier Bayard. Je ne dois m'attacher qu'aux résultats; ils étaient dans le commencement, comme je l'ai dit, peu favorables aux armes espagnoles. Aussi le roi d'Arragon adressait-il de vives sollicitations aux Vénitiens, pour qu'ils l'aidassent à chasser les Français de l'Italie; il offrait de leur céder, pour prix de leur alliance, une province de Naples, une partie ou même tout le reste du duché de Milan. Quelque séduisantes que fussent ces offres, le gouvernement vénitien n'osa pas se déclarer; mais, comme on l'a vu, il laissa percer sa partialité, de manière à ne pas permettre aux Français le moindre doute sur ses véritables dispositions.

L'armée de Louis XII avait une supériorité marquée sur celle de Ferdinand. Le général espagnol, malgré son habileté, qui lui mérita le surnom de grand capitaine, était réduit à la défensive, perdait tous les jours du terrain, et aurait fini par être obligé d'évacuer entièrement l'Italie, si le roi de France eût fourni à ses généraux les moyens de faire un effort décisif. Au lieu de cela, il quitta tout-à-coup Milan, pour retourner en France, et se contenta d'ordonner quelques armements dans les ports de Gênes et de Marseille.

XVI. Ferdinand d'Arragon trompe Louis XII par un traité.

Il arrivait bien, de temps en temps, quelques renforts d'Espagne en Sicile, qui de Sicile passaient ensuite dans le royaume de Naples; mais ces secours ne rétablissaient point l'égalité des forces. Ferdinand sentit que, pour obtenir la supériorité, il lui fallait gagner du temps, et sur-tout ralentir les préparatifs de l'ennemi. Dans cette vue il engagea l'archiduc d'Autriche, son gendre, qui était allé en Espagne prendre possession des couronnes de Castille et d'Arragon; il l'engagea, dis-je, à se rendre l'intermédiaire de son accommodement avec le roi Louis XII. L'archiduc, qui avait à traverser la France, pour retourner dans les Pays-Bas, se rendit auprès du roi, à Lyon. Là, il négocia la paix entre son beau-père et la France, et proposa que les deux rois,

qui se disputaient les provinces de Naples, confondissent leurs intérêts, en cédant l'un et l'autre ce qui devait leur appartenir aux deux enfants, dont le mariage avait été arrêté l'année précédente.

En conséquence, il fut convenu qu'en considération du futur mariage de Charles, petit-fils de l'archiduc et petit-fils de Ferdinand, avec Claude, fille de Louis XII, Ferdinand céderait à son petit-fils les deux provinces de Naples qui lui étaient échues, qu'il en retirerait son armée, et que, jusqu'à la majorité de Charles, ces provinces seraient administrées par l'archiduc, et gardées par ses troupes; que de son côté Louis XII céderait également ses provinces à sa fille, mais en conserverait la garde et l'administration. On voit que, par ce traité, le roi ajoutait le royaume de Naples à la dot de sa fille, à qui il avait déja promis le duché de Milan. Ce n'était pas un léger inconvénient de préparer la grandeur future du jeune héritier des deux maisons rivales de la France; cependant, pour le moment actuel, cet arrangement, qui fut signé le 5 avril 1503, terminait d'une manière assez favorable les différends qui s'étaient élevés dans le pays de Naples.

Les Espagnols venaient de s'obliger à l'évacuer; les Français au contraire y restaient. Les provinces qui formaient la part du roi d'Arra-

qui étaient confiées au souverain des Pays-Bas, qui ne se trouvait pas placé avantageusement pour inquiéter les Français au fond de l'Italie.

Ces négociations avaient fait différer le départ des armements. Les commissaires français qu'on envoya à Naples, pour y procéder à l'exécution du traité, commencèrent par contremander, sur leur passage, toutes les troupes qui étaient prêtes pour cette destination. Ils firent désarmer les vaisseaux préparés à Marseille et à Gênes.

Il ne l'exécute pas.

Mais lorsqu'ils arrivèrent à Naples et qu'ils exhibèrent le traité au général espagnol, Gonsalve de Cordoue répondit que, malgré tout son respect pour l'archiduc qui l'avait signé, il ne pouvait recevoir des ordres que de ses maîtres et que, n'en ayant point reçu, il n'évacuerait point le royaume. En effet, au lieu de voir arriver les ordres pour cette évacuation, on vit paraître, d'un côté une flotte qui amenait des troupes d'Espagne, et de l'autre un corps de deux mille Allemands, levés, de l'aveu de Maximilien, dans le territoire de l'empire, qui s'étaient embarqués à Trieste, et qui n'avaient pu traverser le golfe Adriatique sans que les Vénitiens y eussent consenti.

Cet appareil de forces arrivant tout-à-coup, changeait entièrement la face des affaires. Les

Espagnols se trouvaient supérieurs en nombre, et les Français n'avaient plus de renforts à attendre.

Il n'en coûta à Ferdinand, pour colorer cette perfidie, que de désavouer son gendre, qui fit à Louis XII de grandes protestations de sa bonne foi, et qui donna lieu d'en douter en s'éyadant du territoire de France.

XVII. Les Français perdent le royaume de Naples.

Dès-lors la fortune des Français déclina rapidement dans le royaume de Naples. Ils perdirent deux batailles (1), et bientôt après la capitale. Quelques points fortifiés qui leur restaient furent attaqués avec un art nouveau, invention communément attribuée à Pierre Navarre ou Navarro, Biscaïen, qui de l'état de palefrenier d'un cardinal, s'était élevé par son courage, au grade de capitaine dans l'armée espagnole (2). On essaya pour la première fois de faire jouer des mines sous les remparts des châteaux de Naples. L'explosion renversa une partie des murs, et, comme il arrive presque toujours dans les occasions, où un accident, qu'on n'a pu prévoir, vient frapper l'imagination, l'étonnement ébranlant le courage a l'aspect d'un danger qu'on ne savait ni mesurer ni détourner, les assiégés se hâtèrent de

(1) A Seminata et à Cerignole.

(2) Paul Jove.

parlementer pour la reddition des châteaux. Il y eut cependant une petite garnison, qui fit assez de résistance pour être passée au fil de l'épée (1).

Le royaume de Naples était perdu. Une nouvelle armée de huit cents hommes d'armes et de cinq mille Gascons, se mit en marche, sous le commandement de Louis de la Trémouille, pour traverser l'Italie, et aller recueillir les débris des troupes françaises. Le seul point dans lequel elles tinssent encore était Gaëte, qu'une escadre avait heureusement ravitaillée; mais on pouvait à bon droit se méfier de la fidélité du pape et de César Borgia, qui devenaient cependant dans ces fâcheusees circonstances des alliés à ménager. Ils avaient poussé leurs usurpations même sur les villes

Envoi d'une seconde armée française en Italie.

(1) Tale fu lo stupore e l'entusiasmo prodotto da simile avvenimento, che gli furono cognate medaglie, sulle quali veniva egli chiamato inventore delle mine, quantunque ognun sà, che sedici anni innanzi erano state poste in opera da un ingegnere genovese nell'assedio del castello di Sarazanella difeso da' Fiorentin

Marini *Dissertazioni sù i sistemi di de Marchi.* D'autres racontent que la mine, dont les Génois firent alors le premier essai contre Sarazanella, n'eut point de succès, et que Navarre, présent à ce siége, remarqua le défaut du procédé et le corrigea, pour le mettre ensuite en pratique au siége des châteaux de Naples.

et les princes que le roi protégeait. Il fallut dissimuler cette injure.

La petite armée du roi devait recevoir un renfort de huit mille Suisses, qui se réduisit à deux.

Elle se recruta, en traversant l'Italie, de cinq cents lances, que lui fournirent les Florentins, la ville de Bologne, le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue. La Tremouille, à la tête d'à-peu-près dix-huit mille hommes, s'avançait vers Rome, qu'il ne pouvait laisser derrière lui sans s'être assuré, autant qu'il était possible, de la fidélité des Borgia. On savait qu'ils entretenaient des correspondances avec Gonsalve de Cordoue, et on ne pouvait pas douter qu'ils ne fussent prêts à trahir la France, à laquelle César devait sa grandeur, dès qu'ils y verraient leur sûreté.

La Tremouille était à Parme et en marchant négociait avec le pape, lorsque la mort subite d'Alexandre VI vint changer la face des affaires.

XVIII. Mort d'Alexandre VI. 1503.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici l'opinion généralement établie que ce pape et son fils s'empoisonnèrent par mégarde, le 17 août 1503, avec du vin qu'ils avaient préparé pour faire mourir quatre cardinaux. Il y a quelques historiens qui révoquent ce fait en doute.

Quoi qu'il en soit, cette mort mit tout en

combustion dans Rome. Ceux que César Borgia avait subjugués se déclarèrent aussitôt contre lui. Les chefs des factions puissantes, les Colonnes, les Ursins rassemblèrent des troupes, et on craignait de voir à tout moment Gonsalve de Cordoue entrer dans Rome, à la tête de l'armée espagnole.

Si l'armée française, traversant rapidement l'état de l'église, où elle ne pouvait plus trouver aucun obstacle, se fût portée vers les frontières de Naples, où les troupes renfermées dans Gaëte, et une flotte formidable l'attendaient, il eût été possible à un général habile, comme l'était la Tremouille, de rétablir les affaires. Mais ce n'était plus du royaume de Naples qu'il s'agissait.

L'armée française s'arrête près de Rome.

Aussitôt qu'on eut appris la mort d'Alexandre, l'armée s'avança jusqu'à Sienne. La flotte française, qui était à Gaëte, reçut ordre de venir à l'embouchure du Tibre, et d'amener même toutes les troupes qui ne seraient pas absolument indispensables pour la conservation de cette place. Elle se présenta en effet devant Ostie, et y débarqua un corps de quatre mille hommes.

César Borgia s'adressa à l'ambassadeur de France, Villeneuve de Trans, pour lui offrir tout le crédit qu'il se vantait d'avoir sur le sacré collége, afin de procurer la tiare au car-

dinal d'Amboise. L'ambassadeur, qui n'avait rien plus à cœur que de rendre un pareil service au premier ministre, accepta avec joie ce secours, comme s'il eût eu quelque chose de réel. Un traité fut conclu, le 1er septembre, avec le duc de Valentinois, par lequel le roi lui garantissait ses états, et de son côté le duc promettait de joindre ses troupes à celles de France pour la guerre de Naples, et de faire tous ses efforts pour élever Georges d'Amboise au pontificat. On stipula même que le nouveau pape lui conserverait la dignité de gonfalonier de l'église.

Arrivée du cardinal d'Amboise à Rome.

Le cardinal d'Amboise accourait à Rome, pour assister au conclave, menant avec lui deux cardinaux, sur la voix desquels il croyait pouvoir compter. Tous les cardinaux français avaient reçu ordre de se rendre à Rome. A son passage dans les quartiers de l'armée francaise, il donna ordre à la Tremouille de s'avancer jusqu'aux portes de cette capitale. On sent bien qu'il n'était plus question de hâter la marche vers Naples, puisqu'on faisait même venir des troupes de Gaëte à Ostie.

Le cardinal touchait au terme de ses vœux. Une armée, qui était à ses ordres, occupait les avenues de Rome du côté du nord, et, du côté de la mer, une flotte française mouillait à l'embouchure du Tibre. Les troupes du duc de

Valentinois, retranchées dans le Vatican, faisaient cause commune avec celles du roi : les trésors de la France étaient à la disposition du candidat ambitieux : il comptait plusieurs de ses créatures dans le sacré collége, et l'ambassadeur de France était allé jusqu'à demander, à la vérité sans succès, que le château Saint-Ange fût remis aux troupes du roi.

Les deux cardinaux que Georges d'Amboise amenait avec lui étaient le cardinal Ascanio, frère de ce même Louis Sforce, que le roi de France avait détrôné, et Julien de la Rovère, Génois, par conséquent actuellement sujet du roi, et que nous avons vu l'ardent promoteur des guerres d'Italie sous Charles VIII.

XIX. Il manque le pontificat.

Plusieurs prétextes avaient retardé l'ouverture du conclave; d'abord les troubles de Rome et la nécessité d'assurer la tranquillité de cette capitale pendant l'élection; ensuite les obsèques du pape; enfin la difficulté que faisaient la plupart des cardinaux d'entrer dans le conclave, tant que les troupes de César Borgia, des Colonne, des Ursins, seraient dans Rome et celles de France à ses portes.

Ce fut le sujet d'une longue négociation avec César Borgia; mais, comme elle n'avançait point, le cardinal de la Rovère alla trouver Georges d'Amboise, et après l'avoir salué comme celui qui devait être immanquablement souverain

pontife, il lui représenta qu'il importait à la gloire de son élection et à la tranquillité de son règne qu'on ne pût pas attaquer la validité de sa nomination; que la présence des troupes fournirait un prétexte pour alléguer que les suffrages n'avaient pas été libres; que dans un temps où la France et l'Espagne se disputaient une partie de l'Italie, l'exaltation d'un pape français, si elle n'était évidemment libre et régulière, occasionnerait vraisemblablement un schisme dans l'église; qu'une nouvelle preuve de sa sagesse et de sa modération ne pouvait que lui concilier encore un plus grand nombre de suffrages; qu'il était digne de lui de monter dans la chaire de Saint-Pierre, non comme le ministre d'un roi puissant, mais comme un prélat qui avait honoré l'église par ses vertus, et un homme d'état qui l'avait défendue par son génie; qu'enfin il était de sa gloire, de son intérêt, d'éloigner les troupes françaises des portes de Rome, et d'exiger de César Borgia qu'il en fît sortir les siennes.

Le cardinal d'Amboise se laissa persuader par ces discours, malgré les conseils de César Borgia. Toutes les troupes sortirent, le conclave s'ouvrit, et là, le cardinal de la Rovère, le cardinal Ascanio, firent aisément sentir au sacré collége, que ce serait, dans les circonstances présentes, attirer le fléau de la guerre sur Rome que de nommer un pape français ou espagnol.

En conséquence on se décida à choisir un Italien. L'ambassadeur de Venise, qui lisait dans ses instructions la recommandation formelle de s'opposer de tout son pouvoir à l'élection du cardinal d'Amboise, s'était empressé d'offrir les troupes de sa république pour la garde du sacré collége; on ne les accepta point, mais on profita de ses dispositions et il contribua puissamment à faire exclure du pontificat le premier ministre de France.

Julien de la Rovère apparemment n'était pas prêt à s'assurer de tous les suffrages pour lui-même: il fit tomber l'élection sur le cardinal Piccolomini, qui réunit trente-sept voix sur trente-huit. Digne de la tiare par ses vertus, il ne la dut qu'à ses infirmités. Élection de Pie III.

Ce n'était pas assez pour l'humiliation du cardinal d'Amboise de voir s'évanouir ses espérances, entretenues depuis si long-temps et si publiquement avouées, la fortune lui réservait une seconde épreuve.

Pie III, ou Piccolomini, ne vécut que quelques jours; mais dans un règne si court il eut le temps de se déclarer, et de faire déclarer Rome contre la France. Le cardinal d'Amboise, comme ministre du roi, et comme prétendant au pontificat, avait un grand intérêt à gagner la faction des Ursins, alors très-puissante. Il se croyait sur le point d'y réussir, lorsqu'on

vit arriver à Rome Barthelemi Alviane, général de l'armée des Vénitiens, qui était de cette maison, et qui fit rompre la négociation entamée. Les Ursins se jetèrent dans le parti des Espagnols, et le cardinal d'Amboise accusa les Vénitiens de connivence avec l'Espagne : du moins paraît-il certain que leur ambassadeur avait fourni à Gonsalve de Cordoue la somme qui fut stipulée dans le traité que les Ursins conclurent avec lui (1).

Élection de Jules II.

Aussitôt que le pape eût fermé les yeux, le cardinal de la Rovère, fit connaître aux cardinaux espagnols, qu'il était dans les mêmes dispositions politiques que le pape défunt; il gagna le cardinal Ascanio en lui promettant d'employer sa puissance pour rétablir Louis Sforce, son frère, sur le trône de Milan. Beaucoup de voix furent achetées; on se lia dans toute cette intrigue par des serments solennels, les uns engageant leur voix, l'autre ses bienfaits.

Il restait à s'assurer de la coopération du duc de Valentinois, qui ne laissait pas d'avoir encore quelqu'influence sur plusieurs membres du sacré collége, principalement sur ceux de la faction d'Espagne. L'ambitieux cardinal s'avisa, dit-on, d'un mensonge, qui n'aurait pas

(1) Guichardin liv. 6.

dû être un titre à la tiare. Des affidés allèrent dire au duc, que sa mère avait eu des liaisons avec Jules de la Rovère, et que lui, César Borgia, était le fruit de cette union, au lieu d'être le fils d'Alexandre VI, comme il l'avait cru jusqu'alors. Ce pape en avait eu quelque soupçon et sa jalousie était le motif secret des persécutions dont il avait si long-temps poursuivi le cardinal. Ce récit pouvait manquer de vraisemblance, César Borgia n'était pas homme à céder aux mouvemens de la piété filiale; mais il ne vit que l'avantage d'être deux fois de suite le fils du pontife régnant, et il entra dans la brigue de son prétendu père; on verra comment celui-ci l'en récompensa.

Le conclave cette fois s'assembla sans différer. L'élection de la Rovère fut terminée le jour même. Le cardinal d'Amboise était entré au conclave sans aucune espérance, et il eut la douleur de baiser les pieds de celui qui lui avait arraché la tiare, dont lui-même se croyait sûr un mois auparavant.

Tel fut le fruit amer des longs travaux et de toutes les sollicitudes de ce ministre. Il aurait mérité une gloire plus pure, si son ambition eût pu se borner à faire le bonheur de la France. L'armée française, que toutes ces intrigues, pour l'élection d'un pape, avaient retenue deux mois dans les environs de Rome,

Capitulation de l'armée française dans le

royaume de Naples.

se mit en route pour les frontières de Naples, où elle arriva vers la fin d'octobre; mais il n'était plus temps, les Espagnols s'y étaient fortifiés au point d'y être inexpugnables. On fit contre eux une campagne d'hiver désastreuse, et après avoir essuyé une fatale déroute à Garillan, il fallut se replier sur Gaëte, où les faibles restes de deux armées françaises capitulèrent, abandonnant cette place et le royaume, pour obtenir la faculté de se retirer dans le Milanais.

XX. Projet conçu par Jules II d'expulser tous les étrangers de l'Italie.

Le nouveau pape, qui avait pris le nom de Jules II, était nécessairement devenu l'ennemi irréconciliable du cardinal d'Amboise; aussi le cardinal ne cessait-il de se féliciter hautement de ce que la providence venait de placer sur le trône pontifical un ami de la France, et le pape redoublait-il ses protestations de reconnaissance pour le roi, et de dévouement à ses intérêts.

Il avait eu soin de prodiguer des promesses semblables aux cardinaux de la faction d'Espagne, et quoiqu'il ne les eût pas tenues, on ne pouvait douter qu'il ne vît avec joie les succès des Espagnols dans le royaume de Naples, et l'expulsion des Français. Maintenant son plus ardent desir était de chasser de l'Italie ce qu'il appelait les barbares.

Il oubliait qu'étant cardinal il n'avait pas

mis moins d'ardeur à les y attirer. Mais ces contradictions dans un homme violent et impérieux n'ont rien dont on puisse s'étonner.

Ce désir de délivrer la péninsule de la présence et de l'influence de l'étranger, était certainement un vœu légitime et une idée belle et sage. Mais il n'était pas dans le caractère de Jules II, de traiter les affaires avec cette droiture qui permet de juger les vues de celui qui les entreprend. Comme il avait plusieurs projets à-la-fois, ses intérêts étaient souvent contradictoires, ses desseins compliqués, et sa politique s'en ressentait. Elle avait quelquefois l'air d'être inconséquente et tortueuse, toujours elle était hautaine et violente. Il avait passé une vie déja longue au milieu des orages politiques. Son grand courage cherchait les périls, et il n'en était d'aucun genre qu'il ne sût braver. Comme prêtre, tous les éloges qu'on faisait de lui se réduisaient à dire qu'il était moins scandaleux qu'Alexandre VI. Comme homme, les Italiens vantaient beaucoup sa franchise, et c'était peut-être pour mériter cet éloge, qu'il se laissait accuser d'intempérance. Comme prince, il voulait illustrer son pontificat par l'expulsion des étrangers et par l'agrandissement de la puissance de l'église. L'un ne pouvait s'obtenir que par la réunion des Italiens; l'autre supposait la prépondérance

du pape en Italie et il ne pouvait l'y acquérir que par le secours des étrangers. Ce fut de ces deux intérêts différents que résultèrent toutes les contradictions que l'on a remarquées dans la conduite de ce pontife.

Dans le récit des événements que je viens de rapporter, je me suis permis quelques détails qui n'appartiennent pas précisément à l'histoire de Venise ; mais ils m'ont paru nécessaires pour expliquer les événements subséquents, en faisant connaître le jeu des passions qui agitaient alors l'Europe, et sur-tout l'Italie.

XXI. Ressentiment du roi contre les Vénitiens.

Le roi de France avait entrepris une conquête en choisissant le pape et les Vénitiens pour ses alliés. L'objet véritable de cette guerre était d'élever Georges d'Amboise au pontificat. La guerre avait été malheureuse. Le séjour des troupes autour de Rome avait fait manquer la seconde expédition de Naples, sans procurer la tiare au cardinal. Le roi et le ministre étaient également mécontents, il fallait bien que ce fût la faute de leurs alliés. Alexandre VI était mort, César Borgia venait d'être renversé. Les Vénitiens portaient seuls tout le poids du ressentiment de la France.

Négociation des Florentins avec Louis XII. 1503.

Les Florentins, effrayés de la position où les plaçaient les revers de l'armée française dans le royaume de Naples, les succès des Espagnols,

l'exaltation d'un pontife entreprenant, et les progrès des Vénitiens dans la Romagne, envoyèrent en France un homme d'état célèbre, Nicolas Machiavel, avec la mission de déterminer le roi à leur fournir des secours, en lui faisant concevoir des craintes pour ses propres états d'Italie. « Tu t'appliqueras, disent les instructions données au secrétaire de Florence (1), à lui faire sentir la nécessité d'arracher Rome à l'influence des Espagnols, et le danger que l'ambition des Vénitiens fait courir à ses provinces de Lombardie. »

Le premier soin du négociateur, en passant à Milan, fut de parler des Vénitiens au gouverneur de ce duché, dans les termes qui lui étaient dictés par ses instructions. Chaumont lui répondit qu'il espérait qu'on les réduirait à s'occuper de la pêche (2).

Arrivé à Lyon, où était la cour, Machiavel eut plusieurs conférences avec le cardinal d'Amboise, qui n'était que trop disposé à accueillir tout ce qu'on pourrait lui dire contre les Vénitiens : « le roi, répondit ce ministre, sait qu'il n'a d'alliés fidèles en Italie que les Florentins,

(1) Seconde légation de Machiavel à la cour de France, instruction du 14 janvier 1503.

(2) *Lettre* de Machiavel à la seigneurie, du 22 janvier

et le duc de Ferrare (1). » Il parla des Vénitiens, de manière à annoncer des projets sinistres (2). Les paroles du roi furent encore plus positives. Il dit que les ducs de Mantoue et de Ferrare le sollicitaient d'attaquer Venise, et qu'il ne manquerait pas de leur fournir des hommes d'armes pour cela (3); qu'on pouvait être tranquille, que jamais il ne ferait de traité avec la république; que les Milanais étaient prêts à lui fournir cent mille ducats; que de manière ou d'autre, il s'arrangerait avec l'empereur, pour faire ensemble la guerre à Venise, et à l'Espagne, si celle-ci ne consentait pas à la paix; qu'il n'abandonnerait personne, et qu'il ne voulait rien pardonner. « Je vous assure, ajoutait-il, que l'empereur est indisposé contre les Vénitiens. Je sais que vous ne les aimez pas, et moi je suis outré de leurs procédés. » Ces discours étaient accompagnés de la recommandation d'un profond secret et de jurements, qui prouvaient qu'ils étaient prononcés avec abandon. Le roi avait dit à l'envoyé de Ferrare, qu'il espérait que, par amitié pour lui, le duc endosserait encore la cuirasse, et qu'avant un mois,

(1) *Lettre* de Valori, ambassadeur de Florence, à Paris, du 29 janvier.

(2) *Ibid.*

(3) *Dépêche* du même, du 30 janvier.

il en serait récompensé par la restitution de la Polésine(1). Les ambassadeurs de l'empereur, qui se trouvaient alors à la cour, ne paraissaient pas moins animés à la perte de la république (2).

On voit que la négociation de l'envoyé florentin n'était pas difficile. Pendant qu'il tâchait d'exciter contre cette puissance, objet d'envie plus encore que d'inimitié, tous les ministres réunis alors à Lyon, Venise était désolée par deux grandes calamités.

Calamités naturelles à Venise.

Un incendie, occasionné par l'explosion d'un magasin à poudre, venait de dévorer son superbe arsenal, et un tremblement de terre, qui avait duré, disait-on, plusieurs heures, avait rempli cette capitale de consternation. A Venise il n'y a pas moyen de fuir dans la campagne, pour éviter d'être écrasé par la chûte des édifices. Toute la population, le sénat lui-même, qui se trouvait en séance au moment où l'on avait ressenti les premières secousses, s'étaient jetés dans des barques, et attendaient, au milieu des vagues en fureur, le sort de leur ville prête à s'abymer dans les flots.

XXII. Occupation de la Romagne par les Vénitiens.

Quand la mort d'Alexandre VI fit prévoir la chûte de César Borgia, les seigneurs, que cet usurpateur avait détrônés, s'empressèrent de se

(1) *Dépêche* du même, du 31 janvier.

(2) *Ibid.* 13 et 17 février.

ressaisir de leurs domaines. Les Vénitiens ne furent pas des derniers à accourir, pour assister au partage de ses dépouilles. Ils n'y avaient certainement aucun droit; mais ils se présentaient comme les protecteurs des faibles contre l'injustice et la tyrannie. Ils envoyèrent à cet effet quelques troupes à Ravenne. Cependant les villes de la Romagne, que Borgia avait administrées avec beaucoup d'habileté, et même avec assez de douceur, ne regrettaient nullement leurs anciens maîtres. Ceux-ci, faibles et inquiets, étaient sans cesse en guerre avec leurs voisins. De leur temps le pays était tour-à-tour pressuré, et ravagé (1): sous le duc de Valen-

(1) Avant que le pape Alexandre VI eût délivré la Romagne des seigneurs auxquels elle obéissait, cette contrée était le repaire de tous les crimes. Les causes les plus légères y produisaient des meurtres et des pillages effroyables. Ces désordres naissaient de la méchanceté des princes et non, comme ceux-ci le disaient, du mauvais naturel de ces peuples. Ces princes étaient pauvres, et voulant vivre avec le faste de l'opulence, étaient obligés d'avoir recours à tous les genres de rapines, etc. (Machiavel *Discours sur Tite-Live*, liv. III, ch. 29.)

Le même auteur revient sur cela dans un autre endroit: « Quand César Borgia eut pris la Romagne, considérant qu'elle avait eu des seigneurs avares, qui avaient dépouillé leurs sujets, au lieu de les policer, il réprima le brigandage, les factions, les meurtres. Pour la rendre paisible et obéissante, il lui donna un gouverneur actif, vigilant

tino s, au contraire, ces villes avaient recouvré la tranquillité, et vu renaître l'abondance; aussi ne faisaient-elles aucun mouvement pour se soulever.

Pandolfe Malatesta, l'un de ces seigneurs dépossédés, surprit la ville de Rimini. Les gens de Borgia l'en chassèrent; il parvint à y rentrer, mais les habitants ne le voyaient pas de bon œil; il se trouvait trop faible pour assiéger le château, et trop pauvre pour payer au gouverneur la somme au prix de laquelle il aurait consenti à se déshonorer (1). Dans cet embarras, les Vénitiens lui offrirent leur secours, et traitèrent avec lui de la cession de ses droits.

Une fois armés de cette cession, ils se mirent en possession, non-seulement des états de Malatesta, mais de plusieurs autres villes qu'ils considéraient comme des biens à l'abandon.

Pendant qu'ils faisaient ces acquisitions, ou ces usurpations, César Borgia était encore à Rome, traitant de son accommodement avec le cardinal de la Rovère, qui, n'étant pas encore pape, ne faisait pas difficulté de lui promettre

---

cruel, qui y rétablit l'ordre, et un beau jour, pour donner satisfaction aux peuples des actes de sévérité de celui-ci, Borgia le fit couper en quatre et fit exposer ses membres sur la place de Césène. » (Le Prince ch. 7.)

(1) *Istor. veneziana* da Gio. Nicolo Doglioni, lib. 10.

la conservation de ses possessions, et de ses dignités. Les Vénitiens se doutaient bien que de telles promesses étaient de ces engagements que les princes, une fois parvenus à leur but, ne se croient pas toujours obligés de tenir. L'ambassadeur de la république, bien éloigné de favoriser les prétentions de Georges d'Amboise, alla trouver Julien de la Rovère, et lui offrit de contribuer de tous ses moyens à son exaltation. Ensuite il amena, comme sans dessein, la conversation sur les affaires de la Romagne. Le cardinal, qui venait de recevoir dans le moment un bon office de la république, ne put se dispenser de témoigner qu'il voyait avec joie les Vénitiens maîtres d'une partie des propriétés de César Borgia (1). C'était prendre l'engagement de reconnaître, quand il serait pape, la légitimité de ces conquêtes. En conséquence, les Vénitiens, dont l'ambition n'avait pas besoin d'être encouragée, étendirent leurs acquisitions. Ils s'emparèrent du château de Forlimpopolo et d'une douzaine de petites villes (2) : ils pressaient vivement le siége de

(1) *Fatti veneti* di Fr. Verdizzotti, lib. 32, et *Hist. veneziana* da Gio. Nicolo Doglioni, lib. 10.

(2) Montefiore, Saint-Arcangelo, Verrucchio, Gattera, Savignano, Meldola, Porto-Cesenatico, dans la Romagne, Tossignano, Solarnolo et Monte-Battaglia dans la province d'Imola.

Faenza, lorsqu'ils virent arriver un nonce du pape, qui leur ordonna de cesser ces usurpations, de restituer Rimini, de lever le siége de Faenza et d'en évacuer la citadelle, qui leur avait déja été livrée. Toutes les places de la Romagne appartenaient, disait-il, au patrimoine de saint Pierre, le duc de Valentinois venait de le reconnaître par la remise qu'il en avait faite au saint-siége. En effet, le pape avait fait arrêter César Borgia, et avait obtenu de lui, moitié par caresses, moitié par menaces, la cession de tout ce qui lui restait; ce fut la rançon de ce singulier personnage, qui, fils illégitime, archevêque, duc en France, prince en Italie, puis prisonnier à Rome et en Espagne, alla mourir les armes à la main, en combattant pour le roi de Navarre.

XXIII. Elle les brouille avec le pape.

Imola venait de reconnaître la souveraineté du pape. Ludovic Ordelafe, qui était rentré dans Forli, et qui ne se sentait pas en état de résister à Jules II, voulait vendre cette place aux Vénitiens; mais ils n'osèrent dans les circonstances conclure le marché. La notification qu'ils venaient de recevoir des prétentions du saint-siége les arrêtait, sans les déterminer cependant à se dessaisir de ce qui était déja entre leurs mains. Cette querelle, dans laquelle personne n'avait raison, comme il arrive souvent, fut

l'origine d'affreuses calamités pour l'Italie.

On répondit à la sommation en termes très-respectueux, que les villes de Faenza et de Rimini (1), quoique relevant du saint-siège, avaient été gouvernées pendant plusieurs siècles par divers princes, dont la possession n'aurait été ni interrompue, ni contestée, sans l'injuste usurpation de César Borgia; que la mort du pape Alexandre VI ayant amené la chûte de cet usurpateur, les choses avaient dû rentrer dans leur premier état; mais que la ville de Rimini s'étant soulevée contre les Malatesta ses anciens maîtres, et ayant réclamé la protection de la république, celle-ci avait eu la générosité d'acquérir les droits de la maison de Malatesta, en lui assurant une juste indemnité. Quant à Faenza, le château et le territoire de cette ville s'étaient donnés à la république. Les Vénitiens s'étaient crus autorisés à chasser de la place les troupes florentines, qui l'occupaient sans en avoir le droit; la descendance légitime des seigneurs de Faenza étant éteinte, il n'y avait pas lieu de stipuler une indemnité en faveur des anciens possesseurs, sur-tout cette place ayant appartenu depuis à César Borgia. On déclarait en terminant, que

(1) *Fatti veneti*, di F. Verdizzotti, vol. 2, lib. 1.

la république, toujours empressée de mériter la bienveillance du saint-père, par une déférence respectueuse, tant que sa propre dignité ne s'y opposait pas, offrait de tenir ces villes comme les précédents seigneurs, c'est-à-dire à titre de vicariats du saint-siége, et en payant le tribut accoutumé.

Lorsque cette note fut présentée au pape par l'ambassadeur de Venise, Jules II, répondit avec emportement, qu'il persistait à exiger la prompte restitution des deux places réclamées, et que, si les forces de l'église n'étaient pas suffisantes pour y contraindre les Vénitiens, il appellerait le secours des princes qui s'étaient toujours montrés les fidèles défenseurs des droits du saint-siége. L'ambassadeur eut beau lui exposer, qu'on ne se rappelait pas que Faenza ni Rimini eussent jamais appartenu à l'église; que par conséquent le saint-siège ne pouvait y prétendre d'autres droits, que ceux dont il jouissait avant l'occupation de César Borgia; que la république, de son côté, ne prétendait pas les posséder autrement que comme des vicariats de l'église; qu'elle avait succédé aux droits des anciens possesseurs; qu'elle était appelée par le vœu des peuples; qu'il était digne du père commun de la chrétienté, de laisser un pays qu'il affectionnait, sous l'autorité d'un gouvernement en qui tous les sujets reconnais-

saient une administration éclairée, et trouvaient une protection efficace; que lui-même, avant d'être élevé au pontificat, avait paru reconnaître ces avantages, et voir avec plaisir les acquisitions que la république faisait dans la Romagne; qu'il avait même daigné l'y encourager. Toutes ces raisons, qui au fond n'étaient guères plus solides que celles sur lesquelles le pape établissait ses prétentions, ne purent ébranler le prince le plus opiniâtre qui fut jamais.

Il adressa ses plaintes au roi de France et à l'empereur, déja aigris l'un et l'autre contre les Vénitiens; celui-ci, parcequ'ils s'étaient alliés avec le roi pour la conquête du Milanais; celui-là, parcequ'il n'avait pas trouvé en eux des alliés à l'épreuve de la mauvaise fortune.

XXIV. Traité de Blois, contre les Vénitiens. 1504.

Louis XII et Maximilien traitaient à cette époque, pour la troisième fois, du mariage de Charles d'Autriche avec Claude de France. Cette union des deux maisons était devenue une formule de réconciliation entre les deux puissances. Rien ne prouve mieux combien on comptait peu sur ce mariage que la facilité avec laquelle on y revenait si souvent. Il n'y a pas de promesses moins sûres, que les promesses réitérées. En effet, il y avait tant de chances, soit dans les accidents de la nature, soit dans l'instabilité des volontés humaines, pour empêcher que deux enfans, dont

le plus âgé n'avait pas cinq ans, fussent jamais unis l'un à l'autre, qu'on croyait ne rien promettre en prenant des engagements fondés sur la réalisation de ce mariage.

Il n'y a que cette manière d'expliquer l'incroyable traité de Blois, que l'histoire, à l'exemple des états-généraux, a reproché à Louis XII et à son ministre. La première fois qu'on avait arrêté l'union de ces deux enfants royaux, le roi de France avait assigné pour dot à sa fille le duché de Milan, accru de tout ce qu'il se proposait de conquérir sur les Vénitiens. Ensuite il y ajouta le royaume de Naples. Maintenant il promettait la Bourgogne, la Bretagne, le comté de Blois, le comté d'Asti, Gênes, et le duché de Milan. Ainsi la célébration de ce mariage aurait occasionné le démembrement de la France, en faveur du plus redoutable ennemi que la France pût avoir. Pour prix de tous ces sacrifices, l'empereur, moyennant deux cent mille écus, promettait à Louis XII l'investiture du duché de Milan, qui allait [illegible] maison d'Autriche.

[illegible] on en avait joint un autre, dont [illegible] restèrent quelque temps secrètes. Celui-ci expliquait un peu ce que le premier avait d'incompréhensible. Louis XII, après avoir perdu non-seulement les provinces de Naples, mais son armée, craignait que les

Espagnols ne se portassent dans l'Italie, et ne fissent la conquête du duché de Milan. Ils l'auraient pu; la France, dans les premiers moments qui suivirent ses revers, n'avait rien à leur opposer. On prévoyait avec raison, que l'empereur Maximilien s'allierait avec les Espagnols, pour partager le Milanais, comme le roi s'était allié aux Vénitiens pour en faire la conquête. Ce soupçon avait pris un caractère de vraisemblance, depuis qu'on avait vu l'empereur embrasser hautement la cause du pape, dans sa querelle avec la république, au sujet des villes de la Romagne, et annoncer le dessein de faire passer une armée en Italie, pour y soutenir les droits du saint-siége. Louis XII croyait que le Milanais était encore plus sérieusement menacé, que les états vénitiens. Il voulut détourner l'orage sur ceux-ci, et assurer en même temps ses possessions et sa vengeance.

Ce fut dans cette vue, qu'il proposa à l'empereur et au pape, une ligue offensive contre Venise, et cette ligue était le sujet du traité secret dont je viens de parler, qui fut signé à Blois le 22 septembre 1504 (1). On s'y partageait d'avance les provinces que la république

(1) *Codex Italiæ diplomaticus. Dunig.* tom. I, pars. 1, sect. 1, XXVI.

possédait en Italie. Brescia, Bergame, Crémone, Crème, et le pays compris entre l'Oglio et l'Adda, devaient rester au roi, pour être réunis au duché de Milan : le pape se réservait toute la Romagne : le Frioul, Trévise, Vicence, Vérone, et Padoue, devaient former la part de l'empereur. Pour dépouiller les Vénitiens encore plus complètement, on se proposait d'inviter tous les voisins de la république à entrer dans cette ligue; savoir : les Florentins, le marquis de Mantoue, le duc de Ferrare, qui avait à réclamer la Polésine de Rovigo, et enfin le roi de Hongrie, qui ne refuserait pas de reproduire ses prétentions sur la Dalmatie. C'était faire rentrer la république dans ses anciennes limites, la réduire à ses lagunes.

Si on se rappelle que, deux ans auparavant, dans les conférences tenues à Trente, entre Maximilien et le cardinal d'Amboise, il avait été convenu que l'empereur et le roi s'uniraient pour reprendre aux Vénitiens les provinces, qui avaient appartenu au duché de Milan, on ne s'étonnera pas de voir ces deux princes revenir à cet ancien projet. Le premier ne cherchait que les conquêtes faciles, et les provinces vénitiennes étaient au moins autant à sa convenance que le Milanais, puisqu'elles étaient contiguës à ses états héréditaires. Le second, affaibli par ses revers, et menacé par

un voisin puissant, ne se faisait pas scrupule d'en dépouiller un autre. Le pape, en intervenant dans cette affaire, ne pouvait que s'y porter avec une extrême chaleur, parce qu'il était en ce moment en querelle ouverte avec les Vénitiens, et sa passion était d'autant plus vive, que ses prétentions étaient plus injustes. Quant à l'archiduc d'Autriche, qui était aussi l'un des signataires de cette ligue, il n'y avait qu'un intérêt indirect, éloigné, celui d'agrandir le duché de Milan, qui devait un jour appartenir à son fils.

Sans doute si l'empereur et le roi de France eussent considéré cette affaire avec moins de passion, ils auraient senti que la république était un voisin moins dangereux, que celui qu'ils voulaient se donner. Aussi la première idée que l'empereur avait conçue, était-elle de chasser les Français du duché de Milan. Cette idée était beaucoup plus conforme aux véritables intérêts de sa politique; mais il préféra une acquisition certaine à une entreprise hasardeuse. Le roi, comme je l'ai dit, avait à détourner un danger. Le cardinal d'Amboise éprouvait l'embarras, qui attend les ministres dont les propositions imprudentes n'ont pas eu de succès. Il avait promis au roi des conquêtes en Italie; il fallait bien lui en procurer aux dépens de qui que ce fût. Jules II devait, plus que tout autre, sentir

que cette ligue, à laquelle il venait de prendre part, allait directement contre le plan qu'il s'était tracé, d'expulser tous les étrangers de l'Italie. Mais avant de songer à délivrer la péninsule, il avait un objet plus pressant, celui d'agrandir le domaine du saint-siége. C'est ainsi que, dans la politique comme dans les affaires privées, les intérêts et les passions du moment font souvent négliger les intérêts de l'avenir.

Les Vénitiens voyaient avec étonnement les sacrifices par lesquels le roi de France payait l'avantage de s'allier à la maison d'Autriche. Il aurait été difficile de deviner que le roi sacrifiât la Bretagne et la Bourgogne pour obtenir la permission de conquérir Bergame et Brescia. Cependant ils n'étaient pas sans inquiétude, sur-tout, lorsqu'ils apprirent qu'il existait un traité secret, et que le pape, de qui ils n'étaient pas en droit d'attendre un bon office, y était intervenu. Leurs ambassadeurs à la cour de France faisaient tous leurs efforts pour pénétrer le mystère de ce traité; mais le cardinal d'Amboise n'épargnait ni les protestations, ni les serments pour les rassurer, leur répétant sans cesse, que le roi tenait plus que jamais à conserver son alliance avec la république.

Dans la vue de la tromper plus sûrement, l'empereur et le roi la firent exhorter par leurs ministres à donner satisfaction au pape, sur

l'objet de ses réclamations : mais la république, toujours respectueuse dans ses formes, resta inébranlable dans ses refus.

Maximilien, que son inconstance naturelle jetait dans tous les projets, sans lui permettre d'en suivre aucun, ne se hâtait point de faire une conquête qu'il ambitionnait; il différait de donner à Louis XII l'investiture du duché de Milan, quoiqu'il l'eût formellement promise, et que la cour de France lui en eût avancé le prix. Enfin, après avoir laissé expirer les délais fixés, il se détermina à recevoir l'hommage que le cardinal d'Amboise vint lui faire, au nom du roi, qui se reconnaissait son vassal, pour Milan et pour Gênes.

XXV. Le traité de Blois est rompu.

Mais, pendant que ce ministre était encore à la cour de l'empereur, le roi tomba dangereusement malade, et cette circonstance arrêta encore Maximilien dans l'exécution de ses premiers projets.

Tous ces délais avaient donné aux Vénitiens le temps de pénétrer le mystère du traité de Blois. Effrayés du danger qu'ils venaient de découvrir, ils n'eurent plus qu'une pensée, celle de désunir la ligue par des séductions ou des soumissions. Le pape, qui était le plus ardent promoteur de la guerre dont ils se voyaient menacés, exigeait toujours la restitution de tout ce qu'ils avaient acquis dans la Romagne, à la

faveur de la dernière révolution. Lorsqu'on lui offrait une restitution partielle, il parlait de réclamer Ravenne et Cervia, qui n'avaient jamais été occupées par le duc de Valentinois, et quoique la république possédât la première de ces villes depuis plus de soixante ans, et la seconde depuis deux siècles.

Le pape convoitait sur-tout Bologne, qui était sous la domination de Jean Bentivoglio. Les Vénitiens offrirent de chasser ce prince de ses états, de conquérir Bologne pour le saint-siége, espérant qu'à ce prix Jules consentirait à leur laisser Faenza et Rimini. Cette offre fut rejetée.

Cependant les lenteurs de Maximilien firent craindre au pape de manquer une occasion favorable. Les circonstances pouvaient changer, les Vénitiens pouvaient revenir de leur frayeur. Jules consentit à se relâcher un peu de ses prétentions, et à leur laisser le territoire de Faenza et de Rimini; les autres places contestées lui furent remises. Ce pontife ambitieux ne s'en tint pas à ces importantes cessions : il entreprit des conquêtes, leva des troupes, se mit à leur tête, et s'empara de Pérouse et de Bologne, aidé dans cette expédition par quelques troupes du roi, qui étaient dans le Milanais. Ce secours était le prix de la pourpre romaine, que Jules

avait promise à deux neveux du cardinal d'Amboise (1).

Maladie du roi. Il rétracte ses engagements.

La France tremblait pour la vie du roi. Dans ces instants, qu'il croyait les derniers de sa vie, Louis XII considérait avec amertume l'état où il laissait son royaume, et le démembrement prochain de tant de provinces. La nation allait avoir à regretter la Bretagne, la Bourgogne, une partie de la Flandre, le comté de Blois, et les possessions au-delà des monts. Elle allait se trouver plus faible qu'avant Louis XI. Les chagrins du roi augmentaient l'ardeur de la fièvre qui le dévorait, et, dans ce moment suprême, il n'avait à choisir qu'entre les reproches éternels de la France, et la honte d'un parjure.

Le cardinal d'Amboise arriva d'Allemagne, apportant cette investiture qui coûtait si cher. Le premier aspect de la cour lui apprit la part qu'il avait à la consternation générale. Près du lit du roi, il ne trouva ni la reine, qu'on en avait arrachée, ni l'héritier de la couronne, le jeune comte d'Angoulême, qu'on tenait encore loin de la cour. C'était devant Dunois, la Trémouille, le secrétaire-d'état Robertet, et le grand-aumônier, les seuls qui fussent admis dans la chambre royale, que Louis versait des

(1) *Histoire ecclésiastique* du continuateur de Fleury, liv. 120.

larmes cuisantes, lorsque son mal lui laissait assez de raison pour retomber dans ses chagrins.

Georges d'Amboise sentit sa faute, et, pour la réparer, le courtisan eut recours au double caractère d'homme d'état et de prélat. Il se hâta de dire au roi, qu'il n'y avait pas à balancer, qu'il fallait rompre le mariage conclu au prix de tant de sacrifices, et marier à l'héritier de la couronne la princesse promise au fils de l'archiduc. Selon ce ministre, tous les engagements pris avec la maison d'Autriche étaient nuls, et il fondait cette opinion sur cette maxime du droit public français, qu'il avait souvent oubliée, que le roi n'avait pas le droit de disposer d'une portion du royaume, sans le consentement de la nation. Il restait à lever les scrupules du mourant, sur la violation des traités : mais la plénitude des pouvoirs, attachée à la qualité de légat du saint-siége, lui rendait cet obstacle très-facile à applanir. Le cardinal délia Louis de ses serments. Rien n'humilie davantage la raison humaine que ce spectacle : on conçoit qu'un homme d'état juge du poids d'une promesse ; mais conçoit-on qu'un prêtre l'abolisse ?

La rupture du mariage, l'infraction des traités, venaient d'être résolues, avec le plus profond secret, autour du lit du roi. On compte déjà pour ennemi celui qu'on a le projet de

tromper : par conséquent le roi devait être bien éloigné de presser l'empereur de faire des conquêtes en Italie, et lui-même, s'attendant à avoir bientôt la guerre avec Maximilien, ne pouvait pas choisir ce moment, pour attaquer la république de Venise. Le système des alliances de la France changea tout-à-coup ; Louis XII, rétabli de sa maladie, s'allia avec le roi d'Arragon, qui, bien que ses états dussent revenir à la maison d'Autriche, n'était pas en bonne harmonie avec l'archiduc, son gendre. On entama une querelle avec celui-ci et avec l'empereur, au sujet de leurs procédés violents envers des princes allemands, protégés de la France, mais que par le traité de Blois elle avait abandonnés. Les états-généraux du royaume furent assemblés ; et, dans la première adresse qu'ils présentèrent au roi, ils lui dirent, après l'avoir salué du titre de père du peuple, « Mais, sire, votre amour pour la France doit-il « finir avec votre vie ? N'avez-vous fait bénir vos « lois à vos provinces, que pour rendre plus « sensible le malheur de celles que vous allez « livrer à l'étranger ? Ce démembrement de la « France doit-il être le prix des travaux et du sang « de vos fidèles sujets ? » A ces mots, l'orateur et les députés se jetèrent à genoux. Le roi assembla un conseil de princes, de ministres, de prélats, de magistrats : on eut l'air de délibé-

fer, et le 20 mai 1506, on célébra les fiançailles de la fille de Louis XII, avec le jeune comte d'Angoulême, qui fut depuis François Ier.

XXVI. Rupture entre Louis XII, et l'empereur.

Ainsi fut rompue cette ligue, formée à Blois entre le pape, l'empereur, l'archiduc d'Autriche, et le roi de France, contre la république de Venise.

Une révolte de Gênes, à laquelle le pape n'était pas étranger, attira Louis XII au-delà des monts. Il se présenta à la tête de cinquante mille hommes. Lorsqu'il eut fait rentrer cette ville sous son obéissance, les Vénitiens lui envoyèrent à Milan une ambassade de félicitation.

Ils étaient très-alarmés de la présence du roi. Le pape, qui ne l'était pas moins, et qui voyait avec dépit le mauvais succès de ses intrigues à Gênes, excitait l'empereur contre les Français, pour les empêcher de devenir encore une fois les maîtres de l'Italie: d'une autre part, Louis XII négociait avec son nouvel allié, Ferdinand d'Arragon.

La république de Venise était devenue un état trop puissant, pour ne pas faire ombrage à tous ceux qui voulaient dominer en Italie. Aussi, tandis que Maximilien et Jules II se liguaient contre Louis XII, et faisaient entrer dans leur plan la conquête des états vénitiens, les rois de France et d'Arragon arrêtaient de faire la guerre à la république.

De tous côtés elle n'avait que des ennemis. Elle ne pouvait espérer que l'alliance du plus faible, et elle devait craindre d'avoir à fournir les indemnités lorsqu'ils se réconcilieraient.

Maximilien annonçait qu'il voulait traverser l'Italie, pour aller recevoir la couronne impériale à Rome. Il demandait le passage à travers les états de Venise, mais il se présentait avec une suite, qui avait moins l'air d'une escorte que d'une armée. Les Vénitiens voulurent, en refusant le passage, s'en faire au moins un mérite aux yeux du roi de France.

Il les encouragea fort à persister dans leur refus, et leur promit son appui, tandis que, dans ce moment, il se liguait contre eux avec le roi Ferdinand; mais cet appui ne pouvait inspirer une grande confiance, quand on voyait Louis XII, par une inconséquence qu'il est impossible d'expliquer, licencier son armée, repasser les Alpes, au moment où l'empereur allait entrer en Italie.

Cependant, cette imprudence servit à démentir toutes les imputations que Maximilien ne cessait de répandre sur l'ambition du roi: «elle s'accroît encore, disait-il, de l'ambition de son premier ministre, qui a ensanglanté la péninsule, pour se frayer un chemin au pontificat. Si l'un parvient à s'asseoir dans la chaire de saint Pierre, si l'autre usurpe les droits de

l'empire, il n'y a plus de liberté, de sûreté pour les autres puissances (1). » Mais elles virent au contraire que Maximilien, pour protéger, commençait par envahir, et les vœux de l'Italie ne furent pas pour lui.

Le corps germanique, qui avait promis de le seconder, se rallentit, dès qu'il n'en vit plus la nécessité.

Cependant l'armée de l'empire s'élevait à trente mille hommes, et ces troupes, jointes à l'armée autrichienne, suffisaient bien pour inspirer un juste effroi.

XXVII. Ils proposent tous deux leur alliance à la république.

Les ambassadeurs de Maximilien et de Louis XII étaient à Venise, demandant les uns et les autres que la république se déclarât : c'était une chose fort difficile que le choix d'un ennemi, entre un empereur et un roi de France.

Ce fut une grave matière à discuter dans le conseil de Venise, que la réponse définitive à donner aux ambassadeurs de Maximilien. On avait épuisé tous les moyens de temporisation. Le sénat, après en avoir délibéré plusieurs fois, s'assembla pour choisir un parti décisif (2).

Discours de Nicolas Foscarini, pour l'alliance avec l'empereur.

« Nous ne pouvons, dit Nicolas Foscarini,

(1) Guichardin liv. VII.

(2) Voyez l'*Histoire des guerres d'Italie* de Guichardin, liv. , et l'*Histoire de la ligue de Cambray* d'André Moncenigo, liv.

« maintenir la paix, ni conserver la neutralité.
« Refuser le passage à l'empereur, c'est lui dé-
« clarer la guerre ; le lui accorder, c'est intro-
« duire un ennemi au sein de l'Italie. La guerre
« est donc inévitable; quant à la neutralité, elle
« est impossible. L'un aura à se venger de notre
« refus ; l'autre nous reprochera notre connivence, et tous deux touchent à nos frontières.

« S'il ne s'agissait que de choisir entre l'un
« ou l'autre de ces ennemis, je n'hésiterais pas
« à vous proposer de rester unis au roi de
« France. Il y a sans doute plus de gloire à per-
« sister dans notre système de confédération
« qu'à changer d'alliés. L'Italie nous saurait
« plus de gré de fermer sa barrière que de l'ou-
« vrir à un autre étranger. Je conviens même
« que les forces du roi, jointes aux nôtres,
« peuvent être suffisantes pour arrêter, et pour
« repousser l'empereur. Mais savez-vous ce que
« je redoute? ce n'est pas de les avoir à com-
« battre, l'un avec le secours de l'autre, c'est
« de les voir réunis contre nous.

« Or, pour me décider dans cette affaire, je
« me fais à moi-même cette question : Qu'arri-
« vera-t-il si nous refusons le passage à Maxi-
« milien? Nous attaquera-t-il pour aller ensuite
« attaquer le Milanais? ce n'est pas là ce qui
« m'alarmerait davantage. Mais au lieu de l'en
« prendre au roi de France, ne lui propose-

« t-il pas d'unir leurs forces pour notre ruine ?
« Voila ce que je prévois, ce qui m'épouvante
« et ce qui me détermine.

« Je ne prétends pas tracer ici l'histoire de
« l'avenir, qui dépend des circonstances et de
« la mobile volonté des hommes.

« Mais voici les considérations qui me font
« juger cet événement possible et même pro-
« bable. L'empereur a depuis long-temps le
« desir de faire une invasion en Italie ; cepen-
« dant il n'y est pas encore entré : pourquoi ?
« c'est parce que, tout puissant qu'il est, com-
« parativement à nous, sa puissance n'est pas
« constituée de manière à lui donner les moyens
« de soutenir une guerre prolongée. Il a une
« armée à lui ; celle de l'empire a été mise à sa
« disposition ; mais le corps germanique n'a
« fait les fonds que pour la soudoyer pendant
« six mois, et l'empereur n'a aucun moyen d'y
« suppléer. Nécessiteux comme il l'est, il a be-
« soin d'un allié. Il sent qu'il ne peut entre-
« prendre une guerre d'Italie, sans être assuré
« du concours du roi de France, ou de notre
« république ; dans ce moment, c'est le nôtre
« qu'il réclame ; si nous le lui refusons, il se
« réconciliera avec la France ; il changera son
« plan de campagne, il changera d'alliés et
« d'ennemis, mais il n'en persistera pas moins
« dans ses projets d'invasion. Nos provinces

« sont encore plus à sa convenance que le Mi-
« lanais. Si vous reconnaissez qu'il a une ex-
« trême passion de pénétrer en Italie, pouvez-
« vous douter qu'il ne recoure à ce moyen,
« quand nous lui en aurons fait une nécessité?

« On cherche à se rassurer par la connois-
« sance que l'on a de l'inimitié de ces deux
« princes, et par l'intérêt bien évident qu'ils
« ont tous les deux de ne pas favoriser mutuel-
« lement leurs progrès, sur-tout dans le voisi-
« nage l'un de l'autre. Cela est incontestable;
« cependant le passé doit nous apprendre à
« ne pas compter sur cette garantie. Ils ont
« signé deux fois un traité d'alliance pour nous
« dépouiller, et notre république n'a échappé
« jusqu'à-présent à ce danger que par des cir-
« constances fortuites. Mais il me semble que
« ce danger existe encore.

« L'empereur doit être irrité contre Louis XII,
« à cause de la violation du traité de Blois,
« je le sais, et je me fierais à son ressentiment,
« si je ne lui connaissais une extrême incon-
« stance dans le caractère, une grande impa-
« tience de s'établir au-delà des Alpes, et la né-
« cessité absolue de trouver un allié avant d'en-
« treprendre cette conquête. Par conséquent il
« le cherchera, et il n'y en a que deux, le roi
« de France et nous. Sur nôtre refus, il ne
« verra plus dans le roi un souverain qui l'a of-

« fensé, mais un prince dont le secours lui est « nécessaire.

« Les raisons qui pourraient éloigner Louis XII « d'une alliance avec Maximilien sont peut-« être encore plus puissantes. Elles ne m'inspi-« rent pourtant aucune sécurité. D'abord le roi « craindra que nous ne finissions par nous li-« guer avec l'empereur contre lui, et il vou-« dra nous prévenir: en second lieu, il n'a rien « à gagner à faire la guerre à l'empereur, puis-« que celui-ci ne possède encore rien en Italie; « au contraire le partage de nos belles provin-« ces doit le tenter. Il ne cessera d'être solli-« cité contre nous, par les Milanais, qui ne sont « pas encore consolés du démembrement de « leur état; par les Florentins, qui ont tant de « crédit sur lui; par le duc de Ferrare, par le « marquis de Mantoue, nos voisins; par le roi « de Naples, avec qui il vient de se réconcilier, « et qui est impatient de ressaisir les places « que nous occupons sur ses côtes; enfin par « le pape, qui nous voit à regret posséder en-« core deux ou trois villes dans la Romagne. « A ces sollicitations du dehors se joindront « des instigations domestiques plus pressantes « encore. Personne de vous n'ignore l'ambition « avouée du principal ministre du roi: cette « ambition est un poids qui fait trouver suffi-« santes toutes les raisons pour envoyer une

« armée française en Italie, et légers tous les « sacrifices pour l'y maintenir. Pouvez-vous « penser qu'il se laissera arrêter par les incon- « vénients d'une guerre dispendieuse, quand « vous l'avez vu acheter la tolérance de Maxi- « milien par la cession de tant de provinces.

« S'il redoute Maximilien, il cherchera à se « réconcilier avec lui à nos dépens; s'il ne croit « pas devoir le craindre, il ne croira pas com- « promettre la sûreté de ses états, en laissant « pénétrer ce prince en Italie.

« Ainsi l'empereur a besoin d'un allié pour « faire son invasion; il nous recherche: le re- « fuser c'est l'obliger de le chercher ailleurs.

« L'empereur nous préfère pour alliés, le roi « doit nous préférer pour ennemis: il n'y a de « part ni d'autre aucun obstacle invincible à « leur union: j'en conclus que cette union est « malheureusement probable.

« Maintenant voyons quelle est notre posi- « tion relativement à l'un et à l'autre de ces « deux princes. Maximilien n'a rien à nous re- « procher, que notre alliance avec Louis XII « dans la guerre de Milan. Il a besoin de nous « parce qu'il est obéré; ce sera donc un allié « qui restera dans notre dépendance. Le roi « nous reproche d'avoir contrarié ses vues dans « la guerre de Pise, d'avoir favorisé sous-main « ses ennemis dans le royaume de Naples,

« posséder Crémone, qu'il regrette de nous « avoir cédée. Il sait que nous n'ignorons pas « qu'il a proposé deux fois à l'empereur le par- « tage de nos états. Il ne nous pardonnera « point ses torts envers nous; parce qu'il ne « pourra nous croire des alliés sincères. Enfin « il n'a pas besoin de notre alliance; donc, après « l'avoir signée, nous ne pourrons pas compter « sur lui.

« On s'épuise en raisonnements pour prou- « ver que cette ligue serait contraire aux vé- « ritables intérêts de la France, et l'on en « conclut que Louis XII ne la formera pas : « comme si déja il ne l'avait pas formée à Trente « et à Blois; comme si les princes ne se déter- « minaient jamais que par l'intérêt bien en- « tendu de leurs peuples; comme si celui-ci les « avait toujours consultés.

« Nous donnerions, comme lui, une opinion « peu favorable de notre prudence, si, dans la « nécessité où nous nous trouvons de faire la « guerre, nous lui laissions l'avantage d'avoir « un allié, si nous mettions à sa disposition « l'auxiliaire qui s'offre à nous. En dernière « analyse, refuser passage à Maximilien c'est « nous soumettre à faire seuls une guerre « défensive. Lui ouvrir le chemin, c'est entre- « prendre une guerre offensive avec le con- « cours du corps germanique et de l'empereur.

« Comme le choix entre ces deux positions ne « peut pas être douteux, je me décide pour « celle qui offre le plus de sûreté, et je pro- « pose l'alliance avec Maximilien. »

Cette harangue fut appuyée par les sénateurs Dominique Morosini et André Vénier.

Discours d'André Gritti, pour l'alliance avec la France.

André Gritti, homme grave, à qui sa prudence donnait une grande autorité dans le conseil, se leva pour combattre cette opinion.

« Je reconnais, dit-il, la difficulté d'établir « des faits assez constants, pour décider la « question qui nous occupe. Mais c'est parce- « que l'avenir est hors de notre puissance et « de notre prévoyance, que je m'attacherais à « des considérations plus simples, à l'intérêt « du moment. Il me semble que, dans l'opinion « qu'on vient d'exposer, on a poussé le rai- « sonnement jusqu'à la subtilité.

« Sans nous jeter dans les ténèbres de l'ave- « nir, examinons bien quelle est notre posi- « tion actuelle. Louis XII est en Italie de notre « aveu, puisque nous l'avons aidé à conquérir « le duché de Milan: nous avons peut-être eu « tort, mais cela est fait. Aujourd'hui nous ne « pouvons prétendre qu'il en possède injuste- « ment une partie, sans avouer que nous ne « sommes pas détenteurs légitimes de l'autre. « Il y a même plus: il s'est fait donner par « l'empereur l'investiture de la part qui lui est

« échue ; il a vu les Milanais aller au-devant « de son joug. Nous, nous avons vu Crémone « nous fermer ses portes, et l'empereur n'a « reconnu notre droit de possession. « Nous ne pouvons donc espérer d'être main- « tenus dans cette acquisition, que par celui « qui a fait avec nous ce partage.

« Nous sommes, depuis plusieurs années, les « alliés du roi de France, et cette alliance est « si réellement fondée sur des intérêts com- « muns, qu'elle n'a pas laissé de subsister, mal- « gré les nuages qui se sont élevés plusieurs « fois entre le roi et nous. Si cette alliance est « naturelle, solide, nécessaire, ce serait une « imprudence de la rompre, pour prévenir des « dangers, qu'une politique subtile veut donner « comme probables, mais dont elle parvient à « peine à établir la possibilité. L'Italie nous « reproche d'avoir attiré les Français au-delà « des monts, sans considérer qu'alors nous ne « pouvions guères faire autrement. Mais son ani- « madversion sera bien plus vive, si nous lui « donnons aussi le droit de nous attribuer l'in- « vasion des Autrichiens.

« Je pense donc que notre intérêt, comme « notre dignité, nous conseille de rester dans « l'alliance du roi, et que nous ne pouvons « livrer le passage à l'empereur, sans nous at- « tirer l'inimitié de tous nos voisins.

« Sans doute que c'est un malheur de voir « les Français dans la Lombardie, mais le plus « grand de tous serait d'y voir aussi les Alle- « mands, car l'empereur et le roi, s'ils s'unis- « saient, nous opprimeraient; s'ils se faisaient « la guerre, ils ravageraient notre patrie et « finiraient par s'accorder à nos dépens.

« Puisqu'il faut avoir la guerre, tâchons au « moins de la faire au-delà de notre territoire, « ou sur nos frontières éloignées, plutôt que « de l'appeler au centre de nos états. Ouvrir le « passage aux Autrichiens, c'est nous soumettre « à fournir le champ de bataille.

« Quand il faut choisir entre deux alliés, il « est naturel de se décider pour celui dont l'al- « liance est plus utile et la fidélité moins sus- « pecte. Louis XII est incontestablement plus « puissant que l'empereur; c'est un prince éco- « nome; je ne lui connais point de raisons de « nous haïr, quoique j'avoue qu'il peut convoi- « ter quelques-unes de nos provinces, et que « nous lui avons donné des sujets de mécon- « tentement; mais il n'est pas tellement af- « fermi dans ses conquêtes qu'il puisse vouloir « de sitôt en essayer de nouvelles. Milan lui a « échappé immédiatement après sa première « soumission. Gênes était en état de révolte « il y a peu de mois. Il a eu des différends avec « les Suisses pour Bellinzona. Il n'ignore pas

« que le pape a encouragé les Génois dans leur
« insurrection. Il sait que l'empereur peut se
« servir des enfants de Louis Sforce pour ex-
« citer des troubles dans le Milanais. Ces con-
« sidérations sont autant de liens qui atta-
« chent le roi à notre république, ou qui du
« moins doivent lui faire éviter une rupture
« avec elle.

« Maximilien ne pourrait pas entreprendre
« une guerre avec le roi de France, s'il ne dis-
« posait des forces du corps germanique. Mais
« quelles sont ces forces? on avait d'abord an-
« noncé quatre-vingt-dix mille hommes; en-
« suite ils se sont réduits à trente, et il est pos-
« sible que ce nombre soit encore exagéré de
« moitié. Malgré la réduction de cette armée, la
« diète ne s'est engagée à la soudoyer que pen-
« dant six mois; et en effet elle n'a pas un grand
« intérêt à faciliter à l'empereur des conquê-
« tes, qui ne tourneraient qu'à l'avantage per-
« sonnel de ce prince. Le pape a refusé à Ma-
« ximilien l'autorisation de disposer, pour cette
« expédition, de cent mille ducats, qui avaient
« été levés en Allemagne, pour la croisade contre
« les Turcs. L'empereur demande des subsides
« aux Florentins, aux Siennois, à tous les petits
[illegible] l'Italie; mais c'est un mauvais moyen
[illegible] ir que de faire entrevoir, pour prix
[illegible] sacrifice, la perspective du ravage

« et ensuite de l'oppression. Ainsi Maximilien,
« qu'on surnomme le nécessiteux à si juste ti-
« tre, se verra bientôt dénué des moyens pé-
« cuniaires, indispensables pour soutenir une
« guerre sérieuse. Une fois engagés dans cette
« guerre comme ses alliés, ce sera à nous d'y
« pourvoir, et comme il faudra toujours payer
« ses troupes avant les nôtres, il conservera
« une armée quand nous n'en aurons plus.
« Nous nous trouverons à sa discrétion.

« Voilà quelle sera notre condition dans ce
« système d'alliance ; nous fournirons le terri-
« toire et l'argent. Mais du moins cette alliance
« offre-t-elle quelque stabilité? je ne le vois
« pas. L'empereur, qui passe pour un habile
« homme de guerre, n'a pas moins la réputa-
« tion d'un prince inconstant. Indépendam-
« ment de cette mobilité de caractère, sa poli-
« tique peut lui conseiller de faire une paix
« séparée. Remarquez qu'il n'a point d'états en
« Italie; que, quand il voudra, il pourra en re-
« tirer ses armées; et que les Français, au lieu
« de le poursuivre, se jetteront sur nous pour
« nous accabler.

« Je vois donc plus d'utilité, et de sûreté
« pour nous, dans l'alliance du roi de France
« que dans celle de l'empereur.

« Maintenant examinons ce qui doit natu-
« rellement nous arriver avec l'un ou l'au-

« la paix dans la double hypothèse de la bonne « et de la mauvaise fortune.

« Je suppose que nous persistions dans notre « alliance avec le roi. Si la guerre est heureuse « pour nous, les Allemands ne pénétreront pas « dans notre territoire; c'est déja un grand « avantage. Le roi ne sera autorisé à nous rien « demander. Nous aurons le droit d'intervenir « dans les conditions de la paix. Il n'est pas « probable que nous nous agrandissions; mais « nous aurons accru notre considération et notre « influence. L'Italie nous devra de l'avoir pré- « servée, et il n'y aura point de raisons pour « que le roi se détache de notre alliance, au « milieu de nos succès communs.

« Si la guerre est malheureuse au contraire, « le roi n'en sentira que plus fortement la né- « cessité de notre alliance. Il aura, comme nous, « son territoire à défendre; il s'en occupera « sans doute plus spécialement que du nôtre; « mais il appellera les ressources immenses « qu'offre son royaume. Il pourra obliger les au- « tres puissances de l'Italie à faire cause com- « mune avec nous, et, dans tous les cas, il sera « en état de résister pendant plusieurs campa- « gnes à la mauvaise fortune.

« Voyons maintenant ce qui nous attend « dans l'alliance de l'empereur. Heureux, il ne « voudra point faire de paix qu'il n'ait entiè-

« rement chassé les Français de l'Italie. C'est « une grande entreprise, qui veut du temps et « dont nous avancerons les frais. Quand il y « aura réussi, il se dira notre libérateur, il « voudra être notre arbitre, et nous fera encore « payer sa protection. Peut-être nous deman- « dera-t-il les provinces qui ont été détachées « du duché de Milan. La plus grande faveur « qu'il nous puisse faire, c'est de nous traiter « comme ses vassaux, et en supposant que nous « conservions toutes nos provinces, et toute « notre indépendance, nos provinces resteront « pressées entre l'Autriche et le Milanais, qui « appartiendront alors à un souverain plus « puissant que nous.

« Si ses armes n'obtiennent pas des succès « décisifs, il ne portera pas ses prétentions jus- « qu'à expulser entièrement les Français au- « delà des monts; mais il s'établira lui-même « en Italie, et nous serons probablement obli- « gés de lui fournir une partie de son nou- « veau territoire. Ainsi nous nous trouverons « affaiblis, et nous aurons en Italie deux redou- « tables étrangers au lieu d'un. Ce sera bien pis si « la guerre est malheureuse. Les ressources de « Maximilien se trouveront épuisées au bout « de quelques mois, et comme il n'a point d'in- « térêt réel en-deçà des Alpes, il se retirera « dans ses états ou fera sa paix séparée.

« l'alliance de l'empereur a donc des inconvénients et des dangers que ne présente pas « celle du roi de France.

« Nous les orateurs qui m'ont précédé ont « déplacé la question. Ils ont omis toutes les « considérations que je viens de développer, « pour s'attacher à une supposition unique, à « l'alliance de ces deux princes contre nous. « Sans doute ce serait un grand danger. Ce « danger ne serait pas nouveau, vous l'avez « couru deux fois, et vous avez vu, par cette « expérience, combien il était difficile qu'une « union peu sincère, désavouée par la politi- « que, contrariée par tant de jalousies et d'ini- « mitiés, eût aucun résultat.

« Je ne veux pas cependant qu'une sécurité « imprudente nous fasse fermer les yeux sur un « danger très-réel. Ce danger n'est pas impossi- « ble puisqu'il a existé. Je demande seulement « si son retour est plus probable quand nous « resterons les alliés du roi, que lorsque nous « serons unis à l'empereur.

« Il paraît qu'à Trente et à Blois la propo- « sition de former une ligue pour notre perte « est venue des ministres français. Était-ce un « piége tendu à l'empereur pour l'empêcher de « s'opposer aux progrès du roi en Italie ? était- « ce un dessein véritable de partager nos pro- « vinces avec lui ? je n'examine pas cette ques-

« tion ; mais à l'époque où ces propositions « ont été faites nous étions les alliés du roi : « par conséquent la même idée peut lui ve- « nir une troisième fois, sans que nous ayons « rompu notre alliance.

« Mais elle lui viendra bien plus naturellement « si nous nous en séparons.

« Remarquez que plusieurs des raisonnements « sur lesquels on appuie l'opinion contraire, « sont susceptibles d'être rétorqués. Si le roi, « vous dit-on, redoute l'empereur, il cherchera « à se réconcilier avec lui; s'il ne le craint pas, « il consentira à partager nos provinces avec « lui. On peut dire tout aussi-bien : Si le roi « redoute Maximilien, il se gardera bien de « l'attirer dans son voisinage, en lui proposant « le partage de nos provinces : s'il ne le craint « pas, il ne cherchera point à se réconcilier « avec lui. Ce sont là de part et d'autre de vaines « subtilités, reconnaissons que tout cela est « possible ; mais avouons que cette possibilité « n'en existera pas moins, quand nous aurons « abandonné l'alliance du roi pour celle de « l'empereur.

« Appliquons-nous à détourner tout ce qui « pourrait ramener ces deux princes à une ligue « contre notre république, et pour cela, atta- « chons-nous au plus fort, au moins inconstant, « à celui qui a le plus grand intérêt de notre

« obstacle à la grandeur future de l'autre, ou « de la postérité. Vous voyez que Maximilien a « un petit-fils, qui doit réunir sur sa tête les « couronnes d'Autriche, des Pays-Bas, d'Arra- « gon, de Castille de Naples, et probablement « aussi la couronne impériale; voilà un gage « certain que le roi de France ne consentira « jamais sincèrement à l'agrandissement de cette « maison. »

Le sénat se décide pour ce dernier parti.

Ce discours entraîna la majorité des suffrages. L'alliance avec le roi fut maintenue, et on fit répondre à Maximilien que les engagements de la république avec les autres états, ne lui permettaient point de laisser une armée étrangère pénétrer dans l'Italie, qui était en pleine paix: que, s'il y venait seulement avec le dessein de se faire couronner empereur, et avec la suite convenable à un si grand prince, tous les passages par les états de la république lui seraient ouverts, et qu'il y trouverait par-tout les témoignages de dévouement et de respect qui lui étaient dus. On ajoutait que la république ne croyait point s'écarter de ses devoirs envers lui, en exécutant ponctuellement les engagements qu'elle avait pris avec la France, et en fournissant au roi le secours auquel elle s'était obligée, en cas que le Milanais fût attaqué; mais qu'elle ne négligerait rien, pour éviter tout ce qui pourrait être considéré comme une aggression de sa part.

XXVIII. Guerre contre l'empereur. 1508.

Ce refus excita la colère de Maximilien. Il renvoya l'ambassadeur de Venise; il fit marcher ses troupes sur les frontières du Frioul; mais elles y trouvèrent celles de la république, appuyées d'un corps français de cinq cents gendarmes, et de cinq mille hommes d'infanterie.

Un détachement de mille Autrichiens pénétra d'abord, par les défilés des montagnes, jusqu'à Crémone: le gouverneur de Milan l'obligea à faire une prompte retraite. Peu de temps après, quatre mille chevaux se présentèrent pour entrer à Vérone, où on leur refusa le passage avec fermeté. Au mois de février 1508, l'empereur lui-même arriva sur les hauteurs qui dominent Vicence, tandis qu'un autre corps traversait le Frioul, et surprenait la petite place de Cadore. Il dirigea ensuite la marche de toutes ses troupes sur Trévise: mais déjà l'argent lui manquait. Les Suisses, qu'il avait pris à sa solde, le quittèrent, pour passer au service du roi de France, et il reprit en personne le chemin du Tyrol, réduit à aller vendre ses pierreries à Inspruck (1).

Pendant son absence, les Vénitiens enveloppèrent, prirent ou taillèrent en pièces le corps allemand qui s'était avancé dans le Frioul. Ils firent, dans cette action, trois mille prisonniers, recouvrèrent Cadore, mirent le siége

(1) Guichardin liv. 7.

devant Gorice, l'emportèrent en quatre jours, achetèrent la reddition de la citadelle pour quatre [illegible] ducats, et leur armée, que commandait Alv[illegible]ne, se présenta devant Trieste, en même temps qu'une flotte arrivait de Venise, pour attaquer cette place par mer. Il y avait près de cent trente ans, que cette ville leur avait été enlevée par l'amiral génois Maruffo. Après avoir été possédée momentanément par le patriarche d'Aquilée, elle avait été réunie aux domaines de la maison d'Autriche. Louis XII fit engager les Vénitiens à ne pas pousser plus loin leurs avantages; mais ils n'eurent garde de se rendre à ses exhortations. Trieste capitula, et la flotte alla saccager quelques petites villes de l'empereur, situées sur l'Adriatique.

Cette guerre défensive était, comme on voit, assez vigoureuse. Les succès des Vénitiens n'étaient pas aussi brillants [illegible] vallée de l'Adige; les deux armées avançaient, reculaient tour-à-tour entre Trente et Rovérédo. La défection des soldats de Maximilien vint mettre fin à la guerre. Presque tous les Allemands se débandèrent, et les Vénitiens auraient pu pousser plus loin leurs succès, sans rencontrer aucun obstacle, si le roi ne fût encore intervenu pour les arrêter. Pendant les désastres de son armée, l'empereur était à parcourir toute l'Allemagne pour obtenir des secours d'argent. Il fit proposer

Les Vénitiens concluent séparément une trêve. 1508.

une trêve aux Vénitiens; mais ils répondirent qu'ils ne pouvaient traiter sans leur allié. Des plénipotentiaires des trois puissances s'assemblèrent. Ceux de l'empereur consentirent que chacune des parties restât en possession de ce qu'elle occupait alors; mais les Français exigèrent que cette trêve fût commune à tous leurs alliés, notamment au duc de Gueldres, que Maximilien avait dépouillé d'une partie de ses états. Les Allemands s'y refusèrent avec obstination, et les Vénitiens n'ayant pu concilier les parties, jugèrent avec raison que leurs engagements envers le roi de France n'allaient pas jusqu'à soutenir les droits de ses alliés sur le Bas-Rhin, et finirent par conclure séparément une trêve de trois ans avec l'empereur, le 20 avril 1508.

Le roi en fut très-irrité, ce qui était d'autant plus injuste qu'il avait exigé qu'ils ralentissent la rapidité de leurs conquêtes : il fallait bien qu'il leur laissât faire la guerre ou la paix.

LIVRE XXII.

Ligue de Cambrai, 1509. — Guerre de la ligue de Cambrai. — Campagne de 1509. — Bataille d'Agnadel. — Les Vénitiens perdent toutes leurs provinces de terre-ferme. — Leur ambassade à l'empereur. — Ils surprennent Padoue et Vicence. — Siége de Padoue. — Ils se réconcilient avec le pape.

I. Situation de la république, relativement aux autres puissances.

La fortune avait secondé les Vénitiens au-delà de leurs espérances. Ils avaient dissipé, dès le premier choc, les troupes d'un ennemi à qui son indigence ne permettait pas de renouveler le combat. Ils pouvaient se dire les vainqueurs de l'empereur et de l'empire. Jamais leur puissance ne s'était élevée si haut que dans ce moment. Mais la trêve les brouilla avec Louis XII, sans les raccommoder avec Maximilien. Il faut en convenir, la conduite du roi était fort difficile à prévoir, car elle est encore aujourd'hui impossible à expliquer. Il venait d'entamer une nouvelle discussion avec Maximilien, pour l'administration des Pays-Bas, qui revenaient au jeune Charles d'Autriche, par la mort de l'archiduc son père. Malgré tant de différends avec l'empereur, il exigea des Vénitiens qu'ils mé-

Avec le roi de France.

nageassent un ennemi vaincu, et quand il fut question de la trêve, les prétentions de la France, qui n'avait pris qu'une très-faible part à la guerre, allèrent jusqu'à vouloir y faire comprendre le duc de Gueldres, avec lequel les Vénitiens n'avaient pris aucun engagement. Il n'était pas raisonnable que, pour l'avantage d'un prince à qui ils ne devaient aucun intérêt, il laissassent échapper une occasion favorable d'avoir une trêve de trois ans, qui les mettait en possession de leurs conquêtes. Louis XII leur en fit un crime. Il avait tort, il devait à la république la sûreté actuelle du Milanais, et bientôt après, il éprouva encore, de sa part, un bon procédé, qu'il ne sut pas assez reconnaître, et qu'il aurait dû imiter.

Avec l'empereur.

Maximilien était assuré du côté des Vénitiens, puisqu'il venait de conclure avec eux une trêve, qu'il n'était pas de leur intérêt de rompre. Mais il demeurait en état de guerre avec le roi ; et, ne se sentant ni assez fort ni assez riche pour la faire avec avantage, il fit proposer à la république de convertir la trêve, qui venait d'être signée, en traité de paix définitif, et même en alliance offensive, c'est-à-dire de se liguer avec lui, pour attaquer le roi et se partager ses états d'Italie. Le seul usage que les Vénitiens firent de l'empressement que l'empereur avait mis à les rechercher, fut d'en donner avis au

roi. C'était aller fort au-delà de ce qu'exigeaient les maximes de cette république : le roi ne fut point touché de cette ostentation de loyauté, et Maximilien eut le droit d'être fort choqué de cette indiscrétion.

Il pouvait l'être aussi de quelques excès qui avaient signalé la joie des Vénitiens après leur victoire. C'était un soin, que leur gouvernement ne négligeait pas, d'amuser le peuple par des fêtes, et d'augmenter l'éclat de sa capitale, par des solennités, qui y attiraient toujours un grand nombre d'étrangers. On prépara au général victorieux une réception qui fut un pompeux spectacle.

Dans ces réjouissances, l'esprit railleur et satirique des Vénitiens n'épargna pas l'ennemi qu'ils venaient d'humilier. La peinture, la gravure, qui était alors un art nouveau, le théâtre, exposèrent Maximilien et ses Allemands à la risée publique, et les gondoliers de Venise se vengèrent, par des chansons populaires, de l'effroi que l'empereur leur avait causé.

On en fit un grand crime au gouvernement; on ne sentit pas qu'il est indispensable, dans des républiques, d'entretenir l'esprit de dénigrement contre les rois. Les rois eux-mêmes ne prennent pas beaucoup de soin de ménager l'amour-propre des républiques : et, dans les moments qui avaient précédé cette dernière

guerre, Maximilien, piqué du refus que le gouvernement vénitien avait fait de lui accorder le passage sur son territoire, n'avait-il pas cité le doge et le sénat à comparaître devant lui, et ne les avait-il pas fait mettre au ban de l'empire, comme des vassaux rebelles (1)? On n'avait pas le droit de s'étonner que ces prétendus vassaux se permissent quelques insolences, pour constater leur indépendance.

Mais Maximilien plus sensible, comme tous les princes, aux affronts personnels qu'aux outrages faits à sa couronne, ne put pardonner aux Vénitiens ni leur triomphe, ni leurs chansons satiriques, ni la communication qu'ils avaient donnée au roi de sa dernière proposition. On devait donc s'attendre qu'il chercherait à susciter des ennemis à la république. Cependant l'état actuel de l'Europe paraissait devoir rassurer Venise sur la possibilité d'une ligue des princes contre elle.

Le roi de France n'avait rien à lui reprocher. Elle venait de lui rendre un important service. Il s'était brouillé avec l'empereur par la violation du traité de Blois. Il était alors en querelle ouverte avec lui, pour la Gueldre et les Pays-Bas. Il ne pouvait vouloir favoriser l'agrandissement de la maison d'Autriche.

(1) *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, ch. 113.

La Castille était entre les mains d'un enfant. Le roi d'Arragon, depuis la mort de sa femme Isabelle de Castille, avait vu les Autrichiens lui disputer l'administration de ce royaume. Il trouvait en eux des rivaux plutôt que des parents. Il avait enlevé au roi de France la moitié du royaume de Naples, il l'avait trompé plusieurs fois; ainsi il ne pouvait pas s'allier sincèrement avec lui. Le roi d'Arragon.

Le pape était, en grande partie, redevable aux Vénitiens de son élection. Il avait fait un accommodement avec eux pour les villes de la Romagne, il en avait recouvré quelques-unes, et beaucoup plus qu'il ne devait prétendre. Le pape.

Il ne pouvait favoriser Ferdinand d'Arragon, depuis que ce prince s'était emparé de Naples. Il ne pouvait desirer que l'empereur pénétrât en Italie, à cause des prétentions obscures, caduques, mais illimitées, de la chancellerie allemande, sur presque tous les pays situés au midi des Alpes et notamment sur le domaine de l'église. Il était alors brouillé avec le roi de France, pour quelques évêchés conférés sans son aveu. Il haïssait mortellement le cardinal d'Amboise, et il savait qu'il n'était pas moins odieux à ce compétiteur, qu'il avait joué et humilié dans le conclave. Enfin il méditait, il publiait le projet de délivrer l'Italie de toute domination étrangère.

Mais ce pontife était un vieillard impérieux, ardent, intempérant, intrépide, et la violence de son caractère rendait possibles toutes les inconséquences. Les Vénitiens n'avaient pas craint de lui déplaire, en accordant un asyle aux Bentivoglio, seigneurs de Bologne, que Jules II avait dépouillés de cet état, et en cela ils s'étaient montrés plus généreux que Louis XII, qui, à la première sommation du pape, avait chassé ces princes du Milanais, où ils s'étaient d'abord refugiés.

Un petit événement, dont il y avait déja beaucoup d'exemples, vint exposer la république à l'animadversion du chef de l'église. L'évêché de Vicence étant devenu vacant, le pape s'empressa de le conférer à un de ses neveux. C'était violer doublement les maximes de la république, qui ne permettaient pas que sur son territoire les bénéfices fussent possédés par des étrangers, ni même par des nationaux qui n'étaient pas de son choix. Le gouvernement, toujours inébranlable dans son système de repousser les prétentions de la cour de Rome, nomma à ce siége un vénitien, qui prit le titre d'évêque de Vicence par la grace de l'excellentissime conseil. Il n'en fallut pas davantage pour porter le dépit de Jules II jusqu'à la fureur.

II. Jules II propose à

Dans son emportement, il fit proposer au

Louis XII une ligue contre la république.

roi de former une ligue, pour conquérir et partager toutes les possessions de la république. On a déjà vu toutes les raisons que Louis XII pouvait avoir pour ne pas donner les mains à un semblable projet. Mais on se rappelle que les Vénitiens avaient contribué puissamment à faire exclure Georges d'Amboise du pontificat. La colère de Jules II trouva à la cour de France une haine qui ne demandait qu'à s'associer à la sienne. Étrange résultat des combinaisons des circonstances! Les passions des deux compétiteurs se réunirent pour accabler le gouvernement qui avait favorisé l'un et desservi l'autre. Le cardinal d'Amboise se livra à l'espoir d'une vengeance, que la politique ne conseillait pas, et cette vengeance fut pour la France, comme pour Venise, une source de malheurs. Il n'y eut dans le conseil du roi, que l'évêque de Paris, Étienne Poncher, qui, sans complaisance pour la passion du premier ministre, osa représenter que l'alliance des Vénitiens était conforme aux vrais intérêts de la France, et que ces intérêts s'opposaient évidemment à tous les partis qui pouvaient procurer à l'empereur une occasion facile de s'établir en Italie. On a dit que les rois pouvaient être bien servis par des ministres revêtus de la pourpre, jamais par ceux qui y aspiraient. On voit que la pourpre même ne suffit pas

pour rassurer contre l'ambition ou le ressentiment des hommes de cet état, qui ne croiraient pas prévariquer, en sacrifiant les intérêts de toute une nation, pour donner à l'église un chef qu'ils jugent le meilleur de tous.

La cour de France fit communiquer cette proposition à l'empereur, qui ne pouvait que l'embrasser avec joie, et au roi d'Arragon, qui répondit avec sa circonspection accoutumée, mais de manière à laisser espérer son accession, si on lui présentait des avantages qui dussent le déterminer.

Le cardinal d'Amboise pressait chacune des parties, qui devaient intervenir dans le traité, d'envoyer des pleins-pouvoirs pour le conclure. L'empereur ne fit pas attendre les siens; il en chargea sa fille Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, espérant que le choix d'une telle négociatrice rendrait la négociation moins suspecte, et son objet plus difficile à pénétrer. Le pape et le roi d'Arragon différaient d'envoyer les leurs: l'un parce qu'il hésitait déja, prévoyant toutes les conséquences de son imprudente démarche; l'autre parce qu'il était dans ses habitudes de ne se décider que le dernier, et de rester toujours maître de sa parole, quoiqu'il ne se piquât pas assurément d'y être fidèle.

Les plénipotentiaires se rendent à Cambrai.

L'empereur et Georges d'Amboise, voyant

l'irrésolution de Jules et de Ferdinand, se décidèrent à brusquer l'affaire pour les engager. Le cardinal se rendit à Cambrai, où l'attendait Marguerite d'Autriche. L'accommodement des différends relatifs au duché de Gueldre fut le prétexte de cette réunion. Le nonce du pape et l'ambassadeur d'Arragon près la cour de France, ne purent refuser au premier ministre de l'accompagner dans ce voyage, tout en protestant qu'ils n'avaient point reçu de pleins-pouvoirs pour l'affaire qu'on allait y traiter.

Elle ne pouvait présenter aucune difficulté ni entraîner aucune longueur, aussi est-il peu d'exemples d'une négociation aussi importante terminée en aussi peu de jours; et ce n'est probablement pas de cette ligue, mais des discussions relatives à la Gueldre et aux Pays-Bas, que la princesse Marguerite voulait parler, lorsqu'en racontant ses conférences avec Georges d'Amboise, elle disait : « Nous nous « sommes cuidés prendre au poil, monsieur le « cardinal et moi. »

III. Ligue de Cambrai. 10 décembre 1508.

L'impatience du cardinal et de la princesse pour signer la ligue était telle, qu'ils pallièrent plutôt qu'ils ne les terminèrent les différends qui existaient entre la France, le duc de Gueldre et l'Autriche, pour ne s'occuper que du véritable objet de la conférence; et que le nonce du pape ayant refusé d'intervenir dans le traité

faute d'y être autorisé, le cardinal d'Amboise ne se fit point un scrupule de stipuler pour la cour de Rome, prétendant que sa qualité de légat *à latere* lui en donnait assez le droit; assertion que la princesse ne fit pas la moindre difficulté d'admettre. Elle reçut avec la même légèreté la signature de l'ambassadeur d'Arragon, qui, tout en assurant qu'il n'avait pas les pleins-pouvoirs de son maître, accéda pour lui à une ligue, dont les conditions lui paraissaient apparemment conformes à ses instructions secrètes (1).

Le 10 décembre 1508, on signa le traité relatif aux affaires de la Gueldre et des Pays-Bas, et pour lui donner une solennité proportionnée à l'importance des négociateurs, on en jura l'exécution avec un grand appareil, dans la cathédrale de Cambrai.

L'ambassadeur de Venise trompé par le cardinal d'Amboise.

L'ambassadeur de Venise avait suivi le premier ministre de France dans cette ville, et fai-

(1) Traité pour la restitution des terres usurpées par les Vénitiens, entre le pape Jules, Maximilien, empereur, Charles, prince des Espagnes, et le roi Louis XII, où sont inscrits les pouvoirs, faict à Cambrai le 10 décembre 1508, ratifié par l'empereur à Malines, le 26 du même mois. (Manuscrit de la bibl. du Roi, provenant de la bibl. de Brienne n° 14.)

Codex Italiæ diplomaticus. Lunig. tom. 1, pars 1; sectio 1, XXVIII et XXIX.

sait vous ses efforts pour découvrir si, dans ce congrès, il ne se traitait point d'autres affaires que celles qu'on avouait publiquement. Mais tout le monde était intéressé à ne pas lui en laisser pénétrer le mystère, et le cardinal prodiguait, pour le rassurer, les témoignages d'affection, les confidences et les serments. Il y réussit au point que cet ambassadeur ne cessait d'écrire à Venise, que la république pouvait compter plus que jamais sur l'alliance du roi.

Cependant le traité avait été signé, par lequel le pape, l'empereur, le roi de France, et le roi d'Arragon et de Naples, s'unissaient pour reprendre à la république tout ce qu'elle avait, disait-on, usurpé.

Partage des états de la république stipulé dans le traité.

Voici quel en fut le partage :

Le pape devait recouvrer, c'est-à-dire acquérir Faenza, Rimini, Cervia, Ravenne, et quelques parties des territoires de Césène et d'Imola, encore occupées par les Vénitiens.

Maximilien avait deux sortes de prétentions à former. Comme chef de la maison d'Autriche il reprenait la marche Trévisane, l'Istrie, le Frioul, et tout ce qui avait appartenu au patriarche d'Aquilée. Comme empereur, on lui abandonnait le Padouan, le Véronais, le Vicentin, et Roveredo, point important dans la

haute vallée de l'Adige, pour la communication du Trentin avec l'Italie.

Le roi de France retenait pour sa part les provinces de Bergame, de Brescia, de Crème, qui avaient été conquises sur les anciens ducs de Milan, Crémone et le pays compris entre l'Adda, l'Oglio et le Pô, cédé par lui-même à la république en 1499.

Enfin le roi d'Arragon et de Naples, pour prix de son accession à la ligue, devait rentrer dans les cinq ports que les Vénitiens occupaient sur ses côtes, c'est-à-dire Trani, Brindes, Otrante, Pulignano, et Gallipoli, sans rembourser les deux cent mille écus d'or pour lesquels ces places avaient été engagées.

Ce traité de spoliation était précédé d'un préambule, dans lequel les puissances copartageantes énonçaient l'intention d'unir leurs forces pour faire la guerre aux infidèles; et, reprochant aux Vénitiens les obstacles qu'ils avaient apportés à cette pieuse entreprise, en retenant les domaines du saint-siége, elles ne se déterminaient, disaient-elles, à les contraindre de rendre ce qu'ils avaient usurpé, que dans la vue de le faire servir à la gloire et à la délivrance de la chrétienté.

Ce fut là le seul prétexte que l'on trouva pour colorer une si manifeste usurpation.

Au moment où ils signaient ce traité, le roi de France était l'allié des Vénitiens, le roi de Naples était leur débiteur, l'empereur venait de conclure une trêve avec eux, et le pape avait transigé sur l'affaire de la Romagne.

Mesures du pape pour légitimer le parjure de l'empereur.

Parmi toutes ces violations de la foi donnée, le parjure de Maximilien fut le seul dont on conçut quelque scrupule. Mais le pape qui en donnait l'exemple ne pouvait manquer d'en offrir le remède. On convint que les rois de France et d'Arragon, ainsi que le pape, commenceraient les hostilités le 1er avril; et qu'en même temps Jules II fulminerait contre les Vénitiens une bulle, qui leur enjoindrait de restituer toutes leurs usurpations dans quarante jours, sous peine d'interdit; au moyen de quoi, ce terme expiré, Maximilien se trouverait dégagé de l'obligation d'observer la trêve, et même tenu de marcher, à la requisition du pape, contre un peuple qui aurait encouru les censures ecclésiastiques.

Autres conditions du traité.

A ces conventions principales on ajouta quelques autres clauses, savoir; que, pendant la durée de la ligue et six mois après, la maison d'Autriche s'abstiendrait de toute prétention à l'administration du royaume de Castille, ce qui était un objet d'une grande importance pour Ferdinand d'Arragon; que l'empereur, moyennant cent mille écus d'or, donnerait à Louis XII,

pour lui, pour le comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne, et pour leurs descendants mâles, une nouvelle investiture du duché de Milan; qu'aucune des parties contractantes ne pourrait faire ni paix ni trêve avec les Vénitiens, sans le consentement des autres; qu'enfin on inviterait à entrer dans cette ligue le roi d'Angleterre, et tous les princes qui avaient quelque réclamation à former contre les Vénitiens, comme le roi de Hongrie, qui avait d'anciennes prétentions sur la Dalmatie; le duc de Savoie, qui conservait les siennes au royaume de Chypre, quoiqu'il n'en eût jamais joui; le duc de Ferrare, qu'ils avaient forcé de leur céder la Polésine de Rovigo, et le marquis de Mantoue, à qui ils avaient enlevé Peschiera, Lunato et Asola. Successivement tous ces princes, à l'exception des rois d'Angleterre (1) et de Hongrie, accédèrent à ce traité. Pour y faire entrer les Florentins, dont les secours pécuniaires étaient jugés nécessaires, on leur abandonna les Pisans (2), à la

(1) Giustiniani dit que le roi d'Angleterre accéda à la ligue, ainsi que le roi de Hongrie; mais il paraît que c'est une erreur.

(2) Mariana liv. 29, Guichardin liv. 8. Celui-ci rapporte qu'il fut stipulé, que les Florentins paveraient vingt-cinq mille ducats aux ministres des rois de France et d'Arragon.

grande honte des princes, qui s'étaient déclarés les protecteurs de ceux-ci. Le pape, quoiqu'il fût le promoteur de la ligue, fut celui des confédérés qui la ratifia le dernier.

Opinion de Machiavel sur cette ligue.

Ainsi se forma contre la république de Venise, cette conspiration de rois qui n'avait point eu de modèle dans l'histoire. Un politique du temps (1) blâme fort Louis XII d'avoir coopéré à la ruine des Vénitiens. Il compte jusqu'à cinq fautes dans la conduite de ce prince. Selon lui, le roi arrivé en Italie et maître du Milanais, n'avait, pour s'y maintenir, qu'à se faire le protecteur de tous les petits princes menacés par l'ambition du pape ou de la république. Au lieu de cela, il commença par fournir des secours à Alexandre VI, pour lui faciliter l'envahissement de la Romagne et la destruction des seigneurs qui possédaient ce pays : c'était s'affaiblir soi-même pour agrandir un rival. Il fit la folie de partager le royaume de Naples avec le roi d'Espagne : de deux choses l'une : ou il pouvait conquérir ce royaume avec ses propres forces, ou il ne le pouvait pas : dans le premier cas, il fallait faire cette conquête seul et pour lui seul; dans le second, il fallait se contenter des soumissions du roi de Naples; dans aucun cas, il ne fallait attirer

(1) Machiavel, le Prince, ch. 3.

en Italie un étranger redoutable. Ainsi il ruina ceux qui ne demandaient qu'à être ses protégés; il agrandit le pape déja puissant; il appela les Espagnols en Italie; il ne fit rien pour s'assurer même des Milanais; il se ligua avec l'empereur, le roi d'Espagne et le pape, pour dépouiller les Vénitiens; tandis que ceux-ci étaient certainement des voisins moins dangereux que les autres.

IV. Les Vénitiens découvrent l'existence de la ligue.

Cette ligue présentait une réunion d'éléments si naturellement incompatibles, qu'elle a été considérée comme un événement presque miraculeux : il me semble cependant que, pour ceux qui observent la marche et le développement des passions, elle rentre dans l'ordre des événements préparés long-temps à l'avance, et amenés par des causes qui n'échappent point à un œil attentif.

Mais ce n'est pas une raison pour accuser d'imprévoyance ou d'aveuglement le gouvernement qui ne l'avait pas devinée. On a vu, que les Vénitiens, dont le défaut ne fut jamais de se livrer à une imprudente sécurité, ne regardaient pas une ligue de leurs ennemis comme impossible; seulement ils ne la jugeaient ni probable ni prochaine, et en cela il faut convenir que les calculs de la sagesse humaine ne pouvaient guères aller plus loin. D'ailleurs, quand ils auraient pu prévoir cet événement,

on ne voit pas ce qu'ils auraient pu faire pour l'empêcher.

Quoi qu'il en soit, la ligue était déja ratifiée par la plupart des puissances, qu'ils étaient encore loin de la soupçonner. Il paraît, d'après le récit du cardinal Bembo, leur historien (1), que le premier avis qu'ils en eurent, ils le durent au hasard. Il échappa un jour à un Piémontais de dire à Milan, devant le résident de la république : « J'aurai donc le plaisir de voir « punir le crime de ceux qui ont fait périr « le plus illustre de mes compatriotes ». Ce piémontais était de Carmagnole; il était donc évident qu'il voulait parler de la mort du général de ce nom, que les Vénitiens avaient envoyé au supplice: il espérait de voir cette mort vengée; il avait donc connaissance de quelque péril qui menaçait la république: il était fort avant dans la confiance du gouverneur de Milan; d'où il était naturel de conclure qu'il s'était entretenu avec lui, de quelque projet qui se tramait contre Venise : si ce projet avait été révélé par ce gouverneur, la France y avait part : elle avait conclu récemment avec l'empereur un traité, dont on n'avait pu percer le mystère; ce traité devait contenir quelques

(1) *Rerum venetarum historiæ*, lib. VII. Cette anecdote a été adoptée par Sandi, liv. IX, ch. 10, art. 1er.

dispositions hostiles. Conduit par cette suite de raisonnements, jusqu'à toucher la vérité, sans pouvoir la discerner encore bien distinctement, le gouvernement vénitien n'eut plus de repos, jusqu'à ce qu'il eût connu toute l'étendue de son danger.

Quelque temps après, le pape, dans un entretien particulier avec l'ambassadeur de Venise, lui dit : « Pourquoi votre gouvernement « ne me proposerait-il pas quelques-uns de « ses nobles, pour être seigneurs de Faenza et « de Rimini? Cet expédient mettrait fin à nos « démêlés. Je leur conférerais le titre de vicaires « de l'église, et ils paieraient le tribut à la « chambre apostolique » (1). Le ministre, qui ne sentit pas toute l'importance de cette ouverture, représenta au saint père, qu'il n'était pas dans les principes de la république d'élever ses citoyens en les plaçant hors de sa jurisdiction; et, par une omission impardonnable, négligea de rendre compte au sénat de cette conversation.

Enfin Jules, plus effrayé chaque jour de l'irruption prochaine de tant d'étrangers en Italie, et qui aurait bien voulu acquérir toute la Romagne, sans recourir à un moyen si dangereux, profita d'une promenade sur mer, pour faire

(1) *Hist. veneziana*, Petr. Giustinianf, lib. xi.

placer l'ambassadeur dans sa felouque; là, il ramena la conversation sur les villes qu'il réclamait, et, ne recevant que des réponses évasives, il se détermina à lui révéler tout le secret de la ligue formée contre la république. Il ajouta qu'il ne l'avait point ratifiée, et promit, non-seulement de ne point la ratifier, si, par la cession de Faenza et de Rimini, on lui offrait un prétexte pour se dédire; mais même de travailler à dissoudre la confédération (1).

Quand la dépêche de l'ambassadeur, où était dévoilé ce terrible mystère, fut lue dans le sénat, ces patriciens éprouvèrent peut-être autant de regret de voir leur prévoyance en défaut, que d'effroi de voir leur existence menacée.

Ce n'était pas qu'on se fît illusion sur les dangers; mais l'orgueil aristocratique était flatté d'attirer la haine de tant de rois. Il était beau, en effet, d'avoir élevé un édifice digne de cette jalousie. Les citoyens de tous les rangs comprirent qu'une patrie si enviée méritait d'être défendue; et le gouvernement déploya un appareil de forces qui n'était pas in-

(1) D'autres racontent que le pape fit avertir l'ambassadeur de l'existence de la ligue, par un Grec nommé Constantin Caminato. Voyez *Storia civile* di Vettor Sandi lib. IX, cap. 10, art. 1.

digne des ennemis qu'il allait avoir à combattre, ni de la cause sacrée qu'il avait à soutenir.

V. Délibération pour détacher le pape de la ligue.

Dans les premiers moments, il montra même une assurance qui allait trop loin. C'est ce qui arrive quelquefois dans les grands dangers contre lesquels on appelle tout son courage. Lorsqu'on délibéra, dans le conseil, sur la proposition du souverain pontife, Louis Molino fut d'avis de répondre de manière à amener une négociation, en faisant entrevoir que la république ne se refuserait pas à un accommodement; mais le procurateur Dominique Trévisani opina en ces termes (1): « Est-ce donc « une chose si importante, pour la sûreté de la « république, de compter le pape de plus ou de « moins dans la ligue de ses ennemis, qu'elle « doive sacrifier ses possessions et sa dignité, « pour le détacher de cette ligue? ne savons-« nous pas qu'il n'y a été admis que pour co-« lorer l'avidité des confédérés du prétexte des « intérêts de l'église? n'auraient-ils pas formé « cette conjuration sans lui, comme avec son « concours? quand il se séparerait d'eux, en se-« raient-ils moins ardents à poursuivre leur

Discours de Dominique Trevisani, contre le pape.

(1) Guichardin liv. 8, Verdizzotti liv. 1er du tome 2. Le discours rapporté par le premier de ces auteurs est fort beau. Le second, beaucoup moins fort de raisonnement, offre des passages ridicules.

« dessein? est-ce de ses armes qu'ils ont besoin?
« Il est vrai qu'il en a de deux sortes; mais ses
« armes sont un objet de mépris; nos villes
« de la Romagne sauront bien les repousser,
« même sans que nous envoyions à leur secours;
« et l'avantage de n'avoir pas ces troupes à
« combattre, ne vaut pas le sacrifice de ces
« places. Quant aux armes spirituelles, pour-
« quoi craindrions-nous qu'elles nous fussent
« plus fatales, dans cette guerre, que dans tant
« d'autres, où, malgré le pape, nous avons
« triomphé de l'Italie conjurée? Quelle appa-
« rence que Dieu fasse dépendre ses châtiments
« ou ses bienfaits, sa colère ou sa miséricorde,
« des caprices d'un prêtre ambitieux, superbe,
« adonné au vin et à tant d'autres vices hon-
« teux? N'est-ce pas outrager le ciel que de
« penser qu'il puisse favoriser la cupidité d'un
« tel prince, aux dépens de la justice et de l'in-
« térêt de la chrétienté? Je demande si, sous
« ce pontificat, on peut prendre plus de con-
« fiance dans la foi sacerdotale, que sous tous
« les autres (1). Qui nous répond qu'après que
« nous lui aurons remis Faenza et Rimini,
« Jules ne se réunira pas aux confédérés, pour

(1) Già se in questo pontificato non era più costante la fede sacerdotale, che fosse stata quasi sempre negli altri. *Hist. d'Italia* di Guicciardino, lib. 8.

« avoir aussi Cervia et Ravenne? avez-vous ou-
« blié que, pour autoriser leurs injustices, les
« papes ont établi cette maxime, que les traités,
« les serments, la prescription, ne les engagent
« nullement, quand il s'agit du bien de l'église?
« Je pense donc que nous ne trouvons aucune
« sûreté ni aucun avantage à détacher le pape
« de la ligue, par la cession de Faenza et de
« Rimini.

« Je vais m'occuper d'un objet plus impor-
« tant, des autres confédérés. Ce serait une er-
« reur de croire que tous fussent entrés dans
« cette conjuration, avec la même ardeur que le
« roi de France et l'empereur. Vous voyez déja
« que le pape hésite. Le roi d'Arragon y a été
« plutôt entraîné que porté de lui-même. J'es-
« père qu'il en sera de cette ligue comme de
« celles de Trente et de Blois. L'exécution d'un
« pareil projet trouvera toujours les mêmes ob-
« stacles, parce qu'ils sont dans la nature des
« choses. Notre premier soin doit être de cher-
« cher, par tous les moyens, à détacher de cette
« ligue Maximilien, que son inconstance, sa pé-
« nurie habituelle et sa jalousie contre Louis XII,
« doivent rendre facile à changer. Après sa dé-
« fection, la guerre n'est plus dangereuse, elle
« reste à peine possible. Le roi n'osera pas plus
« nous attaquer seul qu'il ne l'a osé précédem-
« ment.

« Dans les guerres contre une confédération, « le plus important est de résister au premier « choc, pour donner le temps à la confédéra- « tion de se dissoudre. Comme des confédérés « n'ont jamais pour objet que d'acquérir des « avantages à peu de frais, il ne faut jamais les « encourager par des sacrifices. Il faut, au con- « traire, leur apprendre que les avantages sont « incertains, et qu'ils peuvent coûter cher. Une « coalition, qui ne triomphe pas dès le premier « choc, ne triomphe plus.

« Dans les affaires d'état, le premier pas est « toujours décisif; parce qu'on ne peut rétro- « grader sans péril et sans déshonneur. Vous « êtes chargés des intérêts d'une république, « qui s'est constamment appliquée à étendre son « empire, au mépris des regrets, des jalousies, « des haines, qu'elle pouvait exciter. Si, aujour- « d'hui, pour éviter un péril du moment, vous « la faites rétrograder, si, démentant ses éter- « nelles maximes, elle cède une partie de ses « possessions, cette preuve de timidité enhar- « dira ses ennemis. Vous verrez le roi de « France vous demander ce qu'il n'a jamais « possédé, ce qu'il vous a cédé lui-même; l'em- « pereur réclamer ce que ses ancêtres vous ont « vendu; le roi de Naples, ce que son prédé- « cesseur vous a engagé. C'est une opinion re- « çue dans toute l'Italie, que le sénat vénitien

« ne se départ point de ce qu'il a une fois ar-
« rêté, et ne se dessaisit jamais de ce qu'il pos-
« sède. Si vous laissez apercevoir le moindre
« indice de faiblesse, on vous croira parvenus
« à l'excès du découragement, et vous aurez
« plus de peine à conserver la partie de vos
« biens que vous aurez voulu sauver aux dé-
« pens de l'autre, qu'à les défendre tous à-la-
« fois. Vous avez donc à choisir entre la réso-
« lution de repousser la première demande qui
« vous est faite, ou la nécessité de vous sou-
« mettre à beaucoup d'autres, quand vous au-
« rez cédé à celle-ci; et il faut vous attendre à
« voir cet état, déchu de sa splendeur, perdre
« sa considération et sa liberté.

« Mais est-ce donc la première fois que la
« république a eu à soutenir des guerres contre
« plusieurs princes ligués? N'a-t-elle pas triom-
« phé de plusieurs coalitions, du temps de
« nos pères, et même de nos jours? Et comment
« en a-t-elle triomphé? Par sa constance. Aujour-
« d'hui la coalition est peut-être plus mena-
« çante, mais aussi nous sommes plus puissants
« que jamais. Espérons tout de notre courage,
« des accidents qui doivent nécessairement re-
« froidir et diviser nos ennemis, de la justice
« de notre cause, de Dieu enfin, qui ne vou-
« dra pas abandonner à des princes ambitieux
« et perfides une république, l'asyle de la

« liberté, l'ornement de l'Europe, et le boulevard de la chrétienté ».

Ce discours entraîna le conseil. On fit au pape une réponse laconique, qui ne lui permettait de rien espérer de la faiblesse des Vénitiens; et la république, pendant qu'elle faisait ses préparatifs de guerre, avec sa diligence accoutumée, profita du peu de moments qui lui restaient, pour tâcher de dissoudre la ligue, ou pour trouver des alliés.

La république refuse un accommodement avec Jules II.

L'empereur fut inébranlable et incorruptible, contre sa coutume; parce que les Vénitiens n'avaient que de l'argent à lui offrir, et qu'alors il en recevait d'ailleurs. Il refusa même de recevoir leur envoyé, et mit le doge au ban de l'empire, comme injuste détenteur de plusieurs provinces (1).

VI. Négociations infructueuses. Préparatifs et alarmes de la république.

Le roi d'Arragon feignit d'ignorer l'existence de la ligue, et fit des offres de médiation, des protestations de bienveillance, qu'il était impossible de croire sincères.

La république fit solliciter le roi d'Angleterre d'attaquer la France, pendant que cette puissance aurait toutes ses forces en Italie. Le roi d'Angleterre, qui avait refusé d'entrer dans la coalition, refusa également de s'allier avec les Vénitiens. Menacés ou repoussés par tous

(1) *Codex Italiæ diplomaticus*, *Lunig.* tom. II, pars 2, sectio 6, XXVII.

les princes de l'Europe, ils s'adressèrent aux Turcs : c'est André Moncenigo (1), l'un de leurs historiens, et écrivain presque contemporain, qui en rend témoignage ; mais ils ne trouvèrent de ce côté, comme de tous les autres, qu'un intérêt stérile, et ils se virent obligés de chercher en eux-mêmes les moyens de résister à presque toute l'Europe.

Plusieurs accidents fortuits, qui paraissaient autant de présages sinistres, vinrent frapper les imaginations, dans ce moment d'inquiétude générale. Le tonnerre tomba sur la citadelle de Brescia : une barque chargée d'argent, qu'on envoyait à Ravenne fit naufrage ; le bâtiment où étaient les archives de la république s'écroula, et le feu dévora ces archives : un nouvel incendie éclata dans l'arsenal, et y consuma douze galères.

Alors ceux qui n'avaient attendu le péril avec fermeté, que parce qu'ils le voyaient de moins près, furent ébranlés. On trouva de l'imprudence dans la réponse négative, qui avait été faite aux propositions de Jules II ; on tenta de renouer la négociation avec lui ; on lui offrit ce qu'on venait de lui refuser ; mais il n'était plus temps ; le pape avait ratifié l'acte de confédération, et plusieurs seigneurs romains, que la

(1) Liv. 1er.

république avait pris à sa solde avec leurs troupes, furent retenus par les défenses du pape. Il peut être utile de s'arrêter un moment ici, pour entendre l'avis d'un profond politique. Machiavel (1) pense qu'un prince menacé par une coalition, doit en triompher, pourvu qu'il ne manque pas de talents, et de moyens militaires pour soutenir le premier choc; mais qu'à défaut de ces moyens, il doit s'accommoder avec ses ennemis; et il ajoute que les Vénitiens, dans l'impossibilité de résister à tant de puissances, devaient se déterminer à des sacrifices, pour sauver leur existence. Mais, dit-il, peu de gens voyaient le péril, et encore moins le remède. Leurs succès contre la ligue d'Italie, en 1484, les avaient aveuglés.

En faisant le calcul des forces de leurs ennemis, ils jugèrent que l'empereur, toujours nécessiteux et prodigue, retenu d'ailleurs par d'autres affaires dans les Pays-Bas, ne pourrait pas être prêt, de quelque temps, à entrer en campagne; que les troupes du pape n'étaient ni nombreuses, ni redoutables; que le roi d'Arragon n'avait encore fait aucuns préparatifs, qui annonçassent l'intention d'assiéger de sitôt les places que les Vénitiens occupaient dans ses états. Il n'y avait donc que le roi de France,

(1) *Discours sur Tite-Live*, liv. III, ch. 11.

dont l'attaque fût, dans ce moment, imminente et sérieuse.

On savait qu'il s'avançait vers les Alpes, et on évaluait les forces qu'il pourrait réunir sur l'Adda à deux mille gendarmes, ce qui faisait à-peu-près douze mille chevaux, et à vingt mille hommes d'infanterie, parmi lesquels on comptait six mille Suisses.

La république avait rassemblé toutes ses forces. Elles consistaient en trois mille gendarmes, qu'elle avait pris à sa solde; quatre mille hommes de cavalerie légère, dont deux mille stradiots; dix-huit mille hommes d'infanterie italienne, deux mille archers de Candie ou de la Morée, enfin beaucoup de milices. C'était une armée de trente mille hommes de pied et de quinze à dix-huit mille chevaux. Elle était pourvue de tout l'attirail nécessaire; car Venise fut toujours très-diligente et très-soigneuse à cet égard, ce qui lui donna souvent un grand avantage sur les ennemis, moins riches qu'elle ou plus négligents. Elle avait armé en outre une grande quantité de bâtiments, pour garder ses côtes, attaquer celles de l'ennemi, et seconder les opérations de son armée sur le bord des rivières. Une flottille fut envoyée dans le lac de Garde. Il fallut détacher une partie de cette armée pour garder les ports de la Pouille, les places de la Romagne, et les passages du Frioul. Le

reste se prépara à défendre les frontières de la république, du côté du Milanais. Cette armée avait pour général le comte Petigliano, de la maison des Ursins, qui commandait en chef, et sous lui, Alviane, déja honoré du triomphe pour les succès que, dans les guerres précédentes, il avait remportés sur les Allemands. Les patriciens, qui remplissaient auprès de cette armée les fonctions de provéditeurs, étaient George Cornaro et ce même André Gritti, qui, l'année d'auparavant, avait déterminé la république à préférer l'alliance de la France à celle de l'empereur.

On était prêt de part et d'autre au mois d'avril 1509. Louis XII avait promis d'attaquer le premier de ce mois. Il ne se mit cependant en mouvement que le quinze.

Déclaration de guerre.

Mais le jour même que les hostilités allaient commencer, on vit arriver à Venise un héraut d'armes de France, pour déclarer officiellement la guerre, suivant l'usage qui s'observait encore alors. Je m'abstiens de rapporter la formule de cette notification, dans laquelle le roi exposait ses griefs contre la république, qui se réduisaient à la trève conclue séparément avec l'empereur et à l'occupation de la Romagne. La réponse du doge disculpait la république de ces deux griefs ; elle se terminait ainsi : « Nous n'aurions jamais cru qu'un si grand

« prince eût prêté l'oreille aux discours empoi-
« sonnés d'un pape qu'il devrait mieux con-
« naître, et aux insinuations d'un autre prêtre
« que nous nous abstenons de nommer. Pour
« leur complaire, il se déclare l'ennemi d'une
« république qui lui a rendu de si grands ser-
« vices. Nous tâcherons de nous défendre, et de
« lui prouver qu'il nous a manqué de foi. Dieu
« jugera entre nous. Père heraut, et vous trom-
« pette, vous avez entendu ce que nous avions
« à vous dire. Rapportez-le à votre maître;
« sortez (1). »

Bulle du pape contre les Vénitiens.

Le même jour le pape fulmina sa bulle contre les Vénitiens. Il leur ordonnait de restituer, dans un délai de vingt-quatre jours, tous les domaines qu'ils avaient usurpés et les fruits qu'ils en avaient perçus, sous peine de voir leur territoire mis en interdit, leurs biens livrés au premier occupant, et leurs personnes réduites en servitude, comme coupables de lèse-majesté divine et humaine (2).

Toutes ces menaces n'étaient que de vaines

(1) Il y a à la bibl. du Roi, *Recueil des pièces historiques* provenant de la bibl. de Dupuy, n° 45, une copie de la relation de ce héraut, et dans un autre manuscrit, provenant de la bibl. de Brienne, n°14, une copie de la sommation et de la réponse du doge.

(2) Cette bulle est dans le recueil intitulé : *Varie scritture di Venezia*, manuscrit de la bibl. du Roi, n° 1007 $\frac{H}{261}$.

formules, objet de mépris, même pour le clergé. Cependant le sénat ne dédaigna point d'appeler de la bulle du pape au futur concile, ce qui mit le comble à l'emportement de Jules II.

VII. Système de défense adopté par les Vénitiens. Leur territoire est envahi. 1509.

Le général en second de l'armée vénitienne avait proposé de prendre l'offensive, et de se jeter dans le Milanais avant l'arrivée des troupes françaises. Ce projet hardi offrait deux avantages, l'un de profiter du moment où les ennemis n'étaient pas encore réunis, pour les attaquer, l'autre de porter le théâtre de la guerre sur leur territoire.

Mais aussi quand on se porte ainsi de soi-même dans le pays ennemi, on n'a point de positions fortifiées autour de soi, on n'occupe pas les places, on est obligé de tenir la campagne, et on n'est pas le maître de refuser une bataille.

Ces inconvénients furent opposés au projet d'Alviane par le comte Petigliano, commandant en chef. Il représenta qu'infailliblement les Français, quelques jours après que le Milanais aurait été envahi, se présenteraient en masse, pour livrer bataille ; qu'il ne serait peut-être pas possible de se retirer sans combattre, que cette retraite, opérée au commencement de la campagne, passerait pour un échec, et que, si on éprouvait une défaite, tout le territoire de la république allait se trouver sans défense. Il

ne s'agissait pas, selon lui, de faire des conquêtes, mais de couvrir le pays vénitien, de ménager l'armée et de faire traîner la guerre en longueur, pour tromper la coalition dans ses espérances. En conséquence, il proposait de prendre une position inattaquable sur l'Oglio.

Cet avis fut jugé plus prudent par le gouvernement, mais un peu timide. On trouva que la position de l'armée sur l'Oglio était trop reculée; cette rivière n'était que la seconde ligne de défense de la république; il parut plus naturel de se porter d'abord sur l'Adda, pour en disputer le passage aux Français, tout en évitant de commettre le sort de la république au hasard d'une bataille. Voilà à quoi se réduisent ordinairement les instructions des gouvernements timides : ils veulent qu'on les défende, mais sans rien hasarder, comme s'il dépendait toujours d'un général d'éviter une bataille; comme si, lui interdire l'offensive, ce n'était pas laisser un avantage évident à l'ennemi, en le rendant maître d'attaquer quand il voudra, et sur le point qui lui conviendra le mieux. Machiavel remarque (1) que les républiques ont

(1) *Discours sur Tite-Live*, liv. III, ch. 9; ailleurs liv. II, ch. 33. Il compare à la méfiance des Vénitiens, la latitude que les Romains laissaient à leurs généraux; et il ajoute : « Cette méthode est digne de celles qui ont conduit cette république au point d'abaissement où nous la voyons. »

sur les monarchies cet avantage, de voir tour-à-tour des hommes de caractères différents s'emparer de l'influence et proposer les partis les mieux adaptés aux circonstances actuelles. Il cite Fabius, qui sauva Rome par sa circonspection, et Scipion, qui, contre l'avis de ce même Fabius, détruisit la puissance de Carthage, en transportant la guerre en Afrique. Voilà la circonspection et l'audace que le succès justifie tour-à-tour. Au commencement de cette guerre, Scipion aurait peut-être compromis la république : à la fin, si Fabius en eût été cru, elle n'aurait pas été délivrée de son ennemi.

Remarquons qu'à Venise on n'avait pas cet avantage, que Machiavel attribue au gouvernement républicain; parce que les hommes, pris individuellement, y avaient trop peu d'influence. Cette république fut inébranlable dans ses maximes; elle n'en changea point avec le temps, et elle périt par son attachement à un système intempestif.

L'armée vénitienne n'avait pas encore pris la position qui venait de lui être assignée, que les ennemis attaquèrent les frontières sur six points à-la-fois. Au nord, des détachements s'avancèrent jusqu'aux portes de Bergame. Un corps de dix à douze mille hommes passa l'Adda, et emporta le poste de Trévi, où il fit douze cents prisonniers. Des troupes sorties de Plai-

sance et de Lodi firent des courses dans le Crémonais ; et le marquis de Mantoue se jeta sur Casal-Maggiore, tandis que la petite armée du pape s'avançait dans la Romagne, attirait dans une embuscade le corps chargé de la garde de cette province, le battait, et faisait capituler les petites places de Bregesilla, de Rullio, et même Faenza.

On voit que la campagne débutait vivement d'une part, et assez malheureusement de l'autre. Petigliano s'empressa de réparer ces premiers revers, en reprenant la place de Trévi. La capitulation de cette ville n'empêcha pas les vainqueurs d'y commettre des excès, qui devinrent le prétexte de beaucoup d'autres. On en voulait aux habitants pour s'être rendus lâchement aux Français, et le sénat les punit en faisant démolir leurs remparts. C'était dans ce temps-là un privilége considérable pour les villes d'être à l'abri du brigandage qu'exerçaient les gens de guerre.

VIII. Bataille d'Agnadel, 14 mai 1509.

Louis passa l'Adda à Cassano, sans éprouver aucune résistance, ce qui fut certainement une faute de la part du général vénitien. Celui-ci était principalement occupé de ne pas se laisser forcer à une action décisive. Les Français lui présentèrent la bataille pendant quatre jours, sans qu'il fît le moindre mouvement pour aller

a eux. Ils attaquèrent une petite place à la vue de son camp, sans pouvoir le déterminer à en sortir. Fatigués de son immobilité, ils marchèrent sur Pandino pour couper ses communications avec Crème et avec Crémone. D'une part, Petigliano ne voulait pas laisser l'ennemi s'établir entre son camp et les places d'où il tirait ses approvisionnements; de l'autre, l'impatient Alviane demandait à grands cris la bataille. Ce général, que son brillant courage avait élevé des derniers rangs de la milice aux premiers honneurs, savait apprécier une autre gloire que celle des armes. Au milieu du tumulte des camps, il avait cultivé les lettres, et honoré ceux qui y excellaient. La ville de Pordenone, qu'il avait conquise et que la république lui avait donnée, était devenue l'asyle des sciences. Il y avait formé une académie, qui devint célèbre, et dans cette campagne, il marchait entouré de trois hommes que leur réputation plaçait au premier rang parmi les littérateurs: c'étaient André Navagier, Jean Cotta, et Jérôme Fracastor; mais la douceur de leurs entretiens ne lui faisait rien perdre de son ardeur martiale.

L'armée de la république quitta sa position, et se mit en marche pour arriver à Pandino avant les ennemis qu'elle côtoyait, n'en étant séparée que par un marécage, et se canonnant avec eux chemin faisant. Le général vénitien, sans faire

attention à cette canonnade, hâtait sa marche pour arriver le premier, et sa colonne avait déja pris assez d'avance, pour que son arrière-garde, qu'Alviane commandait, se trouvât à la hauteur de l'avant-garde française.

Celle-ci voyant que l'ennemi allait lui échapper, fit un mouvement pour franchir le marais et l'attaquer. Alviane se prépara à lui en disputer le passage, fit avertir Petigliano, et en reçut, pour toute réponse, l'ordre de ne pas perdre son temps à escarmoucher avec les Français, et de hâter sa marche, pour arriver dans la position que l'armée allait prendre, et où elle serait en sûreté.

Mais, soit que ce message eût occasionné une perte de temps, soit qu'Alviane cédât imprudemment à l'ardeur de combattre, l'affaire se trouva engagée. Dans le commencement de l'action, les Vénitiens culbutèrent tout ce qui se présenta pour franchir le marais. Louis XII arriva, avec le gros de ses troupes, au secours de son avant-garde. Le corps de bataille de l'armée vénitienne fut obligé de rétrograder, pour venir dégager Alviane (1). L'action de-

(1) Il y a des historiens vénitiens qui prétendent que l'arrière-garde de Petigliano, prit seule part au combat; mais c'est une inexactitude officieuse pour ménager l'amour-propre national.

vint générale. Les Suisses et même la gendarmerie, qui voulurent s'emparer de la digue qui les séparait des Vénitiens, furent fort maltraités par l'artillerie de ceux-ci. Les Gascons, qui recommençaient l'attaque, ne s'y portaient pas avec cette vivacité, qui annonce la confiance et promet le succès; mais Louis XII y accourut en personne, la Trémouille cria aux Gascons, « Enfants, le roi vous voit; » la digue fut emportée, le passage fut ouvert à la cavalerie française. Celle des Vénitiens lui résista faiblement, leur armée fut culbutée, et Petigliano eût la douleur de ne pouvoir réparer un désastre qu'il n'avait que trop justement prévu. Il ne parvint que très-difficilement à rallier ses troupes débandées sous la protection de son avant-garde, devenue son corps de réserve. Vingt pièces de canon, tous ses bagages et six mille morts restèrent sur le champ de bataille. D'autres disent huit mille; mais une si grande perte est peu vraisemblable, après une bataille qui n'avait duré que trois heures. Alviane, blessé au visage, tomba entre les mains du vainqueur, qui fit élever une petite chapelle, dediée à Notre-Dame-de-la-Victoire, sur ce même terrain, où, deux siècles après, le duc de Vendôme devait battre l'armée de l'empereur.

Cette bataille fut donnée le 14 mai 1509,

près du village d'Agnadel, d'où elle a pris son nom. Les Italiens l'appellent la bataille de Vaila ou de la Ghiera d'Adda.

IX. Suites de la bataille. Les Vénitiens perdent toutes leurs provinces en Italie.

Cette journée décidait du sort de la guerre. Petigliano, avec une armée désorganisée, et que la désertion affaiblissait tous les jours, se retira successivement sur Caravaggio, sur Brescia, sur Peschiera, toujours poursuivi par l'ennemi. Caravaggio, Bergame, se rendirent le lendemain et le sur-lendemain de la bataille; les bourgeois de Brescia se saisirent des portes de leur ville, pour les livrer aux Français; Pizzighittone, Crémone, capitulèrent. André de Riva, gouverneur de la citadelle de Peschiera, fut le seul qui se rappela que les devoirs d'un commandant de place sont d'autant plus sacrés que sa patrie est plus malheureuse. Mais sa résistance fut vaine, il fut emporté d'assaut, et Louis XII, par une barbarie qui n'était point dans son caractère, fit passer la garnison au fil de l'épée, et pendre ce brave gouverneur, avec son fils, aux créneaux de la citadelle (1). L'empressement des villes pour se

(1) Cela faict, les prisonniers furent amenez devant le roy, lesquels présentèrent pour rançon cent mil ducatz; mais le roy jura le diable m'emporte si je boy ni mange avant qu'ils soient penduz et estranglez. Ne jamais pour prière que sçeust faire M. le grand-maistre Chaumont et

rendre était tel, qu'elles refusaient même de recevoir les troupes du malheureux Petigliano. Vérone lui ferma ses portes, et quelques jours après la bataille d'Agnadel, l'armée de la république se trouvait campée à Mestre, c'est-à-dire au bord des lagunes.

C'est une chose qui devrait bien humilier les grands politiques que la fragilité de leurs ouvrages. Un état, c'est-à-dire une société d'intérêts entre plusieurs millions d'hommes, s'écroule et se dissout quelquefois en peu de jours. On se demande ce que sont devenus les intérêts communs, l'attachement au lien qui les unissait, le patriotisme, et à son défaut l'amour-propre. Cet esprit de civilisation, qui fait tout sacrifier à la conservation des propriétés et de la tranquillité individuelle, nous

---

autres n'y sçeurent mettre remède que le roy ne les fist pendre en la mesme heure.

Histoire des choses mémorables du règne de Louis XII et de François Ier, par Robert de la Marck, maréchal de France. (Manuscrit de la bibl. du Roi n° 107, de la collection de Dupuy.)

« Peu en échappa qui feurent prins prisonniers, entre lesquels estait un provisadour de la seigneurie, et son fils, qui voulurent payer bonne et grosse rançon; mais cela ne leur servit de rien, car chascun à un arbre furent tous deux pendus, qui me sembla grande cruaulté. »

Hist. du ch. Bayard, ch. 30.

place, dans ces graves circonstances, au-dessous de l'homme sauvage, qui sait au moins défendre le sol natal, et montrer une horreur invincible pour le joug étranger. Peut-être aussi est-ce la faute des gouvernements, qui, uniquement occupés d'agrandir leur puissance, dans l'intérieur et à l'extérieur, ne cherchent pas assez à confondre leurs intérêts avec ceux de leurs peuples. On n'a pas le droit de demander aux hommes les vertus qu'on leur a ôtées. Le gouvernement vénitien avait, à cet égard, au moins autant de reproches à se faire qu'un autre. Son administration était sage, douce même, mais le bonheur d'appartenir à quelques familles de Venise, ne valait pas d'être acheté par le sacrifice de ses biens et de sa vie.

Plus l'indifférence et la lâcheté des provinces étaient manifestes, plus l'épouvante dut être grande à Venise, quand, au moment où l'on croyait avoir une armée campée dans une position inexpugnable, on y apprit coup sur coup la bataille d'Agnadel, ses suites, la défection générale, l'invasion du Frioul par l'empereur, et les mouvements de tous les petits princes voisins qui se jetaient sur leur proie.

X. Terreur à Venise.

La confusion fut extrême dans cette capitale. On courait sur les places publiques, on se pressait dans les églises, on s'interrogeait sans se connaître. A tout moment une nouvelle perte

venait confirmer les désastres précédents. L'armée du pape était à Ravenne. Le marquis de Mantoue avait repris Asola et Lunato. Le duc de Ferrare envahissait la Polésine; Trieste, secondée par les paysans des environs, avait chassé la garnison vénitienne.

Un patricien, nommé Soncino Benzone avait trahi sa patrie, livré la ville de Crème, où il commandait, et pris du service dans l'armée française. Repris quelque temps après, sous les bannières du roi, il subit le châtiment qu'il méritait. Le provéditeur André Gritti, le fit pendre (1).

Les Allemands arrivaient par Trieste et Gorice, dont ils s'étaient emparés, par Cadore, par Trente. On apprenait que, dans toutes les places, le roi faisait enlever les nobles vénitiens, qu'il les exceptait toujours des capitulations et les retenait prisonniers. Le général écrivait que son armée s'affaiblissait par des désertions journalières, et que les villes de la république ne voulaient pas même le recevoir. Enfin l'armée française arriva jusqu'à Fusine, d'où le roi put voir cette capitale qu'il faisait trembler, et on ajoute (2) qu'il fit établir une batterie de six coulevrines, qui canonnèrent Venise fort

(1) Guichardin liv. 9.

(2) Brantôme *Éloge de Louis XII.*

inutilement. On juge de la consternation qui devait y régner. Toutes les boutiques étaient fermées, le cours de la justice était interrompu; le sénat, du lieu où il tenait ses séances, voyait la place Saint-Marc continuellement couverte d'une population agitée, qui pouvait être tentée de reprocher ses malheurs à ses maîtres. Les troubles du dedans n'étaient pas moins à craindre que de nouveaux désastres au dehors, et ce fut, apparemment, pour être en état de contenir le peuple de la capitale, que l'on fit avancer les débris de l'armée jusqu'au bord des lagunes.

S'il fallait en croire les historiens vénitiens, le gouvernement aurait su, dans ce péril extrême, conserver toute sa gravité, toute sa sagesse, toute son autorité. Ils veulent nous persuader qu'au milieu de cette confusion universelle, le sénat délibérait sans terreur, et sans détourner un moment ses yeux de l'avenir (1). Sans doute il est naturel de soupçonner de flatterie des écrivains stipendiés ou timides; il est permis de juger les patriciens de cette république comme des hommes, et c'est leur faire assez d'honneur d'ajouter qu'ils montrè-

(1) Nicolas Doglioni parle un peu plus sincèrement, car il dit (liv. XI.) : Onde erano i senatori piutosto confusi e turbati, che bastanti a consigliar questo fatto.

rent de la vigilance, et cette présence d'esprit que l'on ne conserve point lorsqu'on est trop préoccupé du danger présent.

L'un de ces patriciens, le procurateur Paul Barbo, vieillard infirme, qui depuis long-temps ne paraissait plus dans les conseils, se fit porter au sénat (1), et sembla se ranimer lui-même pour ranimer ses concitoyens. On commença par envoyer des patriciens, pour rallier les troupes, pour en lever de nouvelles: on arma cinquante galères: le trésor public fut secouru de tout ce que les particuliers avaient à leur disposition, et, réduit désormais à s'occuper de la défense de Venise, le sénat prit toutes les précautions que pouvait exiger la situation actuelle de cette capitale. On en expulsa les étrangers, mais seulement les étrangers oisifs (2). Ceux qui avaient une profession qui assurait leur existence, reçurent l'ordre de continuer leurs travaux. On fit construire des moulins, creuser des citernes, amasser des bleds, examiner l'état des canaux, enlever les balises, armer les citoyens. La loi qui ne permettait pas aux bâtiments étrangers, chargés de vivres,

(1) Bembo. *Hist. venetæ*, lib. 8.
Fatti veneti di F. Verdizzotti, tom. 2, lib. 2.

(2) *Storia civile* di Vettor Sandi, lib. IX, cap. X, art.

d'aborder à Venise, fut révoquée. On décerna des récompenses aux officiers qui avaient fait leur devoir.

Décret qui loue la constance du général.

Le sénat envoya des députés au comte Petigliano, pour louer sa constance dans ces grands revers. C'était imiter les Romains, qui, après la bataille de Cannes, avaient félicité Varron de n'avoir point désespéré de la république. Cependant, comme la conduite de Petigliano n'avait pas l'approbation générale, comme on lui reprochait de n'avoir pas secouru assez fortement Alviane à la bataille d'Agnadel, ce qu'on attribuait à un sentiment de jalousie, comme enfin les gouvernements ne doivent pas s'obstiner à conserver les généraux malheureux, on chercha un successeur à celui-ci (1).

Décret qui délie les provinces du serment de fidélité.

C'est alors que fut rendu ce décret célèbre, par lequel la république, déliant de leur serment de fidélité des sujets qu'elle ne pouvait défendre, autorisa ses provinces de terre-ferme à traiter avec l'ennemi selon leurs intérêts, et ordonna à ses commandants d'évacuer les places qu'ils tenaient encore. On a porté divers jugements sur cette résolution. Guichar-

(1) Verdizzotti, liv. 2, tom. 2, raconte, qu'on envoya proposer le commandement à Prosper Colonne.

din dit qu'elle fut prise avec la précipitation du désespoir (1). D'autres (2) ont fait remarquer que le gouvernement put y être décidé par plusieurs raisons ; la première, de n'être pas obligé de diviser le peu de forces qui lui restaient; la seconde, de conserver des droits à l'affection des peuples de ces provinces, en n'exigeant pas qu'ils se sacrifiassent pour la république, et en ne laissant entrevoir aucune intention de punir les infidélités, dont on pouvait avoir à se plaindre. Ces provinces furent même libérées par le décret de tous les impôts arriérés. La troisième raison, qui est celle sur laquelle les commentateurs de la politique vénitienne insistent le plus, était l'espérance de voir bientôt naître des divisions entre le roi de France et l'empereur, à l'occasion de ces conquêtes, qu'on leur rendait encore plus faciles.

Cependant Louis XII se conduisit envers son allié, quoique celui-ci n'eût pas encore pris part à la guerre, avec une loyauté qui ne permettait guères de prévoir des divisions. Il refusa de recevoir les clefs de Vérone, de Vicence et de Padoue, et il ordonna aux députés de ces villes d'aller se présenter au plénipoten-

(1) Con disperazione forse troppo presta. (lib. 8.)

(2) Notamment l'abbé Dubos, *Hist. de la ligue de Cambrai*, liv. 1er.

tiaire impérial, qui en prit possession au nom de son maître, avant d'avoir une garnison à y placer.

Les cinq ports du royaume de Naples furent remis sans résistance aux troupes de Ferdinand.

Tout le Frioul se soumit à l'empereur, à l'exception des forteresses de Marano, d'Osopo, et de Gradisca, dont la dernière succomba même bientôt après.

Trévise, peut-être, n'était pas moins résignée que les autres villes vénitiennes, à subir sa nouvelle destinée. Les plus opulents de ses citoyens, toujours les plus empressés de s'accommoder avec le vainqueur, avaient envoyé des députations porter des paroles de soumission; mais on vit arriver, pour prendre possession de cette place, un homme que tout le monde reconnut: c'était un habitant de Vicence, qui s'était jeté dans le parti de l'empereur; son nom était Leonard Trissino. Les ministres autrichiens ne pouvaient guères faire un choix plus maladroit. Ils avaient donné cette commission à cet émigré, parce qu'ils lui supposaient une grande influence; mais il se presentait sans troupes, et tout le crédit dont il s'était vanté, échoua devant le patriotisme d'un cordonnier, nommé Caligaro, qui se mit à courir dans les rues en criant: « Vive Saint-Marc! » Le peuple s'ameuta, pilla les maisons de ceux qui

avaient appelé l'étranger, chassa le commissaire impérial, et déclara qu'il ne voulait point séparer son sort de celui de la république. On courut au camp de Petigliano, le supplier de jeter au plus vîte une petite garnison dans Trévise; et six ou sept cents hommes qu'il y envoya, sauvèrent cette ville fidèle.

Ainsi la puissance vénitienne, sur la terre-ferme, se trouvait réduite à trois villes, Trévise, Marano et Osopo.

XI. Efforts des Vénitiens pour détacher le pape de la ligue.

On avait senti dès le premier moment la nécessité d'essayer la négociation, pour arrêter, s'il était possible, le cours de ces désastres. Deux cardinaux vénitiens, qui se trouvaient alors à Rome (1), furent chargés d'offrir au pape toutes les soumissions qu'il pouvait exiger de la république. Elle lui remettait la citadelle de Ravenne, seule place de la Romagne, qui restât en son pouvoir; elle suppliait sa sainteté de considérer tout le danger qui devait résulter, pour l'Italie, et pour le saint-siége lui-même, du voisinage des étrangers, et de la destruction de la république; elle sollicitait la médiation du père commun de la chrétienté

Quand ce message arriva à Rome, le pape n'avait plus rien à demander aux Vénitiens. Son

(1) Bembo. *Hist. venetæ*, lib. 8.
Storia civile di Vettor Sandi, lib. IX, cap. X, art. 2.

armée avait soumis toute la Romagne. Aussi la première réponse de Jules II fut-elle dure, et aurait-elle été désespérante pour tout autre qu'un négociateur italien. Le ministre de Venise, en recevant humblement tous les reproches du pape, en écoutant ses invectives, sa demande de la restitution des fruits que la république avait perçus pendant l'usurpation des domaines de l'église, s'appliquait sur-tout à démêler les véritables sentiments de ce pontife, à l'égard des puissances coalisées; et crut deviner qu'il ne serait pas fâché de mettre un terme aux progrès des ultramontains.

Dès qu'on put soupçonner l'existence de cette disposition, on redoubla les supplications et les soumissions envers sa sainteté. Le doge lui écrivit pour implorer le pardon de la république, et la permission d'envoyer six sénateurs qui viendraient s'humilier aux pieds du saint-père, et recevoir l'absolution des censures que les Vénitiens avaient encourues.

Cette lettre fournit à Jules une occasion de manifester ses véritables sentiments. Il assembla le consistoire, et prit l'avis des cardinaux, sur la réponse à faire aux Vénitiens, laissant entrevoir qu'il n'était pas éloigné de les réconcilier avec l'église. Les cardinaux l'affermirent dans cette résolution, et, malgré les efforts des ambassadeurs de France et de l'empire, il permit

aux Vénitiens d'espérer qu'il admettrait les ambassadeurs chargés de solliciter l'absolution de la république.

XII. Envoi d'une ambassade à l'empereur.

Dans le même temps, Venise envoya une ambassade à l'empereur Maximilien. Les soumissions envers le pape étaient regardées comme des formules, qui, motivées sur la puissance spirituelle de celui qui devait les recevoir, ne compromettaient pas la puissance temporelle de celui qui les employait; mais, avec le chef de l'empire, ces soumissions étaient d'une tout autre conséquence. Aussi, tandis que quelques écrivains (1) ont pris soin de recueillir la harangue que l'ambassadeur, Antoine Justiniani, prononça devant Maximilien, tous les historiens vénitiens se sont-ils efforcés de prouver qu'elle n'était qu'une pièce supposée (2).

(1) Guichardin, liv. 8.
Squitinio Della libertà veneta, cap. 4.
Jacq. Treterus dans les *politica imperialia*, p. 977.
Coriugius, *de finibus imperii*, lib. II, cap. 23.
Goldast, *politica imperialis*, tom. 1. par. 21.
Lunig. *Codex diplomat. Italiæ*, t. 2, sect. VI, art. 29.

(2) *Historia P. Giustiniani*, lib. II.
Paolo Paruta, *Discorsi politici*, lib. II, disc. 3.
Sansovino, *Note all'epitome della storia Guicc.*
Lo squitinio squitiniato (de Raphaël de la Torre.)
Graswinkellius, *de jure præsedent., inter remp. venet. et D. Sabaudiæ.*
Leoni, *Considerazioni sopra la storia di Guicciardino.*

L'authenticité de ce discours a été déjà discutée (1); c'est un point de critique, dont l'examen nous entraînerait trop loin, sans nous conduire à une solution, dont les lecteurs impartiaux fussent satisfaits. Le devoir de l'historien n'est pas d'éclaircir tous les faits obscurs, mais de rapporter les faits douteux, en les donnant pour ce qu'ils sont, lorsque leur importance ne permet pas de les passer sous silence.

Voici donc la harangue que Guichardin met dans la bouche de l'ambassadeur. Après un exorde dans le goût du temps, où il cite les traits de clémence par lesquels Alexandre, Scipion, César, se sont illustrés, l'orateur ajoute :

Harangue qu'on attribue à l'ambassadeur.

« Ces vainqueurs du monde, dont l'empire est « votre héritage, et dont la majesté réside en « vous, n'ont-ils pas conquis plus de nations, « par leur clémence et leur équité, que par « leurs armes? La victoire a mis le sort des Vé- « nitiens entre vos mains; mais ce ne sera pas

(1) Par Bayle, au mot *Guichardin*, *remarque* K.

Par l'abbé Dubos, *Histoire de la ligue de Cambrai*, liv 1er.

Par Victor Sandi *Storia civile di Venezia*, lib. IX, cap. X, art. 3.

Par l'abbé Tentori, dans son *Essai sur l'histoire civile, politique et ecclésiastique de Venise*, tom. I, dissertation 15.

« une moindre gloire d'en user avec modération,
« si, considérant l'instabilité des choses hu-
« maines, vous préférez les avantages solides de
« la paix, aux chances toujours douteuses de
« la guerre. Hélas! nous n'avons pas besoin
« d'aller chercher des exemples étrangers de
« l'inconstance de la fortune. Venise ne prouve
« que trop combien le bonheur des hommes est
« trompeur et périssable. Cette république, si
« florissante et si puissante naguère, si illustre
« dans l'Europe, l'admiration de l'Afrique et de
« l'Asie, la voilà, par une seule bataille, dans la-
« quelle même ses pertes n'ont pas été immenses,
« déchue de sa splendeur, dépouillée de ses ri-
« chesses, déchirée, opprimée, ruinée; il ne
« lui reste, ni ressources, ni projets, ni sou-
« venirs.

« Mais les Français se trompent, s'ils récla-
« ment pour leurs armes l'honneur de nous
« avoir humiliés. Nos ancêtres ont montré leur
« inébranlable courage dans les plus grands
« périls, lorsque tout conspirait pour leur ruine,
« et notamment lorsqu'ils avaient à soutenir
« une guerre si malheureuse contre le cruel
« ennemi de la chrétienté. Ils surent toujours
« rappeler la victoire à force de constance, et
« nous aurions pu, dans les circonstances pré-
« sentes, attendre de notre nation les mêmes
« efforts et les mêmes succès, si elle n'était

« terrassée par le nom redoutable de votre ma-
« jesté, et si l'invincible valeur de vos armées
« ne lui ôtait, je ne dis pas l'espérance de
« vaincre, mais même la possibilité de résister.
« En jetant nos armes, il nous reste un espoir,
« il est dans votre clémence ineffable, dans votre
« bonté divine.

« Vous nous voyez, dans notre malheur,
« venir vers vous en suppliants. Au nom du
« doge, du sénat et du peuple de Venise, nous
« vous conjurons de daigner regarder notre
« infortune avec un œil de compassion, et de
« nous permettre d'en attendre le remède de
« votre clémence.

« Toutes les conditions que vous dicterez,
« nous les acceptons; nous les tenons d'avance
« pour honorables, pour justes et conformes à
« la raison. Peut-être sommes-nous dignes de
« nous les imposer à nous-mêmes. Que tout ce
« que nos ancêtres ont pu enlever au saint em-
« pire romain et à la maison d'Autriche, vous
« soit restitué. Pour nous conformer encore
« plus à notre situation présente, nous y joi-
« gnons tout ce que nous possédons dans la
« terre-ferme, sans aucune réserve de nos droits,
« quels qu'ils puissent être. Nous paierons, en
« outre, à votre majesté et aux empereurs ses
« successeurs, cinquante mille ducats tous les
« ans à perpétuité. Nous nous déclarons soumis

« ... s commandements, lois, décrets et ordonnances.

« Pour prix de ces sacrifices, nous ne vous « demandons que de nous protéger contre l'in- « solence de ceux, qui, naguères nos alliés, « sont maintenant nos plus cruels ennemis, de « ceux qui ne desirent rien tant que de voir « périr jusqu'au nom vénitien.

« Conservés par votre clémence, nous vous « proclamerons le sauveur, le père, le fonda- « teur de notre cité. Nous consacrerons vos « bienfaits et vos vertus dans nos annales, nous « les ferons chérir à nos enfants, et ce ne sera « pas une faible gloire ajoutée à celle dont vous « brillez déja, que d'avoir été le premier dont « Venise suppliante ait embrassé les genoux. « Elle vous révère, vous honore, et veut vous « servir comme sa divinité tutélaire.

« Si le souverain arbitre des destinées eût « détourné nos aïeux de s'immiscer dans les « intérêts des autres états, notre ville floris- « sante entre les villes de l'Europe, verrait « encore croître sa splendeur; au lieu de se « voir humiliée, et d'être devenue un objet de « haine et de pitié, en perdant, en un moment, « tout le fruit de ses victoires.

« Mais, pour finir par où j'ai commencé, il « est en votre pouvoir d'acquérir un nom im- « mortel, et une gloire qu'aucune autre n'égale,

« en pardonnant aux Vénitiens. Tous les siècles
« vous proclameront le plus grand et le plus
« clément des princes; et nous, vos fidèles Vé-
« nitiens, en conservant la vie et l'avantage de
« jouir du commerce des hommes, nous pu-
« blierons que ce sont vos bienfaits. »

Les historiens vénitiens, comme je l'ai dit, contestent l'authenticité de cette harangue; mais l'un des plus graves, le cardinal Bembo, dont le témoignage n'est pas suspect, dit en propres termes : « Antoine Justiniani fut envoyé vers « l'empereur Maximilien, pour tâcher de con- « clure la paix avec lui, quelque dures que « pussent en être les conditions (1). »

Il y a loin de ce langage à celui que la république avait employé si souvent dans sa prospérité. Quelque incertitude qu'il puisse y avoir

(1) Latum etiam ut Antonius Justinianus ad Maximilianum rectâ contenderet et cum illo, si posset, pacem quantumvis duris conditionibus faceret. Tergestèque oppidum et portum Naonis, reliquaque municipia, quæ respublica ex ejus ditione superiore anno ceperat, senatum ei paratum esse restituere, ac quæ oppida ex romanorum imperatorum ditione in Carnis et Gallià et Venetiâ respublica possideret, ea se omnia illi tanquam accepta relaturum nuntiaret : nisi enim ab altero eorum aliquid auxilii afferatur adversus Gallorum audaciam, atque impetum nullum satis firmum obicem futurum esse verebantur (lib. 8.)

Il faut convenir que voilà la substance de la harangue.

sur les termes du discours qu'on attribue à Justiniani, il est évident que ses maîtres étaient résignés à accepter toutes sortes de conditions, et il est indifférent qu'il ait employé des formules contenant l'aveu de l'autorité de l'empereur sur la république; puisque dans le fait cette autorité n'a jamais été exercée.

Refus de l'empereur.

L'empereur aurait été peu fondé à se prévaloir d'une soumission, dont il n'avait pas profité; car il est constant qu'il refusa tout accommodement avec les Vénitiens (1). Mais, par une inconséquence, que l'incohérence habituelle de ses desseins peut seule expliquer, en même temps qu'il rejetait le paix, il ne se préparait pas à leur faire la guerre. Il avait dissipé, avant de commencer la campagne, tous les fonds qu'il avait tirés de ses sujets, cent cinquante mille écus d'or levés en Allemagne pour la croisade, et que le pape avait laissés à sa disposition, enfin le prix de l'investiture du duché de Milan. Ce désordre de ses finances lui fit commettre deux fautes.

Ses fautes.

La première, fut de ne pas s'assurer, par

(1) Nous avons une copie de sa réponse dans un recueil de pièces, pour servir à l'histoire, qui fait partie de la collection de Dupuy, manuscrit de la bibl. du Roi n° 258. Cette pièce est intitulée *Domini Maximiliani imperatoris augusti ad Antonii Justiniani oratoris veneti supplicationem extemporaneam responsio.*

de fortes garnisons, des places qu'il y avait d'acquérir à si peu de frais; la seconde, d'y envoyer des gouverneurs, qu'il payait fort mal, et qui se dédommageaient de la pénurie de leur maître, en pressurant les habitants, sans avoir des forces suffisantes pour se faire respecter.

XIII. Les Vénitiens surprennent Padoue. 17 juillet 1509.

Les sujets de la république ne tardèrent pas à comparer leur existence passée à leur condition présente. Pillés par des étrangers, ils regrettèrent un gouvernement qui n'exigeait d'eux que de l'obéissance, et des tributs modérés, et ils remarquèrent que leurs nouveaux maîtres n'étaient pas moins imprudents qu'avides. Léonard Trissino, ce même émigré vicentin que nous avons vu repoussé des portes de Trévise, commandait dans Padoue. Il n'avait que huit cents hommes pour garder cette place (1), mais il vendait ou distribuait, pour se faire des partisans, les biens appartenant aux patriciens de Venise. Un mois s'était à peine écoulé, que déja l'insolence des déserteurs de la cause de la patrie, enrichis par la faveur de l'étranger, avait révolté tous les bons citoyens. Il n'y a point de joug qu'on supporte avec plus d'horreur que celui d'un transfuge.

Le gouvernement vénitien, averti de ces dispositions, se hâta d'en profiter. Un patricien,

(1) *Hist. du chev. Bayard*, ch. 31.

nommé Louis Malino, proposa de surprendre Padoue. Le doge, effrayé d'une entreprise qui pouvait rendre aux ennemis toute leur activité, s'y opposa de tout son pouvoir, mais la tentative fut résolue. André Gritti, à la tête d'un détachement, et suivi de quelques milliers d'hommes, que Petigliano conduisait à peu de distance, s'avança, dans la nuit du 16 au 17 juillet (1), jusque sous les murs de cette place négligemment gardée. La garnison étant faible, on ne tenait que deux portes ouvertes, et il y avait seulement trente hommes de garde à chacune. C'était le temps de la récolte des foins. Le matin du 17 juillet, aussitôt que la porte s'ouvrit, une file de grosses charrettes se présentèrent pour entrer; derrière l'une de ces masses roulantes, six gendarmes vénitiens s'avancèrent sans être vus, ayant chacun en croupe un homme de pied armé d'une arquebuse.

Dès qu'ils furent arrivés sous la porte, les arquebusiers firent feu sur la garde; chacun tua son homme (2), les gendarmes chargèrent

(1) « L'historien de la ligue de Cambrai met cet événement au 18 juin, mais il est certain, dit Muratori, qu'il arriva le 17 juillet, un mardi, jour de la translation de Sainte-Marine, qu'on solennise encore aujourd'hui à Venise, en mémoire de ce commencement de résurrection de la république. » *Art de vérifier les dates.*

(2) *Hist. du chev. Bayard*, ch. 30.

le reste des Allemands; Gritti accourut avec son détachement, s'empara de la porte, et attaqua la garnison. Elle fit une vigoureuse résistance, tua quinze cents soldats ou bourgeois; mais, voyant arriver toutes les troupes vénitiennes, elle se retira dans le château, et se rendit quelques heures après. Le peuple de Padoue se vengea des fauteurs de l'étranger par le pillage de leurs maisons, et vit passer, comme prisonnier de guerre, l'odieux transfuge, que la qualité de commissaire impérial sauva du supplice qu'il méritait.

Ce coup-de-main produisit une joie inexprimable dans Venise. Après tant de désastres, on voyait luire un rayon d'espérance. On devait s'attendre que les Allemands feraient sur-le-champ un effort pour reprendre cette place importante; mais Maximilien ne s'était pas mis en état de le tenter. On avait à craindre l'armée française; une circonstance imprévue écarta ce danger. Par une autre faute de l'empereur, Louis XII était alors assez froidement avec lui. Maximilien avait refusé, après l'avoir acceptée, une entrevue que le roi lui avait fait proposer. Soit inconstance, soit qu'il eût quelque honte de paraître, dans un état voisin du dénuement, aux yeux d'un roi son vassal, dont la cour était alors très-brillante; il fit dire que d'autres affaires l'appelaient dans le Frioul. Louis XII,

XIV. Divisions entre les confédérés. La république négocie pour se réconcilier avec le pape.

qui était déjà en route, fut piqué de ce refus. Impatient lui-même de retourner dans ses états, maître des provinces qui, d'après le traité, devaient former son partage, se croyant assuré de ses conquêtes, qu'en effet les Vénitiens n'étaient pas encore en état de lui disputer, il se décida à repasser les monts. Il licencia même une partie de son armée, en laissant seulement un corps de quatre mille chevaux pour aider son allié.

De si grandes fautes passaient toutes les espérances de la république. Elle se flatta qu'elle trouverait le pape plus traitable, et renouvela ses instances pour obtenir la permission d'envoyer les ambassadeurs chargés de solliciter l'absolution des censures. Jules, par sa dureté, avait révolté le sénat, au point qu'on l'y appelait le bourreau et non pas le père des chrétiens (1). Plusieurs fois on proposa d'appeler les Turcs en Italie, de se mettre même sous leur protection (2); mais on vit qu'on n'éviterait un danger que pour se jeter dans un autre.

(1) Bembo, liv. 8.

(2) Le cardinal Bembo (liv. 8.) rapporte que le grand-seigneur reprochait obligeamment à la république de n'avoir pas eu recours à lui. « Quod quoniam factum non sit, suas nunc opes, terrâ marique, amico se animo atque benevolo reipublicæ polliceri.

Suivant l'expression d'un historien (1), le « passions semblaient bannies de ce corps » et ce fut une des causes du salut de la république.

Le pape laissa entrevoir des dispositions plus indulgentes. Il permit aux ambassadeurs de venir à sa cour, mais en exigeant qu'ils entrassent dans Rome de nuit et sans aucun appareil, pour ne pas donner aux ministres des coalisés un sujet de plainte. Il refusa long-temps de les admettre à lui baiser les pieds; il les renvoya à une commission de cardinaux. On voyait évidemment que son intention était de traîner cette affaire en longueur, pour prendre son parti selon les événements. Les Vénitiens n'étaient point gens à se laisser arrêter par des difficultés de forme dans de telles circonstances. Une fois entrés dans Rome, leur unique affaire n'était pas de réconcilier la république avec le pape. Il importait également de pratiquer tous ceux qui pouvaient avoir quelque influence sur les résolutions du saint-père, pour faire tourner, selon les intérêts de la république, les diverses négociations dont cette cour était alors le théâtre.

Maximilien, qui n'était pas en état d'entreprendre, avec ses propres moyens, le siége de Padoue, demandait les galères du pape, pour

(1) L'abbé Dubos, *Histoire de la ligue de Cambrai*, liv. 1er.

faire le siége de Venise. Ce système d'attaque n'a peut-être pas été le plus effrayant pour les Vénitiens, mais il leur importait de ne pas compter le pape parmi leurs ennemis. Pour le déterminer à refuser sa coopération à ses confédérés, ils parvinrent à faire entrer dans leurs intérêts l'archevêque d'Yorck, alors ambassadeur d'Angleterre à Rome, qui rendit à la république ce bon office, parce qu'il travaillait dans ce temps-là à en rendre de mauvais au roi de France.

Louis XII, quand il se détermina à quitter l'Italie, était en discussion et même en état de brouillerie avec le saint-siége. Les papes avaient la prétention de nommer, de leur propre mouvement, aux bénéfices dont les titulaires mouraient à la suite de leur cour. L'exercice de ce droit prétendu, fut une occasion de discorde: il n'en fallait pas tant pour réveiller une haine comme celle que Jules II et le cardinal d'Amboise se portaient. On parvint cependant à un accommodement: le roi céda une partie de ses droits, pour un chapeau de cardinal que le pape promit au neveu du premier ministre: bientôt après on ne tarda pas à se brouiller de nouveau. Le roi fit saisir les revenus des bénéfices, que des prélats romains possédaient dans ses états. Enfin le chapeau du neveu du cardinal d'Amboise arriva, et ce nuage élevé entre les deux cours

fut dissipé pour quelque temps. On remarqua que, dans les articles du traité qui fut conclu à cette occasion, le pape et le roi se garantissaient mutuellement toutes leurs possessions; mais qu'ils se réservaient la liberté de traiter séparément avec d'autres puissances, pourvu que ce ne fût point au préjudice de l'un des deux. Cet article laissait apercevoir évidemment l'intention où était le pape de se séparer de la ligue.

Pendant ces brouilleries, Jules II s'était montré plus accessible à toutes les insinuations qu'on avait tentées auprès de lui pour le détacher de la France. Il avait cherché à s'assurer des Suisses, dont la fidélité n'était pas à l'épreuve d'une contribution plus forte que celle que le roi leur payait.

Le génie des Vénitiens se signala, en profitant habilement de toutes les occasions pour diviser leurs ennemis, sans ralentir cependant leurs opérations militaires, qu'ils poursuivirent avec vigueur, dès qu'ils eurent vu renaître une lueur d'espérance.

XV. Suite de la guerre.

Leur premier soin avait été de s'assurer la conservation de Padoue, en fortifiant et approvisionnant cette place avec autant de soin que de diligence.

Mais la sagesse de leur politique, et la puissance de leur administration, se signalèrent bien davantage par un décret, qui annonça aux

sujets de la république, qui rentreraient sous sa domination, une indemnité complette de toutes les pertes qu'ils auraient éprouvées pendant la guerre. Telle était l'opinion que l'on avait de la fidélité et des ressources de ce gouvernement, que tous les sujets de terre-ferme se tinrent pour assurés de la réparation de leurs pertes, et dès-lors on peut juger du zèle avec lequel ils concoururent à se délivrer de leurs nouveaux maîtres.

Pour occuper et diviser les forces de l'empereur, les Vénitiens envoyèrent une escadre sur les côtes du Frioul et de l'Istrie. Ils s'emparèrent de Fiume, donnèrent deux assauts à la garnison de Trieste, en jettèrent une dans Udine. Pendant ce temps-là, ils disputaient aux corps avancés de l'armée allemande les districts de Feltre, de Bellune et de Cadore, et ils surprenaient Legnago, poste important, parce qu'il leur donnait une position et un pont sur l'Adige. Ils n'eurent pas le même succès contre Vicence et Vérone, dont ils s'étaient approchés avec quelque espérance d'y pénétrer. Des détachements de l'armée française, s'y étant jetés, firent avorter cette entreprise.

Mais la fortune sembla vouloir dédommager la république de ce double échec par une faveur inespérée. Le gouverneur vénitien de Legnago apprit que le marquis de Mantoue, ou

s'était mis en marche pour aller joindre les Français à Vérone, passait à quelques lieues de la place, et qu'il campait assez négligemment à l'isola della Scala, sur le Tartaro. Il fondit sur sa troupe pendant la nuit, la mit en désordre, pénétra dans le camp, fit beaucoup de prisonniers. Le prince seul, caché dans un champ de blé, échappa à toutes les recherches ; mais il eut besoin d'un guide pour aller à Vérone, et le paysan auquel il s'adressa le trahit. De sorte que Venise vit arriver dans ses murs, comme prisonnier de guerre, un des princes qui s'étaient ligués contre elle.

Une autre circonstance qui favorisa les Vénitiens, ce fut le désordre qui régnait dans l'armée autrichienne, suite inévitable du désordre des finances de l'empereur. Le pillage et d'inutiles cruautés firent abhorrer les Allemands. *La barbarie tudesque* passa en proverbe, et l'imagination, grossissant les objets, on fit des récits de femmes éventrées, d'enfants dévorés, et de chiens dressés à la chasse des hommes.

Ces exagérations ne laissèrent pas d'avoir quelqu'influence sur la résistance que la partie énergique de la population pouvait opposer aux étrangers. Les montagnards des provinces de Trévise et de Vicence disputèrent plus d'une fois les passages difficiles, et égorgèrent un

grand nombre de maraudeurs ; de sorte que l'armée impériale se trouvait déja sensiblement affaiblie lorsqu'elle arriva dans le Vicentin. Maximilien la commandait en personne. Elle était composée de six cents lances et de dix-huit mille Allemands. Elle reçut, en arrivant en Italie, un renfort de six mille Espagnols : sept cents gendarmes français s'y réunirent : le pape et le duc de Ferrare ne crurent pas pouvoir se dispenser d'y joindre chacun deux cents lances : enfin on recruta huit mille volontaires en Italie et ailleurs (1). C'était l'armée la plus considérable qu'on eut vue depuis long-temps en Italie, et Maximilien était un général de réputation.

XVI. Siége de Padoue par les alliés. 15 septembre 1509.

Aussitôt qu'on vit Padoue sur le point d'être attaquée, les Vénitiens y jetèrent toute leur armée, qui pouvait monter encore à vingt ou vingt-cinq mille hommes. Petigliano et le provéditeur, André Gritti, s'y enfermèrent eux-mêmes, et, à l'exemple du doge, qui y envoya ses deux enfants avec cent fantassins entretenus à ses frais, beaucoup de familles patriciennes s'empressèrent de former un corps de trois cents gentilshommes, qui se dévouèrent

(1) Guichardin, liv. 8.

pour la défense de ce dernier boulevard de la république.

Jamais siége, dit Guichardin, n'avait été si important pour l'Italie. Tous les esprits étaient en suspens, et l'événement paraissait fort incertain. Après avoir réparé, miné, couvert de canons les vieux remparts qui environnaient la place, on construisit intérieurement de nouveaux ouvrages entourés d'un second fossé. Toute la population des campagnes accourait pour concourir à ces travaux. Sur un autel qu'on éleva au milieu de la place publique, Gritti fit célébrer l'office divin, et là, après avoir harangué les défenseurs de Padoue, il reçut leur serment de mourir pour sauver la liberté et la patrie.

L'ennemi parut devant la place le 15 septembre. L'armée assiégeante n'était pas de moins de cent mille hommes, tant Allemands que Français, Bourguignons, Espagnols ou Italiens. Elle amenait « cent six pièces d'artillerie sur roues, dont la moindre étoit un faucon, et six grosses bombardes de fonte, qui ne se pouvoient tirer sur affûts, mais estoient portées chacune sur une puissante charrette, chargée avec engins, et quand on vouloit faire quelques batteries on les descendoit, et quand elles estoient à terre, par le devant, avec un engin,

on levoit un peu la bouche de la pièce, sous laquelle on mettoit une grosse pièce de bois, et derrière faisoit-on un merveilleux taudis, de peur qu'elle ne reculât. Ces pièces portoient boulets de pierre, car, de fonte, on ne les eust sceu lever, et ne pouvaient tirer que quatre fois le jour au plus (1). »

Malgré cet appareil de forces, l'empereur ne fit pas investir totalement la place; il préféra de se borner à l'attaque d'un point principal, et il paraît qu'il se trompa d'abord sur le choix, car il changea bientôt de position. Maximilien fut encore induit en erreur par ses ingénieurs, qui d'abord avaient cru possible de détourner le cours de la Brenta; mais les niveaux se trouvèrent mal pris, et les travaux qu'on avait commencés furent abandonnés comme inutiles.

La nouvelle attaque des assiégeants était dirigée vers un bastion, voisin de la porte de Cadalunga, par où l'on sort de Padoue pour aller à Venise.

Les assiégés faisaient de fréquentes sorties; mais les combats se donnaient au pied du rempart; car l'empereur avait placé son quartier-général à demi-portée du canon: il donnait l'exemple de la bravoure et de l'activité. Dès

(1) *Hist. du chev. Bayard*, ch. 33.

le neuvième jour, ses batteries eurent lancé plus de vingt mille boulets ; trois brèches, qu'elles avaient ouvertes, n'en firent bientôt plus qu'une, où mille hommes pouvaient passer de front. On donna d'abord deux assauts, qui furent repoussés avec vigueur. Le troisième, encore plus meurtrier, fut soutenu non moins vaillamment. Le drapeau impérial fut arboré un moment sur la brèche ; mais les Espagnols, à qui on attribue l'honneur de l'avoir planté, sautèrent en l'air, par l'explosion d'une mine. Les assiégés accoururent aussitôt parmi les décombres, et culbutèrent le reste des assaillants.

L'empereur fait proposer aux gendarmes français de monter à l'assaut.

Dans tous ces assauts on n'avait, suivant l'usage, commandé que l'infanterie. Maximilien en voulut faire donner un autre par la gendarmerie française, et écrivit au général de se tenir prêt. « Lors eussiez vu une chose merveilleuse, car « les prestres estoient retenus à poids d'or à « confesser, pour ce que chascun se vouloit « mettre en bon estat, et y avoit plusieurs « gendarmes qui leur bailloient leur bourse à « garder, et pour cela ne faut faire nul doubte « que les prestres n'eussent bien voulu que « ceulx dont ils avoient l'argent en garde feussent demeurez à l'assault. »

« La Palisse assembla les capitaines, et quand « ils furent arrivés à son logis, il leur dit :

« Messeigneurs, il faut dîner, car j'ai quelque « chose à vous dire, qui, si je vous le disois, « par aventure, ne feriez-vous pas bonne chère. « Après le dîner, La Palisse communiqua la « lettre de l'empereur, qui fut lue deux fois, « pour mieux l'entendre; laquelle ouye, cha- « cun se regarda l'un l'autre en riant, pour voir « qui commenceroit la parole. Si, dit le sei- « gneur d'Imbercourt, il ne faut pas tant son- « ger. Monseigneur, mandez à l'empereur que « nous sommes touts prêts; il m'ennuie déja « aux champs, car les nuits sont froides, et « puis les bons vins commencent à nous faillir; « dont chascun se preint à rire. Tous s'accor- « doient au propos du seigneur d'Imbercourt. « La Palisse regarda le chevalier Bayard, et veit « qu'il faisoit semblant de se curer les dents, « comme s'il n'avoit pas entendu. Si, lui dit en « riant, eh! puis, l'Hercule de la France, qu'en « dites-vous? Il n'est pas temps de se curer les « dents; il faut répondre à cette heure promp- « tement à l'empereur. Le bon chevalier, qui « toujours étoit coutumier de gaudir joyeuse- « ment, répondit : Si nous voulons trestouts « croire monseigneur de Imbercourt, il ne faut « qu'aller droit à la brèche; mais, parceque c'est « un passe-temps assez fâcheux à hommes « d'armes d'aller à pied, je m'en excuserois

« volontiers. Toutefois, puisqu'il faut que j'en
« dise mon opinion, je le ferai. L'empereur
« mande que vous fassiez mettre tous les gentils-
« hommes françois à pied, pour donner l'as-
« sault avec ses lansquenets. De moi, combien
« que je n'aye guères de bien en ce monde,
« toutefois je suis gentilhomme ; touts vous
« autres, messeigneurs, estes gros seigneurs et
« de grosses maisons, et si font beaucoup de
« nos gendarmes ; pense l'empereur que ce soit
« chose raisonnable de mettre tant de noblesse
« en péril et hasard avec des piétons, dont
« l'un est cordonnier, l'autre boulanger, et
« gens méchaniques, qui n'ont leur honneur en
« si grosse recommandation que gentilshommes?
« C'est regardé trop petitement à lui, sauf sa
« grâce. Mon avis est que vous, monseigneur,
« devez rendre réponse à l'empereur, qui sera
« telle, que vous avez fait assembler vos capi-
« taines, qui sont très-délibérés de faire son
« commandement : qu'il entend assez que le
« roi leur maître n'a point de gens en ses or-
« donnances qui ne soit gentilshommes : de
« les mêler parmi des gens de pied, qui sont
« de petite condition, serait peu faire d'estime
« d'eux; mais qu'il a force comtes, seigneurs
« et gentilshommes d'Allemagne; qu'il les fasse
« mettre à pied avec les gendarmes de France,

« qui volontiers leur montreront le chemin; « puis viendront les lansquenets s'ils trouvent « qu'il y fasse bon (1). »

Les gendarmes allemands, non moins scrupuleux sur leurs droits, répondirent à leur tour, qu'ils étaient venus pour combattre dans l'équipage qui convenait à leur naissance; l'assaut ne fut pas donné.

Levée du siége.

Tels étaient les préjugés du temps. L'empereur, toujours prompt à abandonner ses entreprises, leva le siége le seizième jour, et partit la nuit suivante pour l'Allemagne. Padoue était délivrée, mais la province était ruinée, « car au dict Padouan fut porté dommage de deux millions d'escus, tant en meubles qu'en maisons et palais bruslés et détruits (2). » En partant, Maximilien fit proposer une trève (3) aux Vénitiens, qui, dans l'ivresse de leur joie, la refusèrent et, profitant de sa retraite, se jetèrent sur plusieurs petites places qu'ils enlevèrent facilement. Basciano, Feltre, Cividal, furent reconquises: le château de la Scala fut emporté d'assaut: celui de Mouselice fut surpris; les soldats de la garnison se jetèrent dans une

XVII.

Succès des Vénitiens.

(1) *Hist. du chev. Bayard*, ch. 37 et 38, et *Mémoires de Fleuranges*, tom. XVI.

(2) *Ibid.*

(3) Guichardin, liv. 8.

grosse tour, « où incontinents ils furent assiégés, et bouta-t-on le feu au pied. La pluspart se laissèrent brûler plutôt que de se rendre, les autres sautoient par les créneaux et étoient reçus sur la pointe des piques (1). » Louis XII, parlant de cette affaire avec un ambassadeur étranger, se complaisait à lui dire, qu'on avait tué plus de six cents hommes, que pas un n'avait échappé; à quoi il ajoutait, en riant: il y a un an que les Italiens me regardaient comme un homme odieux, Chaumont va prendre ma place (2). Les châteaux d'Este, Montagnana, Colonia, Citadella, Bassano, ouvrirent leurs portes à leurs libérateurs. Vicence les appelait; ils l'emportèrent en une heure, et l'empereur n'était pas encore arrivé à Trente, que déja Petigliano était sous les murs de Vérone, où cependant il ne put pénétrer.

Presque toute l'Italie, malgré des sentiments très-divers, voyait avec un œil de complaisance les succès des Vénitiens, que leurs malheurs avaient absous de l'envie qu'on leur portait auparavant. Ils voulurent profiter de l'éloignement de l'armée autrichienne, pour punir le duc de Ferrare, et ressaisir la Polésine de Rovigo.

(1) *Hist. du chev. Bayard*, ch. 40.

(2) Machiavel, *Légation en France*, lettre du 29 juillet 1510.

Tandis qu'une division de leur armée soumettait ou ravageait cette province, le commandant de la flotte, Ange Trevisani, eut ordre d'entrer dans le Pô, de remonter ce fleuve jusqu'auprès de Ferrare, de passer l'armée sur la rive droite, et de seconder les opérations du siége de cette capitale. L'amiral eut beau représenter que cette entreprise était très-hasardeuse, sur-tout en hiver; que la flotte pouvait être compromise; on n'écouta que l'envie de se venger du duc, et Trevisani partit avec dix-sept galères, et un grand nombre d'autres bâtiments. Arrivé à Lago-Oscuro, c'est-à-dire à-peu-près à trois milles de Ferrare, il s'occupa de construire une tête de pont. L'armée vénitienne, déja arrivée sur le rivage opposé, n'attendait que la construction du pont pour effectuer le passage. Les gens du duc de Ferrare vinrent attaquer les redoutes, mais ils furent repoussés, et les marins travaillaient avec la plus grande activité, à lier leurs bâtiments de transport, pour ouvrir un passage à leurs troupes.

L'alarme était dans Ferrare; la population des campagnes accourait, pour raconter que la flotte ennemie détruisait tout sur son passage; les villages ferrarais, les belles maisons de plaisance, situées sur l'une et l'autre rive, étaient en cendres. Cette capitale, alors peuplée de quatre-vingt mille habitants, n'avait qu'une

faible garnison. Les Français, appelés par le duc, y envoyèrent un détachement de cent cinquante gendarmes ; mais ce secours aurait été vraisemblablement insuffisant, si on eût laissé le temps à l'armée vénitienne de passer sur la rive droite du Pô, et si les mouvements des ennemis, du côté de Vérone, ne l'eussent obligée de s'y porter. Dans la nuit du 20 au 21 décembre, on établit des batteries sur les digues qui commandaient le fleuve. Au point du jour, toute cette artillerie fit un feu terrible sur le pont et sur la flotte. Les troupes qui étaient à terre, ne purent parvenir jusqu'à ces batteries ; il n'y eut pas moyen d'y répondre avec les canons des galères, ni de rester à une si petite distance sous un feu si meurtrier. Deux galères, et plusieurs autres bâtiments, furent coulés bas par les premières volées. Deux ou trois coupèrent leurs câbles, et se hasardèrent à descendre le fleuve, en essuyant le feu de toutes les batteries qui couvraient la côte. Le reste, criblé de coups, fut abandonné par les équipages, qui se sauvaient dans les chaloupes, ou se jetaient à la nage. Il périt plus de deux mille Vénitiens dans cette action. Trevisani chercha son salut dans un esquif, abandonnant sa capitane, qui coula bas à trois milles du lieu du combat, et laissant toute sa flotte au pouvoir de l'ennemi.

La flotte vénitienne détruite près de Ferrare. 21 décembre 1509.

Il paya ce désastre par trois ans d'exil, et la république s'empressa d'armer une nouvelle flotte,

Telle fut l'issue de la campagne de 1509, l'une des années les plus mémorables dans l'histoire de Venise. Cette époque fut celle de la mort du comte Petigliano, à qui la république reconnaissante fit élever une statue équestre, avec cette inscription : « A Nicolas « des Ursins, prince de Petigliano, qui, après « avoir long-temps commandé, avec succès, les « armées de Sienne, de Florence, des papes, « et du roi de Naples, fit de grandes choses « pour la république, dans un extrême péril, « et lui conserva Padoue. »

XVIII. Réconciliation du pape avec les Vénitiens.

Cependant l'empereur, honteux d'avoir échoué devant Padoue, et de s'être laissé enlever Vicence, ne rougissait pas d'offrir à Louis XII de lui remettre les forts de Vérone, seule place qui lui restât, pour gage d'un prêt de cinquante ou soixante mille ducats. Quand le pape sut que le roi venait d'accéder à cette demande, il s'alarma, plus qu'il n'avait fait jusqu'alors, des progrès des Français en Italie, et se décida à recevoir les Vénitiens dans ses bonnes graces. Une pénitence publique, l'obligation d'aller témoigner leur repentir dans sept églises, l'humiliation de recevoir, à genoux, l'absolution des censures encourues,

n'étaient pas ce qui coûtait le plus aux Vénitiens. Ils se seraient estimés trop heureux que le pape se fût borné à des punitions de cette nature. Elles étaient assurément absurdes, car la république n'avait fait qu'une guerre juste. Elle s'était défendue, comme toutes les lois divines et humaines l'y autorisaient, mais elle n'avait pas été heureuse, et Jules II, en lui accordant son pardon, ne négligea point les intérêts temporels. L'absolution fut précédée d'un traité, dont les principaux articles étaient (1), que la république se désisterait de l'appel qu'elle avait interjeté, lorsque le pape avait fulminé le monitoire contre elle ; que le gouvernement ne disposerait à l'avenir d'aucuns bénéfices, ceux de patronage laïque exceptés, et que les titulaires seraient mis en possession, sans aucune difficulté, sur la seule présentation des provisions expédiées par la chancellerie romaine ; que toutes les causes bénéficiales, ou appartenant à la jurisdiction ecclésiastique, pourraient être portées à la cour de Rome; que la république ne pourrait soumettre les biens

(1) Guichardin, liv. VIII ; on peut voir les actes sous le titre de *Copia capitulorum factorum, de anno* 1510, *inter sanctiss. D. N. papam Julium II et illustrissim. dominium Venetorum.* Dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi, intitulé *Varie scritture di Venetia*, 220, 1007 — $\frac{H}{261}$.

ecclésiastiques, à aucune contribution (1).

On voit combien les Vénitiens se relâchaient de leurs maximes, relativement à la jurisdiction de l'autorité temporelle sur le clergé. Ce n'était pas tout. Ils renonçaient à toutes prétentions sur les terres de l'église. Ils reconnaissaient n'avoir aucun droit de s'immiscer dans les affaires que le pape pourrait avoir avec ses vassaux, promettant de ne donner à ceux-ci ni secours ni retraite. Ils s'engageaient à réparer les dommages que les églises avaient

(1) Voici le texte des principaux articles : Item promiserunt nullo unquam tempore, aut quovis quesito colore, seu quâvis causâ in futurum aliquas decimas, seu impositiones seu collectas, aut quæcumque onera clericis vel ecclesiasticis personis, tam ratione personarum, quam quorumcumque beneficiorum ecclesiasticorum, seu ecclesiarum, monasteriorum, vel locorum religiosorum, aut hospitalium imponere seu impositas exigere.

Item promiserunt non impedire quocumque modo per se vel alium, seu alios, collationes, presentationes, institutiones, provisiones, seu quaslibet dispositiones per sedem apostolicam, vel Rom. Pontif. pro tempore existentem, seu ejusdem sedis legatos et quoscumque alios ordinarios, de quibuscumque dignitatibus ecclesiasticis, etiam metropolitanis aut patriarchalibus, seu monasteriis etiam consistorialibus, aut quibuscumque aliis piis locis, quomodo libet factas seu faciendas, et de eis nullatenus intromittere; quinimo illorum omnium et singulorum possessionem liberam et expeditam per eos vel ad quos spectet sine contradictione vel molestiâ tradi, traditas retinere permittere.

éprouvés pendant la guerre. Ils consentaient à ce que les graces, que les prédécesseurs de Jules II pouvaient avoir accordées à la république, fussent déclarées nulles de plein droit, et considérées comme non avenues, si elles étaient, en quelque chose, préjudiciables aux intérêts de la chambre apostolique. Enfin, et c'étaient ici les deux points qui avaient donné lieu aux plus pénibles discussions, la république renonçait au droit de tenir un vidame à Ferrare, et elle reconnaissait aux sujets de l'église le droit de naviguer dans le golfe Adriatique, sans être assujettis à aucun péage, visite ou déclaration, ni pour leurs vaisseaux, ni pour leurs marchandises, quelle qu'en fût la nature ou l'origine, quand même elles appartiendraient à des étrangers.

LIVRE XXIII.

Campagne de 1510. — Diète de l'empire. — Harangue d'Hélian. — Ligue du pape, des Vénitiens, des Suisses et du roi d'Arragon, contre Louis XII. — Tentatives infructueuses sur Vérone et sur Gênes. — Concile de Tours. — Danger du pape à Bologne. — Siége de la Mirandole. — Campagne de 1511. — Concile de Pise. — Ligue de la Sainte-Union. — Campagne de 1512. — Siége de Bologne. — Prise et reprise de Brescia. — Bataille de Ravenne. — Retraite des Français; ils perdent presque toute l'Italie.

C'ÉTAIT beaucoup pour les Vénitiens de pouvoir compter dans l'Europe un prince, qui osât se dire en paix avec eux. Le pape, après les avoir forcés à la soumission, embrassait leurs intérêts avec chaleur. Ennemi de la ligue qu'il avait formée, il était revenu à son premier projet d'expulser les étrangers de l'Italie, pour y dominer sans partage. La diète de l'empire était alors assemblée : Maximilien y sollicitait des secours pour faire une nouvelle campagne; le pape et les Vénitiens intriguaient auprès des princes, pour que ces secours lui fussent refusés; mais l'ambassadeur de France appuyait

1. Diète de l'empire. Harangue qu'y prononce l'ambassadeur de France.

vivement les demandes de l'empereur. On a conservé la harangue que ce ministre, nommé Louis Hélian, et qui passait pour un des hommes éloquents de ce temps-là, prononça pour exciter contre les Vénitiens le ressentiment du corps germanique. Ce discours, beaucoup trop long pour être rapporté ici, est une invective (1), où la vérité, quelquefois incontestable, des reproches, disparaît sous l'exagération de l'expression. L'orateur, par exemple, accuse les Vénitiens d'avoir mis obstacle à la guerre, que les quatre grands princes confédérés avaient résolu de faire aux Turcs, pour la délivrance des lieux saints. Il dit que, bourrelés par leur conscience, ils ont voulu conserver par la force ce qu'ils avaient acquis par des crimes. Il craint que, si l'on n'y prend garde, ils ne deviennent plus puissants que jamais, et peu à peu les maîtres de l'Italie et de tout l'empire d'Occident. Selon lui, c'est là le but que se proposent ces malicieux renards, ces superbes lions. Il faut écraser la tête du serpent, « cette race sortie de la lie des nations, s'écrie l'orateur, ces fugitifs devenus pêcheurs; de pêcheurs, revendeurs et regrattiers; de regrat-

(1) Cette harangne est imprimée par-tout, notamment à la suite de l'*Hist. du gouvernement de Venise*, par Amelot de la Houssaye.

tiers, pilotes; de pilotes, marchands; de marchands, seigneurs et princes, par des larcins, des meurtres, des empoisonnements; se disent les maîtres de la mer; ils l'épousent, comme s'ils étaient les maris de Thétis ou les femmes de Neptune. Ni les Carthaginois, ni les Romains, ne s'étaient avisés d'une pareille invention; mais elle était digne de ces corsaires, de ces baleines, de ces Cyclopes, de ces Polyphèmes.

« Ils oppriment leurs sujets; ils leur envoient, pour les gouverner, des officiers qui ont passé leur jeunesse, non pas à Padoue, ni à Paris, mais sur la mer et sur le Tanaïs; qui, au lieu d'avoir étudié la philosophie, le droit, ou notre sainte religion, ont appris à sucer les peuples, à amasser de l'argent, et ont pris toutes les coutumes des Orientaux. Pour nous, qui n'allons pas vêtus de pourpre, qui n'avons pas des coffres pleins d'or, qui ne mangeons pas dans de la vaisselle d'argent, nous sommes, à leur dire, des barbares. Je passe sous silence leur gourmandise et leurs infâmes débauches. Ils ont des boucheries de chair humaine; ils ont leurs carrières et leurs taureaux d'airain. »

On voit que l'orateur, parmi toutes ses déclamations, n'omettait pas de toucher la corde sensible, c'est-à-dire de réveiller la jalousie qu'excitaient par-tout les richesses et la puissance des Vénitiens. Tous ces princes allemands,

dans leurs châteaux gothiques, au milieu de leurs cours encore demi-barbares, étaient indignés d'apprendre qu'il existât une république, dont les citoyens avaient des palais de marbre et de la vaisselle d'argent, et ils croyaient faire un raisonnement politique, quand ils disaient: De même qu'il ne convient point à des princes d'être marchands, il n'appartient point à des marchands d'être princes (1). Hélian, après avoir entraîné la diète par son éloquence, et en avoir obtenu les subsides que Maximilien sollicitait, passa à la cour du roi de Hongrie, et le détermina à entrer dans la ligue. Cette acquisition que firent les confédérés, ne les dédommagea point de la défection du pape. Le roi de Hongrie pouvait sans doute opérer une diversion très-inquiétante pour la république; mais son autorité n'était pas telle, qu'il disposât des forces de son royaume par sa seule volonté; aussi borna-t-il ses hostilités à des menaces.

II. Campagne de 1510.

Maximilien, aidé des subsides du corps germanique et des troupes auxiliaires, que le roi de France laissait à sa disposition, commença la campagne de 1510.

Il ne vint point y commander en personne; le prince d'Anhalt était son lieutenant-général

(1) Harangue d'Helian.

en Italie. Les Français, au nombre de quinze cents lances et de dix mille hommes de pied, étaient commandés par Chaumont d'Amboise, gouverneur du Milanais, et neveu du premier ministre.

Quant aux Vénitiens, depuis la mort de Pétigliano, ils avaient offert le commandement de leur petite armée à plusieurs généraux, notamment à André Gritti, qui avait eu la modestie de le refuser, ne se réservant que la part qu'il lui était permis de prendre au danger, en sa qualité de provéditeur; et ils avaient fini par confier cette charge à Paul Baglione, qui avait commandé dans l'armée du pape; car Jules, par une infraction manifeste de la ligue, dont il ne s'était point encore séparé, avait permis à ses officiers et aux sujets de l'église, de prendre du service chez les Vénitiens. Malgré cette ressource, l'armée de la république se réduisait à six cents hommes d'armes, quatre mille chevaux légers, et huit mille hommes d'infanterie. On sent qu'elle ne pouvait faire qu'une guerre défensive.

Aussi le duc de Ferrare eut-il l'occasion de reconquérir, sans obstacle, la Polésine de Rovigo, les châteaux d'Este et de Montagnana, tandis que l'armée combinée de l'empereur et du roi, sortant de Vérone, obligeait les Vénitiens à se replier devant elle, à se retirer sous

Padoue, et par conséquent à abandonner Vicence.

Cette ville envoya des députés aux pieds du prince d'Anhalt, pour implorer sa clémence; mais ils n'en obtinrent qu'une réponse foudroyante, et malgré les sollicitations du général français, les Vicentins furent traités avec la dernière barbarie. Leur ville fut saccagée; quelques-uns de ces malheureux qui s'étaient cachés dans une grotte voisine, essayèrent de de s'y défendre: pour les forcer dans cette retraite, on alluma un grand feu à l'ouverture par laquelle ils recevaient de l'air; il en périt, dit-on, plus de mille. L'histoire a pris soin de reprocher aux Vénitiens les dévastations qu'ils avaient commises dans le pays de Ferrare, et le grand poëte, que protégèrent les princes de cette maison, a voulu immortaliser leur ressentiment (1); mais la postérité, plus impartiale, doit dire que, dans cette guerre, les Vénitiens défendaient leur existence contre la France, l'Empire et l'Italie. Jamais cause ne fut plus juste, plus sacrée que la leur, et ils fu-

(1) L'Arioste, ch. 36. Il est vrai qu'il met les excès qu'il rapporte sur le compte des soldats mercenaires, et non sur celui des Vénitiens :

Che sempre esempio di giustizia foro.

rent loin d'égaler les horreurs dont leurs ennemis se rendirent coupables.

Prise de Legnago par les Français.

L'armée française entreprit d'emporter Legnago, seule place que les Vénitiens eussent recouvrée sur l'Adige : ils l'avaient entourée d'une inondation qui en rendait l'approche fort difficile. L'avant-garde de Chaumont trouva une partie de la garnison à l'extrémité de la digue, la chargea, la poursuivit, traversa les marais, et entra avec elle dans la partie de la ville qui était sur la rive gauche de l'Adige; mais les forts principaux étaient de l'autre côté, et il n'était pas possible d'établir un pont sous leurs batteries. Chaumont jeta sur la rive droite quatre mille Gascons avec six pièces de canon. Les châteaux battus des deux côtés se rendirent successivement au bout de quelques jours. Ce fut une action d'une grande vigueur, et qui ajouta beaucoup à la gloire du capitaine Molard, officier dauphinais, qui, malgré sa naissance, sa réputation et les préjugés du temps, voulait bien servir dans l'infanterie.

Legnago, d'après l'acte de partage, devait appartenir à l'empereur; mais l'armée impériale était si faible et si mal en ordre, que les Français furent obligés de fournir la garnison des places conquises. Louis XII était dégoûté d'un allié qui lui laissait tout le fardeau de la

guerre. Il annonçait l'intention de rappeler ses troupes. Maximilien, effrayé, se hâta de l'engager à continuer la campagne au moins jusqu'à la fin de juillet, offrant de se charger de toutes les dépenses autres que la solde; mais, comme il n'était pas en état de payer même ses propres troupes, il emprunta encore du roi cinquante mille ducats, en lui donnant Legnago pour gage, et en lui permettant de garder cette place et Vérone, si, dans un an, il n'était pas remboursé de cette somme, et de celle qu'il lui avait prêtée l'hiver précédent.

On conçoit qu'entre de pareils alliés, la guerre ne pouvait être ni conduite avec beaucoup d'ensemble, ni poussée avec une grande vigueur : aussi n'entreprit-on rien de considérable. Quelques petites places, comme Citadella, Marostica, Basciano, se rendirent à la première sommation. Feltre fut brûlée, et Monselice, quoique défendue par une assez forte garnison, fut emportée; parce que les Vénitiens prirent une reconnaissance pour un assaut, et se jetèrent dans la citadelle, où ils furent tous brûlés ou massacrés. Les vainqueurs traitaient de rebelles les villes qui osaient faire la moindre résistance; mais tant de cruautés ne faisaient qu'exalter le courage des habitants des campagnes. « Ils sont furieux, enragés, écrivait Machiavel, alors en mission

pour sa république à Vérone. Hier, on en amena un qui venait d'être pris. Quand il fut devant l'évêque de Trente, commissaire impérial, il se mit à crier : *Vive Saint-Marc!* On eut beau le charger de fers, le menacer, lui promettre la vie; il n'en voulut point, et ne cessa de répéter qu'il voulait mourir pour Saint-Marc (1). »

Pendant que ces choses se passaient sur l'Adige et sur la Brenta, d'autres événements appelaient ailleurs l'attention des Français.

III. Brouillerie ouverte entre le pape, et Louis XII. Jules II s'assure les [illegible] Coalition contre la France.

Le pape, n'ayant pu mettre l'empereur dans l'impossibilité de faire cette campagne, avait voulu le détacher de la ligue, en l'engageant à conclure une paix séparée avec les Vénitiens (2). Maximilien exigeait la cession de Vérone. Jules se croyait assez d'autorité sur la république pour la déterminer à ce sacrifice. Il se trompait. Il trouva le sénat dans la résolution inébranlable de ne point abandonner ses droits sur cette place, et il fallut rompre la négociation.

(1) Légation à Mantoue, dépêche du 26 novembre.

(2) Julii II, P. M. Breve ad episcopum Gurcensem directum, in quo ei ante oculos ponit quæ in imperatorem Maximilianum I. redundare possent emolumenta, si cum Venetis tractatus pacis instituere haud gravaretur. 11 februarii, anno 1510.

Codex Italiæ diplomaticus. Lunig. tom. II, pars 2, sect. 6, XXIX.

Comme il redoutait encore plus la puissance de Louis XII en Italie que celle des Allemands, il chercha à lui susciter des ennemis, qui le missent dans la nécessité de se défendre, au lieu de poursuivre ses conquêtes.

Dans cette vue, il avait sollicité Henri VIII, nouvellement assis sur le trône d'Angleterre, de déclarer la guerre à la France. La jeunesse de ce prince, et son caractère ardent, faisaient espérer qu'il ne se refuserait pas à opérer cette diversion.

Louis XII s'était brouillé avec les Suisses, pour la fixation du subside qu'il leur payait (1). L'alliance entre les cantons et la France expirait précisément cette année (en 1510). Le pape

(1) Il n'y a qu'à voir dans Machiavel, l'opinion de ce politique sur le système de la cour de France, d'entretenir des Suisses à son service. « Charles VII, dit-il, après avoir, par sa valeur, délivré la France des Anglais, convaincu de la nécessité de combattre avec ses propres troupes, établit par toute la France des compagnies d'ordonnance à pied et à cheval. Louis XI, son fils, cassa celles d'infanterie, auxquelles il substitua les Suisses. Cette faute, que commirent aussi ses successeurs, est la source des maux de cet état, comme on le voit aujourd'hui. » Cette introduction des Suisses dans les rangs de l'armée française, choquait à tel point Machiavel, qu'il finit par cette exagération: « Les rois, en accréditant cette milice, ont avili la leur, qui ne sait plus ni se mesurer avec les Suisses, ni faire la guerre sans eux. » (Le Prince, ch. 13.)

chargea l'évêque de Sion, à qui il promettait le chapeau, pour prix de ses bons offices, d'entretenir l'aigreur qui existait entre eux et le roi, et leur offrit un subside plus considérable, s'ils voulaient s'engager à la défense des intérêts du saint-siége.

Assuré de ce secours, il chercha les occasions de se brouiller avec le roi. Son premier expédient fut d'opprimer le duc de Ferrare. Ce prince, comme membre de la ligue, avait profité des disgraces des Vénitiens. Il avait reconquis la province de Rovigo, et s'était mis à user de la faculté, qui lui avait été interdite pendant si long-temps, de recueillir du sel dans ses salines. Quel fut son étonnement, lorsqu'il reçut un ordre du pape de faire cesser la fabrication du sel, et de contraindre ses sujets à s'en pourvoir dans la Romagne! Il eut beau représenter que cette obligation n'était point une conséquence de sa vassalité envers le saint-siége. Le pape prétendit avoir succédé à cet égard à tous les droits des Vénitiens. Le duc, qui s'était mis depuis quelque temps sous la protection du roi, à qui il payait à cet effet un subside de trente mille ducats, eut recours à Louis XII. Celui-ci intervint dans le différend. Aussitôt le pape s'écria que le roi se déclarait contre le saint-siége, en protégeant la résistance d'un vassal rebelle à l'église; il ne voulut

entendre à aucun accommodement, et fit entrer son armée dans le Ferrarais.

Mort du cardinal d'Amboise.

Sur ces entrefaites, on apprit la mort du cardinal d'Amboise. Comme il était l'ennemi personnel de Jules II, on se flatta que la réconciliation du roi et du pape deviendrait plus facile, quand le ministre n'y mettrait plus obstacle; mais cette mort fournit à la politique du pape une nouvelle occasion de brouillerie. Il s'avisa, en vertu d'une ancienne prétention de la cour de Rome, de réclamer l'épargne du cardinal, que l'opinion publique faisait monter à trois cent mille écus d'or en espèces (1). Cette demande était sans doute fort étrange; mais elle le devient un peu moins, si l'on considère que les trésors du cardinal provenaient en partie du droit, dont il avait joui pendant dix ans, comme légat *a latere*, de recevoir le prix de toutes les dispenses qu'il donnait au nom de la cour de Rome, et d'une pension de quarante mille ducats, que les princes d'Italie lui payaient, à l'insu du roi, à qui ce ministre, trop vanté pour son désintéressement, en fit l'aveu au lit de mort. Le cardinal Bembo, son confrère, dit (2) que les legs, portés dans son testament, s'élevaient à six mille marcs d'or.

(1) Belcar. *Rerum Gallicar.* lib. 12, n° 3.

(2) *Hist. venet.* lib. 10.

Cette somme équivaudrait à près de vingt-cinq millions de notre monnaie d'aujourd'hui. D'autres font monter la fortune de ce prélat à plus du double. Il n'était pas de la dignité du roi de condescendre à cette prétention de la cour romaine. Ce fut pour le pape un prétexte de redoubler ses plaintes contre la France, et d'appeler à son secours les Suisses, ses nouveaux alliés.

En même temps, il fit entrer dans ses projets le roi d'Arragon, ennemi naturel de la France. Pour le détacher de la ligue, il lui donna l'investiture du royaume de Naples (1); et, comme cette investiture obligeait le vassal à servir avec toutes ses forces son suzerain, il exigea que Ferdinand remplît cette obligation à la lettre.

Ainsi, pendant que l'armée de Louis XII aidait celle de l'empereur à conquérir quelques villes sur les Vénitiens, une coalition s'était formée contre la France. On y comptait déjà le pape, le roi d'Arragon, les Suisses, et la république de Venise, et il était à craindre que l'Angleterre ne s'y joignît.

IV. Invasion des Suisses dans le Milanais.

Pendant que l'armée du pape ravageait le

(1) Investitura Julii papæ secundi de regno Siciliæ *citrà pharum* in personam Ferdinandi regis etc., juillet 1510. Manuscrit de la bibl. du Roi, collection de Brienne, n° 14.

Suite de la campagne de 1510.

duché de Ferrare, six mille Suisses (1) se présentèrent sur la frontière septentrionale du Milanais; et une flotte de onze galères vénitiennes, auxquelles une galère du pape s'était jointe, parut sur les côtes de Gênes.

Ces trois attaques simultanées obligèrent l'armée française de quitter précipitamment les bords de l'Adige, pour accourir à la défense du Milanais. Chaumont fut assez heureux pour faire face de tous côtés avec succès. Un petit renfort, qu'il envoya au duc de Ferrare, mit ce prince en état d'arrêter la marche des troupes de l'église. La descente qu'on voulut tenter sur les côtes de Gênes fut repoussée; les mécontents de cette ville furent contenus. Chaumont lui-même, à la tête de cinq cents gendarmes, et de quatre mille hommes d'infanterie (car il avait été obligé de diviser ses forces), s'avança pour fermer le passage aux Suisses, qui arrivaient par Belinzona.

Quoiqu'ils ne dissimulassent point leur ressentiment contre Louis XII, ils ne déclaraient point formellement la guerre; mais ils demandaient fièrement le passage à travers le Milanais, pour aller, disaient-ils, au secours de l'église, et ils se mirent en marche, par la val-

(1) Guichardin dit douze mille d'abord, et, quelques pages plus bas, dix mille, liv. 9.

lée qui sépare le lac Majeur du lac de Lugano, jusqu'à Varèse, où ils n'étaient plus qu'à quelques lieues de Milan. Il était également à craindre qu'ils ne s'emparassent de quelque place, et qu'ils n'allassent rejoindre l'armée du pape ou celle des Vénitiens. Chaumont, avec son petit corps, les observait, les retardait, mais sans oser les attaquer.

Ces six mille Suisses n'avaient point d'artillerie. Il n'y en avait pas la moitié qui eussent des armes à feu, et on n'en comptait pas plus de quatre cents à cheval; mais ils avaient reçu un renfort de quatre mille hommes à Varèse. Ils marchaient fort serrés, au petit pas, présentant, quand le terrain le permettait, un front de quatre-vingts ou cent hommes. On lisait sur leur étendard : *Vainqueurs des rois, amis de la justice, défenseurs de la sainte église romaine.*

En partant de Varèse, où ils avaient séjourné quatre jours, ils ne se dirigèrent point sur Milan. Ils prirent à gauche, comme pour aller vers le territoire vénitien, passèrent à Castiglione, puis à Vedano, où ils traversèrent l'Olona près de sa source; ensuite à Appiano. Dans cette marche de plusieurs jours, ils avaient déja beaucoup souffert. Soit que les vivres leur manquassent totalement, soit qu'ils reconnussent l'impossibilité de traverser les ri-

vières sans attirail de pontons, ils tournèrent tout-à-coup vers Côme, et on vit leurs troupes se séparer pour rentrer dans les montagnes.

Quoique cette diversion n'eût pas réussi, elle avait donné lieu aux Vénitiens de faire de nouveaux efforts, et ils venaient de recouvrer tout ce que les Français leur avaient enlevé dans les commencements de la campagne, à l'exception de Legnago. Ils vinrent même mettre le siége devant Vérone, mais ils y trouvèrent une vigoureuse résistance, et furent obligés de se retirer, lorsqu'ils apprirent que Chaumont, débarrassé des Suisses, accourait au secours de cette place.

La nouvelle coalition acquit vers ce temps-là un allié de plus. On se rappelle que le marquis de Mantoue avait été fait prisonnier de guerre par les Vénitiens. Il supportait sa captivité avec beaucoup d'impatience. Sa famille, après avoir épuisé tous les moyens d'obtenir sa liberté, imagina de s'adresser au grand-seigneur, avec qui ce prince avait eu quelques relations. Bajazet, flatté de faire montre de son crédit, ou plutôt de son autorité sur les Vénitiens, manda le baile de la république, et exigea de lui la promesse que le duc serait mis en liberté. La seigneurie n'osa pas démentir la parole de son envoyé; mais, toujours habile à tirer parti des moindres circonstances, elle fit croire qu'elle

accordait à l'intervention du pape, ce qu'elle faisait en effet par déférence pour le sultan. Le prisonnier, se croyant redevable de sa liberté au souverain pontife, alla lui en exprimer sa reconnaissance, et Jules II l'engagea non-seulement à entrer dans la ligue, mais encore à prendre le commandement de l'armée de la république. Il est vrai qu'il ne montra d'ardeur que pour le quitter. Ce fut un allié très-inutile; mais ce fut un ennemi de moins.

Les premiers revers de la coalition ne firent rien perdre au pape de son courage. Ce prince avait de l'énergie, de grandes vues. C'en était une de vouloir délivrer l'Italie de la présence des étrangers : il aurait été le bienfaiteur de son pays, s'il se fût moins abandonné à l'emportement de ses passions. Il conquit un domaine à l'église, et il aurait mérité d'être cité parmi les grands papes, s'il eût possédé les vertus de son état.

Il exigea des Vénitiens qu'ils renouvelassent avec leur flotte, qu'il renforça de quelques bâtiments, leur tentative sur la côte de Gênes. Elle n'eut pas plus de succès que la première. L'escadre fut par-tout accueillie à coups de canons, ne put aborder nulle part, et, à son retour, fut dispersée par une tempête qui engloutit cinq galères dans la mer de Sicile.

Après ce nouvel échec, le roi fit proposer à

V. Emportement du pape contre Louis XII.

Jules un accommodement. Il offrait même d'abandonner la cause du duc de Ferrare, car il proposait de remettre les droits de ce prince à la décision de commissaires que le pape nommerait; mais le pape ne voulut pas que son vassal eût d'autres juges que lui-même, exigea que Louis XII remît les Génois en liberté, rejeta tous les projets de conciliation, fit arrêter l'ambassadeur de France et le fit mettre au château Saint-Ange: c'était imiter les procédés du grand-seigneur. Il fit bien plus; l'envoyé du duc de Savoie s'étant hasardé à proposer la médiation de son maître, le pape s'emporta contre lui jusqu'aux derniers excès de la fureur, le traita d'espion, et, s'autorisant d'une accusation échappée à sa colère, fit jeter ce ministre dans un cachot, et lui fit donner la question (1).

Il lançait les excommunications contre le duc de Ferrare, contre les généraux français: Il appelait à grands cris dans le Ferrarais les troupes du roi de Naples, les armées et les flottes de Venise. Les siennes s'étaient déja emparées de Modène, et menaçant la capitale, avaient forcé le duc d'abandonner la Polésine encore une fois. Il ne cessait de presser les opé-

(1) Guichardin, liv. 9.

rations et d'ordonner à ses généraux de livrer bataille.

On a droit de s'étonner qu'un roi de France et un empereur, ne se vengeassent pas, par une guerre plus active, de la défection de cet ancien allié. Mais notre système de conduite est toujours subordonné à notre manière d'envisager les choses : or cette guerre contre le pape était jugée fort diversement par Louis XII et par Maximilien.

A la première nouvelle de l'invasion du Ferrarais par les troupes du saint-siége, l'empereur avait envoyé un héraut, pour signifier à Jules la défense d'attaquer un prince qui était sous la protection de l'empire. C'était se montrer en roi; il manquait à Maximilien de savoir agir. Louis XII au contraire, qui, lorsqu'il n'était que prince du sang, n'avait pas craint de faire la guerre au roi, partageant aujourd'hui les scrupules d'Anne de Bretagne, sa femme, ne croyait pas que le fils aîné de l'église, pût attaquer le pape, sans se rendre coupable de rebellion, et assemblait un concile pour savoir jusqu'à quel point la défense était légitime contre un tel ennemi. Peut-être aussi, n'était-ce qu'une concession qu'il faisait à l'esprit de son siècle, un moyen d'encourager son peuple à cette guerre, ou d'attaquer le pape avec ses propres armes.

VI. Louis XII assemble un concile à Tours. Décisions de cette assemblée.

Machiavel raconte (1) qu'il se trouvait un jour chez le secrétaire d'état Robertet lorsqu'on vint présenter à celui-ci un portrait du cardinal d'Amboise. « O mon maître! s'écria Robertet, « si tu étais encore vivant, l'armée du roi se- « rait aux portes de Rome. »

Tout le clergé de France, réuni à Tours au mois de septembre 1510, était occupé d'éclairer ou de rassurer la conscience du roi, par la solution des huit questions suivantes (2).

1°, Un pape peut-il en conscience déclarer la guerre, lever des troupes, les entretenir et les mettre en action, lorsqu'il ne s'agit ni de la religion, ni du domaine de l'église?

Le concile répondit, que le pape ne le pouvait, ni ne le devait.

Il est impossible de croire que le saint-esprit ait dicté cette réponse; car on ne pouvait refuser au pape, comme souverain, le droit de faire la guerre pour d'autres intérêts que ceux qui touchaient immédiatement son état ou la religion. Louis XII lui en donnait l'exemple; il combattait pour le duc de Ferrare.

2°, Est-il permis à un prince, qui défend sa personne et ses états contre le pape, de repous-

(1) 3e légation à la cour de France, dépêche du 2 septembre 1510.

(2) *Hist. ecclésiastique*, liv. 121.

ser l'attaque par les armes? Peut-il aussi saisir les terres de l'église, en s'abstenant du projet de les retenir; mais seulement pour ôter à son ennemi les moyens de lui nuire ?

Cette question fut résolue affirmativement, avec cette restriction que le prince en guerre avec le pape, ne pourrait retenir les états de l'église après les avoir conquis.

3°, Quand un pape persécute un prince par haine, et arme d'autres états contre lui, est-il permis à ce prince de se soustraire à l'obéissance du pape ?

Le concile répondit qu'on le pouvait, non pas en tout, mais seulement pour la défense des droits temporels.

4°, Supposé que le prince se soit soustrait à l'obéissance du pape, que doit-il faire, et comment doivent faire ses sujets, dans les circonstances où il est nécessaire d'avoir recours au saint-siége ?

L'assemblée décida qu'il fallait s'en tenir à la pragmatique sanction de Charles VIII.

5°, Est-il permis à un prince chrétien de prendre la défense d'un autre prince chrétien son allié, dans une cause légitime contre le pape ?

La réponse fut affirmative.

6°, Quand le pape prétend avoir droit sur

les possessions d'un prince, qui demande à remettre le différend à des arbitres, le pape peut-il lui faire la guerre légitimement? est-il permis au prince attaqué de résister? et à ses alliés de le secourir?

On décida que la défense et le secours étaient légitimes.

7°, Si le pape rend une sentence contre le prince qui demande des arbitres, ce prince est-il tenu d'y obéir, même lorsqu'il n'y aurait pas sûreté pour lui d'aller à Rome?

8°, Si le pape en état de guerre, et sans observer aucune formalité, excommunie ce prince et ceux qui ont embrassé sa cause, quelle est la force de cette excommunication?

Le concile décida que, dans l'un et l'autre cas, la censure était nulle, et devait être regardée comme non obligatoire.

On conçoit quel avantage de semblables scrupules donnaient au pape, dans une guerre où les généraux étaient obligés d'attendre les décisions d'un concile pour agir.

Le conseil-d'état alla plus loin que l'assemblée des évêques. Excité par le célèbre Mathieu Lang, évêque de Gurck et ambassadeur de Maximilien, il proposa la convocation d'un concile général, pour réformer l'église dans son chef et dans ses membres. Il n'y avait pas de

meilleur moyen, pour lever les scrupules du roi, que de dépouiller son ennemi du caractère qui le rendait sacré.

VII. L'empereur ambitionne la tiare.

C'était par un tout autre motif, que l'empereur désirait la déposition du pape. Maximilien, qui n'était pas digne de former de grands projets, parce qu'il n'était capable ni d'activité, ni de persévérance, aspirait à réunir le pontificat à l'empire. Nous avons encore la lettre, dans laquelle il faisait confidence de ce dessein à un seigneur de sa cour (1), et lui expliquait les mesures par lesquelles il comptait en assurer le succès. Il lui raconte, qu'il a fait marché avec des cardinaux, pour trois cent mille ducats, que doivent lui prêter les comtes Fugger d'Augsbourg, et dont le remboursement, dit-il, sera assigné sur les revenus de notre pontificat. Il ne bornait pas même son ambition à la tiare; car il écrivait à sa fille, la gouvernante des Pays-Bas (2), qu'il voulait devenir pape, et être canonisé après sa mort; « afin, lui disait-il, que vous m'adressiez un

(1) Au baron de Liechtenstein. Voyez *Monita politica ad serenissimos imp. rom. principes*, *Franfort* 1609. Cette anecdote est le sujet d'une dissertation de Bayle, dans les réponses aux questions d'un provincial, ch. 124. Voye aussi Mariana, *Hist. Hisp.*, lib. 30.

(2) *Recueil des lettres du roi Louis XII, et de quelque autres princes de son temps.* 4e vol.

jour vos prières, dont je me tiendrai bien glorieux. C'est pourquoi je vous prie de m'envoyer deux ou trois cent mille ducats, pour me faciliter l'exécution de ce dessein (1). »

En attendant, à l'exemple des empereurs romains, ses prédécesseurs, il avait ajouté à ses titres celui de *pontifex. maximus*, et le pape, pour ne pas être en reste, avait pris celui de *Cæsar* (2). Tous ces princes semblaient avoir changé de rôle; Maximilien voulait être pape et saint; Louis XII tenait un concile; Jules, joignant le titre de César à celui de vicaire de Jésus-Christ, couvrait ses cheveux blancs d'un casque et endossait la cuirasse, pour mener une cour composée de vieux prêtres, sous le feu du canon.

Maladie du pape.

Pendant qu'il était plein de ses projets militaires, une maladie aiguë, occasionnée, dit-on, par la colère à laquelle il s'était livré, en apprenant la convocation du concile, vint en arrêter l'exécution. La ténacité de son caractère ne se démentit point dans ce nouveau danger. Aussi peu docile sur le lit de douleur, qu'in-

(1) Questa strana voglia di Massimiliano d'esercitar il papato non si poteva quasi mettere in dubbio. Denina *Revol. d'Italia*, lib. xx, cap. 2.

(2) *Hist. de la ligue de Cambrai*, par l'abbé Dubos, tom. 1er, liv. II, pag. 261.

flexible dans le conseil, il ne voulut jamais cesser, malgré une fièvre ardente, de boire à la glace, ni de manger des fruits crus. La force de son tempérament triompha de ce mauvais régime; mais il n'était pas encore en état de quitter Bologne, lorsqu'il apprit que les Français arrivaient à trois milles de cette place.

Chaumont, par le conseil des Bentivoglio, seigneurs dépossédés de Bologne, avait entrepris de surprendre et d'enlever le pape, qu'il savait entouré de peu de troupes, au milieu d'une population, dans laquelle les Bentivoglio comptaient beaucoup de partisans.

VIII. Les Français sont sur le point de prendre le pape dans Bologne.

On attendait des troupes de Naples : on savait qu'une partie de l'armée vénitienne était en marche; mais ni les unes ni les autres n'avaient paru, et les Français étaient aux portes de la ville.

L'historien de la ligue de Cambrai (1), fait au sujet du parti que prit Chaumont, à l'instigation des exilés de Bologne, cette réflexion que l'expérience a souvent confirmée. « C'est manquer de prudence, dit-il, que de former un « projet contre un état, sur les relations infidèles de ceux que les révolutions en ont chassés. » Cependant cette entreprise n'était pas

(1) L'abbé Dubos, liv. 2. Machiavel a écrit tout un chapitre sur le danger qu'il y a de se fier à des exilés.

si téméraire, si l'on en juge par la terreur qu'éprouva toute la cour du pape, en apercevant une armée, qui, sans le secours d'aucune intelligence au-dedans, pouvait forcer une ville mal fortifiée, et encore plus mal défendue. La retraite même était interdite par les troupes légères qui battaient la campagne. Tous les vieux prélats de la suite du pape se croyaient déjà prisonniers. Les plus hardis furent ceux qui osèrent se présenter devant Jules, pour lui proposer d'entrer en négociation avec Chaumont. Jules seul était inébranlable; il leur répondit par des fureurs, et s'emporta contre les ambassadeurs de Venise et de Naples, accusant la lenteur de leurs troupes du danger qu'il allait courir.

Mais ce danger ne l'intimidait pas. Au lieu de consentir à négocier, il faisait partir d'heure en heure des courriers, pour hâter la marche des généraux vénitiens et napolitains. Il encourageait sa faible garnison; il excitait le peuple de Bologne à prendre les armes, prodiguant les promesses d'immunités et de priviléges. Il exigea de l'ambassadeur d'Angleterre, résidant auprès de lui, qu'il allât trouver les généraux français, et les menaçât d'une rupture avec son maître, s'ils entraient dans Bologne. Il fit agir dans le même sens le ministre d'Arragon et celui de l'empereur.

Cependant, quand on lui fit remarquer qu'on ne recevait aucune nouvelle des troupes qu'on attendait, que ni le peuple ni la garnison ne montraient aucune disposition à se défendre, il se laissa arracher son consentement pour entamer une négociation.

Chaumont, qui ne laissait pas d'être effrayé lui-même de la hardiesse de son entreprise, qui n'était pas sûr qu'elle fût approuvée de sa cour, qui voyait les ministres d'Angleterre, d'Arragon et de l'empire, le sommer de s'arrêter, ne fut pas fâché de se tirer de toutes ces difficultés par un arrangement, qui allait lui assurer de grands avantages, sans employer jusqu'à la violence.

On commença par convenir d'un armistice de deux jours. On en consuma une partie à disputer sur le choix des plénipotentiaires; enfin on était tombé d'accord de quelques conditions, qui étaient le maintien de la ligue de Cambrai, l'évacuation du duché de Ferrare par les troupes de l'Église, et le renvoi des contestations, élevées entre le pape et le duc, à des commissaires qui seraient nommés contradictoirement; lorsque, dans la soirée du jour où l'armistice devait expirer, la tête de l'armée vénitienne parut dans la plaine de Bologne.

S'il faut en croire Guichardin, auteur pres-

que contemporain (1), et un témoin oculaire, un évêque, Paul Jove, cette avant-garde était un corps de Turcs, que le pape avait appelés ou fait recruter, pour les opposer aux Français, ou, ce qui est plus vraisemblable, qui servaient dans l'armée vénitienne (2). « Ce fut, dit un « historien (3), un spectacle bien étrange de « voir le saint-père défendu par une troupe « d'infidèles, contre l'armée du roi très-chré- « tien. »

L'armée vénitienne, et les troupes espagnoles entrèrent dans la ville la nuit suivante. Le pape reprit toute sa hauteur, rompit les conférences, et Chaumont, qui avait fait trop et trop peu, se retira dans le Ferrarais, honteux d'avoir perdu le temps, au lieu de consommer une de ces entreprises, qui sont d'autant plus dangereuses qu'on ne les achève pas.

IX. Le pape attaque les états de Pic de la Mirandole. 1511.

Jules jeta aussi son armée, alors formidable, dans le pays de Ferrare. Elle soumit, en paraissant, les petites places de Sascolo et de Formigine. La passion du pape était d'emporter Ferrare ; mais on était au mois de décembre : sa

(1) *Hist. des guerres d'Italie*, liv. 9.

(2) La république avait pris à son service, dès l'année précédente, un corps de cinq cents cavaliers turcs, commandés par Jean l'Épirote.

(3) Garnier *Histoire de France*, Louis XII.

cour, et même ses généraux, s'effrayaient de l'idée d'un siége, qui ne pouvait manquer d'être long et très-pénible, la place étant en bon état de défense, et la saison si rigoureuse. On savait à quelles fatigues on devait s'attendre, en combattant sous les yeux d'un maître, qui trouvait que les opérations de la guerre n'étaient jamais conduites avec assez de vigueur. L'activité des préparatifs militaires n'empêchait pas la politique italienne d'employer d'autres moyens, qui lui étaient plus familiers. Le pape essaya de détacher le duc de Ferrare de la cause des Français, par des offres éblouissantes. Le duc échappa à ces séductions, et gagna le négociateur, qui, de lui-même, s'offrit à empoisonner Jules. Heureusement pour celui-ci, le chevalier Bayard, dont la loyauté s'indigna de cette proposition, déclara qu'il allait faire pendre le traître, et avertir le pontife; à quoi le duc répondit, en haussant les épaules : « Eh bien! « si Dieu n'y met remède, vous et moi nous « nous en repentirons (1). »

Pour tâcher au moins d'occuper ailleurs l'activité de Jules, on lui proposa d'enlever les deux places de Concordia et de la Mirandole. Il n'en avait aucun droit, aucune raison : ces deux villes n'appartenaient point au duc de Ferrare; elles

(1) *Hist. du chev. Bayard*, ch. 45.

n'étaient point dans la domaine de l'Église; le comte Pic de la Mirandole les tenait comme fiefs de l'empire; un des princes de cette maison venait d'être reçu dans l'alliance du pape, quelques jours auparavant, par un bref qui l'assurait de la protection du saint-siége. Mais on fit entendre à Jules qu'il importait de posséder ces deux places, pour s'ouvrir une route vers le Milanais, et dans son ardeur de guerroyer, ne pouvant attaquer Ferrare, il [illegible] où l'on voulut. Concordia, fut surprise et enlevée sans résistance. Les Français eurent le temps de jeter une garnison dans la Mirandole. Jules envoya son armée pour en former le siége: Le canon tira dès le quatrième jour; les assiégeants souffraient cruellement du froid, et manquaient déja de vivres. Les Français se défendaient vigoureusement. Jules, accusant tour-à-tour ses officiers de lâcheté et de perfidie, voulut aller lui-même presser les opérations, et annonça son départ. Les représentations des plus graves personnages de sa cour, les larmes des plus timides, les instances de ses médecins, la rigueur de la saison, rien ne put le retenir. Il partit, encore convalescent, le 2 janvier 1511.

Prise de Concordia.

Siége de la Mirandole.

Les Français avaient été informés de sa marche, et le chevalier Bayard, embusqué pour l'enlever, l'attendait à quelque distance

Le pape sur le point d'être enlevé par le chevalier Bayard.

d'un château où il avait couché. Le pape s'était mis en route; lorsque le temps devint si affreux que toute sa suite le supplia de rebrousser chemin. Il y consentit avec peine; et, comme il venait de s'y résoudre, il vit revenir à toute bride quelques-uns de ses gens, qui, ayant pris les devants, avaient donné dans l'embuscade, et étaient poursuivis par les Français. Lui-même se jeta en bas de sa litière, et se sauva à pied dans le château, dont il eut à peine le temps de faire lever le pont, à quoi il aida lui-même. « Ce qui fut d'homme de bon es-« prit, car s'il eût autant demeuré qu'on met-« troit à dire un *pater noster*, il étoit croqué. « Qui fut bien marry? Ce fut le bon chevalier « Bayard. Il ne pouvoit pénétrer dans le châ-« teau sans artillerie, ni s'arrêter sans s'exposer « à être coupé dans sa retraite. Il fit un grand « nombre de prisonniers, et retourna bien mé-« lancolié. Jules, de cette peur qu'il avait eue, « trembla la fièvre tout le long du jour (1). »

En effet, malgré toutes ces difficultés, il arriva à son armée, et, dès le premier jour, plaça son quartier-général dans une masure sous le canon de la ville. Dès ce moment, revêtu d'une cuirasse, le casque sur la tête, continuellement à cheval, il se montrait sans

Le pape à la tranchée.

(1) *Hist. du chev. Bayard*, chr. 43.

cesse à ses troupes composées de Romains, de Napolitains, de Vénitiens, de Grecs, de Dalmates et de Turcs, pressait les travaux, dirigeait les batteries, et partageait toutes les fatigues comme tous les dangers.

Cette ville, assiégée par un pape, était défendue par une femme. La comtesse de la Mirandole commandait dans la place.

Mais la neige tombait à gros flocons, la gelée rendait les travaux des pionniers très-pénibles. On n'avait point de grosse artillerie. Ce siége traînait en longueur. On parvint à entraîner le pape à Concordia. Il s'en échappa presque aussitôt, et revint dans son camp occuper cette même masure, qui fut traversée deux fois par les boulets ennemis. Deux de ses cuisiniers ayant été tués, il consentit à se placer un peu plus loin; son ardeur l'y ramena. Bientôt le logement ne fut plus tenable; il en choisit un autre où les boulets se dirigèrent comme sur le premier.

Prise de la Mirandole.

Un général qui aurait voulu aguerrir son armée, n'aurait pas fait davantage. Enfin, à force d'être jour et nuit à la tranchée, il parvint à faire une large brèche à la place. La gelée permettait de traverser le fossé. Il allait faire donner l'assaut, lorsque les assiégés offrirent de capituler. On eut beaucoup de peine à obtenir de cet ardent vieillard, qu'il leur accordât la vie, et on le vit entrer dans la Mirandole

par la brèche, comme aurait pu faire un jeune conquérant.

Après cet exploit, il fut obligé de se replier, parceque les Français arrivaient en forces. L'activité d'un tel allié, laissait peu de chose à faire aux Vénitiens. Il occupait la moitié de leur armée dans le pays de Ferrare, et par conséquent réduisait à-peu-près à l'inaction ce qui en restait dans le Frioul et sur l'Adige. Aussi la guerre se bornait-elle à des ravages. Avec d'autres troupes, il eût été difficile de prévoir où l'ardeur de ce pontife se serait arrêtée. Beaucoup d'auteurs rapportent, qu'un jour il jeta dans le Tibre les clefs de saint Pierre, pour ne plus se servir, disait-il, que de l'épée de saint Paul (1). Cette anecdote, qui peut avoir été imaginée par des historiens satiriques, n'en peint pas moins le caractère de ce pontife. Mais il éprouvait la vérité de cette observation de Guichardin, que les papes sont toujours mal servis à la guerre, et il s'en plaignait continuellement. La faiblesse de ses troupes et de ses officiers ne servit qu'à faire mieux ressortir la vigueur de son caractère. Déja il avait développé tout son plan, qui était d'expulser les étrangers de l'Italie, et d'en devenir le dominateur. Il conduisait à sa suite les Véni-

(1) Claves Petri nil juvant, valeat S. Pauli gladius.

tiens, le duc de Mantoue, les peuples de la Romagne et les Napolitains; il faisait des révolutions à Florence, il en préparait à Gênes. Cette réunion de toutes les puissances de la péninsule sous les mêmes drapeaux, était l'effet de l'indiscrétion de Louis XII. Ce prince avait dit hautement, et tous les ministres étrangers, qui remplissaient sa cour, avaient mandé à leurs maîtres, qu'il allait se rendre enfin aux instances de l'empereur, et partager avec lui toute l'Italie (1). Les armées portaient la peine des dévastations qu'elles avaient faites. Les Français, qui servaient dans le Frioul sous la Palisse, restèrent six jours sans pain. Les maladies firent d'horribles ravages. La Palisse ramena à peine la moitié de son monde. Tous les Grisons qui servaient sous les drapeaux de l'empereur périrent; on dit, que deux ou trois seulement revirent leur pays (2).

Ferdinand d'Arragon, qui prévoyait qu'il aurait tôt ou tard les Français sur les bras, soit à Naples, s'il étaient heureux en Italie, soit sur les frontières d'Espagne, travaillait de tout son pouvoir à séparer Maximilien de Louis XII, et pour cela, il proposa à l'un et à l'autre d'en-

(1) Machiavel, 3e légation à la cour de France, dépêche du 9 août 1510.

(2) *Hist. du chev. Bayard*, ch. 46.

tance des négociations pour la paix. L'évêque de Gurck fut envoyé par l'empereur à Bologne où était le pape; mais il y affectait une extrême hauteur, jusque-là qu'il gourmanda l'ambassadeur de Venise, pour avoir osé paraître en sa présence, et qu'au lieu de traiter personnellement avec trois cardinaux, que le pape avait députés pour conférer avec lui, il nomma, de son côté, trois de ses gentilshommes pour les entendre.

Il était difficile qu'un négociateur aussi hautain que l'évêque de Gurck, et un prince aussi inflexible que Jules s'accordassent dans une affaire, dont l'accommodement demandait des concessions réciproques. Le ministre impérial exigeait que les Vénitiens cédassent Vérone, Vicence, Trévise et Padoue, et que le pape se réconciliât avec le roi de France. Les Vénitiens ne voulurent pas même abandonner deux de ces provinces. Jules répondit que rien ne pourrait le déterminer à laisser le Milanais au roi, dût-il lui en coûter la tiare et la vie. Il fallut rompre les conférences, et se préparer à une nouvelle campagne.

X. Campagne de 1511. Les Français marchent vers la Romagne.

On devait s'attendre que le roi de France, dont l'activité, l'énergie, les ressources, ne s'étaient pas développées pendant la campagne de 1510, commencerait celle de 1511 d'une manière plus imposante. En effet, Chaumont

étant mort, le maréchal de Trivulce, qui lui succédait, reprit sans difficulté presque tout ce que le pape avait conquis dans le pays de Ferrare, emporta d'assaut Concordia, enleva quelques quartiers à l'armée combinée, mais ne put réussir à la déloger du poste qu'elle avait choisi dans l'angle que forment la Burana et le Pô à leur confluent. Le duc de Ferrare secondait les opérations des Français, et il en coûta aux Vénitiens une nouvelle flotte, qui s'était hasardée dans les eaux intérieures.

Le pape, dès qu'il reçut l'avis de la marche de Trivulce, partit pour se mettre à la tête de ses troupes, et forcer ses généraux à livrer bataille. Mais on lui rendit compte qu'il y avait sur sa route, et dans un village qu'il fallait traverser, un petit corps à sa solde qui s'était mutiné, faute d'être payé exactement; ce contre-temps, auquel il ne pouvait remédier dans le moment, l'obligea à revenir sur ses pas. Rentré dans Bologne, il apprit que le maréchal de Trivulce marchait sur lui. Pour cette fois, il n'y avait pas moyen de l'attendre; Jules se retira à Forli. L'armée papale voulut faire un mouvement sur Bologne, pour sauver cette place; les bourgeois lui fermèrent leurs portes, mirent en pièces une statue de Jules, ouvrage de Michel-Ange, chassèrent le légat, appelèrent les Français. Ceux-ci tombèrent sur l'ar-

mée de l'église, qui s'enfuit en déroute. Le pape s'éloigna jusqu'à Ravenne. Il n'aurait tenu qu'à Trivulce de pousser ses conquêtes plus loin, car déja Imola lui envoyait ses clefs, si des ordres de Louis XII ne fussent venus lui prescrire de s'arrêter sur les frontières de l'état de l'église. Au lieu de vaincre le pape à coups de canon, on voulait le combattre avec ses propres armes. L'empereur et le roi le firent citer au concile qu'ils venaient de convoquer à Pise.

XI. Conciles de Pise et de Latran.

Si on a eu occasion de reprocher des fautes à Louis XII, on ne peut trop louer sa modération. Non-seulement il arrêta la marche de son armée victorieuse, mais il défendit de célébrer par aucunes réjouissances des succès obtenus sur le chef de la chrétienté. Il fit encore offrir la paix à Jules, qui n'était pas fâché de gagner du temps, mais qui persistait à vouloir dicter des conditions, telles qu'aurait pu les prescrire un vainqueur irrité. Ce qu'il y a d'incroyable, c'est que le roi rappela son armée dans le Milanais, et congédia presque toute son infanterie: c'était une faute qui se renouvelait tous les ans.

Le pape, à qui le futur concile ne laissait pas de causer quelque inquiétude, voulut affaiblir l'autorité de cette assemblée, en lui en opposant une autre qu'il convoqua de son côté.

Le clergé de France, et trois ou quatre cardinaux italiens formaient le concile, anathématisé par le pape, et qui errait de Pise à Milan; les évêques d'Allemagne, entrant dans les vues secrètes de l'empereur, refusèrent d'y assister. Il n'y vint aucun prélat des autres pays de la chrétienté. Il était difficile qu'une assemblée si peu nombreuse, formée au milieu du tumulte de la guerre, et par des prélats d'une seule nation, pût se donner pour l'organe de l'église universelle, véritable régulatrice des opinions du monde chrétien. Cependant les pères, qui se disaient eux-mêmes *le sel de la terre et la lumière du monde* (1), obligés de quitter Pise en proie à la discorde, s'étaient refugiés à Milan; là, après avoir fait citer trois fois le pape Jules II, ils rendirent le 21 avril 1512, le décret suivant :

Décret du concile de Pise contre le pape.

« Au nom du père, du fils et du saint-esprit. « Le sacré concile général de Pise légitimement « assemblé au nom du saint-esprit, représen- « tant l'église universelle.

« Le seigneur a dit, par le prophète Isaïe, « ôtez de la voie de mon peuple tout ce qui « peut le faire tomber, et dans l'apôtre saint « Paul, retranchez le mal du milieu de vous, « car un peu de levain aigrit toute la pâte.

(1) 6e session.

Puisqu'il faut donc retirer le peuple des mains « de Goliath, et le préserver de la ruine dont « les Philistins le menacent, c'est-à-dire de ce « cloaque de crimes, qui inondent l'église dans « son chef et dans ses membres; puisque la foi « périclite, que l'église tombe en ruines, et que « les gens de bien souhaitent qu'il s'élève un « nouveau David; le saint concile ici présent « s'est assemblé pour être ce David, et arracher « l'église des mains des infidèles. Tel a été le « dessein de cette assemblée, traversée par « tant d'obstacles, attaquée par celui qui devait « la protéger, quoiqu'on ait tout employé pour « engager le souverain pontife à rentrer dans « lui-même, sans qu'il ait voulu rien écouter, « tandis qu'il s'est au contraire élevé contre les « décrets de ce saint concile, menaçant ceux « qui le composent d'interdits, de censures et « de privations de bénéfices; qu'il a employé « toutes sortes d'artifices, pour s'opposer à « l'exécution de nos pieux desseins, pour divi- « ser, dissoudre, diffamer et anéantir nos tra- « vaux : c'est pourquoi le saint concile exhorte « les cardinaux, patriarches, archevêques, évê- « ques, abbés, prévôts des cathédrales et chapi- « tres des collégiales, les rois, princes, ducs, « marquis, comtes, barons, universités, commu- « nautés, vicaires de la sainte église romaine, « vassaux, gouverneurs, vicedataires et sujets,

« réguliers et séculiers, de quelque dignité, état « et condition qu'ils soient, enfin tout le peuple « chrétien, à ne plus reconnaître le pape Jules, « et défend de lui obéir à l'avenir, puisqu'il « est déclaré notoirement perturbateur du con- « cile, contumace, auteur de schisme, incor- « rigible et endurci (1). »

Telle fut l'issue de ce concile, qui n'ébranla point Jules II sur son trône. Revenons aux événements militaires.

XII. Ligue de la sainte-union contre les Français. 5 octobre 1511.

L'empereur Maximilien prétendait faire la guerre et des conquêtes, non-seulement sans y paraître, mais même sans envoyer une armée. Quand il avait obtenu des subsides du corps germanique, ou quelque prêt du roi de France, il en dissipait la plus grande partie, laissait le reste à ses ministres, pour rassembler quelques troupes, que le défaut de paye dispersait presqu'aussitôt, et s'avançait dans le Tyrol ou vers le Trentin, où il perdait le temps à chasser, au lieu de venir se mettre à la tête des opérations militaires, ce qui était d'autant plus déplorable, qu'il était en état de les bien diriger.

Les Vénitiens auraient été trop heureux s'ils n'avaient eu en tête que cet adversaire; mais, d'une part, le pape retenait sous ses drapeaux

(1) J'ai emprunté ici le texte du continuateur de Fleury, *Hist. ecclésiastique*, liv. 122.

moitié de leur armée, et de l'autre, l'empereur lui opposait le corps français que le roi avait mis à sa disposition. L'armée de la république avait ordre de tenir la campagne, et conserver Vicence et la Polésine de Rovigo, tant que les forces du roi avaient été occupées du côté de Bologne; mais dès qu'elles reparurent, il fallut qu'elle se repliât sur les deux seules places qui lui offraient quelque sûreté, Trévise et Padoue. A peine les Français étaient-ils arrivés, et avaient-ils repris Vicence et quelques châteaux, qu'une nouvelle incursion des Suisses les rappela dans le Milanais.

Le pape venait de resserrer, par un traité signé le 5 octobre 1511, les liens de la coalition qu'il était parvenu à former contre la France. Non content de disposer des troupes du roi de Naples son vassal, il avait engagé ce prince à entrer dans sa querelle, comme roi d'Arragon, et à le seconder avec toutes les forces des royaumes de Naples, d'Arragon et de Castille. On avait réservé, dans cette ligue, une place au roi d'Angleterre, Henri VIII, qui ne tarda pas à l'accepter.

Le pape fournissait quatre cents gendarmes, cinq cents chevau-légers, et six mille hommes d'infanterie; les Vénitiens huit cents gendarmes, mille cavaliers albanais, et huit mille hommes de pied. Le roi d'Arragon s'engageait

à y joindre douze cents gendarmes, mille chevau-légers et dix mille fantassins espagnols. Cette armée, qu'on appelait l'armée de la sainte union, devait être commandée par Raymond de Cardonne, vice-roi de Naples.

XIII. Invasion des Suisses dans le Milanais.

Pendant que cette nouvelle ligue se formait, Louis XII continuait de négocier avec le pape, espérant l'amener à un accommodement, et achevait de s'aliéner les Suisses, en leur refusant les subsides qu'ils demandaient, et en leur interdisant la faculté de tirer du Milanais des vivres dont ils avaient besoin.

Sollicités par le pape, d'accord avec les Vénitiens, qui leur avaient promis de se joindre à eux sur l'Adda, ils descendirent de leurs montagnes au nombre de seize mille hommes, et envoyèrent au général français une déclaration de guerre au nom de la sainte union.

Pour résister à toutes ces forces, le roi n'avait en Italie que treize cents gendarmes, un corps de deux cents gentilshommes et trois ou quatre mille hommes d'infanterie. Encore ces troupes étaient-elles fort dispersées, parce qu'il avait fallu en laisser à Bologne, à Vérone, et à Brescia.

Gaston de Foix gouverneur de Milan.

Ces troupes étaient sous le commandement du nouveau gouverneur de Milan, Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu du roi. Ce prince, à peine âgé de vingt-deux ans, déjà distingué, non-

seulement par sa valeur, mais par une capacité au-dessus de son âge, réunit cinq cents gendarmes, deux cents gentilshommes, et à-peu-près deux mille fantassins, et se porta au-devant des Suisses, pendant qu'on élevait à la hâte quelques retranchements autour de Milan, et qu'on y recrutait autant de monde qu'on pouvait.

Les Suisses arrivèrent de Varèse droit sur cette capitale, avec circonspection comme la première fois, marchant en ordre et en masse, mais sans cavalerie, sans artillerie, et par conséquent ne pouvant battre la campagne pour y rassembler des vivres, ni se déployer avec avantage dans la plaine sous le canon de l'ennemi.

Gaston se replia devant eux jusque dans les faubourgs de Milan. Arrivés à une lieue de la ville, les Suisses, au lieu de l'attaquer, tournèrent vers Monza, s'approchèrent de l'Adda, brûlèrent une vingtaine de villages; mais, ne recevant aucune nouvelle des Vénitiens, qui accouraient en toute hâte des frontières du Frioul, ils se replièrent sur Côme, et rentrèrent dans leur pays, comme ils avaient fait précédemment.

XIV. Siége de Bologne par les alliés.

Cette diversion, que les Suisses firent manquer, pour n'avoir pas voulu attendre les Vénitiens pendant quelques jours, avait été com-

Janvier 1512. binée avec les mouvements que la grande armée de l'union allait opérer dans la Romagne.

Elle partit d'Imola, forte de dix-huit cents gendarmes, de seize cents chevau-légers, et de seize mille hommes d'infanterie, moitié Italiens, et moitié Espagnols; soumit la partie méridionale du Ferrarais, et arriva devant Bologne, le 26 janvier 1512. A la première nouvelle de cette invasion, Gaston s'était porté avec ses troupes sur Carpi et Finale. En passant dans la première de ces villes, Gaston, La Palisse, Bayard, et la plupart des capitaines de l'armée, ne manquèrent pas de consulter un fameux astrologue, qui, s'il faut en croire les mémoires de ce temps (1), leur prédit qu'ils gagneraient une grande bataille dans peu de jours, le vendredi-saint ou le jour de Pâques, et annonça à tous ceux qui l'interrogèrent, ce qui devait personnellement leur arriver. Gaston avait treize cents gendarmes, et était parvenu à réunir quatorze mille hommes d'infanterie. Sa présence à quelques lieues de Bologne, commandait beaucoup de circonspection aux assiégeants; mais ils espéraient être bientôt débarrassés de cet incommode voisinage, par une diversion que l'armée vénitienne devait opérer, et qui devait attirer les Français dans le Milanais. En effet,

(1) *Hist. du chev. Bayard*, ch. 47.

Gaston apprit que l'armée de la république marchait sur Brescia. Il ne voulut pas quitter l[illegible] sans avoir fait lever le siége de B[illegible], qui était vivement canonnée depuis q[illegible] jours, et où les ennemis avaient déja fa[illegible] une brèche praticable. Il déroba sa marche au [illegible], à la faveur d'un temps affreux, et entra dans la place sans être aperçu. Si la fatigue de ses troupes lui eût permis d'attaquer les [illegible] dès le soir même de son arrivée, il les aurait surpris; mais il fut obligé de remettre sa sortie au lendemain, et, dans la soirée, ils furent avertis par un soldat qu'on prit autour de la ville, que toute l'armée française était dedans. Aussitôt ils profitèrent de la nuit pour retirer leurs canons des batteries, lui firent prendre les devants par la route d'Imola, et se retirèrent au point du jour. Gaston se borna à les faire poursuivre par sa cavalerie légère, laissa, pour la sûreté de la place, un corps de quatre cents gendarmes et quatre mille hommes de pied, et se mit en route le lendemain pour Brescia, où il arriva neuf jours après, ayant fait une marche de plus de cinquante lieues [illegible] traversé plusieurs rivières,

XV. Prise et reprise de Brescia.

[illegible] mment qu'un chevaucheur sur [illegible] n'eust sceu faire plus de pays q[illegible] toute son armée.

[illegible] du chev. Bayar[illegible]

et détruit une division vénitienne qui gardait un passage sur l'Adige.

En arrivant il trouva les Vénitiens maîtres de Brescia, mais non pas du château. Ils avaient surpris cette ville, la veille du jour qu'il était entré dans Bologne, le 4 février, à la faveur de leurs intelligences, notamment par le conseil du comte Louis Avogaro. André Gritti, après une première tentative infructueuse, avait profité de la sécurité de l'ennemi, pour en hasarder une seconde. Il paraît que les bourgeois avaient introduit les Vénitiens par un égoût, tandis que de fausses attaques attiraient ailleurs l'attention de la garnison; mais il faut dire aussi, à la gloire du provéditeur Gritti, que ces attaques étaient des assauts, et que, des trois points qu'il assaillit, deux furent emportés l'épée à la main. Dès le lendemain, il commença à canonner la citadelle, y ouvrit une brèche en peu de jours, et envoya des détachements reprendre Bergame, Ponte-Vico, les Orci et quelques autres places, qui, à la nouvelle de ses succès, s'étaient déclarées pour leurs anciens maîtres.

Gaston, en arrivant devant Brescia, laissa une partie de son armée en dehors, et entra dans le château avec le reste par la porte qui donnait sur la campagne. En débouchant du côté de la place, il trouva sur l'esplanade l'ar-

nne vénitienne, composée de cinq cents gendarmes, huit cent chevau-légers et huit mille fantassins, sous les ordres du provéditeur André Gritti. L'attaque des Français fut impétueuse et médiocrement soutenue par les ennemis. Ceux-ci se replièrent de rue en rue, protégés par le feu des habitants, qui tiraient sur les soldats de Gaston. Alors la partie de l'armée française, qui était restée devant la place, se mit à en canonner la seule porte qui ne fût pas murée, l'enfonça, ferma toute retraite aux Vénitiens et en fit un horrible carnage. Rien ne se sauva. Le provéditeur Gritti, le podestat Justiniani, et beaucoup d'autres hommes de marque furent faits prisonniers. On évalue à quinze mille (1), le nombre des soldats ou habitants qui furent tués dans cette action, et l'opulente ville de Brescia fut livrée au pillage, qui dura sept jours. « Or chacun se mit au pillage parmi les maisons, et y eust de grosses pitiez; car, comme pouvez entendre, en tels affaires, il s'en trouve toujours quelques-uns meschants, lesquels entrèrent dedans les monastères et feirent beaucoup de dissolutions, car ils pillèrent et dérobèrent en beaucoup de façons,

(1) [illegible] huit mille, liv. 10, d'autres deux mille. Mais il y en a qui vont jusqu'à quarante mille.

de sorte qu'on estimoit le butin de la ville à trois millions d'escus. Il n'est rien si certain que la prinse de Bresse feut en Italie la ruine des François, car ils avoient tant gaigné en ceste ville que la pluspart s'en retourna et laissa la guerre (1). »

Bergame, et les autres villes révoltées, étaient rentrées dans la soumission aussitôt que les Français avaient reparu.

XVI. Négociations.

L'activité d'un jeune prince venait de déconcerter les projets des coalisés. De leurs deux entreprises, faites à-la-fois sur Bologne et sur Brescia, une au moins devait réussir. Elles furent déjouées toutes les deux, et les Vénitiens venaient de perdre presque toute leur armée. Mais l'activité de Gaston ne pouvait rien sur les événements préparés par la politique.

Le roi d'Angleterre accède à la sainte-union.

Le roi d'Angleterre, déterminé par les instances du pape, venait d'accéder à la sainte union et de congédier l'ambassadeur de France. Ce nouvel ennemi était d'autant plus à craindre que le roi, pour porter toutes ses forces en Italie, n'avait gardé que deux cents gendarmes sur la frontière septentrionale du royaume.

Le duc de Ferrare seul allié de la France.

De tous les alliés de la France, il ne lui restait que le duc de Ferrare qui avait besoin de

(1) *Hist. du chev. Bayard*, ch. 55.

protection, et l'empereur, qui mettait sa fidélité à un prix qui la rendait suspecte.

Il demandait que les affaires de Bologne et de Ferrare fussent remises à sa décision. Il voulait être l'arbitre entre les deux conciles, et déjà il avait fait déclarer, par les évêques allemands, l'assemblée de Pise schismatique. Il faisait notifier au roi qu'il ne pouvait consentir à voir les Français étendre leurs conquêtes en Italie; et en même temps, il exigeait que la France lui garantît tout ce qui lui avait été promis par le traité de Cambrai. Ce n'était pas tout; il lui fallait un gage de la fidélité du roi, et ce gage devait être la jeune princesse dont la reine était accouchée deux ans auparavant, qu'il voulait qu'on lui envoyât, pour être mariée, quand il en serait temps, avec Charles d'Autriche. Il voulait enfin que, dès-à-présent, on lui remît aussi la dot de la jeune princesse, et que cette dot fût la Bourgogne.

L'empereur fait une trêve avec les Vénitiens.

De pareilles propositions décelaient l'envie d'être refusé, et l'impatience d'être dégagé de l'alliance de la France.

Le pape et le roi d'Arragon continuaient leurs efforts pour l'en détacher. Ils surent tirer parti, pour la cause commune, des désastres que la France venait d'éprouver, en déterminant la république à accepter une trêve de dix mois avec l'empereur; elle se résigna à

lui payer une somme de cinquante mille florins, et à lui laisser la possession provisoire de tout ce qu'il occupait, c'est-à-dire de Bassano, de Vicence et de Vérone (1).

XVII. Bataille de Ravenne. 11 avril 1512.

Maximilien fit notifier cette trêve au roi, qui n'en avait pas eu le moindre soupçon. Il n'y avait pas moyen de se méprendre sur la conduite ultérieure d'un tel allié. Louis XII envoya sur-le-champ à son armée l'ordre de se porter dans la Romagne, et de poursuivre à outrance l'armée de la sainte union. Ce nom inspirait cependant encore quelques scrupules. Pour les lever, on imagina de convertir cette guerre de rois en une guerre de prêtres. Chacun des deux partis voulut s'autoriser des intérêts de la religion. Le concile, seul allié qui restât à la France, autorisa formellement Gaston à conquérir les terres de l'église, pour les tenir en dépôt, et envoya un légat à l'armée. Gaston et ses gendarmes ne furent plus que les soldats du concile. Le cardinal de Saint-Severin parut dans leur camp, la cuirasse sur le dos, et ces mêmes lieux, qui avaient vu si souvent les aigles combattre les aigles, virent marcher la croix contre la croix.

Une nouvelle maladie, qui avertissait Jules

(1) *Codex Italiæ diplomaticus Dunig.* tom. II, pars 2, sectio 6, xxi.

de sa vieillesse et l'obligation de laisser le commandement au général espagnol, ne lui permettaient plus de paraître à l'armée; il y envoya, comme légat, le cardinal de Médicis, à qui la fortune réservait le pontificat et la gloire de donner son nom à son siècle.

L'armée du roi arriva à Finale dans le mois d'avril. Elle avait reçu quelques renforts, et se trouvait composée de seize cents gendarmes, et de dix-huit mille hommes d'infanterie, parmi lesquels on comptait cinq mille Gascons, mille Picards, mille aventuriers, cinq mille lansquenets; le reste était des Italiens.

Le duc de Ferrare vint joindre Gaston avec cent gendarmes et deux cents chevau-légers; mais il lui amenait un secours plus important, c'était une excellente artillerie. L'arsenal de Ferrare était alors le mieux fourni de l'Europe, après celui de Venise.

Les troupes des alliés, au lieu de s'accroître, s'étaient affaiblies. Elles consistaient en quatorze cents gendarmes, mille chevau-légers, sept mille hommes d'infanterie espagnole, et trois mille Italiens. On attendait six mille Suisses, que le pape et les Vénitiens avaient pris à leur solde; aussi les généraux étaient-ils bien déterminés à se conformer aux instructions du roi d'Arragon, qui avait recommandé à Cardonne de ne pas oublier qu'à la guerre il faut

moins s'attacher aux faits éclatants qu'aux résultats, et que la gloire est d'atteindre son but.

Les alliés, voyant les Français arriver avec de si grandes forces et avec une résolution si positive de terminer la guerre par une bataille, mirent tous leurs soins à l'éviter. Dès qu'ils les surent à Castel-Guelfo, ils se replièrent sur Imola. Le lendemain, quand Gaston parut à un mille de cette place, il les trouva en bataille et retranchés dans leur camp. Quand ils quittèrent cette position, ce fut pour prendre celle de Castel-Bolognese; et, de position en position, ils reculèrent jusque sous le canon de Faenza, pour éloigner l'ennemi de ses magasins, se présentant toujours en ordre de bataille, les canons en batterie et dans des postes difficiles à attaquer. Le général espagnol, sans jamais s'écarter de son plan, laissa tranquillement les Français enlever, sous ses yeux, quelques places de médiocre importance, et se contenta de jeter une garnison dans Ravenne qu'il ne pouvait abandonner.

Le pays entre Ferrare et Ravenne est coupé par une vingtaine de rivières, qui coulent parallèlement de l'Apennin vers l'Adriatique. Ces accidents du terrain offraient naturellement beaucoup de positions défensives, et ne permettaient pas aux Français de s'avancer fort au-delà de celle qu'occupait l'armée combinée,

parce qu'ils se seraient exposés à n'avoir plus de communications avec le Pô.

Gaston, obligé, par l'insuffisance de ses approvisionnements, de presser les opérations, fut averti qu'un courrier venait d'arriver dans son camp. Il avait été expédié de Rome par l'ambassadeur de l'empereur, et il portait au commandant des lansquenets, l'ordre de quitter sur-le-champ l'armée du roi, avec tous les Allemands. Cet ordre, venant de Rome et non de Vienne, avait l'air de n'être donné qu'au nom du pape. Les lansquenets, pour être Allemands, n'étaient pas des troupes de l'empereur. Enfin il était difficile de se séparer sans honte, la veille d'une bataille, de gens tels que Gaston, la Palisse, Lautrec et Bayard. Le commandant alla consulter le chevalier sans peur et sans reproche (1), qui le détermina à rester encore quelques jours à l'armée. C'était pour Gaston une raison de se hâter, et de forcer l'ennemi à combattre. Pour cela, il alla droit à Ravenne, se posta entre les deux rivières qui font le tour de cette ville, la canonna vivement, et fit donner un assaut avant que la brèche fut praticable.

Quoique cet assaut eût été vaillamment repoussé, le général espagnol dut craindre, à la

(1) *Hist. du chev. Bayard*, ch. 52.

vivacité de cette attaque, que la place ne succombât. Aussi vit-on arriver, deux jours après, toute l'armée de l'union, par la rive droite de la petite rivière du Ronco, dont les Français occupaient la rive gauche.

Aussitôt l'armée du roi se mit en bataille. Gaston délibéra s'il passerait à l'instant la rivière, pour se placer entre Ravenne et les alliés ; mais il ne crut pas pouvoir exécuter ce passage assez promptement. Ceux-ci au contraire ne doutèrent pas qu'il ne l'effectuât, et, au lieu de profiter du temps pour se jeter dans la place, ils s'arrêtèrent à deux ou trois milles, et élevèrent des retranchements autour de leur camp.

Le 11 avril 1512, à la pointe du jour, Gaston fit passer le Ronco à toute son armée, ne laissant qu'une faible réserve pour contenir les assiégés, et se déploya en demi-cercle dans la plaine, en marchant vers les alliés qui l'attendaient en bataille derrière leurs retranchements. L'aile droite de l'armée du roi, qui s'appuyait au Ronco, était commandée par le duc de Ferrare, qui avait sous ses ordres sept cents gendarmes et cinq mille lansquenets. Au centre, on voyait l'infanterie française, forte de huit mille hommes ; plus loin, cinq mille fantassins italiens, et à l'extrême gauche, trois mille archers et chevau-légers. Enfin, en arrière

du corps de bataille, était le reste de la gendarmerie, sous les ordres de la Palisse, lequel avait à ses côtés le cardinal de Saint-Severin, qu'à son armure et à son ardeur martiale, on aurait pris pour un capitaine plutôt que pour le légat du concile.

Les alliés avaient à leur gauche, c'est-à-dire près de la rivière, huit cents gendarmes, puis six mille hommes de pied italiens; au centre, et un peu en arrière, le corps de bataille composé de six cents gendarmes et de quatre mille Espagnols. Ce corps avait à sa droite plusieurs escadrons de gendarmerie, et l'autre moitié de l'infanterie espagnole. Enfin la cavalerie légère voltigeait du côté le plus éloigné de la rivière.

Une chose digne d'attention, dans les dispositions qui précédèrent cette bataille, c'est que Pierre Navarre, ce même officier qui, le premier, avait fait jouer des mines dix ans auparavant, au siége des châteaux de Naples, et qui commandait ici l'infanterie espagnole, avait imaginé de faire monter sur des chariots des pièces de canon légères, pour les porter plus rapidement là où l'emploi pourrait en être utile. Cette innovation est beaucoup plus digne de remarque que les énormes boulets dont nous avons quelquefois parlé. Quand une invention est récente, on croit obtenir plus d'effet des machines en en augmentant les pro-

portions ; mais l'art ne se perfectionne que dans les mains de l'observateur judicieux, qui cherche à rendre ces machines plus simples, plus justes, plus maniables, et qui parvient à obtenir de plus grands résultats, sans exagérer les moyens.

Fabrice Colonne, qui commandait l'armée du pape, avait été d'avis que l'on se précipitât sur les Français, pendant qu'ils effectuaient le passage du Ronco. Mais Pierre Navarre détermina le commandant en chef à les attendre sans sortir des retranchements.

Quand ils en furent à deux cents pas, ils s'arrêtèrent, et l'artillerie commença à jouer des deux côtés. Celle des alliés, tirant avec plus d'avantage, sillonnait la plaine et emportait des files de l'infanterie française. On resta deux heures dans cette situation ; deux mille hommes de cette infanterie étaient hors de combat avant que les deux armées se fussent approchées. Presque tous les capitaines tombèrent, notamment le capitaine Molard et le commandant des lansquenets qui déjeûnaient, pendant la cannonade, entre leur troupe et la batterie espagnole. L'aile droite de l'armée française donna. Une forte batterie du duc de Ferrare prit une position d'où elle enfilait la ligne ennemie. Canonnée par le flanc, l'infanterie des alliés se mit ventre à terre ; mais les gendarmes

restaient découverts, et étaient écrasés par les boulets. Colonne, indigné de voir tomber autour de lui tous ses gendarmes, sans qu'ils pussent tirer l'épée, s'écria : « Faut-il périr ici « sans vengeance, et cela par la malice d'un « Maure! » C'était l'Espagnol Navarre qu'il désignait par cette épithète injurieuse. Aussitôt, sans attendre l'ordre du général, il s'élança hors des retranchements, et l'infanterie espagnole, se relevant fièrement, se vit obligée de descendre à sa suite dans la plaine.

Alors la mêlée devint générale; l'impétuosité de Colonne et de la gendarmerie fut telle, qu'il s'ouvrit un chemin au travers de l'infanterie française, et malgre les efforts du chevalier Bayard et de Gaston lui-même, qui ne purent l'arrêter, il pénétra au-delà de la première ligne, jusqu'à la gendarmerie de la Palisse. Gaston fit accourir la réserve qu'il avait laissée dans son camp. Mais déja la gendarmerie des alliés, qui avait beaucoup souffert, ne pouvait résister à la gendarmerie française. Le choc des troupes de réserve acheva de l'ébranler; elle prit la fuite.

L'infanterie espagnole, abandonnée par sa cavalerie, qui avait engagé le combat, le soutint avec une extrême valeur. Elle enfonça les lansquenets, donna le temps de se rallier à l'infanterie italienne, qui avait été mise en

déroute par les Gascons, repoussa plusieurs charges de la gendarmerie française; et lorsque, accablée par le nombre, elle désespéra de garder le champ de bataille, elle se détermina à faire un mouvement de retraite, mais en bon ordre, au petit pas, et s'arrêtant toutes les fois qu'elle était suivie de trop près. Il y avait dix heures qu'on se battait. Gaston tenait déja la victoire; mais il la jugeait incomplète, si cette vaillante infanterie lui échappait. A la tête d'un escadron de gendarmerie, il se précipita sur elle, pénétra au milieu des rangs, et y trouva la mort.

Gaston est tué.

C'est ainsi que périt, au milieu de tant de trophées, un héros de vingt-deux ans, à qui une campagne de trois mois venait de mériter l'immortalité. Sa mort permit à l'infanterie espagnole d'achever sa retraite. Le reste des alliés fuyait en désordre; ils laissaient sur le champ de bataille sept mille morts, toute leur artillerie, leurs bagages et un grand nombre de prisonniers, entre lesquels les plus considérables étaient le cardinal de Médicis, Navarre et Fabrice Colonne, réservés à l'humiliation de suivre à pied, non pas le triomphe, mais le char funèbre de leur vainqueur (1).

(1) L'historien de Bayard a recueilli une lettre, où ce brave chevalier raconte la bataille de Ravenne :

XVIII. Consternation à Rome. Hésitation des Français. Le pape négocie avec le roi, et le trompe.

Ce fut une consternation inexprimable dans Rome, quand on apprit la perte de la ba-

« Monsieur, si très-humblement que faire puis, à vostre « bonne grace me recommande.

« Monsieur, depuis que dernièrement vous ay écrit, « avons eu, comme ja avez peu sçavoir, la bataille contre « nos ennemis; mais pour vous en advertir bien au long, « la chose fut telle. C'est que nostre armée vint loger auprès « de cette ville de Ravenne : nos ennemis y feurent aussi « tost que nous, afin de donner cœur à ladite ville ; et au « moyen tant d'aucunes nouvelles qui courraient chacun « jour de la descente des Suisses, qu'aussi la faute de vi- « vres qu'avions en nostre camp, monsieur de Nemours se « délibéra de donner la bataille, et dimanche dernier passa « une petite rivière, qui estoit entre nos dits ennemis et « nous. Si les vinsmes rencontrer ; ils marchoient en très- « bel ordre, et estoient plus de dix-sept cents hommes « d'armes, les plus gorgias et triomphans qu'on vid jamais, « et bien quatorze mil hommes de pied, aussi gentils ga- « lands qu'on sçauroit dire : si veindrent environ mille « hommes d'armes des leurs (comme gens désesperez de ce « que notre artillerie les affoloit) ruer sur nostre bataille, « en laquelle estoit monsieur de Nemours en personne, sa « compagnie, celle de monsieur de Lorraine, de monsieur « d'Ars et autres, jusques au nombre de quatre cents « hommes d'armes, ou environ, qui receurent lesdits en- « nemis de si grand cœur, qu'on ne vit jamais mieux com- « battre. Entre nostre avant-garde, qui estoit de mille « hommes d'armes, et nous, il y avoit de grands fossez, et « aussi elle avoit affaire ailleurs que nous pouvoir secourir. « Si conveint à ladite bataille de porter le faix desdits mille « hommes ou environ. En cet endroict monsieur de Ne-

taille; que Ravenne avait succombé le lendemain; que les Français y avaient commis d'hor-

« mours rompit sa lance entre les deux batailles, et perça « un homme d'armes des leurs tout à travers, et de ni- « brassée davantage. Si feurent lesdits mille hommes d'armes « deffaits et mis en fuite; et ainsi que leur donnions la « chasse, vinsmes rencontrer leurs gens de pied auprès de « leur artillerie, avec cinq ou six cents hommes d'armes, « qui estoient parquez et au-devant d'eux avoient des char- « rettes à deux roues, sur lesquelles il y avoit un grand fer « à deux aisles, de la longueur de deux ou trois brasses, et « estoient nos gens de pied combattus main à main; leurs « dits gens de pied avoient tant d'arquebuses, que quand « ce vint à l'aborder, ils tuèrent quasi tous nos capitaines « de gens de pied, en voye d'esbranler et tourner le dos; « mais ils furent si bien secourus des gens d'armes qu'après « bien combattre, nos dits ennemis furent defaits, perdi- « rent leur artillerie, et sept ou huict cents hommes d'armes « qui leur furent tuez, et la pluspart de leurs capitaines, « avec sept ou huict mille hommes de pied, et ne sçait-on « point qu'il se soit sauvé aucuns capitaines que le vice- « roy; car nous avons prisonniers les seigneurs Fabrice « Colonne, le cardinal de Medicis, légat du pape, Petro « Navarre, le marquis de Pesquiere, le marquis de Padule, « le fils du prince de Melfe, dom Jean de Cardonne, le fils « du marquis de Betonde, qui est blessé à mort et d'autres « dont je ne sçay le nom. Ceux qui se sauvèrent furent « chassez huict ou dix milles, et s'en vont par les monta- « gnes écartez, encor dit-on que les vilains les ont mis « en pièces.

« Monsieur, si le roy a gaigné la bataille, je vous jure « que les pauvres gentils-hommes l'ont bien perdue; car

ribles cruautés, et même des profanations, préludes de celles qu'ils réservaient à Rome; que

« ainsi que nous donnions la chasse, monsieur de Nemours « alla trouver quelques gens de pied qui se ralliaient, si « voulut donner dedans; mais le gentil prince se trouva « si mal accompagné, qu'il y fut tué, dont toutes les des- « plaisances et deuils qui furent jamais faits, ne fut pareil « que celui qu'on a demené, et qu'on demene encore en « nostre camp; car il semble que nous ayons perdu la ba- « taille; bien vous promets-je, monsieur, que c'est le plus « grand dommage que de prince qui mourut cent ans a, et « s'il eust vescu âge d'homme, il eut fait des choses que « onques prince ne fit; et peuvent bien dire ceux qui sont « de deçà, qu'ils ont perdu leur père; et de moy, mon- « sieur, je n'y sçaurois vivre qu'en mélancolie, car j'ay « tant perdu, que je ne le vous sçaurois écrire.

« Monsieur, en d'autres lieux furent tuez monsieur d'A- « lègre, et son fils, monsieur du Molar, six capitaines Al- « lemands et le capitaine Jacob, leur colonel, le capitaine « Maugiron, le baron de Grand-Mont et plus de deux « cents gentils-hommes de nom, et tous d'estime, sans plus « de deux mille hommes de pied des nostres, et vous as- « seure qne de cent ans le royaume de France ne recouvrera « la perte qu'y avons eue.

« Monsieur, hier matin fut amené le corps de feu mon- « sieur à Milan, avec deux cents hommes d'armes, au plus « grand honneur qu'on a sceu adviser; car on porte devant « luy dix-huit on vingt enseignes, les plus triomphantes « qu'on vid jamais, qui ont été en cette bataille gagnées; « il demeurera à Milan, jusques à ce que le roy aye mandé « s'il veut qu'il soit porté en France ou non.

« Monsieur, nostre armée s'en va temporisant par cette

les débris de l'armée s'étaient sauvés jusque sous Crémone; que beaucoup de seigneurs, de l'état de l'église, semblaient disposés à prendre parti pour les Français, et que ceux-ci pouvaient paraître aux portes de la ville d'un moment à l'autre. On a reproché (1) à Jules II d'avoir confié sa fortune à des troupes auxiliaires, plus dangereuses encore que les mercenaires, parce que, dit-on, elles ne sont jamais utiles qu'à celui qui les fournit : battues,

« Romagne, en prenant toutes les villes pour le concile; ils « ne se font point prier d'eux rendre, au moyen de ce qu'ils « ont peur d'estre pillez, comme a esté cette ville de Ra- « venne, en laquelle n'est rien demeuré, et ne bougerons « de ce quartier que le roy n'aye mandé qu'il veut que son « armée face.

« Monsieur, touchant le frère du poste, dont m'avez « écrit, incontinent que l'envoyerez, il n'y aura point de « faute que ne le pourvoye. Puis que cecy est depesché, « je crois qu'aurons abstinence de guerres; toute fois les « Suisses font quelque bruict toujours, mais quand ils « sauront cette deffaite, peut-estre ils mettront quelque « peu d'eau en leur vin. Incontinent que les choses seront « un peu appaisées, je vous iray voir. Priant Dieu, mon- « sieur, qu'il vous donne très-bonne vie et longue.

« Escrit au camp de Ravenne, ce 14e jour d'avril.

Vostre humble serviteur,

« Bayard. »

(1) Machiavel. Le Prince, ch. 13.

elles vous abandonnent; victorieuses, elles vous oppriment. Ces généralités ne suffisent point pour faire condamner la conduite de ce pontife. Sans doute il porta trop loin l'ardeur guerrière; mais le projet d'expulser les étrangers de l'Italie était grand et noble; or, dans l'impossibilité de les en chasser avec ses propres troupes, que pouvait-il faire de mieux que de former une ligue de tous les princes italiens, et de se mettre à leur tête?

Toute la cour du pape se jeta à ses pieds, pour le supplier de sauver Rome, d'abandonner ses projets; mais les ambassadeurs de Venise et d'Arragon étaient là, et la constance de cet intrépide vieillard n'avait pas besoin d'être raffermie.

Malgré tous les motifs de sécurité que ces ministres pouvaient tirer des pertes très considérables que l'armée française elle-même avait essuyées, malgré tous leurs raisonnements sur les retards que le défaut de vivres et la mort du général devaient apporter dans ses opérations, le péril de Rome était certainement très-grand: aussi le pape fit-il préparer quelques galères dans le port d'Ostie, et, comme sa fermeté n'excluait pas la dissimulation, il prêta l'oreille aux propositions d'un envoyé de France, qui était depuis quelque temps à sa cour. Ce négociateur faisait des offres dignes en effet d'être acceptées, si

Jules eût pu perdre de vue un moment son projet de chasser les Français de l'Italie. L'envoyé offrait une entière satisfaction au pape sur presque tous les points. Le roi consentait à dissoudre son concile, à laisser Bologne au saint-siège; il sacrifiait même presque entièrement les intérêts du duc de Ferrare, et, pour tout cela, il ne demandait à Jules que de faire une paix séparée entre l'église et la France. On a reproché à Louis XII de n'avoir pas ordonné à son armée de poursuivre sa victoire; il est certain qu'elle pouvait marcher sur Rome; mais il ne l'est pas que Jules II eût cédé. Il avait auprès du roi un puissant auxiliaire, c'était la reine Anne de Bretagne, qui, troublée des terreurs que lui inspiraient les ecclésiastiques auxquels elle abandonnait la direction de sa conscience, ne cessait de fatiguer son mari de ses sollicitations, pour qu'il se réconciliât avec le chef de l'église. Le roi fit plus que ne lui permettaient l'intérêt de ses peuples et l'honneur de sa couronne. Tout ce qui composait le conseil du pape ne pouvait comprendre qu'on hésitât à accepter de pareilles conditions. Jules ne les rejetait pas, mais il voulait attendre les événements. Il savait que le roi d'Angleterre allait se déclarer contre la France; que les Suisses se disposaient à une nouvelle invasion dans le Milanais, et il venait de recevoir une

dépêche qui lui faisait connaître la véritable situation de l'armée française.

Le cardinal de Médicis, fait prisonnier à la bataille de Ravenne, avait prié la Palisse, commandant de l'armée depuis la mort de Gaston, de lui permettre d'envoyer quelqu'un de sa suite à Rome. La Palisse eut la légèreté d'accorder cette permission, et le pape fut informé que les Français, après avoir soumis toutes les places de la Romagne, à l'exception d'Imola et de Forli, étaient fort incertains sur ce qui leur restait à faire; qu'ils avaient perdu dans la bataille trois ou quatre mille hommes, et beaucoup depuis par la désertion; que les Allemands, à la solde du roi, venaient de recevoir de l'empereur l'ordre de rentrer dans leur pays; que la mésintelligence avait éclaté entre les généraux et le cardinal de Saint-Severin, parce que celui-ci avait voulu recevoir, au nom du concile, le serment de fidélité des villes conquises; que le nouveau général était fort irrésolu, qu'il attendait des ordres de sa cour, et que le moindre événement pouvait le déterminer à s'éloigner des états romains.

Jules II, pour confirmer les Français dans cette disposition, poussa la duplicité jusqu'à signer, le 20 avril, des préliminaires qui paraissaient assurer la paix, et commit pour traiter

définitivement avec la cour de France, le vice-légat qu'il avait alors à Avignon ; mais en ayant soin de différer l'envoi des pleins pouvoirs. Ce fut dans ce moment de sécurité, et au milieu de l'ivresse de la victoire, que le concile réuni à Milan, prononça contre Jules le décret que nous avons déja rapporté.

Les choses étaient dans cet état, lorsque la Palisse reçut l'avis d'une prochaine irruption des Suisses, sur les frontières de Milan. Il laissa dans la Romagne le cardinal de Saint-Severin, avec quatre cents gendarmes et six mille hommes d'infanterie, et marcha à grandes journées contre ces nouveaux ennemis.

Pendant ce temps-là, le pape ouvrait son concile de Latran, qui se déclarait œcuménique et cassait tous les décrets du concile de Pise.

L'empereur venait de prolonger sa trève avec les Vénitiens. Le roi d'Angleterre accédait publiquement à la sainte-union, et en déclarant la guerre à la France, forçait le roi de rappeler quatre cents gendarmes de son armée d'Italie. Il est vrai que Louis XII venait de conclure un traité avec les Florentins qui s'étaient engagés à lui en fournir autant ; c'était avec ce seul secours qne la France allait avoir toute l'Europe à combattre.

Le roi s'était empressé d'accepter toutes les conditions stipulées dans les préliminaires déjà

signés par le pape; mais on juge que, dans ces nouvelles circonstances, Jules était plus déterminé que jamais à suivre la passion qui l'animait. Pour colorer son manque de foi, il assembla le consistoire, où les cardinaux, opinant selon ses inspirations, lui représentèrent que les conditions qu'il avait souscrites, n'étaient que des conditions provisoires; qu'elles étaient trop contraires aux intérêts de l'église, pour qu'il pût en conscience les tenir, et Jules, feignant de céder à leurs sollicitations, rétracta solennellement l'engagement qu'il avait pris.

XIX. Les Français victorieux obligés d'évacuer l'Italie.

La Palisse avait à faire face à l'armée de l'union, qui se réorganisait dans la Romagne, aux Suisses, qui se rassemblaient au nombre de vingt mille hommes, et aux Vénitiens, qui étaient parvenus à former une nouvelle armée de huit cent gendarmes, autant de chevau-légers, et six mille hommes d'infanterie. Il n'y avait pas moyen de garder une multitude de places, à moins de renoncer à tenir la campagne. Le général français rappela toutes les garnisons, même celles de Vérone, et celles de la Romagne. Vérone n'en avait pas besoin, puisqu'elle appartenait à l'empereur, qui était en état de trêve avec les Vénitiens; mais toutes les autres places furent réoccupées par les alliés, aussitôt qu'évacuées.

Les Suisses, chez qui le cardinal de Sion avait

prêché une espèce de croisade contre les Français, descendirent en Italie sous la conduite de ce prélat, et au lieu de commettre, comme dans leurs expéditions précédentes, la faute de mettre plusieurs rivières entre eux, et les Vénitiens, auxquels ils voulaient se joindre, ils prirent leur route par Coire, par Trente, où l'empereur les laissa passer sans opposition, et descendirent le long de l'Adige, jusque dans le Véronais, où ils opérèrent leur jonction avec l'armée de la république.

La Palisse n'avait pas plus de douze mille hommes à opposer à cette armée combinée, qui en comptait au moins trente mille. Il faisait bien, en toute hâte, des levées dans le Milanais; mais l'empereur, levant le masque, publia un monitoire, qui ordonnait à tous les sujets de l'empire de quitter le service de France; de sorte que tous les lansquenets abandonnèrent les drapeaux du roi. L'opinion des Français sur la légitimité de cette guerre contre le pape était tellement ébranlée, que, dans Milan, sous les yeux du concile, qui venait de déclarer Jules déchu de la tiare, l'arrivée du cardinal de Médicis, prisonnier, avait excité une nouvelle ferveur de dévotion dans toutes les consciences timorées. On courait en foule à ses pieds s'accuser d'avoir servi contre le saint-père, et il ne manquait pas de donner l'absolution aux

soldats qui promettaient de ne plus porter les armes contre l'église, et sur-tout à ceux qui désertaient.

D'autres causes contribuaient encore à affaiblir l'armée française. L'une était la division qui s'était manifestée parmi les généraux; l'autre, l'inconstance trop naturelle à la nation, qui leur avait fait prendre en aversion le séjour de l'Italie; de sorte que les soldats, les officiers, n'étaient pas moins impatients que l'ennemi, de voir Louis XII dépouillé de son duché de Milan.

Cette maladie, que les Français sont sujets à gagner si subitement, leur a fait perdre plus de conquêtes que les batailles malheureuses.

La Palisse était campé au-delà du Mincio, lorsque les Vénitiens et les Suisses opérèrent leur jonction. Dès qu'ils firent mine de s'ébranler, il fut obligé de repasser cette rivière. Il proposa à ses officiers de se retrancher au moins sur l'Oglio; mais il n'y eut qu'un cri contre cette proposition, non pas tant parce qu'elle était hasardeuse, que parce qu'elle retardait leur retour en France. Il fallut s'affaiblir encore pour jeter quelques compagnies de gendarmes dans les forts de Brescia, de Bergame, et de Crémone, et se replier sur l'Adda, avec trop peu de monde, même pour en défendre le passage; de là il se retira sur Pavie. Pendant qu'il en disputait l'entrée aux ennemis, pour se donner le temps

d'effectuer le passage du Tésin, les alliés enfoncèrent les portes, chargèrent les Français, leur tuèrent trois ou quatre cents hommes, et ne purent être contenus que par l'intrépidité de Bayard. Ce reste d'armée, si vivement poursuivi, emmenait, dans sa retraite, les principaux prisonniers faits à Ravenne, les Milanais assez fidèles au roi pour se trouver compromis, et les pères du concile, objet de dérision non moins que de pitié. Enfin, le 28 juin, cette même armée, qui, le 11 avril, avait remporté une victoire éclatante sous Ravenne, se trouvait au pied des Alpes.

A la faveur de cette retraite, pendant laquelle le cardinal de Médicis trouva l'occasion de s'échapper, tout le duché de Milan, et même le comté d'Asti, furent reconquis par les alliés. Quinze cents Français, que leurs affaires, leurs plaisirs, leur négligence ou leurs blessures, avaient retenus à Milan, y furent indignement massacrés. Gênes ne tarda pas à se révolter, et il ne restait à Louis XII, de toutes ses conquêtes en Italie, que quelques forts où des garnisons abandonnées attendaient l'assaut et la famine.

LIVRE XXIV.

Campagne de 1513. — Division des confédérés. — Réconciliation et alliance des Vénitiens avec la France. — Mort de Jules II. — Election de Léon X. — Bataille de Novarre. — Bataille de la Motta. — Campagne de 1514. — Désastre des Vénitiens. — Mort de Louis XII. — Campagne de 1515. — Arrivée de François Ier en Italie. — Bataille de Marignan. — Campagne de 1516. — Traité de paix de la France avec le pape, et avec les Suisses. — Paix générale, qui termine la guerre de la ligue de Cambrai.

Les succès de la coalition avaient été si rapides, qu'on n'avait pas eu le temps de se mettre d'accord sur le partage de conquêtes inespérées. D'ailleurs, Jules II ne bornait pas sa gloire à se montrer le libérateur de l'Italie; il portait son ambition jusqu'à en être l'arbitre et le dominateur. En voyant fuir l'armée française, il oubliait qu'il était lui-même sur le bord de sa tombe, et il lui échappait souvent de dire qu'il chasserait aussi les autres barbares.

Vues politiques du pape Jules II.

Il entrait dans les vues de sa politique de placer sur le trône de Milan un prince incapable de lui faire ombrage, qui lui fût rede-

vable de la couronne, et qui sur-tout fût l'ennemi irréconciliable de la France. Maximilien Sforce, fils du dernier duc (1), paraissait remplir toutes ces conditions.

Gênes venait de secouer le joug : il fallait la mettre sous la domination d'une faction qui eût déja signalé sa haine contre les Français.

Les Florentins avaient témoigné quelque attachement à Louis XII. Il fallait qu'ils expiassent cette infidélité à la cause de l'Italie par la perte de leur liberté, et qu'un maître soumis au pape répondît d'eux.

---

(1) Il y a des historiens qui croient que ce dernier duc, c'est-à-dire, Louis Sforce, vivait encore. L'abbé Dubos a adopté cette opinion. (*Hist. de la ligue de Cambrai*, liv. 4.) Il veut même que Louis XII ait conçu l'idée de mettre ce prince en liberté, pour l'envoyer en Italie, dans l'espérance qu'il semerait la division parmi la ligue. Mais il paraît que ce projet du roi est une supposition, car le biographe des Sforce (Nicolas Ratti *della famiglia Sforza*, parte 1.) assure que Louis était mort en 1510. Alberti, Argelati placent cette mort en 1508 et Giovio en 1505; on peut voir, sur cette mort, ce que dit André Duchesne *antiq. urb. Gall.* L'anecdote du projet de Louis XII a été tirée du livre des *généalogies historiques*, mais comment se résoudre à croire que Louis Sforce fût encore vivant à l'époque où son fils Maximilien prenait possession du duché de Milan, lorsqu'on ne voit pas qu'il ait été fait aucune mention du père dans le serment prêté au fils, ni dans l'investiture, ni dans les autres actes ?

Les Vénitiens avaient été redoutables; ils seraient abaissés.

Le duc de Ferrare était le protégé du roi, il devait être dépouillé.

Sa dépouille devait aggrandir le domaine de l'église, car c'était sur-tout à fonder la puissance temporelle du saint-siége que Jules II mettait la gloire de son pontificat. On a vu comment il avait acquis la Romagne, en se chargeant de l'iniquité des usurpations de Borgia et des Vénitiens; Bologne, en dépouillant lui-même les Bentivoglio. Il venait de reconquérir Ravenne, et ce fut à la faveur de cette possession, qu'il imagina d'étendre ses prétentions sur beaucoup d'autres états.

L'exarchat de Ravenne était une principauté fort ancienne, qui avait éprouvé beaucoup de vicissitudes, et dont les limites avaient par conséquent changé plusieurs fois; mais jamais elles ne s'étaient étendues que jusqu'au Tanaro. Jules, partant de la donation de l'exarchat de Ravenne, faite à l'église, sept cents ans auparavant, par Pepin et par Charlemagne, se mit en devoir de réclamer tout ce qui, selon lui, avait appartenu à cet exarchat. En conséquence, il fit prendre possession, au nom du saint-siége, non-seulement de Modène, qui est sur le Tanaro; mais de Reggio, de Parme, de Plaisance, qui sont bien au-delà. Il disait que

Parme, Plaisance avaient été comprises dans la fameuse donation de la comtesse Mathilde, et il étendit ses demandes jusque sur le comté d'Asti, qui est en Piémont.

Ces conquêtes lui étaient faciles. Il avait mis dans ses intérêts le cardinal de Sion, qui était le général de l'armée des Suisses, en lui donnant le titre de légat de l'armée (1). Ce cardinal, servant les projets et même les passions de Jules, prenait possession du pays au nom de la sainte-ligue, remettait au pape les villes qu'il s'était réservées, et amenait à sa suite, pour le faire couronner à Milan, le jeune Maximilien Sforce, qui avait erré dans l'Allemagne pendant la longue captivité de son père.

II. Milan rendu à l'héritier des Sforce.

L'argent du pape, répandu par les mains du cardinal (2), avait contribué à former dans cette capitale, et dans le sénat de Venise, un parti à l'héritier de l'ancien duc. Ainsi ce prince se voyait porté sur le trône par le pape, par les Vénitiens, qui en avaient chassé son père, et par les Suisses, qui l'avaient trahi et livré aux

(1) Guichardin, liv. 10.

(2) Il papa mandò di lungo a Venezia il cardinale di Sion con denari, acciocchè col favore della repubblica passasse fra i suoi, e conducesse in Italia, a danni de' Francesi e richiamasse gli Sforzi nello stato di Milano. (*Historia universale*, lib. VI.)

Français. Mais on était loin de vouloir rétablir Sforce dans toute la splendeur de ses pères. On ne pouvait lui rendre Gènes, et on le dépouillait de Parme et de Plaisance, pour en augmenter le domaine de l'église.

Afin de le dédommager, le cardinal voulut lui donner les places qui avaient appartenu aux Vénitiens; parce qu'il entrait aussi dans les vues du pape d'affaiblir la puissance de la république. Lorsque Crémone capitula, il ne permit point au général vénitien d'en prendre possession; il exigea que les habitants prêtassent serment au nouveau duc (1). Il en fit autant à Bergame, et il en aurait été de même à Crême, si les Vénitiens n'avaient eu l'adresse de séduire le gouverneur français Duras (2), et de se faire livrer la place, qui ne leur coûta que quinze mille ducats. Il est probable que la garnison en avait grand besoin, car le gouverneur avait vendu jusqu'à sa vaisselle pour la faire subsister.

Les Vénitiens se font livrer la ville de Crême. 1513.

Les Suisses, qui se vantaient avec raison

III. Le cardinal de Sion à la tête des Suisses.

(1) Voici le serment : « Tibi Maximiliano Sfortiæ Vicecomiti, vero et legitimo successori in statum et ducatum tuum Mediolani, restituto dei gratiâ ac sanctissimâ ligâ cooperante et favente, juramentum fidelitatis præstamus. »

(*Storia civile di Cremona*, lib. III.)

(2) Guichardin, liv. XI.

d'avoir eu la principale part à l'expulsion des Français, mettaient leurs services à très-haut prix. Ils s'étaient fait céder par le nouveau duc de Milan, généreux comme tous les princes qui ne savent pas reconquérir leurs états eux-mêmes, quatre bailliages en-deçà des Alpes. Le pape leur avait envoyé des bannières bénites de sa main, et les avait décorés du titre de défenseurs de la liberté du saint-siége. C'était à la faveur de ce titre qu'ils rançonnaient le pays en vainqueurs insatiables, et que leur général, c'est-à-dire le cardinal de Sion, traitait avec une égale hauteur les vaincus, les peuples conquis, et les alliés.

Le premier acte par lequel il signala sa haine contre les Français, en entrant dans Milan, fut la démolition du tombeau que l'armée avait élevé au vainqueur de Ravenne.

Il disposait à son gré des conquêtes, et ne permettait pas aux Vénitiens de ressaisir ce qui leur avait appartenu, quoiqu'ils eussent fourni douze ou quinze mille hommes à son armée.

C'était une position assez humiliante pour la république, de ne pouvoir se faire justice, ni l'obtenir; d'avoir contribué à la conquête, sans rentrer même dans ses anciennes possessions; de jouer un rôle subalterne, et d'attendre la part que voudraient bien lui faire, au gré de

leurs caprices, des alliés auxquels il fallait même payer un subside.

Ses procédés envers les Vénitiens.

Le cardinal poussait la hauteur jusqu'à l'insulte. Quelques compagnies, que les Florentins avaient fournies à l'armée française, avaient reçu de lui un sauf-conduit pour rentrer dans leur patrie. Il n'était pas fâché qu'on les pillât, et on prétend même qu'il fit marcher un corps d'infanterie, pour appuyer les Vénitiens dans cette expédition, dont ils s'acquittèrent avec toute l'ardeur que donne l'avidité. Mais lorsqu'ils furent rentrés dans leur camp, il réclama ces honteuses dépouilles, prétendant qu'elles devaient appartenir aux Suisses; et, sur les représentations que lui firent les provéditeurs, il eut l'insolence de les faire arrêter, taxa lui-même la valeur du butin, et ne les relâcha que lorsqu'ils eurent donné caution pour la somme qu'il exigeait (1). Il retenait leur armée sur le bord du Tésin, sous prétexte des craintes qu'il avait du côté du Piémont, mais, en effet, pour les éloigner des provinces dans la possession desquelles ils auraient voulu rentrer.

Trop faibles pour lui résister, les Vénitiens prirent le parti de lui échapper. Profitant d'un moment où les Suisses étaient du côté d'Alexandrie, ils quittèrent leur camp, et se dirigèrent

(1) Guichardin, liv. XI.

rapidement vers Bergame, d'où ils chassèrent les officiers du duc de Milan, puis vers Brescia, que les Français tenaient encore. Elle soutint un siége. Cela donna le temps aux Espagnols d'arriver. Le gouverneur ne voulut traiter qu'avec ceux-ci. Les garnisons de Legnano et de Peschiera refusèrent également de se rendre aux armes et aux offres des Vénitiens. Elles capitulèrent, mais avec les Allemands; et la république eut la mortification de voir ses alliés s'emparer de tant d'importantes places, qui lui avaient appartenu, et dont on interdisait l'entrée à ses troupes.

IV. Divisions des confédérés; leurs projets contre Venise.

Une telle conduite révélait suffisamment le projet, arrêté entre le pape, l'empereur, les Suisses et le roi d'Arragon, de faire descendre Venise du rang où elle s'était placée parmi les puissances de l'Italie. Quant aux Français, on attribua à leur politique le soin qu'ils eurent de rendre les places à ceux des confédérés dont les droits étaient le plus susceptibles de contestation. On supposait qu'ils n'étaient pas fâchés de jeter, en partant, des semences de division parmi les alliés. Si c'est leur faire trop d'honneur que d'attribuer tant de prévoyance à des commandants de place isolés, et qui n'avaient pu ni recevoir des instructions, ni se concerter, il n'en est pas moins vrai que cette manière arbitraire de partager les conquêtes

désunit une ligue dont l'unité d'intérêt pouvait seule être le lien.

Les Vénitiens n'avaient plus d'ennemis déclarés en Italie, et ils n'étaient rentrés que dans deux de leurs places; Bergame, qu'ils avaient surprise, et Crême, qu'il avait fallu acheter. Dès que les puissances confédérées eurent assemblé leurs plénipotentiaires, pour traiter des affaires générales de l'union, la république porta ses réclamations au jugement de ce congrès, c'est-à-dire du pape et de l'empereur; mais elle put juger, par les propositions qu'on lui fit, que le pape ne la regardait plus comme une alliée utile, ni l'empereur comme une ennemie à ménager. Voici les conditions qui lui furent, non pas offertes, mais dictées. L'empereur consentait qu'elle gardât Padoue et Trévise, qu'elle rentrât en possession de Crême, de Bergame et de Brescia; mais il exigeait qu'on renonçât à toute prétention sur Vérone, qu'on lui laissât tout ce qu'il avait conquis, qu'on lui remît Vicence, et que la république ne possédât ce qui lui resterait dans la terre-ferme qu'à titre de fief de l'empire. La somme à payer pour l'investiture était fixée à deux cent mille florins du Rhin, et la redevance annuelle et perpétuelle à trente mille.

C'était à ce prix que l'empereur consentait à convertir en traité de paix la trêve existante

entre lui et les Vénitiens. Ils se récrièrent contre de telles propositions, et, quoiqu'ils ne se flattassent guères d'en obtenir la modification, ils sollicitèrent vivement le pape de s'entremettre, pour amener l'empereur à des conditions plus raisonnables. Seuls, ils avaient supporté long-temps le fardeau de la guerre. Les premiers, ils avaient été les alliés du pape contre les Français, et, après le triomphe de la cause commune, le saint-siége gardait ce qu'il leur avait enlevé; il fallait qu'ils soudoyassent les Suisses, les Espagnols; qu'ils sacrifiassent une partie de leur territoire pour arrondir le duché de Milan; l'empereur retenait leurs deux plus belles provinces, et ne leur permettait de conserver le reste qu'à titre de vassaux et moyennant un tribut.

Jules II avait cessé de s'intéresser aux Vénitiens, dès qu'ils avaient cessé de lui être nécessaires. Sa politique ne le portait pas à desirer que les Allemands s'établissent en Italie; mais l'ambition d'aggrandir ses propres états l'obligeait à ménager l'empereur. Il avait deux choses à demander à ce prince; la première de lui sacrifier le duc de Ferrare, pour que sa principauté fut réunie au domaine de l'église; la seconde de reconnaître le concile de Latran. Outre cela, il desirait que l'empereur lui remît Modène, et contribuât à soumettre Sienne,

pour en faire une principauté au duc d'Urbin. Maximilien accorda sans hésiter ces deux conditions, accéda formellement à la ligue; et le pape, non moins facile, lui abandonna les Vénitiens, le releva de l'obligation d'observer la trève non encore expirée, et promit même de les tenir pour ses ennemis, s'ils s'obstinaient à rejeter les propositions de l'empereur. Ils ne pouvaient s'y soumettre; ils offrirent jusqu'à six cents mille ducats à l'empereur, pourvu qu'il leur rendît tout leur territoire, ils consentirent même à abandonner leurs prétentions sur Crémone; mais Maximilien ne voulut jamais se désister des siennes sur le Véronais: alors la république, regardant la guerre comme inévitable, fit un traité avec les Suisses, qui s'engagèrent à la défendre moyennant un subside de vingt-cinq mille écus d'or.

Par le traité de la sainte-union, les Vénitiens s'étaient obligés à en payer un de quarante mille ducats au roi d'Arragon; mais mécontents de ce que les Espagnols avaient pris possession de Brescia, ils cessèrent d'acquitter ce subside. Les Medicis profitèrent de cette occasion pour prendre ces troupes à leur solde; et Cardonne, leur général, se chargea de la honte d'être le destructeur mercenaire de la liberté de Florence.

Les rois d'Angleterre et d'Arragon refusèrent

d'entrer dans la nouvelle ligue, qui venait de se former contre la république de Venise ; le premier était trop éloigné pour prendre à cette guerre un véritable intérêt ; le second ne pouvait voir avec plaisir, ni l'empereur acquérir des possessions en Italie, ni le pape étendre les siennes ; il fit représenter à Jules que le danger, dont on menaçait les Vénitiens, pourrait les forcer à se jeter entre les bras de la France.

V. Alliance entre les Vénitiens et Louis XII. 14 mars 1513.

Celle-ci ne pouvait manquer de saisir toutes les occasions d'acquérir un allié : car les Anglais l'attaquaient au nord, les Espagnols au midi venaient d'enlever la Navarre à Jean d'Albret allié de Louis XII, les Suisses menaçaient la Bourgogne d'une invasion, et le pape venait de mettre le royaume en interdit.

Le maréchal de Trivulce et le secrétaire-d'état Robertet, furent les premiers qui conseillèrent au roi de se réconcilier avec les Vénitiens, pour faire cause commune avec eux. C'était une alliance raisonnable, parce qu'elle était fondée sur un besoin réciproque. Trivulce envoya à Venise, sous prétexte de quelques affaires domestiques, un homme de confiance qui fit des ouvertures au sénat ; aussitôt le provéditeur Gritti, qui était resté prisonnier en France depuis la prise de Brescia, reçut des pouvoirs pour négocier, et un traité d'alliance

fut conclu avec une promptitude qui prouvait combien chacune des deux parties le jugeait nécessaire.

On n'eut à discuter qu'un seul point; c'était de savoir à qui appartiendraient Crémone et le pays situé entre l'Adda, l'Oglio et le Pô. Le roi les avait cédés aux Vénitiens lors de sa première alliance avec eux. Depuis, il avait formé la ligue de Cambrai pour les leur reprendre. Maintenant, il y tenait plus fortement que jamais. Les Vénitiens, plus sages, sentirent que ce n'était pas encore le moment de se brouiller pour le partage de conquêtes qui n'étaient pas faites. On dit même que l'on signa des articles secrets pour s'arranger aux dépens d'autrui: La république renonçait à Crémone et aux bords de l'Adda, et le roi trouvait bon qu'elle se dédommageât par l'occupation des états du duc de Mantoue, dont il promettait même de faciliter l'envahissement. Il fut convenu que le roi enverrait en Italie une armée de quinze cents gendarmes, huit cents chevau-légers et quinze mille hommes d'infanterie; que les Vénitiens lui fourniraient huit cents gendarmes, quinze cents chevau-légers et dix mille hommes de pied. Cette nouvelle ligue était offensive et défensive. Les deux puissances s'engageaient à ne pas poser les armes que chacune ne fût rentrée en

possession ; savoir : le roi, du comté d'Asti, de Gênes et du Milanais ; les Vénitiens, de toutes leurs anciennes provinces dans l'Italie septentrionale. Ils auraient bien voulu y faire comprendre la Romagne, et les cinq ports dans le royaume de Naples ; mais Louis XII, qui voulait ménager encore le pape, et qui venait de conclure une trêve avec le roi d'Arragon, refusa absolument sa coopération aux Vénitiens pour le recouvrement de ces possessions.

Ce traité fut signé à Blois le 14 mars 1513 (1).

VI. Mort de Jules II. Élection de Léon X.

Le pape Jules II venait de mourir le 21 février, en prononçant ces dernières paroles : « Les Français loin de l'Italie. » C'était un grand événement, pour la péninsule, que la mort de ce pontife, trop loué et trop blâmé, comme la plupart des souverains. Il avait embrassé avec ardeur le projet de délivrer l'Italie de toute domination étrangère, et il aurait eu la gloire de l'accomplir, s'il ne se fût livré en même temps à la passion d'aggrandir le domaine de l'église. On a dit de lui (2), « qu'il n'eut des

(1) Il y en a une copie authentique dans un recueil de pièces historiques, qui provient de la bibl. Dupuy, et qui est à la bibl. du Roi n° 45, et dans un autre manuscrit provenant de la bibl. de Brienne n° 14. Voyez aussi *Codex Italiæ diplomaticus. Lunig.* tom. II, pars. 2, sect. 6, XXXI.

(2) Laugier *Hist. de Venise*, liv. 32.

« héros, que leurs vices; des souverains, que « leur faste; des politiques, que leur fausseté, « et que son nom doit trouver place parmi les « noms des méchants qui n'ont inspiré que de la « haine, et à qui on ne doit que du mépris. »

Ce portrait est d'une injustice odieuse. Jules II n'eut certainement aucune des vertus du sacerdoce. Sa plus grande faute, en politique, fut peut-être de ne pas conserver les formes de l'apostolat (1). Rien n'en était plus éloigné sans doute que de se faire représenter sur des médailles, avec le bizarre contraste de la tiare sur la tête et d'un fouet à la main, chassant les barbares de l'Italie, et foulant aux pieds l'écu de France, pour qu'on ne se méprît pas sur l'application. Le caractère dont il était revêtu, ne permet pas de louer en lui les vertus guerrières; mais, si on est dispensé de lui tenir compte d'un courage, qui compromettait sa dignité, on ne peut s'empêcher de reconnaître ses grandes vues, et sa constance dans les revers. Très-inférieur à Louis XII par ses vertus, il ne prouva que trop, pour le malheur de la France, la supériorité de ses talents. Guichardin va peut-être trop loin, quand il dit que Jules se serait couvert d'une gloire

(1) *Essai sur la puissance temporelle des papes*, tom. 1, chap. 9.

immortelle, s'il eût porté tout autre couronne que la tiare (1).

Le cardinal de Medicis, qui prit le nom de Léon X, lui succéda dans la chaire de saint Pierre, et fut couronné le jour anniversaire de la bataille de Ravenne, où il avait été fait prisonnier par les Français.

On était dans l'attente des changements que l'exaltation d'un nouveau pape pouvait apporter dans la politique de la cour de Rome; mais ceux qui les espéraient ne savaient pas, qu'après les états aristocratiques, les gouvernements les plus constants dans leurs systèmes, sont ceux où la couronne est élective, parce qu'il faut que l'inviolabilité des maximes compense ce qu'il y a d'incertain dans le droit de succession. Un prince, qui monte sur le trône après son père, y porte ses passions et ses vues. Un prince, qui passe tout-à-coup de la condition privée au rang des souverains, devient un homme nouveau, pour qui il n'existe plus de liaison entre le passé et le présent. Il n'y a point de poste où on dépouille sitôt le vieil homme, que dans la chaire de saint Pierre.

Léon X avait beau faire protester à Louis XII, qu'il aurait toujours présente à la mémoire la

(1) Liv. XI.

protection que la France avait accordée à son père Laurent-le-Magnifique; ces promesses n'étaient que des formules. On ne peut pas douter que Léon X, quoique né avec des inclinations moins guerrières, n'eût les mêmes vues que Jules II. Guichardin dépose (1) avoir ouï dire au cardinal de Médicis, son favori, qu'après avoir expulsé les Français de Gènes et de Milan, il espérait conquérir facilement le royaume de Naples, et mériter ainsi le titre glorieux de libérateur de l'Italie, objet avoué de l'ambition de son prédécesseur.

VII. Nouvelle conquête du duché de Milan par l'armée française.

L'armée du roi, commandée par Louis de la Trémouille, qui avait sous lui le maréchal de Trivulce, passa les monts pendant qu'Alviane, prisonnier des Français depuis la bataille d'Agnadel, retournait à Venise pour y prendre le commandement des forces de la république.

A l'approche des Français, l'armée espagnole, qui ne favorisait pas les vues ambitieuses du pape, et qui déja avait fait révolter les villes de Parme et de Plaisance contre lui, se mit en marche pour rentrer dans le royaume de Naples. On jugea que le roi d'Arragon, plus fidèle à ses intérêts qu'à la ligue, voulait avant tout mettre ses états en sûreté. Si les armes françaises devaient être malheureuses, sa coopéra-

(1) Liv. 14.

tion était inutile; si au contraire Louis XII devait conquérir le Milanais, il importait à Ferdinand de ne lui avoir donné aucun sujet de plainte, et, dans tous les cas, il ménageait ses propres forces, et se tenait en mesure de défendre ses frontières, ou d'intervenir, selon les occurrences, dans les arrangements de la paix. Cependant cette armée espagnole s'arrêta dans sa marche, et revint occuper sa position sur la Trebbia.

La première opération de l'armée française fut de surprendre Asti et Alexandrie. Le peu de Suisses qu'il y avait, car leur armée n'était pas encore rassemblée, repassa le Pô et se jeta dans Novarre, où ils attendirent des renforts. Gênes fut recouvrée presque aussitôt, à la faveur des partisans que les Français y avaient conservés. Pendant ce temps-là, les Vénitiens, après avoir essayé sans succès d'enlever Vérone par un coup de main, avaient passé le Mincio vers la fin de mai, repris Peschiera, et s'avançaient avec une telle rapidité, dans l'intention de se joindre à l'armée française, qu'ils ne voulurent pas se détourner pour prendre possession de Brescia, qui les appelait. Alviane se contenta d'envoyer un détachement, pour seconder les bonnes dispositions des habitants.

Il dirigea sa marche vers Crémone, entra

dans le château, que les Français tenaient encore depuis la campagne précédente, de là se jeta dans la ville, fit prisonnière la garnison milanaise, forte d'à-peu-près mille hommes, et reçut le serment de fidélité que les habitants prêtèrent à Louis XII, voulant avoir l'honneur de remettre lui-même cette place sous la puissance du roi. Les Espagnols, campés sur la Trebbia, demeuraient spectateurs indifférents de ces conquêtes. Presque toutes les autres places du Milanais reçurent garnison ou envoyèrent leurs clefs. Milan traitait de sa soumission. Ces peuples avaient éprouvé qu'il n'y a pas de condition plus déplorable que d'obéir à un prince que l'étranger protège. Les Suisses leur avaient appris que les mœurs rustiques n'excluent ni l'arrogance, ni la rapacité. Les habitants de la Lombardie se jetèrent aux pieds d'un vainqueur qui voulut bien se croire assez leur maître pour daigner les protéger. Telle est la malheureuse condition des peuples qui ne sont pas assez forts pour inspirer de l'énergie à leur propre gouvernement, et faire eux-mêmes leur destinée.

VIII. Bataille de Novarre. 6 juin 1513.

Le nouveau duc, dont la capacité était bien au-dessous de ces graves circonstances, abandonné par ceux-là mêmes qui avaient embrassé sa cause, et dont il avait trompé l'espoir, s'était refugié dans le camp des Suisses à No-

varre, c'est-à-dire, dans le même lieu où son père avait été livré par la même nation aux mêmes généraux qui commandaient actuellement l'armée française. Tout semblait, comme dit Guichardin (1), rappeler le passé ; aussi la Trémouille s'empressa-t-il d'écrire au roi qu'il espérait prendre le fils, comme il avait pris le père treize ans auparavant. Ce succès n'était pas en effet sans vraisemblance. Les Suisses n'étaient dans Novarre qu'au nombre de six mille hommes, sans cavalerie, et sans artillerie de campagne. Il est vrai qu'ils attendaient deux corps de sept mille hommes chacun, qui devaient leur arriver par la vallée d'Aoste, et par celle du Tésin : c'était une raison pour se hâter de forcer dans Novarre ceux qui y étaient déjà. La Trémouille, sans attendre que toute son armée eût pu le joindre, jeta une garnison dans Alexandrie, et marcha sur Novarre avec cinq cents gendarmes, six mille lansquenets, quatre mille hommes d'infanterie française, et vingt-deux pièces de canon.

Arrivé devant la place, il n'y trouva ni disposition à l'y recevoir, ni disposition à le craindre; les Suisses ne daignèrent pas même fermer les portes, essuyèrent le feu de son artillerie sans en être ébranlés, et le repoussèrent fièrement

(1) Liv. XI.

quand il s'avança pour les tâter de plus près. Il fallait se résigner à former un siége en règle, mais l'approche des renforts qu'ils attendaient ne permettait pas d'y penser.

On apprit que la première division de sept mille hommes devait arriver le lendemain, et que la seconde marchait à une journée de distance. La Trémouille décampa aussitôt, pour se porter à deux milles de Novarre, vers un bourg appelé la Riotta, dans l'espérance sans doute d'arrêter la première de ces divisions au passage du Tésin; mais les Suisses, instruits apparemment de sa marche, ne se présentèrent point au passage où il les attendait, franchirent le fleuve plus bas, et entrèrent dans Novarre le soir même du jour qu'il s'en était éloigné.

Dès qu'ils se virent au nombre de treize mille hommes, ils prirent une de ces résolutions qui caractérisent l'audace des capitaines et la confiance du soldat : sans se donner un jour de repos, sans attendre leur seconde division, sans considérer qu'ils n'avaient ni canon, ni cavalerie, ils partirent le 6 juin 1513, à minuit, pour aller attaquer l'armée française dans son camp. Ce camp était, dit-on, mal choisi, et on en attribue la faute au maréchal de Trivulce, qui avait voulu ménager une terre qu'il possédait dans cet endroit. Les Français, arrivés depuis quelques heures, n'avaient pas eu le temps de

se fortifier, bien qu'ils fussent pourvus de retranchements portatifs, qui consistaient en madriers qu'on enlaçait les uns dans les autres, invention de Robert de la Marck, seigneur de Sedan, l'un de leurs généraux.

La nuit, quoiqu'elle soit très-courte dans cette saison, durait encore, lorsque le camp fut assailli à l'improviste. Sept mille Suisses se dirigeaient vers le centre de l'armée française, le reste des leurs menaçait les deux ailes, et contenait les troupes dans leurs positions; mais on ne pouvait savoir à quel nombre on avait affaire. Malgré le désordre inséparable de toutes les surprises, et sur-tout des surprises nocturnes, la Trémouille parvint à ranger son armée en bataille, et le canon commença à tirer avant qu'on pût distinguer les objets. Les cris des assaillants servaient à le diriger, et annonçaient que son effet était déja très-meurtrier.

Quand le jour vint éclairer cette scène de carnage, il se trouva que les Suisses étaient à la portée de toutes les armes de trait, et ils renouvelèrent leurs efforts pour arriver droit au centre de la ligne, et s'emparer de l'artillerie qui les foudroyait. Ce fut alors que le canon, dirigé sur ces masses épaisses et serrées, qui s'avançaient sans précipitation, les sillonna dans tous les sens, emportant des files entières, mais sans pouvoir parvenir à arrêter la colonne. Les

lansquenets et l'infanterie française, disputaient l'approche du camp; la cavalerie, qui aurait pu charger ces masses avec avantage, parce qu'elles n'avaient qu'une faible mousqueterie, ne le fit point. Les historiens italiens en accusent la lâcheté des gendarmes; les Français les excusent, en attribuant leur inaction, à des marais qui coupaient le terrain. On cite cependant une charge effectuée par Robert de la Marck, qui, apprenant que ses deux fils étaient enveloppés par les ennemis, se jeta avec un escadron au milieu d'un bataillon suisse, et parvint à les dégager (1).

Quoi qu'il en soit, après deux ou trois heures de combat, le corps de réserve des Suisses fit un dernier effort, les lansquenets lâchèrent le pied; les batteries restèrent sans défense, et pendant ce temps-là, un corps d'ennemis vint attaquer les derrières du camp. La gendarmerie y courut: aussitôt toute l'armée française se crut abandonnée par ce qui faisait, dans son opinion, sa principale force, et la déroute devint générale.

Les Suisses étaient maîtres du champ de bataille, de tous les bagages, et de toute l'artillerie.

Cette bataille faisait trop d'honneur à leur

(1) Ce trait est raconté dans l'*Histoire des choses mémorables advenues sous les règnes de Louis XII et de François Ier*, par le maréchal Robert de la Marck.

courage, pour qu'il fût nécessaire d'attribuer leurs succès à la lâcheté des Français. Huit ou dix mille morts ou blessés étendus sur la place attestaient une assez vigoureuse résistance. Tous les historiens s'accordent à dire que les Français en laissèrent au moins six mille. Ceux qui atténuent le plus la perte des Suisses, la portent à quinze cents hommes. Il y en a qui vont jusqu'à cinq mille.

Réflexion sur cette bataille.

Il est rare que les grands événements puissent être attribués avec justice à une seule cause. Sans doute, le mauvais choix de la position, l'avantage que donne une surprise nocturne, et sur-tout la bravoure des Suisses, eurent une grande influence sur le résultat de cette journée. La Trémouille aurait mieux fait de se garder, les lansquenets de tenir ferme, la cavalerie de charger, mais toutes ces fautes sont des fautes ordinaires, et la perte de cette bataille tient peut-être à une autre cause.

On n'était pas encore désabusé de ce préjugé, que la cavalerie faisait la force des armées. Il en résultait qu'on ne soignait point, qu'on n'honorait que faiblement l'infanterie, et que, lorsque la cavalerie ne pouvait pas, ou ne voulait pas combattre, on se croyait perdu.

A la bataille de Ravenne, les Espagnols avaient montré de quelle ressource l'infanterie peut être dans une retraite.

La bataille de Novarre prouva que l'infanterie est la meilleure de toutes les armes, surtout la nuit et dans les terrains difficiles. Ni les Français, ni les Suisses eux-mêmes, ne s'en doutaient. Cette armée de pauvres montagnards, sans chevaux et sans canons, révéla ce secret, ou, pour mieux dire, ramena l'art de la guerre à ses véritables éléments.

Il y a cependant entre ces deux actions des différences remarquables : à Ravenne, les Espagnols étaient sur la défensive; à Novarre, les Suisses attaquaient. A Ravenne, les premiers, couchés à plat ventre, pendant la canonnade, n'eurent pas à souffrir de l'artillerie; à Novarre, les seconds s'avançaient à découvert sous le feu du canon. Là, ils eurent à soutenir la retraite; ici, ils remportèrent la victoire. Enfin les Suisses étaient armés de longues hallebardes, les Espagnols d'une épée courte et d'un bouclier. Mais toutes ces différences prouvent l'excellence de l'infanterie, en faisant voir que, de toutes les armes, c'est celle qui agit avec le plus d'efficacité dans des circonstances diverses.

Les Français, suivant leur usage imprescriptible de ne jamais s'arrêter dans leurs retraites, se sauvèrent vers Alexandrie, puis dans le fond du Piémont, puis enfin repassèrent les Alpes, abandonnant ainsi, malgré les instances de Gritti, qui avait accompagné la Trémouille,

Gênes, le duché de Milan, et leurs alliés, les Vénitiens, dont l'armée campée dans le Crémonais, était rappelée vers les lagunes par les mouvements des Autrichiens.

Un corps de six cents chevaux et de deux mille fantassins, sortis de Vérone, parcourait et ravageait impunément les provinces de la rive gauche de l'Adige, prenait plusieurs petites places, brûlait les villes de Cologna et de Soave, interceptait les communications, détruisait un pont que l'armée avait sur l'Adige, et tentait de surprendre Vicence.

IX. Retraite de l'armée vénitienne.

Alviane, qui sentait que les événements décisifs devaient se passer dans le Milanais, ne se serait inquiété que faiblement de ce qui se passait derrière lui, malgré les cris des Vénitiens, et le bruit répandu que les Autrichiens attendaient du Tyrol un renfort considérable; mais sitôt qu'il eut appris le désastre de Novarre, croyant qu'il allait avoir sur lui les Suisses et les Espagnols, il se porta à grandes journées sur l'Adige, se retirant avec une telle précipitation qu'il abandonna quelques pièces d'artillerie, qui retardaient sa marche. A peine jeta-t-il une faible garnison dans Crémone; et, pour ne pas diminuer sa petite armée, il laissa Brescia sans défense. En passant auprès de Legnago, il fit attaquer cette place, que Paul Baglione eut la gloire d'emporter

d'assaut, et dont on fit sauter les fortifications. Ensuite Alviane jeta un pont sur l'Adige, et, tombant tout-à-coup sur Vérone, en canonna vivement un bastion, fit écrouler quelques toises de mur, et livra, en un jour, sur la brèche, deux combats sanglants, qui n'eurent point de succès.

Les Espagnols sortirent de leur inaction aussitôt que la bataille de Novarre eut décidé du résultat de la campagne. Ils prirent Crémone, Bergame, Brescia, que les Vénitiens évacuaient, et Peschiera, qui ne se défendit que faiblement.

Enfin les Vénitiens furent réduits à se renfermer dans Trévise et dans Padoue. Paul Baglione se chargea, avec trois mille hommes, de la défense de la première de ces deux places, et Alviane entra dans la seconde avec le reste de l'armée.

Ces deux villes étaient les seuls boulevards qui restassent à la république; aussi le sénat, redoutant cette infatigable activité dont Alviane venait de donner de si brillantes preuves, lui défendit-il de faire sortir ses troupes sous aucun prétexte, et quoi qu'il pût arriver au dehors. On juge bien qu'en devenant les alliés du roi de France, les Vénitiens avaient perdu tout espoir de voir les Suisses tenir l'engagement qu'ils avaient pris de leur fournir des troupes.

Le pape et le roi d'Arragon firent de nouveaux efforts auprès de la république, pour l'engager à accepter la paix avec l'empereur, le seul des coalisés à qui il restât des réclamations à former contre elle. Mais Maximilien, demeurant inébranlable dans ses prétentions, comme le gouvernement vénitien dans ses refus, les deux puissances médiatrices se déterminèrent à agir en ennemies, et une armée composée d'Allemands, d'Espagnols, et de deux cents gendarmes du pape, vint mettre le siége devant Padoue. La place était bien approvisionnée; les fortifications étaient dans le meilleur état; beaucoup de jeunes patriciens accouraient pour partager la gloire de cette défense. Les paysans des environs s'étaient réfugiés dans la ville ou éloignés, de sorte que les assiégeants manquèrent de bras pour leurs travaux.

L'armée des confédérés, n'étant pas beaucoup plus forte que la garnison, reconnut bientôt l'impossibilité de soumettre la place. Après l'avoir menacée pendant dix-huit jours, elle en leva le siége, et le résultat de cette entreprise manquée, fut, comme de coutume, la désunion des confédérés.

Le général espagnol, piqué du mauvais succès de cette tentative, des reproches que les Allemands lui adressaient, embarrassé pour faire vivre ses troupes, pour les payer, et se doutant

bien que l'armée qui gardait Padoue avait reçu défense d'en sortir, se mit à ravager tout le pays qui restait aux Vénitiens.

Il saccagea les villages, pilla les belles maisons de campagne, que les riches habitants de Venise avaient sur les bords de la Brenta et du Bacchiglione, mit en cendres les villes de Mestre, de Marghera, de Lizza-Fusina; et, pour ajouter une bravade à tant de ravages, fit avancer sur le bord des lagunes, dix grosses pièces d'artillerie qu'il pointa sur Venise, et dont quelques boulets portèrent jusqu'au monastère de San Secondo, à quelques cents toises de cette capitale.

De la place Saint-Marc, on entendait le canon de l'ennemi, on voyait les villages en feu.

X. Bataille de la Motta. 7 octobre 1515.

Alviane demandait à grands cris la permission de sortir de Padoue, pour tomber sur ces pillards, dont il assurait que la défaite devait être facile. Le gouvernement, vaincu par ces sollicitations, et par les plaintes des citoyens, donna enfin à son général l'autorisation qu'il attendait si impatiemment. Alviane courut sur les Espagnols, avec l'espoir de les empêcher de repasser la Brenta, et en effet il arriva sur ce fleuve avant eux, précisément sur le point où ils se présentèrent. L'ennemi fit mine de vouloir remonter la rivière pour la passer plus haut. Quand Alviane aperçut de la rive droite la cavalerie espagnole prenant cette direction,

il s'empressa de la suivre, en marchant parallèlement à elle : mais l'infanterie, par un mouvement contraire, descendit plus bas, passa la Brenta à un gué, rappela sa cavalerie, et se porta rapidement sur le Bacchiglione qu'il fallait aussi franchir. Alviane fit une telle diligence, qu'il arriva encore à ce passage avant les Espagnols.

Ceux-ci, désespérant de le forcer, prirent le parti de retourner sur leurs pas, de remonter la Brenta jusque vers Bassano, dans le dessein de se jeter ensuite, par les montagnes, dans la vallée de l'Adige, pour regagner Vérone. Ils venaient de brûler leurs bagages. Un brouillard déroba leur mouvement à la vue des Vénitiens pendant quelques heures. Alviane marcha à leur poursuite, les atteignit le même jour, qui était le 7 octobre, à deux milles de Vicence, près de la Motta. L'action s'engagea entre son armée et celle des Espagnols, exténués de fatigue, et chargés de butin. On ne sait pas si ce furent les Vénitiens qui fondirent sur l'armée en retraite, ou celle-ci qui se retourna pour arrêter leur poursuite. On a fait un reproche à Alviane d'avoir attaqué les ennemis dans une position où il pouvait les forcer à se rendre sans combattre. Toutes les censures de ce genre sont très-hasardées. Le fait est que, dans quelque position que ce soit, pour se promettre quelque résultat d'une action, il faut avoir des

troupes déterminées; or celles de la république trompèrent, dans cette occasion, l'espérance de leur général. Elles lâchèrent le pied dès le premier choc, et abandonnèrent leur artillerie et leurs chefs. Paul Baglione fut fait prisonnier; Alviane se jeta dans Trévise, et le provéditeur Gritti, poursuivi jusque sur les glacis de Vicence, ne se sauva qu'à l'aide d'une corde, qu'on lui jeta pour escalader le rempart (1). L'autre provéditeur, qui était André Loredan, fut massacré. Cette bataille coûta quatre mille hommes aux Vénitiens, et couvrit de gloire une armée, qui, un instant auparavant, désespérait de son salut. Quand les troupes vénitiennes auraient été meilleures, les Espagnols n'en auraient pas moins eu, de leur côté, le courage du désespoir, la nécessité, la dernière et la plus forte de toutes les armes, comme dit Tite-Live (2).

XI. Constance des Vénitiens. Guerre dans le Frioul. 1514.

Ni ce grand revers de la fortune, ni la perte

(1) Hostes subsequenti cùm jamjam manu tenerent, spesque illi Vicentiam urbem, quo ex clade contendebat, ingrediendi pene præcisa esset, quòd portas iis, qui principes fugiendi fuerant, ne hostes introïrent, ante clauserant oppidani; fune a præsidiis in murum sublatus periculum vix evasit.

Andreæ Gritti Vita Nicolao Barbadico autore.

(2) Necessitas quæ ultimum ac maximum telum est.

de la place de Marano, qu'un traître moine livra vers ce temps-là aux Autrichiens, en un incendie, qui consuma bientôt après le quartier le plus marchand de Venise, rien n'ébranla la constance du sénat. Il lui restait trois hommes, qui, sans pouvoir réparer les malheurs de la patrie, soutenaient du moins sa gloire. L'un était Renzo da Ceri, gouverneur de Crême, l'autre le comte Savorgnano, l'un des seigneurs du Frioul dévoués à la république, et enfin Alviane, dont la seigneurie avait encore redoublé l'ardeur, en l'assurant qu'elle ne lui imputait point ses revers.

C'est un exemple trop rarement suivi dans les temps de désastres, et sur-tout chez les gouvernements républicains, de soutenir le courage des généraux malheureux, en leur témoignant de la confiance. L'unanimité de sentiments sauva la république, au milieu des plus grandes disgraces, et fit taire toutes les passions, excepté l'enthousiasme national. Au moment où l'on était obligé de lever des soldats dans Venise, d'enrégimenter les artisans, de faire marcher les ouvriers de l'arsenal pour la défense de Padoue, on ne négligea point ce qui pouvait exalter le ressentiment du peuple. On lui racontait, ce qui était vrai, à la honte de l'humanité, que les Autrichiens faisaient crever

les yeux, ou couper les pouces, aux paysans du Frioul, qui refusaient de se soumettre (1). On donna même à la populace de Venise une occasion d'assouvir sa vengeance : le prêtre qui avait vendu Marano ayant été pris, le gouvernement livra ce misérable au peuple, qui le lapida sur la place Saint-Marc. Cette manière d'exalter les sentiments populaires avait sans doute des inconvénients, mais on avait besoin de porter l'énergie jusqu'à la fureur.

Trois mois après la bataille de la Motta, le 13 janvier 1514, un nouveau désastre vint consterner Venise. Un incendie, qui prit naissance dans quelques boutiques du pont de Rialte, fut porté, par un vent du nord, sur le quartier le plus populeux de cette capitale et consuma deux mille maisons. Malgré ces pertes immenses, la république sut trouver encore des ressources, et créer une nouvelle armée.

Tandis que Savorgnano soutenait les efforts de l'ennemi dans le Frioul, renouvelait ses tentatives sur Marano, et méritait le surnom d'*Osopo*, par la belle défense de ce château; tandis que Renzo da Ceri, gouverneur de la seule place que la république possédât au-delà de l'Adige, faisait des excursions de tous côtés, enlevait des convois, des détachements, et re-

(1) Paul Jove, liv. 12.

prenait Bergame; Alviane, qui se trouvait déjà à la tête de quelques troupes, se portait tour-à-tour à Padoue, à Trévise, pour les mettre en état de braver tous les efforts de l'ennemi; sur la Livenza, pour débloquer le château d'Osopo, battre les Autrichiens, et reprendre Porto-Gruaro, Udine, Belgrado, Monte-Falcone; enfin vers le Pô, où il enlevait, sous les yeux de l'armée espagnole, les places d'Este et de Camisano, poussait des détachements jusque sur Vérone, et forçait les ennemis de lui abandonner la Polésine de Rovigo.

Pendant toutes ces opérations, qui avaient signalé la fin de l'année 1513 et une partie de 1514, le roi de France, après de nouveaux malheurs, venait de conclure la paix avec le roi d'Angleterre, et une trève avec l'empereur et le roi d'Arragon. Cette paix n'était pas glorieuse, mais elle mettait Louis XII en état de reprendre son projet favori, la conquête du Milanais.

XII. Le pape veut engager la république à se détacher de l'alliance de la France, et à céder Vérone à l'empereur.

Le pape, alarmé du retour des Français en Italie, renouvelait ses instances pour détacher les Vénitiens de l'alliance du roi, en faisant leur paix avec l'empereur. Il chargea de cette mission un littérateur célèbre, un patricien de Venise, alors son secrétaire, Pierre Bembo, qui, dans la suite, fut cardinal. Cet envoyé, chargé de concilier ses compatriotes et son bienfaiteur,

composa avec soin une longue harangue, où l'ambition de l'orateur se laisse apercevoir, au moins autant que celle du diplomate. Je vais en extraire ce qui peut donner une idée de la politique du temps, ou du moins de celle de la cour de Rome (1). Après avoir exposé devant le collége les sentiments paternels que le souverain pontife avait constamment manifestés pour la république, quoique, sans lui en faire part, elle eût contracté une alliance avec la France, l'orateur assure que les vues du saint-père ont toujours tendu à réparer les pertes que Venise avait essuyées dans les guerres précédentes, et à la réconcilier, pour y parvenir, avec le roi d'Espagne et l'empereur. C'est dans cet objet, qu'il a déjà ménagé un accommodement entre la France et l'Angleterre, s'exposant par-là aux plaintes des autres souverains, uniquement pour servir la république. Sa sainteté n'a cessé de solliciter l'empereur et le roi catholique de rendre leur amitié aux Vénitiens; mais il serait difficile d'espérer aucun succès de ces exhortations, si Venise continuait de favoriser l'ambition du roi de France, et d'attirer les troupes de ce monarque en Italie.

Harangue du nonce Pierre Bembo.

« Le roi d'Espagne, ajoutait l'orateur, a fait savoir au saint-père que, selon son opinion,

(1) Elle est dans les *Œuvres* du cardinal Bembo, tom. 3.

l'empereur serait disposé à faire la paix avec la république, et à lui rendre tout ce qu'elle a perdu, excepté seulement la ville de Vérone, moyennant un paiement de deux cent mille florins d'or. Après avoir chargé votre ambassadeur de vous transmettre cet avis, sa sainteté a voulu que cette proposition vous fût portée de vive voix, et elle a daigné choisir pour ce message un homme digne peut-être de vous inspirer quelque confiance, puisque enfin il vous appartient.

« Le saint-père m'a ordonné de faire considérer à la seigneurie que, de l'acceptation ou du refus de cette proposition, peuvent dépendre le salut ou la perte de la république. Père commun de tous les chrétiens, pénétré pour vous de l'affection la plus tendre, il vous conjure de ne pas rejeter ce moyen de salut. Il pense que vous devez y accéder par respect pour Dieu, que vous offenseriez, en retardant la paix générale de la chrétienté, et en exposant l'église à de nouveaux malheurs; par égard pour sa sainteté elle-même, qui a négligé ses propres intérêts, pour s'occuper des vôtres; enfin, et sur-tout par l'intime conviction des dangers que le rejet imprudent de ces propositions ferait courir à cet état.

« On vous demande Vérone; mais daignez considérer que ce n'est pas la perdre, que c'est

la laisser en dépôt en d'autres mains, et pour un temps probablement très-court. On vous demande deux cent mille florins : le paiement de cette somme ne sera pas difficile, en prenant quelques délais, et moyennant ce paiement, vous mettez fin à la guerre, et vous recouvrez toutes vos provinces. Laisser Vérone à l'empereur, ce n'est que lui laisser ce qu'il possède déja; vouloir la recouvrer par la force, c'est compromettre peut-être l'existence de la république.

« Voici le raisonnement que fait sa sainteté. Vous avez à choisir entre la paix avec l'empereur et l'alliance de la France. La paix avec l'empereur vous procure la restitution de tous vos états, excepté Vérone, la jouissance de vos revenus, la cessation des dépenses que la guerre nécessite. Riches, votre république reprend son ancienne splendeur; votre peuple retrouve le repos; vous êtes délivrés des inquiétudes que vous avez si long-temps éprouvées; vous n'avez plus à redouter les désastres qui sont la suite d'une bataille perdue, ou de l'infidélité d'un général.

« Il y a plus : de tous les moyens de recouvrer Vérone, celui-là est le plus sûr. Quand le roi de France reviendrait en Italie, quand il y ferait encore des conquêtes, quand il vous rendrait des provinces, pourrait-il reprendre

Vérone, qu'il est si facile à l'empereur de munir contre toute attaque? Si vous ôtez à l'empereur toute inquiétude du côté de l'Italie, il formera d'autres projets; ces projets lui feront sentir la détresse de ses finances, et il sera le premier à vous proposer de vous rendre Vérone moyennant quelque argent. Il est impossible qu'un prince, si naturellement porté aux grandes entreprises, n'ait tôt ou tard besoin de vos secours; et vous aurez manifesté votre amour pour la paix, votre modération, en même temps que vous aurez imposé silence à ceux qui accusent votre république d'aspirer à la domination de toute l'Italie. Vous aurez coopéré à la réunion de tous les chrétiens, et rendu possible une guerre générale contre les infidèles qui vous menacent.

« A ces avantages que vous procure la paix, comparons les résultats de l'alliance avec la France. Si le roi vient en Italie, qui vous répond qu'il restera fidèle aux intérêts de la république? Mais vous lui avez donné des gages de votre amitié, vous avez fermé les yeux sur tous vos dangers, vous vous êtes attiré la guerre pour persister dans son alliance : il vous avait déja toutes ces obligations, lorsque vous l'avez vu abandonner votre cause, se liguer avec vos ennemis, vous dépouiller de tous vos états de terre-ferme. Quelle raison avez-vous de croire

qu'il en agira autrement à l'avenir? Le nom des Vénitiens doit lui être odieux, parce qu'il sent qu'il ne peut en être aimé, après tous les maux qu'il leur a faits. Peut-être élevera-t-il des prétentions sur Crême, sur Bergame, sur Brescia, pour les avoir occupées un moment. Ne jugez-vous pas qu'il pourra être tenté de vous affaiblir, pour vous mettre hors d'état de tirer vengeance de ses injustices? pensez-vous que, s'il a recherché votre alliance, ce fût dans un autre objet que de s'appuyer de vos forces, pour s'emparer du duché de Milan? Il ne veut pas être votre ami celui qui a une fois reconnu vos services et renoncé à votre [illegible]. Il veut se servir de vous et vous tromper encore. Mais supposons qu'il soit sincère; le voisinage d'un tel prince ne vous inspirera-t-il point de crainte? Vous résignerez-vous à vivre dans sa dépendance? et qu'est-ce que la perte de Vérone en comparaison d'un pareil malheur? Et si, avant de descendre en Italie, il se ligue avec l'empereur, avec le roi catholique, pour leur garantir ce qu'ils vous ont enlevé, pour les aider même à consommer votre ruine? Son caractère confirme ces soupçons. Il a abandonné les Écossais, ses antiques alliés, et les a livrés à la discrétion de l'Angleterre. Il était le parent du roi de Navarre, et il l'a laissé dépouiller par les Espagnols. Ces deux rois étaient

ses amis; il en a coûté à l'un sa couronne, à l'autre la vie.

« J'en ai dit assez sans doute pour faire entrevoir tous les dangers que l'arrivée du roi très-chrétien en Italie ferait courir à votre république. Mais, s'il n'y vient pas, ou bien s'il en est repoussé, comme il l'a déja été, dans quelle situation vous trouverez-vous, seuls, sans secours, après vous être déclarés les ennemis, non-seulement de l'empereur, non-seulement de l'Espagne, mais encore de toute l'Italie? Or il est fort douteux que le roi entreprenne ce voyage, il est même douteux qu'il le veuille; en paix avec l'Angleterre, à la tête d'une bonne armée, appelé par le pape, il a hésité et n'a pas osé tenter cette grande entreprise. Est-il probable qu'il montre plus de résolution dans un moment où les Suisses, l'Espagne, l'empereur, Milan, Florence, Gênes, et le saint-père, sont prêts à lui disputer le passage? Ajoutez qu'il vient d'épouser une femme jeune et belle, que ce nouvel attachement doit le détourner de la guerre: et il y a des gens dont la prévoyance va plus loin; ils jugent qu'un homme déja avancé en âge, naturellement incontinent, et épris d'une femme de dix-huit ans, dont les charmes effacent, dit-on, tout ce qu'on a vu de nos jours, doit abréger sa vie auprès d'elle. On assure qu'il a déja des infirmités.

« Que si le roi d'Angleterre lui a promis quelques archers, pour l'aider dans ses projets de conquête, il n'en est pas moins certain, en dépit des traités et des alliances, que l'Angleterre ne peut aider la France à s'aggrandir. La cour de Rome est informée que la première de ces deux puissances a des prétextes tout prêts pour différer, pour éluder l'envoi de ce secours. Je conjure votre sérénité et vos seigneuries de garder le plus profond secret sur cette communication. Il faut en conclure que l'âge, les plaisirs, les charmes du repos, la crainte des fatigues et des chances de la guerre, détourneront le roi de France du projet de descendre en Italie.

« Mais le voulût-il, les Suisses sont résolus, seuls, sans le secours de personne, de lui fermer les passages, ou de lui livrer dans la plaine, une bataille, qui pourrait avoir le même résultat que celle de Novarre. Ils ont déja quarante mille hommes de bonne volonté prêts à marcher aussitôt que le roi s'avancera. L'année dernière, il ne leur en a fallu que huit mille pour détruire une belle armée française. Les Suisses d'ailleurs ne seront pas seuls. Gênes est prête à les seconder; j'ai vu une lettre du doge de cette république, en date du 20 du mois dernier, qui annonce que deux cent cinquante mille florins d'or sont déjà disponibles pour assurer le succès de cette entreprise. Florence

y concourra également, parce qu'elle ne voudra pas se compromettre, en se séparant d'une cause qu'embrassent les Suisses, les Génois, Milan, l'Espagne, et l'empereur. Pour vous en convaincre, seigneurs, je puis vous confier que Laurent de Médicis a promis deux cent mille florins à la première requisition du pape. Voilà déja, comme vous voyez, des fonds considérables; on n'est pas moins assuré du concours du roi catholique, de l'empereur, du duc de Milan, qui, comme vous savez, n'est pas un voisin à dédaigner; et enfin, le saint-père n'entend pas rester neutre. C'en est assez sans doute pour nous convaincre que le roi de France ne pourra pénétrer en Italie; et alors, je le répète, quelle sera la situation de votre république? Dès que vous aurez rejeté l'accommodement qu'on vous propose, la ligue se formera, et s'empressera de vous ôter les moyens de favoriser les desseins de la France; et comment nier que cela ne soit juste? Les ennemis du roi ne doivent-ils pas être ceux de ses alliés?

« Voila ce que sa sainteté redoute pour vous. Déterminée à fermer aux barbares l'entrée de l'Italie, elle veut commencer par la délivrer des Français. Dans ce dessein, elle veut essayer d'abord auprès du roi les moyens de persuasion, et l'engager, moyennant un tribut que lui paierait le duc de Milan, à renoncer à l'invasion

qu'il médite. C'est dans cette même vue de tout pacifier, qu'une proposition d'accommodement vous est adressée. De quoi s'agit-il? Il s'agit d'échanger, non pas Vérone, car vous ne la possédez pas, mais vos droits sur Vérone, contre toutes les provinces de la rive droite de l'Adige; contre l'amitié de tous les peuples de l'Italie; contre le repos et la prospérité de vos sujets; contre l'indépendance et la sûreté de cet état. Que si, malgré les exhortations du saint-père, qui vous conjure, les larmes aux yeux, de ne pas rejeter votre salut, vous fermez les yeux sur vos véritables intérêts, et l'oreille aux propositions qui vous sont faites, j'ai ordre de vous prévenir que le saint-siège se séparera de votre cause, et sera forcé de vous abandonner. Rappelez-vous l'exemple du duc de Milan, Ludovic Sforce, à qui l'alliance de la France devint si fatale. Rappelez-vous que vous-mêmes, il y a quelques années, pour n'avoir pas voulu céder Faenza ou Rimini à Jules II, vous vous vîtes, en peu de jours, dépouillés de toutes vos provinces.

« Après vous avoir parlé, ainsi qu'il m'a été ordonné, au nom du prince qui [illegible] vous prie de ne voir, dans mes instances, que le zèle patriotique d'un de vos citoyens, qui, les mains jointes, le cœur brisé, implore le ciel pour qu'il vous inspire une résolution sa-

lutaire, et pour qu'en vous confiant à l'amitié dangereuse d'un allié lointain, vous n'attiriez pas sur vous les armes de tant de princes qui vous entourent. Cette puissante ligue est prête à se former. Le pape et les Florentins y fournissent mille hommes d'armes au moins, le roi catholique huit cents, l'empereur trois cents, le duc de Milan quatre cents. Cela fait en tout deux mille cinq cents lances. On aura, en outre, deux mille chevau-légers. L'état de l'église et Florence fourniront toute l'infanterie dont on aura besoin. Quant aux fonds, ils sont déja prêts. Ce n'est pas tout; les princes de Ferrare, de Mantoue, du Montferrat, de Saluces, se préparent à entrer dans la confédération. Quatre ou cinq mille Suisses sont déja en marche, pour déterminer le duc de Savoie à entrer dans la cause commune. Les lettres du commissaire de sa sainteté à Vérone, dont les avis ne nous ont jamais trompés, annoncent que l'empereur se dispose à marcher vers le Frioul. Votre sollicitude paternelle pour vos peuples se réveille au souvenir des désastres qui ont accompagné la dernière invasion. Quand vous avez vu Bassano, Vicence, Trévise, Padoue, occupées, et tous les villages de votre territoire en flammes, vous ne pouvez fermer les yeux sur vos dangers, ni exposer encore vos peuples à de si grands malheurs et l'Italie

qui vous offre son amitié, recevra un nouveau gage de vos dispositions pacifiques, et un nouvel exemple de votre haute prudence. »

Ce discours fut écouté assez froidement par les Vénitiens. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient renoncer ni à Vérone, ni à l'alliance de la France.

Cependant le pape insista, et, comme ils conservaient toujours avec lui les formes les plus respectueuses, ils consentirent à ce qu'il se portât pour arbitre entre la république et Maximilien. L'on se flatta même de les avoir amenés à se désister de leurs droits sur Vérone, pourvu que l'empereur leur cédât Valeggio et Legnago; mais l'obstination de Maximilien à tout refuser dégagea les Vénitiens de leurs promesses.

Le pape n'en prononça pas moins sa sentence arbitrale, dont la bizarrerie annonçait d'avance l'inexécution; il ordonna qu'il y aurait paix et amitié perpétuelle entre l'empereur et la république, se réservant de faire connaître, dans un an, ce que celle-ci devrait céder; en attendant, il exigeait que les deux parties déposassent entre ses mains, savoir, les Vénitiens, la ville de Crême; et l'empereur, Vicence, et toutes les places qu'il tenait dans les territoires de Trévise et de Padoue; enfin il obligeait les

Vénitiens à payer à l'empereur cinquante mille ducats.

Un pareil arbitrage devait mécontenter également les deux parties, aussi n'y eut-on aucun égard : la négociation fut rompue, et les Vénitiens firent partir une ambassade pour complimenter Louis XII au sujet de son mariage avec la sœur du roi d'Angleterre, et pour resserrer l'alliance qui existait entre la France et la république.

XIII. Avénement de François Ier. 1er janvier 1515. Il passe les Alpes.

Les ambassadeurs apprirent en route la mort de ce prince arrivée le 1er janvier 1515, et l'avénement du duc d'Angoulême.

François Ier, jeune, ardent, plein de ce brillant courage qui distinguait les guerriers de cette époque et de sa nation, éloigné de l'armée pendant le règne de Louis XII, et poursuivi dans son oisiveté par le bruit des exploits de Gaston, se hâta de prendre le titre de duc de Milan, en montant sur le trône; et, lorsqu'à l'arrivée des ambassadeurs de Venise il signa le renouvellement de l'alliance conclue à Blois deux ans auparavant, il leur dit qu'il donnait rendez-vous dans quatre mois à leur armée sur les bords de l'Adda. Il se mit en mesure de tenir parole. Au mois d'août, deux mille cinq cents gendarmes, et trente-deux mille hommes d'infanterie, se présentèrent au pied des Alpes. Les

dangers exposés aux Vénitiens par Pierre Bembo allaient se réaliser. L'empereur, le roi d'Espagne, et les Suisses, avaient conclu une ligue pour la défense du Milanais. Le pape avait hésité long-temps avant d'y accéder, il s'y était refusé même formellement, et il est probable que, par circonspection, il aurait persisté dans sa neutralité, si François Ier, en le pressant trop vivement de s'allier à la France, ne l'eût fait sortir violemment de son irrésolution. Gênes seule trahit la cause de l'Italie, en ouvrant ses ports aux Français; mais l'empereur, quoique membre de la ligue, ne paraissait point encore sur le champ de bataille: l'armée du pape n'avançait qu'avec timidité: il était difficile d'espérer de voir de l'ensemble dans les opérations de plusieurs généraux indépendants les uns des autres.

Don Raymond de Cardonne, à la tête de douze mille Espagnols, attaqua les Vénitiens et leur enleva Vicence, tandis que les Milanais s'avançaient dans le Piémont, pour en disputer l'entrée, et que les Suisses déja postés au pas de Suze, y attendaient les Français. Ils furent obligés de revenir promptement dans la plaine, lorsqu'ils apprirent que le chevalier Bayard y avait paru à la tête de quelques troupes, et que le roi avait conduit son armée, et ses canons, par des passages réputés impraticables jusqu'a-

lors (1). Ce fut à Novarre, sur le lieu même où ils avaient vaincu deux ans auparavant, que les Suisses vinrent l'attendre. Ils y étaient au nombre d'environ trente mille.

Là, ils éprouvèrent un retard dans le paiement de leur solde, dont les alliés, c'est-à-dire le pape et le roi d'Arragon, n'avaient pas fait les fonds exactement. Aussitôt le mécontentement de ces intraitables et insatiables miliciens alla jusqu'à la révolte et à la défection; elles pillèrent la caisse du commissaire apostolique qui suivait leur armée, et se mirent en route pour leur pays (2). On courut après elles, l'argent, qui se trouva sur leur passage, l'attente d'un nombreux renfort, qui descendait des montagnes comme ils allaient y rentrer, et les prédications du cardinal de Sion, parvinrent à les arrêter

(1) Le principal passage avait eu lieu par la vallée de l'Argentiere. Il avait duré cinq jours.

(2) L'abbé Dubos fait honneur de cette défection au baron d'Altsax et au colonel Diesbach. On n'imaginerait pas qu'il y eût un historien qui prît le soin de dire à la louange de deux officiers qu'ils ont eu le mérite de faire mutiner leur troupe contre les ordres de leur gouvernement; mais la raison qu'il en donne est encore plus singulière: « c'est, « dit-il, que ces deux personnes, sorties de bonne maison « et qui avoient beaucoup d'honneur, étoient des serviteurs « secrets de la France. » (*Histoire de la ligue de Cambrai*, liv. 5.)

du côté de Galera. Les Français, qui ne trouvaient plus d'obstacle, entrèrent dans Novarre et dans Pavie, passèrent le Tésin. Tandis qu'une division de l'armée suivait la rive droite du Pô, le reste s'avança jusqu'à Buffalora, poussant des détachements dans les faubourgs de Milan. Rien ne bougeait dans cette capitale : on s'y souvenait des contributions immenses qu'il y avait eues à payer après sa dernière défection. Aussi envoya-t-elle des députés au roi, pour protester de son dévouement, et lui demander la permission d'attendre, pour le faire éclater, que la fortune eût décidé de son sort.

Pendant ce temps-là, le duc de Savoie, qui ne pouvait voir qu'avec une mortelle inquiétude ses états traversés par des armées étrangères, assez peu disposées à respecter sa neutralité, s'était rendu au camp des Suisses, et les avait déterminés, à l'aide des partisans que le roi y soudoyait, à conclure un traité de paix avec la France. Ce traité portait qu'il y aurait, entre le roi et les cantons, une alliance qui durerait pendant toute la vie de François Ier, et dix ans après sa mort; que les quatre bailliages, envahis sur le Milanais en 1512, seraient rendus, ainsi que Chiavena et la Valteline, les Suisses s'engageant à les faire restituer par les Grisons; que Maximilien Sforce serait obligé

Il traite avec les Suisses.

de céder au roi tous ses droits sur le duché de Milan, et d'accepter en échange le duché de Nemours, et une pension de douze mille écus. On voit que les Suisses consentaient à évacuer le duché de Milan en faveur du roi.

Pour prix de toutes ces concessions inespérées, ils ne demandaient que de l'argent. Le roi s'obligeait à leur payer quatre cent mille écus d'or, qui leur avaient été promis lorsqu'ils avaient évacué la Bourgogne, un supplément de trois cent mille écus d'or (1), une gratification de trois mois de solde, et pour l'avenir le subside annuel de dix mille écus d'or, que la France payait précédemment aux cantons, devait être doublé.

Ce traité est rompu.

Ces sommes étaient considérables, mais c'était un bonheur inappréciable pour la France de terminer, sans coup férir, une guerre qui pouvait être si sérieuse, et de recouvrer le duché de Milan. Ce bonheur fut détruit aussi inopinément qu'il avait été obtenu. Les autres Suisses, qui arrivaient au nombre de vingt mille, et qui ne devaient pas avoir part à la gratification de trois mois de solde, ne voulurent pas reconnaître un traité fait sans eux. Le cardinal de Sion, qui l'avait souffert à regret,

(1) L'écu d'or valait 35 sols tournois.

travailla ardemment à l'annuller. La division se mit dans le camp. Les partisans de la paix, au nombre de cinq ou six mille, se retirèrent. Le reste, partageant le fanatisme du cardinal de Sion, rompit le traité, et s'avança entre Monza et Milan. Ils formaient une armée d'à-peu-près quarante mille hommes.

XIV. Bataille de Mariguan.

Milan voyait d'un côté les Suisses, de l'autre les Français. Ces deux armées allaient se disputer le pays qui est entre le Tésin et l'Adda. Plus loin, entre le Mincio et l'Adige, le général espagnol et le général vénitien s'observaient, pour s'empêcher l'un l'autre de donner la main à leurs alliés. Enfin au midi, sur la rive droite du Pô, une division de l'armée française, l'armée du pape et les troupes du duc de Ferrare étaient en observation, et attendaient les événements.

L'infanterie espagnole était beaucoup meilleure, mais moins nombreuse que l'infanterie vénitienne. La république avait fait un nouvel effort, et venait de mettre en campagne mille gendarmes, quatre cents chevau-légers, et dix mille hommes d'infanterie. Cardonne, qui avait déja assez affaire de contenir Alviane, craignit que, d'un moment à l'autre, les Français ne passassent l'Adda. Cette manœuvre l'aurait mis entre deux corps plus forts que le sien, et il n'aurait pas eu de retraite. Pour échapper à ce

danger, il forma la résolution d'opérer sa jonction avec les Suisses, jeta les troupes nécessaires dans Brescia et dans Vérone, et se trouva à la tête de sept cents gendarmés, huit cents chevau-légers, et quatre mille fantassins avec lesquels il s'agissait d'aller des bords de l'Adige aux portes de Milan.

Par la route directe, il était sûr que l'infatigable Alviane le poursuivrait, l'atteindrait; et il était possible que quelque corps français s'avançât au-devant des Espagnols, et lui disputât le passage de l'une des nombreuses rivières qu'il avait à traverser. Cette crainte lui fit prendre le parti de se jeter tout de suite sur la rive droite du Pô, et de remonter cette rivière jusqu'à la hauteur où devait se trouver l'armée suisse.

En exécution de ce dessein, il déroba une marche aux Vénitiens, franchit le Pô à Ostiglia au-dessous du confluent du Mincio, et fit dire au général des troupes du pape de lui préparer les moyens de repasser sur la rive gauche.

Alviane s'étant aperçu du mouvement des Espagnols, remonta le Pô de son côté, avec une telle diligence, qu'il arriva en quatre jours au confluent de l'Adda, et qu'ils l'aperçurent sur le bord opposé, quand ils se présentèrent pour effectuer le passage du fleuve.

Les Français, avertis de l'approche des Vénitiens et des Espagnols, s'étaient avancés pour donner la main aux uns, et disputer le passage aux autres. Dans ce double objet, ils avaient choisi la position de Marignan, qui est à une égale distance de Milan, du Pô et de l'Adda.

Le 13 septembre, les Suisses, exaltés par les harangues virulentes du cardinal de Sion, sortirent de leur camp au nombre de quarante mille hommes, ayant avec eux sept ou huit cents cavaliers, et une vingtaine de pièces de canon, que leur avait données le duc de Milan.

Leur attaque fut si prompte, et les Français se gardent toujours si négligemment, que l'armée de François Ier eut à peine le temps de se mettre en bataille. L'ennemi pénétrait dans le parc d'artillerie, et l'infanterie était déja en désordre, lorsque le roi, à la tête de la gendarmerie, chargea avec toute l'ardeur d'un héros de vingt-deux ans. Les canons, qui venaient d'être enlevés, furent repris, l'action devint générale, et était encore sans résultat après cinq heures de carnage. L'obscurité, déja profonde, sépara enfin les combattants.

Chacun passa la nuit à la place où elle l'avait surpris. D'aucun côté on n'alluma des feux. Plusieurs partis égarés tombèrent au milieu des ennemis, et furent égorgés ou faits prisonniers. C'étaient à tout moment des alertes, des

attaques qui n'avaient été ni projetées ni attendues.

La Palisse ralliait l'avant-garde, le maréchal de Trivulce prenait le commandement de la réserve, et le duc de Bourbon disposait l'artillerie. François Ier, pendant ce temps-là, prenait quelques instants de repos sur un affût de canon.

Au point du jour le combat recommença avec une égale fureur. Les Suisses, dont la ligne débordait celle de l'armée royale, détachèrent de leur gauche une forte division, qui devait venir prendre à revers l'aile droite des Français. Heureusement le roi avait à opposer à cette redoutable infanterie, un corps de dix mille montagnards des Alpes du Dauphiné ou des Pyrénées, que Pierre Navarre avait organisés et armés à l'espagnole. Ce général, prisonnier de guerre depuis la bataille de Ravenne, était entré au service de France, par ressentiment contre Ferdinand d'Arragon, qui n'avait pas voulu payer sa rançon. Il se porta rapidement à la rencontre de cette division suisse, qui fut taillée en pièces. Pendant ce temps-là, le roi, avec le reste de ses gendarmes, enfonça le centre des ennemis. Cette seconde bataille n'avait duré que quatre heures. Un corps de douze cents Suisses, qui s'était jeté dans un village, s'obstina à s'y défendre. Ils y furent

entourés, le village fut bientôt en feu, et tous périrent dans l'incendie (1). Les autres se retirèrent en bon ordre, quoique poursuivis par la cavalerie, et rentrèrent dans Milan, laissant un grand nombre des leurs sur le champ de bataille. On peut en juger par la perte des vainqueurs, qui fut de cinq à six mille hommes (2).

Maxane, au bruit du canon, était accouru auprès du roi, mais avec un piquet de cavalerie seulement; il suivit François Ier pendant une partie de cette journée. C'est une exagération des historiens italiens de dire que l'armée vénitienne prit part à cette bataille. Elle n'arriva que sur la fin de l'action, pour se mettre à la poursuite des ennemis (3). Il est naturel d'en croire un contemporain, un Vénitien, un homme dont le nom a trop ajouté à la gloire

(1) Conquête de Milan par le roi François Ier, manuscrit de la bibl. de Monsieur, n° 119.

(2) Machiavel rapporte (*Discours sur Tite-Live*, liv. III, ch. 18) que cette bataille ne fut si funeste aux Suisses que parce que ceux qui recommencèrent le combat le lendemain, étaient un corps qui n'avait pas été entamé, et qui ignorait les pertes que leur armée avait faites la veille. Cette erreur leur fit attendre le jour sur le champ de bataille, et compromit l'armée d'Espagne et l'armée du pape, qui, sur ce faux avis, avaient déja passé le Pô.

(3) *Hist. du chev. Bayard*, ch. 60.

de sa patrie, pour qu'on puisse l'accuser d'avoir omis une circonstance honorable pour elle. Or l'historien Moncénigo (1) se contente de dire ce que je viens de rapporter.

La bataille de Marignan décida les Suisses à rentrer dans leurs montagnes. Ils laissèrent seulement quinze cents hommes dans le château de Milan, où le duc s'était refugié avec cinq cents des siens; et la Lombardie se trouva encore une fois sous un nouveau maître.

Reddition des châteaux de Milan et de Crémone.

Le château de Milan et la citadelle de Crémone, seules places qui tinssent encore contre les Français, capitulèrent au bout de trois semaines. Les quinze cents Suisses se retirèrent, en se faisant même payer leur solde arriérée par le roi; et Maximilien Sforce, également incapable de conjurer, de supporter et de sentir une grande infortune, alla jouir en France d'une pension; trop prompt à se consoler, pour inspirer aucun intérêt.

Les Espagnols ne furent pas moins diligents que les Suisses à se retirer dans leurs frontières. Il faut convenir que Cardonne agissait sagement, en évitant de se compromettre pour des alliés tels que le pape et l'empereur, et dans un pays où son maître n'avait aucun établissement à desirer. Il s'occupa donc unique-

(1) Liv. 6.

ment de conserver son armée, de couvrir Naples, et ramena ses troupes dans ce royaume.

Son départ rendit aux Vénitiens une pleine liberté. Ils travaillèrent à recouvrer leurs provinces.

Le pape, qui avait attendu l'événement pour se décider, et qui voyait avec dépit que cet événement avait été tellement favorable aux Français, qu'il ne restait plus aucun obstacle à la prise de Parme et de Plaisance, le pape, dis-je, s'empressa d'entamer des négociations, qui se terminèrent en peu de jours par un traité de paix. On y stipulait que les villes de Parme et de Plaisance seraient remises au roi pour faire partie du duché de Milan; que ce prince prendrait sous sa protection le nouveau gouvernement de Florence, c'est-à-dire les Médicis, et que les deux puissances contractantes s'entr'aideraient pour la défense de leurs états.

Paix entre le roi, et le pape.

Il y avait dans ce traité deux clauses qui intéressaient les Vénitiens : par la première, le pape s'engageait à retirer les troupes qu'il avait dans Brescia et dans Vérone. La seconde eût été, dans d'autres temps, une importante affaire pour la république, mais elle en avait alors de plus considérables : il s'agissait de l'obligation, que contractait le roi, de faire

prendre à Cervia, c'est-à-dire dans les salines du pape, tout le sel nécessaire à la consommation du duché de Milan. Ainsi les Vénitiens, qui, depuis huit ou dix siècles, jouissaient du privilége exclusif de ce commerce dans toute la Lombardie, allaient en être privés.

Paix entre le roi, et les Suisses.

François Ier, après avoir repoussé plutôt que vaincu les Suisses, leur fit proposer la paix aux conditions qui avaient été arrêtées quelques jours avant la bataille de Marignan. Ces conditions se réduisaient à trois points principaux, le paiement des sommes considérables que le roi leur avait promises; ils ne pouvaient manquer de l'accepter; l'abandon de la cause de Maximilien Sforce; il n'y avait plus moyen de la défendre, puisque ce prince était en France; l'évacuation des bailliages ultramontains, dont les Suisses s'étaient emparés; cet article éprouva beaucoup de difficultés, et fut rejeté positivement par les cinq cantons plus particulièrement intéressés dans cette clause. Mais ce refus, quoique l'objet en fût très-important, n'empêcha pas François Ier de conclure, avec les huit autres cantons, un traité, qui lui donnait les Suisses pour alliés, et qui paraissait lui assurer désormais la paisible jouissance de ses conquêtes en Italie. Aussitôt après, le roi repartit pour la France, en licenciant ses troupes, excepté sept

cents gendarmes et dix mille fantassins. Je reviens aux événements militaires qui concernent particulièrement les Vénitiens.

XVI. Mort de Barthélemi Alviane.

Aussitôt que la bataille de Marignan, et la retraite des Espagnols eurent permis à Alviane de quitter son poste qu'il occupait sur l'Adda, il reprit avec sa diligence ordinaire les villes que la république avait perdues, et qui, dans ce moment, se trouvaient réduites à leurs garnisons; mais la fortune ne lui réservait pas le bonheur de couronner ses exploits par ces conquêtes devenues moins difficiles. La mort le surprit au moment où, après être rentré dans Bergame, il allait commencer le siége de Brescia. Les fatigues de cette campagne avaient épuisé le reste de ses forces. Ce général, qui devait à lui-même toute son illustration, n'avait pas toujours été heureux. On avait souvent attribué ses revers à ses fautes. On lui reprochait de s'être laissé emporter plus d'une fois par son ardeur. Peut-être son tort était-il de se faire trop facilement illusion sur l'infériorité très-réelle des troupes qu'il commandait. Mais on avait toujours eu à admirer en lui une valeur brillante, une constance inébranlable, un rare désintéressement; et, quoique sexagénaire, il avait conservé cette activité qui est le véritable moyen de suppléer à l'insuffisance des forces, par la rapidité du mouvement. Le premier, il

fit faire aux troupes italiennes plus de huit milles par jour; ce qui était un prodige dans ce temps-là.

Le gouvernement vénitien, qui savait récompenser comme il savait punir, voulut décerner de grands honneurs à la mémoire de son général: il ordonna que son corps fût transféré à Venise, pour lui faire des obsèques magnifiques; mais cette translation ne pouvait s'effectuer sans difficulté : il fallait traverser le territoire de Vérone, que les Autrichiens occupaient, et on chargea le provéditeur, qui avait pris le commandement depuis la mort d'Alviane, de demander pour ce cortège un sauf-conduit au général ennemi. Quand les soldats entendirent parler de ce projet, ils se firent un point d'honneur de conduire les restes de leur général jusqu'à Venise, et Alviane au cercueil passa encore une fois au travers des bataillons ennemis (1).

Siége de Brescia. Novembre 1515.

Une division française de sept cents hommes d'armes, et de six mille Gascons sous les ordres du maréchal de Lautrec, fut détachée pour venir aider l'armée vénitienne dans ses con-

(1) On dit qu'il laissa si peu de bien que les Vénitiens furent obligés de prendre soin de sa famille; c'est une erreur, car la république lui avait donné la ville de Pordenone dans le Frioul.

quètes. Le maréchal de Trivulce (1) appelé par le sénat, de l'aveu du roi, à la commander, s'était déjà emparé de Peschiera, d'Asola et de Lunato, et il était devant Brescia, avant que ce renfort le joignît; mais les Allemands et les Espagnols qui défendaient cette place, bravaient l'infanterie vénitienne, et lui avaient enlevé ou encloué presque toute son artillerie dans des sorties. Après l'arrivée des Français, on reprit le siége avec une nouvelle ardeur, et avec aussi peu de succès. On était à la fin de novembre; une division de huit mille Allemands était annoncée, qui venait renforcer les garnisons de Vérone et de Brescia. Les Vénitiens se portèrent à sa rencontre, pour lui disputer le passage des montagnes, mais à son approche, ils se retirèrent précipitamment, les places furent secourues, et il fallut renvoyer les siéges à la campagne suivante. Le maréchal de Trivulce, sur qui le mauvais succès de ce siége attira beaucoup de reproches, et même de soupçons, se retira du service des Vénitiens, et fut remplacé dans le commandement, par Théodore Trivulce, son parent.

(1) L'abbé Dubos dit Théodore Trivulce. L'abbé Laugier dit Jean-Jacques Trivulce, c'est-à-dire celui qui était maréchal au service de France. C'est une erreur de l'abbé Dubos, Théodore Trivulce succéda à Jean-Jacques Trivulce dans ce commandement.

XVII. Arrivée des impériaux sur le théâtre de la guerre. 1516.

Au commencement de 1516, on apprit avec étonnement, que l'empereur, déployant pour la première fois de l'énergie et de l'activité, arrivait en Italie avec une armée formidable. Il avait profité de la division qui s'était manifestée parmi les Suisses, à l'occasion de la paix conclue avec François Ier, et obtenu quinze mille hommes des cinq cantons qui avaient refusé de ratifier le traité.

C'était encore un trait de bizarrerie, qui appartenait au caractère de ce prince, d'avoir choisi, pour déployer cet appareil de forces, le moment où tous ses alliés l'avaient abandonné, plutôt que de se rendre à leurs instances dans tant d'autres occasions où un effort aurait pu être décisif.

Il ne pouvait plus compter sur les Espagnols: le roi Ferdinand venait de mourir, et l'héritier des monarchies d'Arragon, de Castille et de Naples était alors en parfaite intelligence avec la France. L'empereur ne devait pas compter non plus sur la coopération du pape, qui venait de traiter avec le roi; cependant il en reçut des secours pécuniaires, et même un secours de troupes, faible à la vérité et non avoué, mais qui avertissait le reste de l'Italie de ne pas regarder cette cause comme désespérée.

Une avant-garde de trois mille hommes,

qu'il envoyait à Vérone avec un convoi d'argent, fut attaquée par une partie de la division de Lautrec, qui l'obligea de rétrograder, après lui avoir tué huit cents hommes : et comme l'exactitude des paiements répondait seule de la fidélité des garnisons, il était à craindre que Vérone et Brescia ne fussent perdues si on tardait à les secourir. Maximilien se mit en personne à la tête de son armée, sans attendre même qu'elle fût entièrement rassemblée, et arriva en Italie dès le mois de mars, à la tête de trente mille hommes, moitié Suisses, moitié Allemands, et de quatre ou cinq mille chevaux.

L'empereur s'avance jusqu'à deux lieues de Milan.

Il parvint jusqu'à Vérone, sans que Théodore Trivulce, et Lautrec osassent se présenter sur son passage. Après avoir jeté précipitamment quelques troupes dans Padoue, ils se portèrent avec le reste vers Peschiera, laissant, par ce mouvement, tout le pays vénitien à la discrétion de l'ennemi, et s'occupant uniquement de retarder son entrée dans le Milanais, si le Mincio était capable de l'arrêter. Mais ni le Mincio, ni l'Oglio, ni même l'Adda, ne parurent à ces troupes, effrayées de leur infériorité numérique, des positions où elles pussent se mesurer avec l'armée impériale.

Le gouverneur du Milanais, qui était alors le duc de Bourbon, se hâta de demander un secours

de dix mille hommes aux huit cantons suisses, qui avaient signé le traité d'alliance avec la France, et mit le feu aux faubourgs de Milan, malgré les cris des habitants, qui imputaient ce désastre aux conseils des Vénitiens et à leur jalousie.

C'en était fait de toutes les conquêtes des Français, si l'empereur eût mis dans ses manœuvres autant de rapidité qu'il paraissait cette fois y mettre de résolution. Heureusement, il perdit du temps à s'emparer de cette multitude de petites places, qui sont toujours le prix assuré d'une première victoire. Quand il se présenta devant Pizzighitone, pour y passer l'Adda, il y trouva quelque résistance; il remonta un peu plus haut, et franchit le fleuve à Rivolta, et envoya l'ordre aux Milanais de lui apporter les clefs de leur ville.

Bourbon, Trivulce, Lautrec, y étaient réunis; mais ils n'avaient pas plus de huit cents gendarmes, et de sept mille hommes d'infanterie, pour contenir une ville populeuse, et arrêter une armée formidable. Cette armée n'était plus qu'à deux lieues de Milan, lorsque les dix mille Suisses, dont on avait sollicité le secours, y entrèrent. On avait même perdu l'espérance de les voir arriver; parce qu'on était instruit que les cantons, voyant à regret leurs citoyens à la solde de deux puissances ennemies, et sur le

point de s'entr'égorger, les avaient rappelés tous dans leur patrie.

L'officier qui commandait les dix mille hommes, venus au secours des Français, se trouva être un artisan zélé de la France. Il avait reçu en route l'ordre de rétrograder ; mais sous prétexte de quelque mal-entendu, il en avait éludé l'exécution.

Son arrivée inspira de la confiance aux Français, qui, depuis plusieurs jours, travaillaient à rendre Milan susceptible de défense. La destruction entière des faubourgs de cette riche capitale, annonçait la ferme résolution d'en disputer l'entrée.

Et se retire sans combattre.

Maximilien touchait au but de son entreprise. Sur le point de la terminer, il s'arrêta. Les réflexions, les inquiétudes l'assaillirent; et son caractère d'irrésolution reprit le dessus. Il considérait que son armée était toute composée de soldats, dont la fidélité n'était point à l'épreuve d'un retard de paye; que son inexactitude, à cet égard, était généralement connue; que les Suisses avaient livré l'ancien duc de Milan, sans avoir aucune raison de le haïr, qu'ils pouvaient le trahir aussi lui-même, étant les ennemis naturels de sa maison. On dit que le maréchal de Trivulce le confirma dans ces soupçons, en faisant tomber entre ses mains une fausse correspondance, qui tendait à faire

croire que les Suisses étaient d'intelligence avec les Français.

Telle était la facilité de ce prince à abandonner comme à concevoir ses entreprises, que, sans considérer qu'il n'avait pas reçu le moindre échec, et que son armée était encore deux fois plus forte que l'armée française, il renonça tout-à-coup à Milan, à l'Italie. Il jeta précipitamment les Suisses dans Lodi, repassa l'Adda avec les Allemands, et se retira vers Bergame. Il semblait que l'armée française fût à sa poursuite.

Elle n'en avait garde. Elle ne pouvait même pénétrer les motifs de cette retraite, et elle était obligée de se séparer de ses dix mille Suisses, que les ordres réitérés de leur gouvernement rappelaient.

Ceux qui servaient dans l'armée de l'empereur, reçurent le même ordre, et retournèrent aussi dans leur pays. Alors Maximilien, songeant que le passage de l'Adda n'était plus gardé, que les Français et les Vénitiens pouvaient marcher sur lui d'un moment à l'autre, ne sut plus résister à une terreur inexplicable dans un homme de sens, dans un guerrier qui avait de l'expérience, de l'habileté; il se sauva plutôt qu'il ne se retira à Trente, laissant son armée derrière lui; mais oubliant tellement de pourvoir à ses besoins et à sa solde, qu'elle se dé-

banda bientôt après. Tout ce que ses généraux purent faire, ce fut d'amener jusqu'à Vérone le peu de soldats qu'ils avaient pu retenir sous les drapeaux.

Aussitôt après ce départ, Bergame et toutes les petites places ouvrirent leurs portes aux Vénitiens. Lautrec et Trivulce allèrent mettre le siége devant Brescia, qui, battue par quarante huit pièces de grosse artillerie, capitula après une courte résistance. Les Vénitiens rentrèrent dans cette place le 24 mai 1516, sept ans après l'avoir perdue.

Les Vénitiens rentrent dans Brescia. 24 mai 1516.

On se préparait à faire le siége de Vérone, la seule place qui restât à reconquérir. Le sénat, et sur-tout le provéditeur Gritti, pressaient vivement cette entreprise; mais Lautrec, au lieu de la favoriser, s'y opposait, et dirigeait ses troupes vers le Milanais. Les mois de juin et de juillet se perdirent à combattre tous les prétextes qu'il imaginait successivement pour ne point agir; enfin, on commença le siége, non sans beaucoup d'objections de sa part; il fit cependant donner un assaut; mais les premières attaques n'ayant point réussi, les Vénitiens se déterminèrent, dit-on, à réduire, par la famine, une ville qui leur appartenait. Rien ne put déterminer Trivulce à rester devant la place. Cette inexplicable froideur, qui avait tous les effets de la malveillance, et les intrigues du

XVIII. Traité de paix de Noyon, qui met fin à la guerre de la ligue de Cambrai. 13 août 1516.

pape pour former une nouvelle ligue, causaient une mortelle inquiétude aux Vénitiens : ils découvrirent enfin que Lautrec n'avait fait que se conformer à ses instructions, lorsqu'on apprit qu'un traité de paix venait d'être signé, le 13 août 1516, à Noyon, entre le roi d'Espagne Charles, et François Ier. Quoique les puissances belligérantes ne fussent point intervenues dans ce traité, il réglait les affaires de l'Italie (1).

Il y était stipulé, entre autres conditions, que l'empereur, aïeul du nouveau roi d'Espagne, serait compris dans le traité, moyennant qu'il consignerait Vérone au roi, son petit-fils, qui, après l'avoir gardée six semaines, la confierait au roi de France, pour la remettre aux Vénitiens; que la république paierait cent mille écus d'or, non à l'empereur, mais à François Ier,

(1) On peut voir, au sujet de ce traité, l'extrait des instructions baillées au sieur de Boissy, comte de Camas, conseiller et chambellan du roi, grand-maître de France, à l'évêque de Paris, et à maistre Jacques Olivier, président au parlement, ambassadeur pour le roi, pour capituler, accorder et conclure avec l'ambassadeur du roi catholique. Noyon, juin 1516. (Manuscrit de la bibl. du roi, provenant de la bibl. de Brienne, n° 145)

Il y a un autre manuscrit de la bibl. du Roi (n° 74) de la collection de Dupuy, qui contient cette instruction tout au long.

en remboursement de toutes les sommes infiniment plus considérables que Maximilien devait à la France; qu'il y aurait entre l'empereur et la république une trêve de dix-huit mois, durant laquelle ce prince garderait trois places, qu'il avait conquises; savoir, Gradisca dans le Frioul, Roveredo dans la Vallée du Haut-Adige, et Riva au nord du lac de Garde; c'étaient les clefs de trois passages importants.

Maximilien avait droit d'être étonné que son petit-fils, à peine sorti de l'enfance, eût stipulé pour lui, sans mission, et l'eût compris, sans son aveu, dans un traité, en lui assignant un terme de deux mois pour l'accepter.

Les rois de France et d'Espagne l'avaient traité, dans cette occasion, comme un prince d'un rang inférieur. Sa vanité en était blessée; il s'écriait que son petit-fils voulait être son tuteur; mais, après avoir exhalé sa colère, il envoya ses ambassadeurs à un congrès, qui fut ouvert à Bruxelles. Les Vénitiens y députèrent aussi de leur côté. Les discussions, quoique très-vives, eurent une heureuse issue, et se terminèrent par l'acceptation de l'arrangement, qui avait été arrêté à Noyon.

Vérone fut livrée aux ministres du roi d'Espagne, et, quelques jours après, aux Français, qui la remirent aux Vénitiens, le 15 janvier 1517, et, l'année suivante, la trêve entre l'empe-

reur et la république fut prolongée pour cinq ans, moyennant un subside annuel de vingt mille ducats.

Telle fut l'issue de cette ligue de Cambrai, qui occasionna une guerre de huit ans. Les Vénitiens, pour la perte desquels elle avait été formée, ne durent pas uniquement leur salut à leur constance et à leur sagesse. Il n'est pas au pouvoir des hommes de faire que la fortune n'ait aucune part dans les événements; mais on ne peut se dispenser de reconnaître que le sénat vénitien délibéra toujours avec calme, n'irrita jamais ses ennemis, ramena ceux qui n'étaient point irréconciliables, divisa les autres par son habileté, sut également saisir les occasions et les attendre, déploya d'immenses ressources, répara rapidement de grands désastres, et ce qui fait le plus d'honneur à cette république, c'est que, pendant sept ans d'adversités, on y remarqua toujours la même unanimité de sentiments.

Après s'être vue réduite à ses lagunes, Venise sortait, non sans gloire, d'une lutte si inégale. Elle perdait Crémone, les bords de l'Adda, et la Romagne; c'étaient des acquisitions récentes qu'elle n'avait pas eu le temps de consolider. Trieste, que les Vénitiens n'avaient occupée qu'un moment pendant cette guerre, demeura pour toujours à l'Autriche.

Le sort des trois places, qui restaient entre les mains de l'empereur, était remis à un traité ultérieur.

Mais ce qui affaiblissait réellement Venise, c'était d'être devenue un objet de haine et d'envie, et d'avoir diminué sa force relative, en attirant dans son voisinage deux princes plus puissants qu'elle (1).

Une guerre si longue et si long-temps malheureuse, avait été soutenue, sans que le gouvernement pût tirer, pendant cet intervalle, aucune ressource de ses provinces d'Italie. Les revenus de l'état étaient diminués de moitié, il avait

(1) Voici l'opinion d'un contemporain, d'un grand politique, sur cet événement.

« Tandis qu'ils furent fidèles à ce plan de conduite, redoutés sur mer, respectés en Italie, ils furent souvent choisis pour arbitres des différends qui s'y élevaient; mais s'étant dans la suite rendus maîtres de Padoue, de Vicence, de Trévise, puis de Vérone, de Bergame, de Brescia et de plusieurs autres villes dans la Romagne et dans le royaume de Naples; ces mêmes Vénitiens, enflammés du desir de dominer, accrurent tellement l'idée qu'on avait de leur puissance, qu'elle inspira de la crainte, non-seulement aux princes d'Italie, mais encore aux souverains placés au-delà des monts. Ils conjurèrent contre cette république, et lui enlevèrent, en un jour, l'empire qu'elle n'avait obtenu qu'en beaucoup d'années et à grands frais. Quoiqu'elle en ait reconquis une partie dans les derniers temps, comme elle n'a pu recouvrer ni sa réputation, ni ses forces, elle

fallu que le gouvernement y suppléât par d'autres moyens.

On commença par diminuer les dépenses, en réduisant tous les traitements payés par l'état. Cette retenue fut d'abord de la moitié (1), et il y eut des fonctionnaires qui en supportèrent une plus forte.

On fit comme avait fait Louis XII, on vendit les fonctions publiques (2); mais cet usage de mettre les magistratures à l'encan, était encore plus dangereux dans une république, que dans une monarchie. Les villes furent imposées à cinquante, cent, deux cents marcs d'or. Le clergé fut taxé à un tiers de ses revenus. Tout le monde envoya son argenterie à la monnaie. Des commissaires furent nommés pour établir une taxe proportionnelle, sur la fortune présumée de tous les citoyens, et ceux qui ne l'acquittaient pas exactement étaient exclus de l'exercice de leurs droits politiques.

---

se trouve, ainsi que les autres princes de l'Italie, à la discrétion de l'étranger.»

Machiavel *Hist. de Florence*, liv. 1.

(1) Senatus decrevit ut magistratus omnes provinciales atque urbani mediam stipendiorum partem reipublicæ remitterent (Petri Bembi *Historiæ venetæ* lib. 5 et 6.)

(2) Quamobrem omnia passim erunt venalia nempe immerito; quoniam ita senatus et civitatis principes decreverunt. (*ibid*, lib. 6.)

La république ouvrit des emprunts, où les citoyens s'empressèrent de verser des sommes considérables, elle se montra exacte à en payer les intérêts, et lorsqu'elle crut pouvoir dans la suite les réduire à quatre pour cent, ce fut en offrant, à ceux qui ne s'en contenteraient pas, le remboursement de leur capital (1).

Ces diverses ressources fournirent au gouvernement le moyen de pourvoir à une dépense, qui s'éleva, pendant les huit années de cette guerre, à cinq millions de ducats d'or, représentant alors, à dix-sept livres chacun, quatre-vingt cinq millions de notre monnaie, et au moins le double, valeur d'aujourd'hui.

(1) « Pendant la guerre qu'elle eut à soutenir contre les princes unis par la ligue de Cambrai, Venise leva des sommes qui, même aujourd'hui, seraient regardées comme prodigieuses; et, tandis que le roi de France payait, pour l'argent qu'il était obligé d'emprunter, l'intérêt énorme de 40 pour cent; tandis que l'empereur, connu sous le nom de Maximilien sans argent, cherchait à emprunter, sans pouvoir trouver de crédit, les Vénitiens trouvaient tout l'argent dont ils avaient besoin, moyennant l'intérêt modique de 5 pour cent. »

Hist. de Charles-Quint, par Robertson. Introduction.

LIVRE XXV.

Rivalité de l'empereur Charles-Quint et de François Ier. — Guerre en Italie. — Combat de la Bicoque. — Bataille de Pavie. — Traité de Madrid. — Traité de Cognac. — Prise de Rome par les Impériaux. — Nouvelle expédition des Français à Naples. — Paix de Bologne, 1519 – 1529.

I. Rivalité de Charles-Quint, et de François Ier pour la couronne impériale. 1519.

L'Italie venait enfin d'être pacifiée, mais c'était parce que d'autres causes préparaient ailleurs de plus grandes agitations. On a vu que les puissances de la péninsule, les puissances belligérantes même, n'avaient pas été consultées, lorsqu'on avait réglé leurs intérêts à Noyon. Cela annonçait que d'autres se croyaient assez prépondérantes, pour se constituer arbitres. Il ne s'agissait plus de savoir, si les Vénitiens posséderaient telle ou telle ville de plus ou de moins. Il s'agissait de la Navarre, que l'Espagne avait usurpée: il s'agissait du royaume de Naples, sur lequel les maisons de France et d'Arragon avaient des droits; de la Castille, dont la reine titulaire vivait encore, mais dans un état de démence; du trône d'Arragon, que la mort de Ferdinand laissait vacant, après avoir eu la précaution de faire deux testaments contraires:

il s'agissait enfin de la couronne impériale, qu'on allait avoir à se disputer immédiatement après la mort de Maximilien.

Cette mort arriva au commencement de l'année 1519: les deux concurrents à cette dignité suprême, étaient l'héritier des maisons d'Autriche, de Bourgogne, de Castille, d'Arragon et de Naples, et le roi de France, alors souverain de Gênes et du Milanais. Il était impossible de se dispenser de choisir entre ces deux princes, et de ne pas prévoir qu'en choisissant l'un ou l'autre, on se donnait un maître; mais d'une autre part, l'empire croyait avoir besoin d'un appui contre la puissance ottomane, qui venait de faire d'immenses progrès. Les Turcs venaient de conquérir l'Égypte et la Syrie; le fameux Soliman II était sur le trône de Constantinople.

François Ier, plus âgé de cinq ans que son rival, était déja recommandé par ses exploits aux suffrages du corps germanique, qu'il tâchait encore de s'assurer en les achetant. Les Vénitiens favorisèrent ouvertement les prétentions du roi de France, se liguèrent avec lui par un traité nouveau, du 15 octobre 1517 (1), lui promirent

(1) Ligue estroitte du roi François Ier avec les Vénitiens, en conséquence du traité de Blois, du 23 mars 1513, faicte le 8 octobre 1517. (Manuscrit de la bibl. du roi, provenant de la bibl. de Brienne, n° 14. Voyez aussi *Codex Italiæ diplomaticus. Lunig.* tom. II, pars 2, sectio 6, XXXIII.

même des secours d'argent pour l'aider à réussir dans son dessein, ce qui n'empêcha pas son concurrent de l'emporter. Ainsi la république, dès le commencement de ce règne, eut envers l'empereur Charles-Quint, le tort d'avoir traversé son élection.

II. La république renouvelle ses traités avec la Porte.

L'inquiétude qu'elle en conçut lui fit attacher beaucoup d'importance à renouveler les traités, qui lui garantissaient la paix avec le grand-seigneur. Elle ne fit aucune difficulté de lui continuer le tribut qu'elle payait précédemment aux soudans d'Égypte, comme seigneurs suzerains du royaume de Chypre, et obtint en échange la confirmation de tous les priviléges, dont ses négociants jouissaient dans les ports d'Égypte, de Syrie, et des anciennes possessions ottomanes. Cette protection spéciale du sultan était le prix de l'indifférence avec laquelle la république, quoiqu'elle eût alors une flotte considérable en mer, avait laissé prendre l'île de Rhodes, que ses nobles défenseurs n'avaient évacuée que parce qu'ils se voyaient abandonnés de toute la chrétienté. Lorsqu'en 1521 Soliman porta ses armes en Hongrie, le roi de ce pays sollicita vivement les Vénitiens de lui fournir des secours; mais ils se réduisirent à un prêt de trente mille ducats, et à des démonstrations de zèle pour former une ligue de la chrétienté contre les infidèles. Le grand-seigneur se croyait tellement

assuré, sinon de l'amitié, au moins de la bienveillance de la république, qu'il lui envoya faire part du succès de ses armes et de la prise de Belgrade.

Cette année fut celle de la mort du doge Léonard Loredan, dont le règne avait été marqué par la guerre la plus mémorable que la république eût eu à soutenir.

Le choix des électeurs tomba sur un homme qui avait éprouvé, vingt ans auparavant, la disgrace de la république. On se rappelle qu'Antoine Grimani, généralissime de la flotte, pendant la guerre de 1499 contre les Turcs, avait mérité un exil perpétuel, pour avoir laissé prendre Lépante sans combattre.

Après sa condamnation, il s'était retiré à Rome, auprès d'un de ses fils qui était cardinal. Dans son exil, il chercha à se réconcilier avec sa patrie par quelques services. La guerre de Cambrai, et les affaires importantes que la république avait fréquemment à la cour de Rome, lui en fournirent le moyen. D'abord il se servit de l'influence de son fils; il donna des conseils, il obtint plusieurs fois ce que le gouvernement sollicitait. Tantôt servi avec succès, tantôt averti par lui de ce qui se tramait contre la république, le sénat ne désavoua point un zèle qui pouvait lui être utile. C'était un des caractères distinctifs de ce gouvernement, de ne jamais se laisser di-

riger par la passion. Il révoqua le bannissement de Grimani, lui permit de revenir à Vénise, le rétablit successivement dans ses biens, dans ses dignités et, à la vacance du trône ducal, ce proscrit, quoique âgé alors de quatre-vingt-sept ans, se vit appelé à la suprême dignité de sa patrie; exemple mémorable qui doit nous apprendre que la patrie n'est pas toujours ingrate, et comment il est beau de s'en venger.

IV. Campagne de 1521. Les Français perdent le Milanais.

A peine l'élection de Grimani était-elle consommée, qu'on apprit que le pape, qui n'avait cessé de représenter la puissance de Charles-Quint comme très-dangereuse pour l'Italie, venait de conclure une ligue avec ce prince, pour en chasser les Français. Le pape avait un intérêt irrésistible à ménager le chef de l'empire; la révolte de Luther venait d'éclater en Allemagne, et le concours de la puissance séculière était indispensable pour en arrêter les progrès. Les Vénitiens, ne pouvant se dispenser de prendre un parti, demeurèrent du moins fidèles à celui du roi. Ils rassemblèrent une petite armée sous les ordres de Théodore Trivulce, et la mirent à la disposition du maréchal de Lautrec, qui commandait dans le Milanais; c'était un abandon, que le caractère généreux de François Ier devait d'autant plus apprécier, qu'il n'était pas ordinaire à la république. Elle ne se borna point à ce secours: elle fournit à

Lautrec des sommes assez considérables pour renforcer son armée, se chargea en outre de payer la solde des troupes du duc de Ferrare, et même celle de trois mille Français.

André Gritti, que nous avons vu tour-à-tour général, amiral, négociateur, et provéditeur à l'armée, servant constamment sa patrie avec autant de courage que de talent, fut envoyé auprès de Lautrec, pour concerter avec lui les opérations de la guerre qui allait éclater.

Dans les premières campagnes, les Vénitiens ne furent qu'auxiliaires, et n'agirent que comme des alliés très-circonspects. La république avait, il est vrai, professé hautement ses sentiments pour la France; mais à partir de ce moment, elle mit toute son application à diriger l'emploi de ses troupes, de manière qu'elles ne prissent aucune part aux opérations; elle eut même le soin de faire avertir le pape que, si elle avait fourni des secours au roi, c'était seulement pour remplir les obligations du traité qui la liait avec la France (1). Ici commence ce système de politique timide et versatile, qui prend trop souvent l'irrésolution pour la prudence, et l'inconstance pour la dextérité, système funeste, qui fait perdre aux états toute leur

(1) Guichardin, liv. 14.

considération, et les réduit bientôt à ne plus compter d'amis. Si les Vénitiens se crurent obligés d'adopter ce système, il ne fut qu'une conséquence de leurs fautes antérieures. Ce fut pour avoir appelé les Français en Italie, qu'ils se virent pressés entre la France et l'Autriche, et reduits à être tour-à-tour des alliés inutiles, des amis peu sûrs, et des ennemis méprisés.

Dans cette guerre, où ils ne signalèrent que leur versatilité, ils ne méritèrent point, par leurs faits d'armes, d'être cités comme ayant eu part aux événements militaires.

Les Impériaux entrèrent en Italie. A en croire les proclamations de Charles-Quint, ils n'y venaient point pour conquérir le duché de Milan au nom de l'empereur, mais pour en chasser les Français, et y rétablir un autre Sforce, frère de Maximilien. Les troupes de la ligue, c'est-à-dire du pape, de l'empereur, des Florentins et du marquis de Mantoue, avaient commencé la campagne par le siége de Parme.

L'armée française le leur fit lever, mais bientôt, affaiblie par le départ des Suisses, elle se vit obligée de se replier, et cédant tout le pays sans combattre, se retira jusques dans Milan, avec les Vénitiens.

Les alliés vinrent attaquer cette capitale : la porte devant laquelle ils se présentèrent, était gardée par des troupes de la république, qui

prirent la fuite dès le premier choc(1). Théodore Trivulce, leur général, fut fait prisonnier. Lautrec avec les Français, et Gritti avec le reste des siens, se sauvèrent à Côme, et mirent ensuite l'Adda entre eux et les ennemis.

Telle fut l'issue de la campagne de 1521, dans laquelle les Français se trouvèrent avoir perdu le duché de Milan, comme ils l'avaient conquis plusieurs fois, en trois semaines, et presque sans avoir combattu.

Mort de Léon X. 1522.

Le pape Léon X mourut dans ces circonstances, et l'influence de l'empereur était déja telle, qu'il fit élever au pontificat un cardinal, Hollandais de naissance, sa créature, autrefois son précepteur, qu'on n'avait jamais vu à Rome. On peut juger de l'extrême étonnement de tout ce qui avait composé la voluptueuse cour de Léon X, lorsqu'on vit dans la chaire pontificale, un prêtre austère, qui ne savait point la seule langue digne alors d'être étudiée, et qui, lorsqu'on le conduisit devant l'Apollon du Belvédère, détourna la vue avec effroi, parce qu'il n'y voyait, disait-il, qu'une idole. « Les cardinaux, dit un historien (2),

(1) Guichardin, liv. 14.

(2) Non sapendo quelli medesimi che l'avevano eletto, rendere ragione per che causa, in tanti travagli e pericoli dello stato della chiesa, avessero eletto un pontefice bar-

« ne pouvaient se rendre raison du choix qu'ils « venaient de faire d'un barbare, et ne trou- « vèrent aucun autre moyen de justifier cette extravagance, que de l'attribuer au Saint- « Esprit. » Cette élection d'Adrien VI annonçait assez que le saint-siége persisterait dans l'alliance avec l'Autriche.

V. Combat de la Bicoque. 1522.

Cependant, le maréchal de Lautrec, qui avait reçu un renfort de Suisses, et déterminé le sénat de Venise à augmenter l'armée de la république, s'avança dans le Milanais. Le nouveau duc François Sforce, second du nom, venait d'y être proclamé. Les Français et les Vénitiens avaient entrepris le siége de Pavie; mais cette ville se défendait vaillamment. L'armée des alliés vint se poster à la Chartreuse, qui est près de cette ville. Les assiégeants n'osèrent hasarder l'assaut en sa présence, et quand ils s'avancèrent pour lui offrir le combat, elle changea de position, et alla cam-

---

baro, e assente per si lungo spazio di paese, e al quale non conciliavano favore nè meriti precedenti, nè conversazione avuta con alcuni altri cardinali, da quali appena era conosciuto il suo nome, e che mai non aveva veduto Italia, e senza pensiero o speranza di vederla; della quale stravaganza non potendo con ragione alcuna scusarsi, trasferivano la causa nello spirito santo, solito, secondo dicevano, a inspirare nell' elezione de' pontefici i cuori de' cardinali. (Guichardin, liv. 14.)

per au château de la Bicoque, entre Monza et Milan.

Les Suisses, qui servaient dans l'armée française, ne cessaient de se mutiner. Ils voulaient qu'on allât au-devant de la caisse militaire. Ils accusaient les généraux de faire traîner la guerre en longueur. Pour les retenir, on se vit obligé de les mener à l'ennemi. Le maréchal de Lautrec fut forcé de se résoudre à attaquer les alliés campés dans le parc de la Bicoque, c'est-à-dire derrière une muraille et un fossé. Les Suisses formaient l'avant-garde; la gendarmerie française marchait en seconde ligne, et en arrière étaient les Vénitiens. Un corps détaché devait tourner les ennemis, et assaillir l'extrémité opposée de leur camp, pendant qu'ils auraient à soutenir l'attaque principale.

Aussitôt que ces dispositions furent convenues, les Suisses, sans donner le temps au corps, qui devait faire une seconde attaque, d'arriver au point où il pouvait la commencer, sans attendre même l'artillerie, se précipitèrent sur les retranchements des alliés, descendirent dans le fossé, s'attachèrent à la muraille, et firent d'héroïques mais d'inutiles efforts pour la franchir. Après avoir perdu près de trois mille hommes, ils y renoncèrent et se retirèrent en bon ordre. Dans ce moment, l'autre attaque

commençait et avait un plein succès. Les Français avaient pénétré dans le camp ennemi, et y semaient le désordre. Mais cette diversion qui, faite simultanément avec l'attaque principale, devait être décisive, ne fut plus qu'une témérité malheureuse. Les Impériaux n'étant plus pressés de l'autre côté, se rallièrent contre ces nouveaux assaillants, et les repoussèrent avec une perte considérable.

Lautrec voulut faire recommencer l'assaut. Les Suisses ne le voulurent plus. Ce combat de la Bicoque ruina entièrement les affaires des Français. Les Suisses les quittèrent pour rentrer dans leurs montagnes. Le reste de l'armée repassa l'Adda, et se retira sur le territoire vénitien. Lodi, Pizzighittone, Crémone, se rendirent aux Impériaux; Gênes fut surprise; toute la Lombardie était évacuée, à l'exception des citadelles de Crémone, de Novarre et de Milan. François Ier, qui dissipait son trésor, faisait pendre son ministre des finances pour n'avoir pas envoyé des fonds à Lautrec, et les plaintes des Vénitiens contre une armée, qui désormais leur était à charge, avertissaient les Français des véritables dispositions de la république.

VI. Les Vénitiens se détachent

Pour rentrer plus facilement en grâce auprès de l'empereur, elle refusa de renouveler son alliance avec le roi, et licencia même une

partie de ses troupes. L'empereur, dont l'objet principal était alors d'écraser la France, voulait que les Vénitiens se déclarassent contre elle. Ce changement était humiliant, et pouvait être dangereux. Il s'agissait de deviner les événements. On employa toutes les ressources de la diplomatie, pour éluder la nécessité de prendre un parti décisif.

de la France pour s'allier avec l'empereur.

L'un des moyens qu'on imagina, pour éloigner le moment où il faudrait céder, fut de demander, qu'avant de conclure cette alliance, on réglât les limites entre le domaine de Venise et le territoire autrichien. Pendant ce temps-là, les sollicitations de l'ambassadeur de France, pour que les Vénitiens renouvelassent leur alliance avec son maître, augmentaient l'irrésolution et les anxiétés du sénat. André Gritti, partisan de ce qu'on appelait le système français, représentait que, si la France avait perdu l'état de Milan, c'était pour n'avoir pas déployé ses forces; qu'elle ne pouvait manquer de le faire; et que, suivant toutes les probabilités, elle devait redevenir puissance prépondérante en Italie; que les Suisses lui prêteraient toujours leur appui, parce qu'il ne pouvait entrer dans leur politique d'aggrandir la maison d'Autriche.

Manquer de fidélité au roi de France, c'était

encourir l'inimitié d'un voisin redoutable. Persister dans son alliance, c'était conserver un protecteur puissant.

Au contraire, faciliter à l'empereur l'expulsion des Français, c'était lui donner le duché de Milan, qu'assurément il ne voulait pas conquérir pour un autre. C'était appeler en Italie un étranger de plus, qui serait un voisin dangereux et un allié peu reconnaissant.

Le sénateur Georges Cornaro opposait à ces raisons, qu'il était plus sûr de se régler d'après l'état actuel des choses; que, dans le fait, les Français avaient perdu leurs possessions en Italie; que depuis deux ans ils n'avaient pas développé autant de ressources qu'on leur en supposait; qu'il était fort douteux enfin qu'ils fissent tous les efforts nécessaires pour recouvrer le duché de Milan. Le roi avait d'autres affaires dans son royaume, ses finances n'étaient pas en bon état; or, s'il était probable que l'empereur resterait maître du champ de bataille, il était plus sûr de s'accommoder d'avance avec celui-ci; d'autant mieux qu'il ne réclamait pas le Milanais pour lui-même, mais pour un Sforce, voisin préférable pour la république à l'empereur et au roi de France.

Ce dernier avis prévalut, et le 28 juin 1523, le sénat, après avoir épuisé tous les délais, passa de l'alliance de la France à celle de l'empereur.

André Gritti doge. 1523.

Le doge étant mort sur ces entrefaites, le choix de son successeur fut encore une espèce de garantie de la bienveillance que la république conservait à la France. On éleva à cette dignité l'illustre Gritti, qui assurément la méritait à tous égards; mais qui, s'étant opposé fortement à l'alliance avec l'empereur, ne promettait pas à la ligue une coopération bien sincère. André Gritti, malgré ses éminents services, jouissait de peu de popularité. Chargé de chaînes à Constantinople pendant son ambassade, prisonnier de guerre à Brescia, témoin des désastres d'Agnadel et de la Motta, s'il n'avait pas toujours été heureux, il pouvait montrer les glorieuses marques des fers qu'il avait portés pour sa patrie, raconter les dangers qu'il avait courus, et sur-tout s'honorer de la défense de Padoue et du succès de ses négociations. Mais les hommes, qui, dans les dangers publics, montrent une grande énergie, ne doivent s'attendre à la faveur populaire, qu'après que le succès a justifié leur opiniâtre constance: tant que le mal se prolonge, on leur en reproche la durée: Gritti en fit l'épreuve. La multitude ne répondit que par des

murmures insolents à la proclamation qui lui annonçait son nouveau prince (1).

VII. L'armée française passe les Alpes. Retraite des Français. Siége de Marseille. 1524.

Le traité de la république avec l'empereur venait d'être conclu, lorsqu'une armée française de dix-huit cents gendarmes et de trente mille hommes d'infanterie, parmi lesquels on comptait dix mille Suisses (2), passa les Alpes du Dauphiné, pour venir reconquérir la Lombardie, sous le commandement de l'amiral Bonivet.

Il fallut que les Vénitiens envoyassent leur armée pour repousser ces mêmes Français avec lesquels ils marchaient la campagne précédente ; mais elle ne s'avança que jusqu'à l'Oglio : on n'obtint qu'après une longue négociation l'ordre du sénat, pour qu'elle vînt sur les bords de l'Adda. Ce fut bien autre chose lorsque les alliés demandèrent qu'elle passât cette rivière ; de sorte qu'il était évident, pour les moins clairvoyants, que le sénat avait formé le projet de se faire un mérite auprès de l'empereur de son alliance, et auprès du roi de son inaction.

---

(1) Andreæ Gritti *Vita Nicolao Barbadico autore.*

Voici une des maximes de ce doge. Aiunt solitum dicere se in vita rebus seriis nunquam ita operam dedisse ut jocosas intermiscuerit, nunquam ita jocosis ut serias neglexerit.

(2) Guichardin, liv. 15.

Les fautes du général français permirent aux alliés de regarder comme assez indifférente l'inertie des Vénitiens. L'amiral Bonivet se laissa affamer, fatiguer, repassa le Tésin, puis la Sésia, puis enfin le Grand-Saint-Bernard. Ce fut dans cette retraite que le chevalier Bayard fut tué si glorieusement.

L'armée de la république, que les généraux alliés avaient entraînée jusques sur les bords de la Sésia, n'eut garde de passer cette rivière. La neutralité du duc de Savoie était une trop bonne raison pour que les Vénitiens ne s'en prévalussent pas, afin de se dispenser de se mettre à la poursuite des Français. Ceux-ci n'y gagnèrent rien, ils perdirent leur artillerie et leurs bagages au pied des Alpes. Les Impériaux les passèrent avec eux, envahirent la Provence, et allèrent mettre le siége devant Marseille (1). Mais le roi, avec une nouvelle armée, fondit sur ses ennemis, les contraignit à se jeter de l'autre côté des monts, et les poursuivit l'épée dans les reins. « Ma résolution est prise, dit-« il, de passer moi-même en Italie; que nul « n'entreprenne de m'en faire changer, s'il craint « de me déplaire. Profitons de l'occasion que « nous offrent la justice divine et l'imprudence « de nos ennemis. »

(1) Le 19 août 1524.

A son approche, le sénat s'empressa de rappeler son armée sur l'Adige. Il se repentait alors vivement d'avoir abandonné l'alliance du roi. Cependant, pour ne pas se compromettre par une défection trop précipitée, il fit faire quelques marches à ses troupes vers l'Adda.

VIII. Les Vénitiens rentrent dans l'alliance du roi. Bataille de Pavie. 24 février 1525.

Tout porte à croire que, si François Ier eût pressé les alliés sans leur donner le temps de se reconnaître, et s'il n'eût pas détaché deux corps de son armée, l'un pour tenter la surprise de Gènes, l'autre pour faire une diversion dans le royaume de Naples, il aurait réduit les ennemis à chercher un asyle dans les places fortes du domaine vénitien ; mais son malheur voulut qu'il en crût le conseil de l'amiral Bonivet, et qu'il s'arrêtât pour faire le siége de Pavie, le 18 octobre 1524. Pendant que le général des Impériaux demandait à grands cris que l'armée vénitienne vint le joindre, le roi faisait négocier très-secrètement, pour détacher la république de l'alliance de Charles-Quint. Les perplexités des Vénitiens recommençaient chaque fois qu'il devenait inévitable de prendre un parti. Le pape venait de leur donner l'exemple de l'inconstance en traitant avec le roi.

Après une délibération solennelle (1), où

(1) On peut voir les discours qu'on dit avoir été prononcés à cette occasion, dans l'*Histoire vénitienne*, de Paul

chaque orateur tâcha d'établir la probabilité des événements tels qu'il les prévoyait. Le sénat se rangea du côté qu'il croyait être celui de la fortune, et, par un nouvel oubli de ses derniers engagements, se sépara de l'empereur, pour rentrer dans l'alliance du roi (1); mais en ayant soin de tenir ce traité fort secret. On ne pouvait pas se flatter qu'il restât ignoré, car il était de l'intérêt des Français de le divulguer. La fortune sembla se faire un jeu de tromper tous les calculs de la vaine prudence du gouvernement vénitien. François Ier, par trop de confiance dans les dispositions de Bonivet, et dans la force de son armée, dont il n'avait pas eu soin de s'assurer (2), fut vaincu, blessé et fait

Paruta, liv. 5. Je ne les rapporte point ici, parce qu'ils sont très-longs, et moins forts que ceux de Guichardin, parce que l'abbé Laugier les a déja traduits, enfin parce que leur authenticité me paraît douteuse. En effet, Georges Cornaro, à qui on en prête un, était mort avant cette époque, si j'en juge par le récit d'un autre historien, P. Justiniani.

(1) Traicté entre le roy François Ier et la sérénissime république de Venise. 1524. (Manuscrit de la bibl. du Roi, provenant de la bibl. de Brienne, n° 14.

(2) J'ai souvent ouï dire à un capitaine célèbre que François Ier avait été battu à Pavie, pour avoir compté sur quinze mille hommes de plus qu'il n'en avait. Je ne sais pas où il avait pris ce nombre de quinze mille hommes; mais il est de fait que ce prince était trompé sur la force de son armée. Guichardin le dit en plusieurs endroits. Suivant lui, les Im-

prisonnier devant Pavie, le 24 février 1525. Il y perdit neuf mille hommes et l'Italie.

périaux avaient sept cents hommes d'armes, sept cents chevau-légers, seize mille hommes d'infanterie allemande ou espagnole et mille Italiens. Le roi, ajoute-t-il, payait treize cents gendarmes, dix mille Suisses, quatre mille lansquenets, cinq mille hommes d'infanterie française et sept mille Italiens. Mais il s'en fallait bien qu'il en eût ce nombre. L'avarice des officiers, et la négligence des commissaires étaient cause de ce désordre. Cet historien revient sur cette assertion. François Ier, dit-il ailleurs, donnant la majeure partie du temps aux plaisirs et négligeant les affaires, n'écoutait que les conseils de Bonivet. Son armée n'était pas si considérable qu'on le publiait, ni qu'il le croyait lui-même. Il n'y avait guères que huit cents lances au camp. Quant à l'infanterie, le roi la payait comme si elle eût été complète, et cependant elle ne l'était pas. Les Italiens sur-tout le trompaient à cet égard.

Le roi avait passé les Alpes avec deux mille lances et une nombreuse infanterie. D'après cet exposé, on voit qu'il croyait avoir encore treize cents lances et vingt-six mille hommes d'infanterie ; mais il faut en défalquer :

1° deux mille hommes d'infanterie valaisanne qui avaient été surpris et taillés en pièces par la garnison de Pavie.

2° ce qu'il avait laissé à Milan sous les ordres de Théodore Trivulce, c'est-à-dire trois cents gendarmes et deux mille hommes de pied (il y en avait neuf mille auparavant, mais il en avait rappelé sept mille).

3° le corps détaché sous la conduite du duc d'Albanie, pour marcher vers Naples. Ce corps consistait en deux cents gendarmes, six cents chevau-légers, deux mille hommes d'infanterie italienne, quatre cents Suisses et seize

A cette nouvelle, la consternation fut extrême dans Venise; on n'avait guère que mille gendarmes, et dix mille hommes d'infanterie à opposer au ressentiment d'un allié trahi, et d'un vainqueur irrité. Le sénat s'empressa de négocier auprès du pape, qui était alors Clément VII, successeur d'Adrien, pour former une ligue qui pût imposer à l'empereur. On se proposait de lever en Suisse un corps de dix mille

---

cents Allemands. Les deux mille Italiens avaient été rappelés, mais ils s'étaient laissé prendre.

4° un autre détachement que commandait le marquis de Saluces et qui manqua Gênes; ce détachement était de quatre mille hommes. Ainsi l'on voit qu'il y avait cinq cents gendarmes, six cents chevau-légers, et dix ou douze mille hommes d'infanterie qui ne purent se trouver à la bataille.

Si l'armée eût été réellement dans l'origine de deux mille lances et de vingt-six mille fantassins, il se serait trouvé devant Pavie quinze cents lances et seize mille hommes d'infanterie, mais pour peu qu'il y eût erreur dans l'évaluation primitive, cette armée devait se trouver trop faible entre une armée de sept cents gendarmes, sept cents chevau-légers, dix-sept mille hommes d'infanterie, et la garnison de Pavie. Il était difficile de se tromper de quinze mille hommes sur une armée aussi faible, mais l'erreur, quelle qu'elle fût, devait être de grande conséquence. S'il est vrai que les Français perdirent neuf mille hommes pris ou tués dans la bataille, ce fut au moins la moitié de leur armée.

hommes, à frais communs. Ces conseils auraient été bons, et l'Italie aurait pu se constituer en état de neutralité armée, avant les derniers événements; mais depuis le désastre de Pavie, il n'y avait plus moyen d'être neutre. Des deux puissances belligérantes, une avait totalement disparu du champ de bataille. Il n'y avait plus qu'un parti à prendre, c'était de résister ou de se soumettre au vainqueur. Pour l'attaquer, surtout avec des forces très-inférieures, il aurait fallu un courage héroïque, et cet accord qui suppose une parfaite unité de vues et d'intérêts. Ménager son accommodement avec l'ennemi, était un parti beaucoup plus conforme au caractère de la politique italienne.

Comme la défection des Vénitiens n'avait pas été annoncée officiellement, le général des Impériaux se fit un malin plaisir de leur envoyer un officier pour leur faire part de la victoire de Pavie.

L'évêque de Bayeux, ambassadeur de France, sortait en ce moment de l'audience du collége, où le doge lui avait fait, sur le malheur du roi, un compliment de condoléance qu'on pouvait croire sincère. Quand l'envoyé espagnol eut été introduit, le doge lui répondit par les paroles de saint Paul : « Nous nous « affligeons avec ceux qui pleurent, nous nous « réjouissons avec ceux qui sont dans la joie. »

Il s'agissait de savoir quels ordres arriveraient d'Espagne, lorsque Charles aurait appris le succès inespéré de ses armes. Toute l'Europe, et sur-tout les Vénitiens, attendaient avec inquiétude les sentiments qu'allait manifester l'empereur en se voyant désormais sans rival.

On apprit qu'à la réception de cette nouvelle, et d'une lettre de François Ier, où ce malheureux prince s'exprimait plus en prisonnier qu'en roi, Charles était allé sur-le-champ rendre grace à Dieu de sa victoire; que le lendemain il avait ordonné une procession, et l'avait suivie avec toute sa cour, après avoir reçu l'eucharistie; qu'il avait défendu les réjouissances publiques, plaignant son illustre prisonnier, et disant qu'on ne devait pas se réjouir d'avoir versé le sang des chrétiens (1); que, lorsque les ambassadeurs étaient venus lui présenter leurs hommages de félicitation, il n'avait parlé que des graces qu'il avait à rendre à la providence, ajoutant qu'il n'appréciait

(1) La cour de Madrid ne prit pas toujours le même soin de dissimuler ses sentiments, car en 1632, lorsque Gustave-Adolphe eut été tué à la bataille de Lutzen, que ses troupes gagnèrent après sa mort, le roi d'Espagne eut le courage d'assister pendant plusieurs jours à la représentation d'une comédie en vingt-quatre actes, dont le titre était : La mort du roi de Suède. Voyez les *Mémoires du père Davrigny, pour servir à l'Histoire universelle*, tom. II.

sa victoire que parce qu'elle lui donnait les moyens de témoigner son amitié à ses alliés, et de rétablir la paix. C'était avec cette gravité, qui ne laissait percer ni joie ni ostentation, qu'un prince de vingt-cinq ans recevait la nouvelle d'une bataille, qui le rendait le maître de la moitié de l'Europe.

L'ambassadeur de Venise n'avait pas manqué de se trouver parmi les ministres étrangers, accourus pour féliciter l'empereur, et, en prodiguant les compliments au nom de sa république, il avait tâché d'amener la justification de la conduite qu'elle avait tenue dans ces derniers temps. Charles, sans donner aucune marque de ressentiment ni de bienveillance, mais sans répondre directement à l'ambassadeur, s'était tourné gravement vers les autres ministres, et avait dit, en peu de mots, qu'une telle justification paraissait bien peu recevable.

Si cette réponse ne laissait point d'espoir de reconquérir la confiance de l'empereur, la modération qu'il montrait aurait rassuré sur ses projets de vengeance des politiques moins pénétrants que les Vénitiens. Leur méfiance s'accrut encore quand ils apprirent avec quelle facile bonté Charles avait reçu les propositions d'accommodement que le pape lui avait fait faire. Il accorda la paix à cet allié infidèle; il promit même de lui faire rendre les villes de Reg-

gio et de Rubiera, dont le duc de Ferrare s'était emparé. Il est vrai que, pour prix de cette paix, il lui demanda deux cent mille ducats, dont ses généraux avaient un pressant besoin, pour retenir les troupes impériales sous les drapeaux.

Une chose à laquelle les Vénitiens ne s'attendaient pas, ce fut de voir que, dans ce traité d'alliance entre l'empereur et le pape, les deux parties contractantes avaient réservé à la république la faculté d'y adhérer dans un délai de trois semaines. Ce fut pour elle une puissante raison de ne pas précipiter ses démarches. Rien ne désobligeait davantage ce gouvernement que la nécessité qu'on lui imposait de prendre un parti.

Pendant ce temps-là il était sollicité, par la régente de France, de ne pas perdre courage, et de ne pas abandonner la cause d'un allié malheureux.

On apprit que le conseil de Madrid mettait pour prix à la liberté de son prisonnier la cession du duché de Milan, de la Provence et de la Bourgogne : que les troupes impériales n'évacuaient point les états de l'Église, malgré la paix : qu'on imaginait des prétextes pour grossir la contribution stipulée, et qu'on ne rendait point au saint-siége les villes de Rubiera et de Reggio.

D'un autre côté, les généraux espagnols te-

naient toutes les places de la Lombardie, et on les vit entrer dans Milan à main armée, obliger le nouveau duc, à qui l'empereur venait de donner l'investiture du duché pour cinq cent mille ducats, à se refugier dans le château, l'y bloquer étroitement, occuper sa capitale, et forcer le peuple de prêter serment à Charles-Quint. La cause de cette révolution était la découverte d'une conjuration tramée, disait-on, par le chancelier du duc de Milan, pour faire perdre à l'empereur la couronne de Naples.

IX. Ligue contre Charles-Quint.

Cet événement ne laissait plus aucune incertitude sur les vues ambitieuses de l'empereur. Les Vénitiens sentirent qu'il n'y avait point de sûreté dans l'alliance de ce prince, et que peut-être le seul moyen d'en être traités avec quelque ménagement, c'était de se présenter dans une attitude moins soumise. Ils parvinrent à persuader le pape, et à former une nouvelle ligue entre le saint-siége, l'état de Florence, et la république, par laquelle ces trois puissances se garantissaient mutuellement leur indépendance, et convenaient d'unir leurs forces pour la défense commune.

Heureusement pour cette ligue, le roi d'Angleterre commença à voir avec inquiétude les progrès de la puissance de Charles-Quint; le roi de France acquit sa liberté par le traité de

Madrid (1), qu'il ne tint pas, et peu de temps après, c'est-à-dire le 22 mars 1526, il conclut avec les confédérés une alliance, dont les conditions, si elles eussent été susceptibles d'être réalisées, auraient assuré la paix de l'Italie. Traité de Madrid.

Ce traité qu'on appella le traité de Cognac (2), portait que le roi renonçait à ses prétentions sur le duché de Milan, que François Sforce le posséderait, en payant annuellement à la France une somme de cinquante mille ducats ; qu'enfin le roi conserverait le comté d'Asti et la souveraineté de Gênes. On voit que, si cet arrangement eût pu recevoir son exécution, les Vénitiens y auraient trouvé le grand avantage de n'avoir ni les Français ni les Allemands dans la Lombardie; mais c'était disposer des conquêtes de l'empereur sans son aveu. Traité de Cognac. 1526.

On lui avait réservé le droit d'adhérer au traité, à condition qu'il rendrait la liberté aux fils du roi, retenus en Espagne comme ôtages du traité de Madrid, qu'il se contenterait, pour leur rançon, d'une somme à régler ultérieurement, et qu'il cesserait d'exiger la cession de la Bourgogne.

---

(1) Signé le 14 janvier 1526.

(2) *Codex Italiæ diplomaticus. Lunig.* tom. 1, pars 1, sectio 1, XXXIV.

Pour appuyer ces propositions, la ligue devait lever une armée de deux mille cinq cents gendarmes, trois mille chevau-légers et trente mille hommes d'infanterie, et une flotte composée de trente et quelques galères. Les Vénitiens devaient fournir le tiers de ces forces, avec lesquelles on se promettait d'enlever aux Espagnols, non-seulement le Milanais, mais aussi le royaume de Naples.

X. Guerre entre la ligue et l'empereur.

Comme on ne pouvait pas douter de la réponse de l'empereur, on se hâta de commencer les hostilités. Il n'y avait pas de temps à perdre, le château de Milan, où François Sforce se trouvait assiégé, était reduit à la dernière extrémité. L'armée vénitienne marcha pour le secourir; quelques troupes du pape s'y joignirent, et, après avoir emporté Lodi, se présentèrent devant Milan. Pendant ce temps-là les galères vénitiennes, sorties de Corfou, allaient prendre celles du pape à l'embouchure du Tibre, et se réunissaient à l'escadre française dans la mer de Toscane. C'était la première fois depuis l'entrée des troupes de Charles-Quint en Italie, que le gouvernement papal et le gouvernement vénitien montraient quelque vigueur; mais l'exécution de ces projets ne répondit pas à l'audace avec laquelle ils avaient été conçus. La flotte combinée, après avoir sou-

mis quelques villes de la côte de Ligurie, qui se rendirent sans résistance, fit près de Gênes un inutile débarquement. L'armée de terre attaqua Milan, avec peu de résolution, le 7 juillet 1526, et s'enfuit dès la nuit suivante, avant même que les ennemis fussent sortis (1) de la place. Le château, qui depuis long-temps était aux abois, capitula, et ce François Sforce, à qui les alliés voulaient donner le duché, n'eut plus d'asyle que dans leur camp. Quelque temps après ils s'emparèrent de Crémone, place fort importante, qui leur coûta, je ne dirai pas beaucoup d'efforts, mais plusieurs tentatives.

Cette guerre se conduisait mollement. Les Impériaux avaient été pris au dépourvu, leurs troupes étaient mal payées. Dans l'armée de la ligue il y avait bien quelques Suisses, mais les troupes du pape et des Vénitiens n'étaient pas renommées pour leur vigueur, il avait passé en proverbe, que leurs épées n'avaient point de tranchant.

La mésintelligence régnait entre les deux généraux ; c'était pour la république, le duc d'Urbin ; et pour les troupes de l'église, François Guichardin ; le premier passait pour *trop*

(1) Guichardin raconte cette fuite (liv. 17.) ; il prétend qu'il s'était opposé à cette retraite, et ajoute que le duc d'Urbin aurait pu dire : Veni, vidi, *fugi*.

circonspect; le second, qui s'est rendu célèbre comme historien, n'a pas obtenu une aussi brillante réputation comme militaire.

Pendant ce temps-là le pape se vit attaqué dans sa capitale par les partisans de l'empereur, obligé de se refugier dans le château Saint-Ange, et de signer une trève qu'il rompit dès qu'il fut revenu de sa frayeur. L'armée impériale avait reçu des renforts; mais plus elle devenait nombreuse, plus elle se montrait insubordonnée, parce qu'il était impossible de la payer. Charles-Quint, le prince le plus puissant de l'Europe, en était un des plus nécessiteux. La constitution de ses royaumes d'Espagne ne lui permettait pas de lever des impôts proportionnés à ses besoins. Ses diverses affaires en Flandre, en Allemagne, en Italie, absorbaient ses moyens, et ne lui laissaient pas de quoi entretenir l'armée qu'il avait dans le Milanais. Son général, qui était le connétable de Bourbon, la conduisit du côté de Parme, sur la rive droite du Pô.

Cette marche annonçait d'autres intentions que celle d'attaquer le territoire de la république; les Vénitiens au lieu de se porter vivement au secours de leur allié, dont ils étaient mécontents, rappellèrent leur armée sur leur frontière.

Cependant, une flotte espagnole de trente-six voiles arrivait dans la mer d'Italie, avec la double mission de ravitailler Gênes, que la flotte combinée bloquait étroitement, et de jeter un corps de six mille hommes dans le royaume de Naples. Il y eut, à la vue de Sestri di Levante, un combat assez vif, mais très-court, qui fut interrompu par une tempête. Amis et ennemis furent écartés de Gênes; quelques bâtiments chargés de munitions s'y refugièrent, le reste de la flotte espagnole s'éloigna, et alla se jeter dans le port de Gaëte.

La flotte combinée arriva immédiatement après sur ces côtes, enleva plusieurs villes peu importantes, et se présenta devant Naples, qu'on somma de se rendre. Hugues de Moncada, qui y commandait, sortit avec trois mille hommes, pour s'opposer au débarquement. Ecrasé par l'artillerie des vaisseaux, il ne put l'empêcher, et eut beaucoup de peine lui-même à ramener ses canons. Les ennemis le poursuivirent si vivement qu'un de leurs détachements resta maître, pendant quelques instants, d'une des portes de la ville. Le peuple parlait déja de se rendre; mais Moncada, jugeant bien que les alliés ne pouvaient avoir une armée suffisante, pour s'emparer d'une capitale aussi populeuse que Naples, sut contenir à-la-fois les habitants

et les ennemis. Ceux-ci reconnurent en effet l'inutilité de leur entreprise, et se rembarquèrent.

XI. Prise de Rome par les Impériaux. 6 mai 1527.

Cette retraite, laissant aux Impériaux une pleine liberté d'agir de ce côté, mit l'état de l'Église dans un grand danger. Le pape se voyait pressé entre l'armée espagnole, nouvellement débarquée sur la côte de Naples, et celle du connétable de Bourbon, dont les soldats, sans solde et sans discipline, demandaient à grands cris qu'on les menât piller la Toscane ou l'état de l'Église. Clément VII, qui ne prenait jamais conseil que de ses frayeurs, se hâta de changer encore une fois de parti, malgré les remontrances des Vénitiens, et acheta par l'envoi d'une somme d'argent, une trêve de huit mois avec l'empereur.

Cela n'empêcha point l'armée du connétable de Bourbon de s'avancer vers la Romagne. Elle n'avait ni magasins ni équipages, presque point d'artillerie; mais, s'il était facile de lui interdire l'entrée des villes un peu fortifiées, comme on fut assez heureux pour pouvoir le faire à Parme et à Bologne, on sentait assez tout ce qu'on avait à craindre d'une troupe affamée, en désordre, qui assassinait ses officiers, et à la tête de laquelle on voyait marcher à pied un général sans autorité, un prince, réduit, pour se

populariser, à mêler sa voix aux chansons licencieuses ou satiriques des soldats.

Les Vénitiens, craignant qu'elle n'obligeât aussi Florence à se détacher de la ligue, ce qui aurait infailliblement attiré l'ennemi sur leur territoire, ordonnèrent à leur général de suivre l'armée impériale, et de se jeter dans la Toscane avant elle, si cela était possible. Le duc d'Urbin exécuta ce mouvement avec succès. Cette armée indisciplinée, qui ne cherchait que le pillage, voyant qu'il y avait à combattre avant de saccager Florence, se détourna de cette route, et marcha à grandes journées sur Rome, au mépris de la trêve accordée au pape si récemment. L'armée du connétable arriva aux portes de cette ville, le 6 mai 1527. Rien n'avait été préparé pour la défense d'une capitale, dont la vaste enceinte aurait exigé des travaux immenses, et des troupes nombreuses. Le premier choc fut soutenu avec assez de vigueur par les gardes du pape. Les échelles étaient déja appliquées aux murailles, lorsque le connétable de Bourbon, qui était à la tête des assaillants, reçut une blessure, dont il mourut quelques heures après. Mais, loin que cet accident sauvât Rome, il devint un nouveau malheur pour elle. Les soldats, furieux de la perte de leur général, franchirent

le rempart, renversèrent les milices, composées d'artisans et de domestiques des cardinaux, et forcèrent l'entrée du faubourg du Vatican.

Le pape, pendant ce temps-là, était dans la basilique de Saint-Pierre, prosterné sur les marches de l'autel. Les cris d'alarme vinrent l'en tirer. Sur son passage, il vit courir ses milices éperdues, et tout le peuple de sa capitale que poursuivaient des soldats également avides de carnage et de butin, et il n'eut que le temps de se jeter dans le château Saint-Ange. De-là il entendit les cris de plus de quatre mille personnes égorgées par les vainqueurs. Tous les palais étaient au pillage. On voyait des soldats allemands, italiens, espagnols, dans la double ivresse du sang et du vin, promener sur des ânes des prélats en habits pontificaux, traîner des cardinaux dans les rues, et les charger d'outrages et de coups. L'avidité mutilait les chefs-d'œuvre des arts, dépouillait et dispersait les reliques, enfonçait les tabernacles. La licence brisait les portes des maisons et des monastères. Les places de Rome étaient un marché, où les soldats troquaient les femmes et le butin; et ces excès épouvantables, qui rappelaient toutes les fureurs des Vandales et des Goths, durèrent, sans se ralentir, non pas quel-

ques heures, non pas quelques jours, mais plus de deux mois.

Les officiers de cette troupe effrénée n'avaient plus d'autorité sur elle. Les rappels, le signal d'alarme même, rien ne pouvait parvenir à la rassembler. Pendant les premiers jours, il fut impossible d'arracher les soldats du pillage, pour placer un poste devant les portes du château Saint-Ange. Le pape aurait pu s'échapper; un de ses officiers, qui accourait avec un millier d'hommes à la défense de cette capitale, et qui arriva quelques heures trop tard, aurait vraisemblablement pu la venger, s'il eût eu la témérité de se lancer, avec cette poignée de monde, au milieu de cette grande ville, dans laquelle une armée de pillards était dispersée.

XII. Traité du pape avec l'empereur.

Les confédérés, c'est-à-dire les Vénitiens, les Suisses à la solde de la France, et quelques Florentins, avaient suivi, mais de loin, et avec beaucoup de circonspection, la marche de l'armée impériale. Quand ils eurent appris la prise et le sac de Rome, au lieu de hâter leur marche, ils perdirent le temps en expéditions, qui les écartaient de cette route, tellement que les ordres du sénat de Venise, pour tenter de délivrer le pape, trouvèrent les troupes encore à plusieurs journées de cette ville.

Le duc d'Urbin s'avança jusques près des

murs; mais là, soit timidité, soit par un sentiment de haine contre le pape (1), il éleva mille difficultés sur les opérations à entreprendre. Il ne pouvait croire à la possibilité du succès Il exagérait l'insuffisance des quinze mille hommes qu'il commandait; enfin il poussa la malveillance jusqu'à la dérision; car, après avoir soutenu que, pour attaquer les Impériaux, il était indispensable de faire arriver quarante pièces de gros canon, de lever dix mille arquebusiers, trois mille pionniers, et seize mille Suisses, il pria Guichardin, de qui nous tenons ces détails, d'engager le pape, qu'on savait n'avoir que pour quelques jours de vivres, à tenir bon jusqu'à l'arrivée de ces renforts. Enfin l'armée des alliés sembla n'être venue jusqu'à la vue du château Saint-Ange, que pour donner au pape le déplaisir de voir s'éloigner et s'évanouir sa dernière espérance.

Le pape resta donc bloqué dans cette forteresse par les troupes de l'empereur; il se vit réduit à se nourir de vils aliments, de chair d'âne (2), et pendant ce temps-là, l'empereur prenait le deuil à cause de cette victoire, dés-

(1) Guichardin, liv. 18. Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, liv. 4.

(2) P. Jove, *Vit. Colon.* Robertson, *ibid.* liv. 4.

avouait ses généraux, et faisait faire des prières publiques pour la liberté du père commun de la chrétienté (1). Mais il laissait continuer le siége, et ses troupes, au lieu de recevoir l'ordre de sortir de Rome, recevaient et attendaient de nouveaux renforts.

Les Vénitiens, qui voyaient croître le danger pour leur république, se hâtaient de lever des troupes, équipaient une flotte, obtenaient du roi de France les fonds nécessaires pour faire marcher les dix mille Suisses, que ce prince avait promis à la ligue, envoyaient quelque argent au duc François Sforce, pour le mettre en état de remonter sa petite armée, et, sous prétexte de protéger les possessions de l'Église, s'empressaient de mettre des garnisons dans Ravenne et dans Cervia.

Enfin le pape n'entrevoyant plus aucune voie d'où pût lui arriver un secours, et effrayé de la peste, qui, après s'être déclarée dans l'armée impériale, avait fait des progrès dans Rome, et gagné le château Saint-Ange, le pape, dis-je, se résigna à sa destinée, et acheta, à de très-dures conditions, non pas sa liberté, mais la grace d'être tiré de ce château. Il se soumit à payer quatre cent mille ducats, à remettre aux troupes de l'empereur le château Saint-Ange,

(1) Ruscelli, *Lettere de' principi*, 2. *Histoire de Venise* de Morosini, liv. 3. Robertson *ibid.*; liv. 4.

Ostie, Civita-Vecchia, Civita-Castellana, Parme, Plaisance et Modène, sans qu'il fût rien stipulé pour leur restitution, et, pour mieux marquer qu'on ne regardait point ces places comme des gages de la somme promise, on exigea qu'il livrât en ôtage deux cardinaux, un de ses ministres, et deux de ses parents. Ce ne fut pas tout : on stipula qu'il ne sortirait du château qu'après le paiement effectif d'un premier à-compte de cent cinquante mille ducats. Telles furent les conditions auxquelles on voulut bien lui promettre de le transférer à Gaëte, ainsi que les cardinaux renfermés avec lui, pour y attendre ce que l'empereur déciderait sur leur sort.

La peste que les Impériaux avaient apportée dans Rome, les en avait chassés, du moins en partie. Ceux qu'on avait cantonnés au-dehors ravageaient les campagnes, et ceux qui étaient demeurés dans la ville opprimaient la population, et le pape lui-même, pour obtenir le paiement du restant de la contribution. Ils se portaient aux plus violentes menaces, jusques-là qu'ils conduisirent un jour sur la place publique les ôtages qu'on leur avait livrés (1), et firent dresser une potence, en jurant qu'ils allaient les faire pendre si l'argent n'arrivait tout-à-l'heure.

Mais cette armée, que les renforts venus de

(1) Guichardin, liv. 18.

Naples avaient portée à vingt-quatre mille hommes, n'entreprenait aucune opération militaire. Elle l'aurait pu, car celle des alliés se réduisait à quatorze ou quinze mille combattants; savoir, à la solde du roi de France, trois cents gendarmes, trois cents archers français, trois mille Suisses, et mille hommes d'infanterie italienne; à la solde des Vénitiens, cinq cents gendarmes, trois cents chevau-légers, mille lansquenets, et deux mille fantassins italiens; enfin quatre-vingts lances, cent cinquante chevau-légers, et quatre mille hommes de pied, que les Florentins avaient fournis. Ces troupes ne témoignaient guère plus d'envie d'agir que les Impériaux.

Mais une nouvelle armée française de mille gendarmes, et de vingt-quatre mille hommes d'infanterie descendit en Italie au commencement du mois d'août 1527, sous le commandement du maréchal de Lautrec. Après avoir soumis Gênes et Alexandrie, elle opéra sa jonction avec un corps de trois mille Vénitiens, et alla mettre le siége devant Pavie, qui fut emportée d'assaut, au bout de quatre jours, et livrée au pillage, comme si cette malheureuse ville eût dû être responsable des souvenirs amers qu'elle rappelait aux Français. Les succès de cette armée décidèrent le duc de Ferrare, et le marquis de Mantoue, à accéder à la ligue,

de sorte que, dans ce moment, toute l'Italie se trouvait confédérée avec les rois de France et d'Angleterre, contre l'empereur.

On négociait en Espagne, on négociait à Rome, pour la liberté du pape, car il n'avait pas encore été transféré à Gaëte. Quand on vit l'armée française traverser le Pô, et faire mine de marcher sur Rome, les plénipotentiaires de Charles-Quint se désistèrent peu-à-peu de leurs prétentions. L'empereur, après beaucoup de difficultés, consentit à relâcher son prisonnier, pour de nouvelles sommes d'argent. Quatre ou cinq cardinaux devaient rester en ôtage entre ses mains, et le pape devait renoncer à la ligue. Ce traité venait d'être conclu le 30 novembre 1527, lorsque, dans la nuit du 8 au 9 décembre, le pape trouva le moyen de s'évader du château Saint-Ange, sous un déguisement, et arriva heureusement à Orviette. C'est une singularité dans la destinée de Charles-Quint d'avoir eu en son pouvoir le roi de France et le pape, sans en tirer parti.

Depuis la prise de Pavie, les Français et les Vénitiens ne cessaient point d'être en contestation sur le plan de campagne. Les Vénitiens disaient qu'avant tout il fallait chasser les Impériaux de l'Italie septentrionale, et en s'emparant de toutes les places qui leur restaient encore, rendre impossible l'arrivée des secours

que l'Allemagne devait leur fournir. Cet avis était évidemment le plus sage, le plus sûr; mais les instructions que Lautrec avait reçues portaient tout le contraire.

Le roi prenait beaucoup moins d'intérêt au Milanais, depuis qu'il ne s'agissait plus de le conquérir pour lui-même. Ce prince, qui avait ses fils en ôtage en Espagne, jusqu'à ce qu'il eût remis la Bourgogne, brûlait de conquérir le royaume de Naples pour dégager à-la-fois la Bourgogne et ses fils. Il craignait aussi, disait-on, que le duc de Milan et les Vénitiens ne devinssent des alliés indifférents, si on leur procurait une entière sécurité.

XIII. Nouvelle invasion des Français dans le royaume de Naples. 1528.

Lautrec partit donc, au mois de janvier 1528, pour Naples, emmenant même avec lui deux ou trois mille Vénitiens, et cela dans le temps que de nouvelles troupes allemandes se présentaient, pour entrer en Italie par les vallées de l'Adige et du Tyrol. Les Vénitiens avaient consenti à laisser cette division à la disposition du général français, parce qu'il leur avait promis de mettre la république en possession des ports qu'elle avait précédemment occupés sur les côtes de la Pouille. Au lieu de prendre sa route par Rome, comme il en était sollicité par le pape, pour en chasser les Impériaux, il longea la côte de l'Adriatique, et rentra sur le territoire napolitain par la province de l'Abbruzze.

Les généraux qui commandaient l'armée impériale dans Rome, sentirent qu'ils ne pouvaient laisser conquérir le royaume de Naples sous leurs yeux, sans se porter à sa défense; mais le difficile était de déterminer des soldats indisciplinés à sortir d'une capitale qu'ils saccageaient depuis dix mois (1). Ces bandits, que le pillage avait enrichis, déclaraient qu'ils ne marcheraient pas, si on ne leur payait tout ce qui était arriéré de leur solde. L'empereur, qui croyait s'être acquitté, en abandonnant à leur discrétion la ville de Rome, n'avait point fait de fonds. On eut à négocier avec le pape, qui, brûlant de rentrer dans sa capitale, paya quarante mille ducats aux Impériaux, pour les décider à en sortir.

Lautrec se crut en droit de se plaindre d'un arrangement si contraire aux intérêts du roi; il allait avoir cette armée à combattre; il est vrai que la peste et le désordre l'avaient réduite de moitié; mais ce n'en était pas moins un corps considérable, qui venait à la défense de Naples.

Le pape, après avoir délivré Rome, sommait les Vénitiens de lui rendre Ravenne et Cervia, qu'ils avaient fait occuper par leurs troupes. Le sénat ne jugea pas que les affaires fussent assez

(1) Ils y étaient entrés le 6 mai 1527 et en sortirent le 28 février 1528.

éclaircies, pour se dessaisir de places qui étaient à sa convenance. Il imagina des prétextes, pour retarder cette restitution, et méprisa les menaces du pape, qui déclarait que l'injustice de ses alliés allait le forcer à se détacher de la ligue, et à se jeter dans le parti de l'empereur. On voit qu'il régnait peu d'accord entre les confédérés.

Pendant que l'armée de Lautrec, secondée par une escadre vénitienne de seize galères, après avoir conquis beaucoup de petites places dans le royaume de Naples, mettait le siége devant la capitale, et que la république rentrait en possession des ports de Monopoli, de Trani et de Brindes, un corps de dix mille hommes de troupes impériales, sous les ordres du duc de Brunswick, descendait dans la province de Vérone, et venait attaquer les frontières de l'état vénitien. Le général de cette armée, parodiant les cartels envoyés à Charles-Quint par Henri VIII et par François Ier, fit appeler en duel le doge Gritti, alors octogénaire.

Les suites de son expédition furent dignes de cette ridicule bravade. Il trouva par-tout de la résistance, ne sut la vaincre nulle part, ravagea les campagnes, perdit presque toutes les troupes qui lui avaient été confiées, et se retira avec honte.

De grands succès semblaient promis à l'armée française, du côté de Naples. Elle n'avait plus à

conquérir que cette capitale et Gaëte. Naples était assiégée par terre, et son port était bloqué par la flotte alliée, qui avait battu et presque détruit la flotte de l'empereur. Il n'existait plus de moyens de ravitailler cette grande ville. Le maréchal de Lautrec ne présumait pas trop de sa fortune, lorsqu'il écrivit à François Ier que bientôt il espérait le rendre maître de ce beau royaume.

Désastres de cette armée.

Cette espérance ne se réalisa point, mais ce fut par des causes qui ne pourraient avec justice être imputées à ce général. Au lieu des sommes qu'on lui avait promises pour l'entretien de son armée, il ne reçut que de faibles à-compte. Le génois André Doria, le plus grand homme de mer de son temps, était au service de la France. On fit la faute de lui donner des sujets de mécontentement. Il fit son accommodement avec l'empereur, et vint lui-même, avec les galères qui lui appartenaient, ravitailler Naples. Le fléau de la peste, que les Impériaux avaient rapporté de Rome, gagna le camp des assiégeants, et y fit d'horribles ravages. Il ne restait pas quatre mille hommes en état de combattre. Lautrec lui-même fut atteint de cette funeste maladie, et y succomba. Quand le marquis de Saluces, qui le remplaça dans le commandement, aurait eu des talents extraordinaires, il lui eût été impossible de sauver l'armée dans ces déplo-

rables circonstances. Comment livrer combat avec des troupes si affaiblies et découragées? Comment effectuer une retraite avec tant de malades intransportables? Il décampa, à la faveur d'une nuit orageuse, abandonnant presque toute son artillerie: au point de jour, il vit la cavalerie impériale à sa poursuite. Les Français ne firent qu'une faible résistance; Pierre Navarre, qui, quoique malade, commandait le corps de bataille, fut fait prisonnier et emmené à Naples; il fut étranglé, dans le fort même dont les Espagnols lui avaient dû la conquête vingt-cinq ans auparavant (1).

Ce ne fut qu'avec peine que les Français dispersés, arrivèrent jusque sous les murs d'Aversa; là, Saluces se vit bientôt assiégé à son tour, blessé d'un coup de canon, et réduit à capituler le 30 août 1528. On ne lui accorda que la permission de se retirer, mais sans armes, sans drapeaux, et une division des troupes de l'empereur escorta les débris de l'armée française jusqu'aux frontières. Saluces, ne revit point sa patrie, il succomba à sa blessure et à son chagrin.

La défection d'André Doria entraîna celle de Gênes.

(1) Paul Jove dit (liv. 26.), que par égard pour le vieux guerrier, le commandant le fit étouffer.

Les affaires de Naples étaient déja désespérées, lorsque François Ier fit un effort pour envoyer du secours à son armée. Le comte de Saint-Pol arriva dans le Milanais, à la fin de juillet, avec cinq cents hommes d'infanterie; il voulait passer tout de suite dans l'Italie méridionale: mais il n'était déja plus temps. Les Vénitiens firent les plus vives instances pour le retenir dans la Lomdardie, et envoyèrent eux-mêmes une flotte avec cinq mille hommes de troupes, pour secourir l'armée de Naples, ou plutôt pour s'assurer la conservation des ports que la république avait fait occuper sur cette côte. Pendant ce temps-là le comte de Saint-Pol et le duc d'Urbin mirent encore une fois le siége devant Pavie, qui était retombée entre les mains des Impériaux, la prirent d'assaut, et renouvelèrent les horreurs dont cette malheureuse ville avait été victime quelques mois auparavant.

L'insurrection de Gênes changea les projets du comte de Saint-Pol. Il voulut absolument marcher au secours de la citadelle qui tenait encore; mais il ne put déterminer les Vénitiens à le suivre. Ceux-ci voulaient qu'on marchât sur Milan. Ces deux petites armées se séparèrent, et n'obtinrent ni l'une ni l'autre aucun succès. La campagne de 1528 se termina ainsi, laissant les alliés malheureux, et par conséquent désunis.

La campagne de 1529 s'annonçait pour devoir être encore plus désastreuse. On publiait que l'empereur faisait armer une puissante flotte dans les ports d'Espagne, et qu'il arriverait lui-même en Italie. Il en était le maître, et pouvait choisir entre Gênes et Naples pour son débarquement. La plupart des places que les alliés avaient conquises dans l'Italie méridionale tenaient encore, mais elles ne pouvaient manquer de succomber successivement. Les Vénitiens firent des efforts dignes d'une si grande cause. XIV. Préparatifs des Vénitiens. 1529.

Ils augmentèrent leurs troupes, qu'ils payaient toujours généreusement et exactement, fournirent des subsides au duc de Milan, au roi de France, et mirent une flotte de cinquante galères à la mer. Mais la diversité des intérêts continuait de nuire à l'ensemble des opérations. Le recouvrement de Gênes était l'objet des efforts de l'armée royale, tandis que les Vénitiens voulaient qu'on fît ces mêmes efforts pour rétablir François Sforce sur le trône de Milan. Agissant séparément, les Français se firent battre, et les Vénitiens, trop faibles pour rien hasarder, laissèrent échapper quelques occasions favorables.

Charles Quint parut alors en Italie; il venait sur une flotte de deux cents voiles, pour se mettre à la tête d'une armée de quarante mille hommes. Le pape, mécontent de ses alliés, avait XV. Arrivée de Charles-Quint en Italie. 1529.

déja fait sa paix avec lui dès le 20 juin, et, par cette paix, ce pontife, naguères prisonnier de l'empereur, lui avait donné l'investiture de Naples, était devenu l'arbitre des affaires du Milanais, et avait reçu l'assurance de rentrer en possession de Ravenne et de Cervia, encore occupées par les Vénitiens. Un congrès était assemblé depuis quelque temps à Cambrai, où on négociait la réconciliation de l'empereur avec le roi de France. L'ambassadeur de la république auprès du roi s'était mis en route pour s'y rendre, mais François Ier l'avait fait inviter à s'arrêter à Saint-Quentin. C'était exclure la république de la négociation, et lui faire entrevoir que l'issue ne pouvait lui en être favorable. En effet, on apprit que le roi avait fait un traité avec l'empereur, par lequel il obtenait la liberté de ses fils pour de l'argent, et en abandonnant toutes ses prétentions sur l'Italie.

Son traité de Cambrai avec François Ier.

Au lieu de comprendre les Vénitiens dans son traité, il avait seulement stipulé qu'ils seraient libres d'y accéder, mais à condition qu'ils restitueraient les places qu'ils occupaient dans le royaume de Naples, et s'ils s'y refusaient, le roi avait pris l'engagement de les y contraindre par la force des armes: ce n'était pas seulement abandonner ses alliés, c'était les trahir.

Le gouvernement vénitien, quand on lui donna connaissance de ce traité, répondit avec

une fermeté mesurée, que le roi n'avait pu stipuler, sans le concours de la république, une clause qui fût obligatoire pour elle; qu'elle ne pouvait consentir à se dessaisir des places qu'on réclamait, qu'autant que cette cession ferait partie d'un traité définitif, qui assurerait l'indépendance de l'Italie, et qu'enfin les fils du roi ne devant être rendus à leur père que dans deux mois, on pouvait profiter de cet intervalle pour terminer cet arrangement.

Charles-Quint se trouvait en Italie avec des forces suffisantes pour imposer la loi aux Vénitiens, et on ne doute pas qu'il n'y fût venu avec cette intention (1); mais la guerre durait depuis près de dix ans : les peuples d'Espagne, qui en supportaient tout le poids, murmuraient depuis long-temps : les opinions de Luther avaient jeté la division dans l'empire, et les Turcs avaient été appelés par le prince de Transylvanie, à qui l'inimitié de l'archiduc d'Autriche, Ferdinand, avait rendu cette protection nécessaire. Soliman II avait pénétré en Hongrie, était maître de Bude, et marchait à grandes journées à la tête de cent cinquante mille hommes sur Vienne, qu'en effet il assiégea bientôt après. Il y avait dans l'armée de Soliman, un Vénitien né à Constantinople, qui s'était insinué

(1) Robertson *Hist. de Charles-Quint*, liv. 5.

dans la confiance du sultan et de ses ministres. C'était un fils naturel du doge André Gritti. Plus d'une fois, il obtint de la Porte des témoignages d'intérêt en faveur de la république (1).

Ces circonstances devaient faire désirer à Charles-Quint de ménager ou d'obtenir des sommes considérables, en terminant les affaires d'Italie, pour être libre de se porter avec toutes ses forces au secours de son frère et de l'empire. Les esprits qui sont constants dans leurs projets, n'en précipitent pas l'exécution. Charles, affermi sur le trône de Naples, renvoya à un autre temps l'exécution de ses desseins sur Milan. Comme il renonçait pour le moment à s'en emparer, il lui importait peu que ce duché recouvrât les provinces qui avaient été conquises par la république. Ce sujet de contestation écarté, il ne lui restait plus à réclamer que les places qu'elle tenait encore dans la Pouille, mais on voyait assez que les Vénitiens ne les regardaient déja que comme un moyen de faire leur paix.

XVI. Paix de Bologne. 1er janvier 1530.

L'empereur était assez grand pour faire les avances. Un de ses ministres vint proposer au

(1) On peut voir dans un manuscrit de la bibl. du Roi, n° 745 de la collection de Dupuy, la traduction de la capitulation du sultan Soliman avec la seigneurie de Venise, en 1530.

sénat d'entrer en négociation, pour conclure une paix définitive. Le sénat, quoique cette guerre lui eût déja coûté presque autant que celle de la ligue de Cambrai, évita de montrer un empressement, qui eût annoncé un abandon trop facile de ses prétentions.

Il chargea cependant Gaspard Contarini, son ambassadeur auprès du pape, de ses pleins pouvoirs, de sorte que les conférences eurent lieu à Bologne, où l'empereur allait avoir une entrevue avec le pape. Les bonnes nouvelles qu'on reçut d'Autriche, et la retraite des Turcs qui venaient de lever le siége de Vienne, n'empêchèrent pas Charles-Quint de persévérer dans le système de modération, qu'il avait adopté pour terminer cette négociation. Les conférences avaient commencé avec le mois de novembre 1529, et les traités, qui en furent le résultat, furent publiés le premier jour de l'année 1530 (1).

Relativement au duché de Milan, qui était l'objet principal de la négociation, il fut arrêté que François Sforce en conserverait la possession. L'empereur lui en donna l'investiture, moyennant une somme de cinq cent mille du-

(1) La paix fut signée le 23 décembre 1529. On peut en voir les art. dans l'*Histoire de Morosini*, liv. 3, et dans le *Cod. dipl. Ital.* tom. 3, sect. 1.

cats, et en outre cent mille, pour dédommagement des frais de la guerre. Quant aux Vénitiens, ils rendirent au pape Cervia et Ravenne, et à l'empereur les ports qu'ils occupaient sur les côtes de Naples. Ils payèrent en outre trois cent mille ducats. A ce prix, l'empereur reconnut l'indépendance absolue de tous leurs états, confirma tous les priviléges dont leur commerce jouissait auparavant dans le royaume de Naples, et leur rendit tout ce que ses troupes avaient conquis dans leurs provinces de terre-ferme.

Le duc de Milan et la république signèrent un traité d'alliance pour la défense mutuelle de leurs états, et garantirent le royaume de Naples à Charles-Quint,

On peut dire que la république sortait triomphante de cette longue lutte, car son objet principal était rempli. Elle conservait toutes ses anciennes possessions, et elle voyait sur le trône de Milan, un prince moins redoutable que l'empereur et le roi de France.

FIN DU TOME TROISIÈME.

à la fin du Volume III.

CARTE
DES ÉTATS DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE

—— indique les provinces qu'elle avoit acquises jusqu'au moment de sa chute

—— celles qu'elle avoit perdues

LIBRARY OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Page

LIVRE XIX. Tableau du commerce des Vénitiens; leurs manufactures; leur marine..... 1

LIVRE XX. Expédition de Charles VIII à Naples, 1494–1498 136

LIVRE XXI. Guerre contre les Turcs. — Conquête de l'île de Céphalonie. — Alliance de la république avec Louis XII; elle acquiert le pays de Crémone. — Louis Sforce chassé du trône, 1499–1501. — Expédition des Français à Naples, sous Louis XII; conquête, partage et perte de ce royaume. — Efforts du cardinal d'Amboise pour parvenir au pontificat. — Sujets de mécontentement du roi de France contre les Vénitiens, 1501–1504. — Occupation de la Romagne par les Vénitiens. — Traité de Blois, entre Louis XII et l'empereur. — Guerre de la république contre l'Autriche, 1504–1508..... 197

LIVRE XXII. Ligue de Cambrai, 1509. — Guerre de la ligue de Cambrai. — Campagne de 1509. — Bataille d'Agnadel. — Les Vénitiens perdent toutes leurs provinces de terre-ferme. — Leur ambassade à l'empereur. — Ils surprennent Padoue et Vicence. — Siége de Padoue. — Ils se réconcilient avec le pape..... 306

LIVRE XXIII. Campagne de 1510. — Diète de l'empire 37

Page

— Harangue d'Eélian. — Ligue du pape, des Vénitiens, des Suisses et du roi d'Aragon, contre Louis XII. — Tentatives infructueuses sur Vérone et sur Gênes. — Concile de Tours. — Danger du pape à Bologne. — Siége de la Mirandole. — Campagne de 1511. — Concile de Pise. — Ligue de la Sainte-Union. — Campagne de 1512. — Siége de Bologne. — Prise et reprise de Brescia. — Bataille de Ravenne. — Retraite des Français; ils perdent presque toute l'Italie..... 383

Livre XXIV. Campagne de 1513. — Division des confédérés. — Réconciliation et alliance des Vénitiens avec la France. — Mort de Jules II. — Election de Léon X. — Bataille de Novarre. — Bataille de la Motta. — Campagne de 1514. — Désastre des Vénitiens. — Mort de Louis XII. — Campagne de 1515. — Arrivée de François Ier en Italie. — Bataille de Marignan. — Campagne de 1516. — Traité de paix de la France avec le pape, et avec les Suisses. — Paix générale, qui termine la guerre de la ligue de Cambrai..... 453

Livre XXV. Rivalité de l'empereur Charles-Quint, et de François Ier. — Guerre en Italie. — Combat de la Bicoque. — Bataille de Pavie. — Traité de Madrid — Traité de Cognac. — Prise de Rome par les Impériaux. — Nouvelle expédition des Français à Naples. — Paix de Bologne, 1519-1529..... 527

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME.

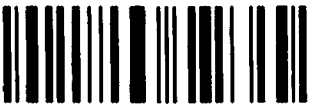
00036244

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015